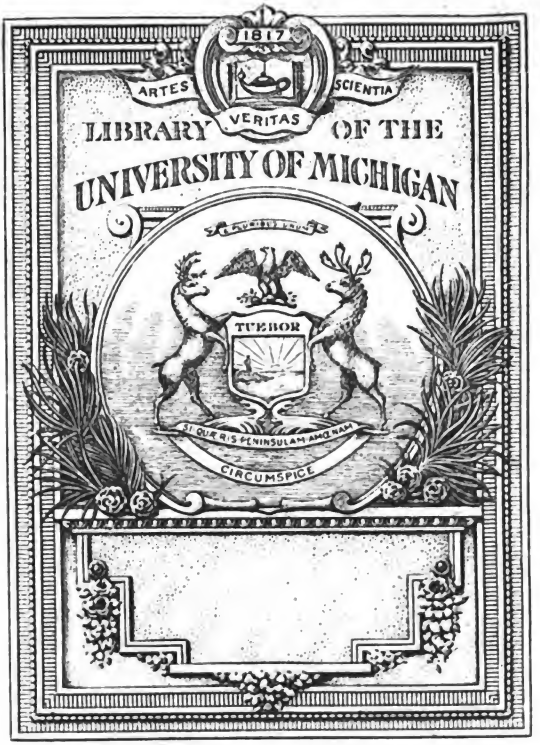
1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

Google

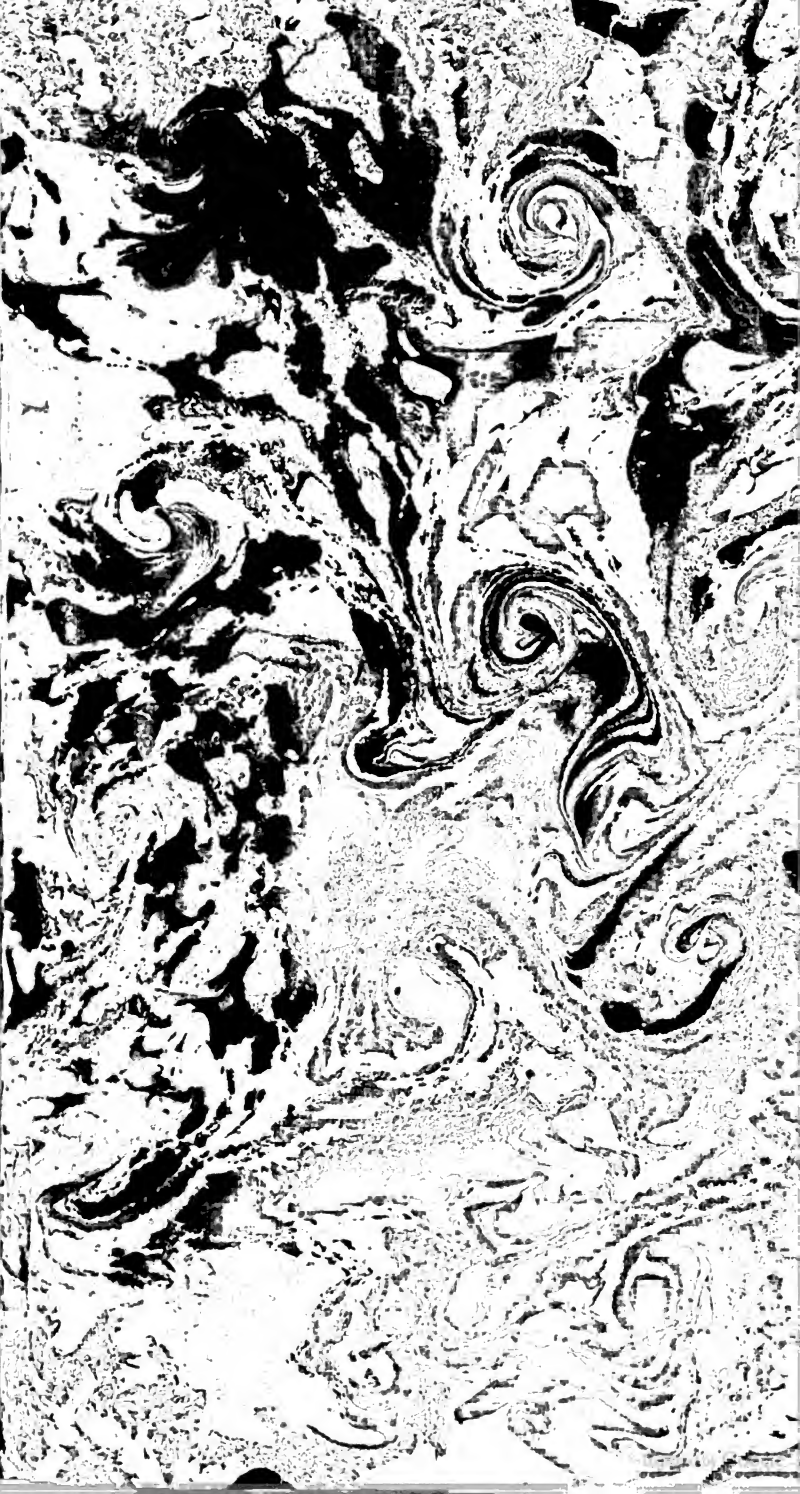

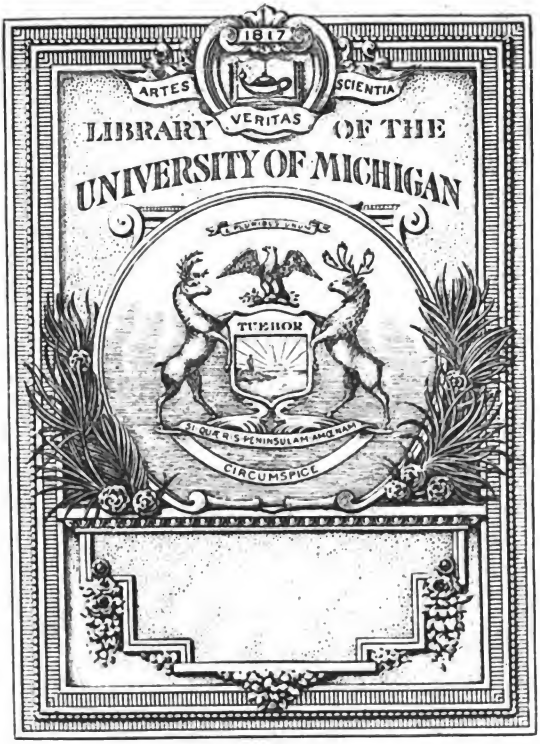
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

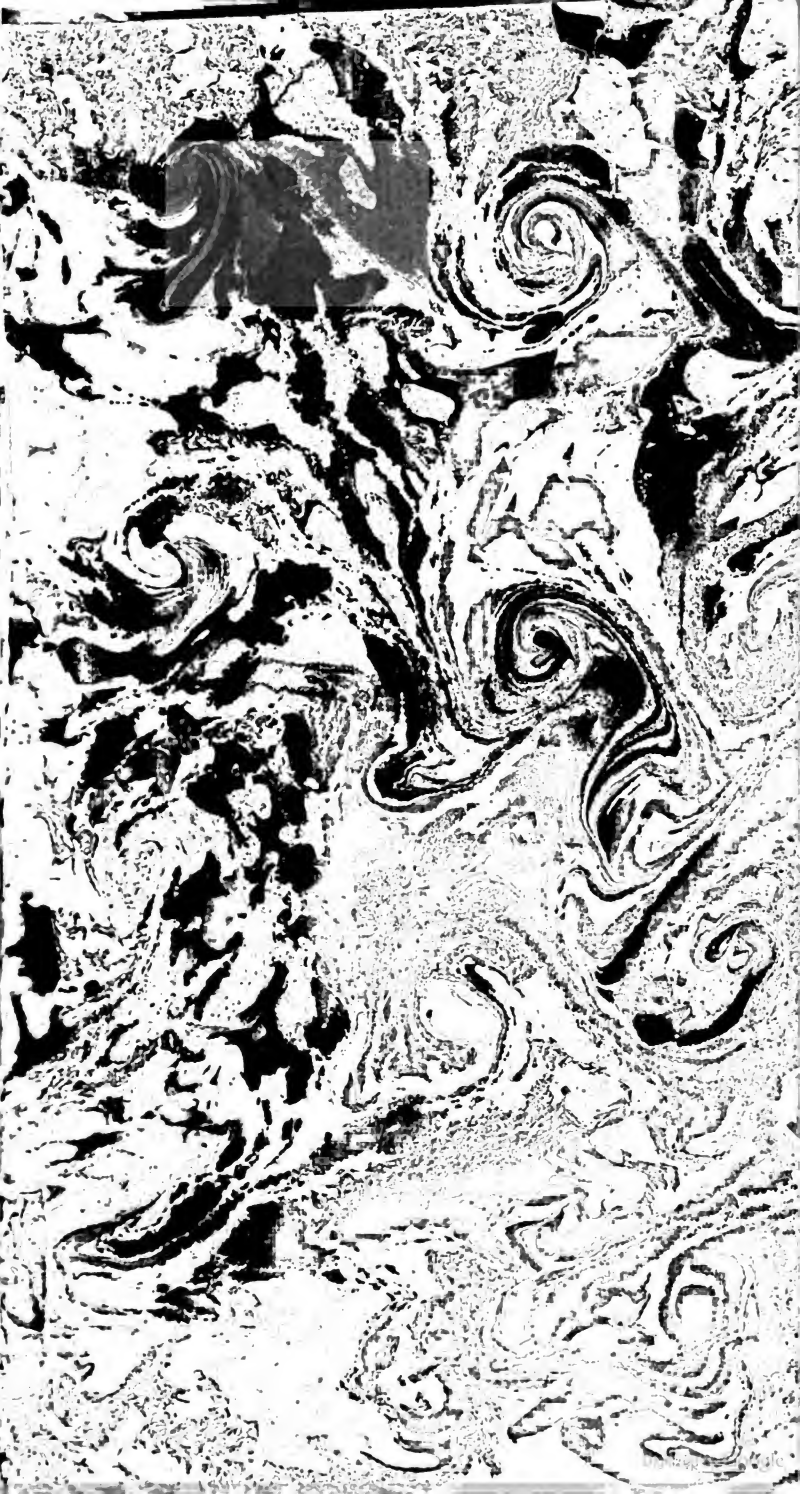

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIE'ME.

Digitized by Google

L'ETAT DE LA FRANCE,

TOME TROISIE'ME.

A PARIS,
Chez NICOLAS GOSSELIN, Grand'Salle du Palais, à l'Envie.

M. DCC. XXXVI.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Digitized by Google

DC
3
.E83

1736
v.3

Digitized by Google

59265E-013

L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Des Pairs de France.

LA qualité de Pair de France eſt une Dignité annexée à une Terre & Seigneurie, tenuë en fief du Roy, à cauſe de ſa Couronne : en conſéquence de laquelle ceux qui poſſedent cette Terre, ſont Officiers de la Couronne, tiennent rang au Sacre des Rois, & ont ſéance au Parlement de Paris, où ils prêtent ſerment.

Ils joüiſſent de pluſieurs honneurs &

Digitized by Google

prérogatives; & ſont jugez par le Parlement, qui eſt ſeul Juge de leurs perſonnes & de leurs Pairies.

Leur inſtitution eſt fort incertaine. Quelques-uns de nos Hiſtoiriens l'attribuënt à Charlemagne, ou à Hugues Capet; d'autres prétendent qu'on ne les a connus diſtinctement qu'au Sacre de Philippe Auguſte, le Jeudi Fête de la Touſſaints 1179. Mais laiſſant à part cette queſtion, qui feroit la matiere d'une grande diſſertation, il faut ſe contenter d'obſerver, qu'à la verité cette qualité de Pairie a été réünie & attachée plus univerſellement à des Terres portant titre de Duché, mais qu'elle a auſſi été unie à des Comtez, à des Baronies & à de ſimples Seigneuries. Et comme elle eſt la premiere dignité, à laquelle la Nobleſſe puiſſe aſpirer, & que les Princes du Sang Royal la portent, l'on donnera ici une énumeration chronologique des Terres qui en ont été décorées, ſuivant la date des érections, ſans diſtinction de Duchez, & de Comtez, de Baronies & autres Seigneuries, ſoit que les Lettres d'érection ayent été enregiſtrées au Parlement; de Paris, ou en d'autres Parlemens; ſoit qu'elles n'ayent été regiſtrées en aucune Cour, & de celles de cette

Digitized by Google

eſpece, il en ſera fait mention en caracteres Italiques.

Quoique l'on place ces Pairies en l'année de leur érection, il faut pourtant remarquer qu'elles ne prennent rang que du jour de leur enregiſtrement : & même depuis l'Edit de 1711. dont il ſera parlé, Article II. de ce Chapitre, les Pairs n'ont rang entr'eux, que du jour de la premiere prêtation de ſerment au Parlement, après cet enregiſtrement.

L'on a crû devoir rapporter à chaque Pairies toutes ſes différentes mutations, pour ſatisfaire tout d'un coup la curioſité du Lecteur ; mais l'on a marqué dans l'ordre chronologique les réérections de ces mêmes Pairies, avec un renvoi à l'article principal où il en a été traité.

Quoiqu'il ne paroiſſe pas certain, que, à l'exception des douze anciennes Pairies, il y ait eu des Terres honorées de ce titre avant l'an 1297. l'on a cru pouvoir en rapporter quelques-unes anterieures, comme *Mortain*, *Clermont*, *Aumale*, &c. ſe conformant en cela à quelques Auteurs, qui les ont qualifiées Pairies, parce qu'elles furent alors données en appanage à des Fils de France. & qu'il eſt conſtant que dans la ſuite elles eurent ce titre.

N^a. Pour abreger, l'on indiquera communément les Duchez-Pairies, par ces lettres initiales, D. P. & les Comtez-Pairies par celles-ci, C. P.

ARTICLE PREMIER

Pairies de France ſuivant l'ordre de leur Erection.

BOURGOGNE, D. P. réüni au Domaine de la Couronne, par Lettres Patentes du mois de Novembre 1361. lors de la mort de Philippe, dernier des Ducs de Bourgogne, iſſus de Robert de France troiſieme fils du Roi Robert. Deux ans après, le Roi Jean donna ce Duché Pairie à Philippe de France, ſon quatriéme fils au lieu de celui de Touraine, par Lettres Patentes données à Nogent ſur Marne, le 6. Septembre 1363. qui furent confirmées par d'autres Lettres du 2. Juin 1364. Il fut réüni à la Couronne, par la mort de Charles Duc de Bourgogne, tué à la Bataille de Nancy le 5. Janvier 1477. Louis de France, petit-fils du Roi Louis XIV. & Pere du Roy Louis XV. porta le titre de *Duc de Bourgogne*, depuis le 6. Août 1682. jour de ſa naiſſance, juſqu'au 14.

Digitized by Google

Avril 1711. qu'il devint Dauphin par la mort de Monſeigneur, ſon pere, Loüis Dauphin fils unique du Roy Loüis le Grand.

Normandie, D. P. confiſqué ſur Jean, dit *ſans terre*, Roy d'Angleterre, Duc de Guienne par Arrêt de l'année 1202. Il reſta uni à la Couronne, juſqu'au 17. Février 1331. que le Roy Philippe VI. le donna à Jean ſon fils de puis Roy. Celui-ci en uſa de même le 7. Décembre 1355. envers ſon fils Charles V. du nom qui fut ſon ſucceſſeur: & le Roy Loüis XI. le donna à ſon frere Charles de France au mois d'Octobre 1465. ce qui fut regiſtré au Parlement au mois de Novembre ſuivant.

Guienne, D. P. fut auſſi confiſqué ſur Jean dit *Sans terre*, Roy d'Angleterre Duc de Normandie, par le même Arrêt de 1202. Le Roy Charles VI. en fit don par Lettres Patentes du 14. Janvier 1400. à Louis Dauphin de Viennois, ſon troiſiéme fils qui mourut le 18. Décembre 1415. Loüis XI. donna à ſon frere Charles de France le Duché de *Guienne*, conſiſtant ſeulement en la partie qui eſt entre la Gironde & la Charente, avec *l'Agenois, le Perigord, le Quercy, la Xaintonge, le Gouvernement de la Rochelle*,

& le Païs d'Aunis : pour le tenir en Pairie, au lieu du Duché de Normandie, par Lettres Patentes données à Amboiſe le 29. Avril 1469. Il mourut ſans poſterité le 12. Mai 1472. Ainſi ce duché revint à la Couronne.

Toulouze, C. P. réüni au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, & le Comté de Champagne, par les mêmes Lettres du mois de Novembre 1361. Loüis-Alexandre de Bourbon, fils naturel & legitimé du Roy Louis XIV. en a le titre ſeulement.

Flandres, C. P. à preſent poſſedé en partie par le Roy, & en partie par l'Empereur.

Champagne, C. P. réuni au domaine de la Couronne, avec le duché de Bourgogne, par les Lettres Patentes du mois de Novembre 1361.

Reims, D. P. Archevêché.

Laon, D. P. Evêché.

Langres, D. P. Evêché.

Beauvais, C. P. Evêché.

Châlons, C. P. Evêché.

Noyon, C. P. Evêché.

Ce ſont là les douze anciens Pairs de France, qui aſſiſtoient au Sacre de nos Rois, & qui y aſſiſtent encore, ſçavoir, les ſix Eccleſiaſtiques en perſonne, &

Digitized by Google

les ſix Laïcs, par repreſentation.

Les Comtez de *Mortain*, *Clermont en Beauvoiſis*, & *Aumale*, C. P. & la Seigneurie de *Domfront*, furent donnez en Appanage à Philippe de France, par le Roy Louis VIII. du nom, ſon frere, par Lettres Patentes du mois de Fevrier 1223. Il mourut ſans poſterité maſculine en 1233. & ſa fille unique ſans lignée en 1251, ce qui fit revenir ces terres à la Couronne.

Mortain, fut de nouveau érigé en Pairie pour Philippe, Comte d'Evreux, & Jeanne de France ſa femme, Roy & Reine de Navarre, par tranſaction paſſée entr'eux & Philippe de Valois Roy de France à Avignon le 14. Mars 1335. Le Comté de *Clermont en Beauvoiſis* avoit été donné en 1268. à Robert ſixiéme fils du Roy S. Louis; mais ſon fils Louis Sire de Bourbon, l'échangea en 1327. avec le Roy Charles IV. pour celui de la *Marche* qui étoit plus à ſa bienſéance, à cauſe de la proximité de ſon duché de Bourbon. Philippe de Valois lui redonna le Comté de Clermont, ſans retirer celui de la *Marche*, en 1331. & ſa poſterité le conſerva juſqu'à la mort de Charles de Bourbon, Connêtable de France en 1527. Charles de France,

troiſiéme fils de François I. fut fait Comte de Clermont en 1540. & mourut en 1545. ce Comté eſt preſentement poſſedé par M. le duc de Bourbon. Quant à celui d'*Aumale*, il entra avec titre de D. P. dans la maiſon de Lorraine en 1547. & aujourd'hui il appartient à Louis Auguſte de Bourbon, légitimé de France, duc du Maine.

Aquitaine, D. P. les villes de *Bourdeaux* & de *Bayonne*, avec les Païs de *Limoſin*, de *Perigord*, de *Quercy* & de *Xaintonge*, entre la riviere de Charente, furent cedez par S. Louis à Henri III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité de Paix fait à Paris au mois de Novembre 1259. pour les tenir en Pairie, ſous le nom & titre de *Duché d'Aquitaine*. Philippe III. du nom dit le Hardy, y joignit le Pays d'*Agenois* par le Traité de Paix conclu à Amiens le 23. Mai 1279. entre lui & Edouard I. du nom, Roy d'Angleterre. La Souveraineté de ce duché fut enſuite abondonnée à Edouard III. du nom, Roy d'Angleterre, par le Traité conclu à Bretigny près Châtres le 8. Mai 1360. mais il fut confiſqué ſur le même Edouard par Arrêt du 11. Mai 1370.

Valois, C. P. érigé par Lettres Pa-

rentes du Mercredi avant la My Carême 15. Mars 1284. en faveur de Charles de France, fils puiſné du roy Philipe le Hardy. Cette Pairie fut éteinte lorſque Philippe, Comte de Valois ſon fils, parvint à la Couronne, aprés le decés de Charles IV. du nom, dit le Bel, arrivé le 1. Fevrier 1327. Ce Roy Philippe VI. du nom, donna le Comté de Valois en 1344. à Philippe de France ſon fils puiſné, qui mourut ſans enfans legitimes le 1. Septembre 1375. Sa veuve Blanche de France en joüit quelque tems. Dans la ſuite il fut donné à Louis de France, depuis duc d'Orleans. Louis XII. petit fils de ce duc étant monté ſur le Trône, gratifia François Comte d'Angoulême, du comté de Valois, qu'il érigea en même tems en D. P. par Lettres données au Verger au mois de Février 1498. ce qui fut regiſtré au Parlement le 26. Avril ſuivant que l'on comptoit 1499. Ce Prince étant monté ſur le Trône, ce duché fut reüni à la Couronne, il le donna en duché à ſa tante Jeanne d'Orleans, femme de Charles de Coëtivi, Comte de Taillebourg, pour en joüir tant qu'elle vivroit par Lettres du 28. Décembre 1516. regiſtrées au Parlement le 9. Fé-

vrier ſuivant ; confirmées par autres du 15. May 1517. regiſtrées le 4. Juin de la même année. Elle mourut en 1520. & le duché de Valois reſta réuni à la Couronne juſqu'en 1630. qu'il fut donné à Gaſton de France, duc d'Orleans, pour ſupplément d'appanage, les Lettres expediées à Paris au mois de Janvier de ladite année, furent regiſtrées le 6. Février ſuivant : ce Prince étant mort ſans enfans mâles le 2. Février 1660. le duché de Valois fut donné à Philippe de France, frere unique du Roy Louis XIV. pour partie de ſon appanage, par Lettres données à Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Alençon, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois. Il fut érigé enſuite en duché par Lettres Patentes du 1. Janvier 1414. en faveur de Jean I. du nom, Comte d'Alençon & du Perche. Puis fut réuni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc d'Alençon, comte du Perche, Pair de France, arrivée le 11. Avril 1524. & cette Pairie éteinte. Sa veuve Marguerite d'Orleans, ſe remariant à Henri d'Albret, Roy de Navarre, par contrat du 3. Janvier 1526. le

Digitized by Google

Roy François I. ſon frere lui donna ce D. P. & après ſa mort ſans enfans mâles, le 21. Décembre 1549. il fut réüni à la Couronne, & donné en 1566. avec d'autres terres à François de France dernier des fils d'Henri II. ainſi qu'on le verra ci-aprés.

Perche, C. P. érigé en faveur du même Charles de France, Comte de Valois & éteint par le decés du même Charles Duc d'Alençon. François de France dernier des fils du Roy Henri II. eut ce Comté en appanage, l'an 1566. comme on le dira dans un autre Article.

Anjou, C. P. érigé en pairie par Lettres Patentes, données à Courtray au mois de Septembre 1297. en faveur de Charles de France, Comte de Valois; & en conſideration de ſon mariage avec Marguerite de Sicile, fille aînée de Charles II. Roy de Naples & Sicile, qui étoit fils de Charles de France auſſi Roy de Naples & Sicile à qui le Roy S. Louis ſon frere avoit donné les Comtez d'*Anjou* & du *Maine* en 1246. Cette Pairie d'Anjou fut éteinte par l'avenement de Philippe, Comte de Valois ſon fils à la Couronne. Ce Roy donna le Comté d'*Anjou* à Jean de France ſon fils aîné, pour le tenir en Pairie avec le duché de *Normandie*, & le Comté du *Maine*, par Lettres

de la Couronne, par autres Lettres données à Nantes au mois d'Août 1532. regiſtrées au Parlement de Bretagne le 8. Octobre, & au Parlement de Paris le 18. Novembre de la même année. C'a été le titre de François II. du vivant du Roy François I. ſon ayeul, puis des deux premiers fils de Louis de France, Duc de Bourgogne, dont le dernier mourut Dauphin le 8. Mars 1712.

Poiton, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes du mois d'Aouſt 1315. en faveur de Philippe de France, Comte de Poitou. Il ſucceda à Jean I. du nom, Roi de France & de Navarre, ſon neveu, décedé le 19. Novembre 1316. &ainſi cette Pairie fut éteinte. Elle fut donnée par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume, à Jean de France ſon frere par Lettres Patentes du mois de Juin 1357. Mais ce Comté ayant été cedé au Roi d'Angleterre Edoüard III. du nom, par le Traité de Bretigny, du 8. Mai 1360. le Roi Jean par ſes Lettres du mois d'Octobre ſuivant, revoqua la conceſſion du mois de Juin 1357. Charles V. étant venu à la Couronne, & ayant retiré le Poitou des mains des Anglois,

le redonna de nouveau à ſon même frere Jean, pour lors duc de Berry, par ſes Lettres du mois de Novembre 1364. ce Prince étant mort, ſans laiſſer d'enfans mâles, le 26. Mai 1416. ce Comté de Poitou revint à la Couronne; & le 17. Mai 1417. il fut donné à Charles de France, Dauphin de Viennois, depuis Roi VII. du nom.

La Marche, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1316. en faveur de Charles de France, Comte de la Marche. Il ſucceda à Philippe V. du nom, dit le Long, ſon frere, décedé le 1. Janvier 1321. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Mais comme le même Roi donna en 1327. ce Comté en échange à Louis de Bourbon, au lieu du Comté de Clermont en Beauvoiſis, il fut érigé de nouveau en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Décembre de la même année. Il paſſa dans la Maiſon d'Armagnac, par le mariage d'Eleonore, fille de Jacques de Bourbon, avec Bernard d'Armagnac: Jacques leur fils le perdit par ſa mort, arrivée le premier d'Aouſt 1477. après laquelle Louis XI. donna ce Comté à Pierre de Bourbon, Sr. Beaujeu, qui avoit

épouſé Anne de France ſa fille. Suſanne de Bourbon leur fille le porta en dot à Charles de Bourbon Connétable, aprés la mort duquel il paſſa à Louiſe de Savoye, mere de François I. qui aprés le decès de cette Princeſſe en 1531. le réunit à la Couronne. Il le donna par Lettres du 12. Juin 1540. à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour le tenir en Pairie; mais ce Prince mourut le 9. Septembre 1545. Ce Comté eſt apreſent le titre des fils aînez des Princes de Conty.

Evreux. Ce Comté fut érigé en Pairie le 27. Mars 1316. en faveur de Loüis de France, Comte d'Evreux : mais les Lettres d'érection ayant été perduës, il en fut expedié d'autres au mois de Janvier 1326. en faveur de Philippe, Comte d'Evreux & Roi de Navarre ſon fils. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, ſon petit-fils, ceda ce Comté d'Evreux à Charles VI. du nom, Roi de France, par un Traité paſſé à Paris le 9. Juin 1404. & ainſi cette Pairie fut éteinte.

Ce Comté fut donné par Lettres Patentes datées à Montluçon au mois de Janvier 1426. à Jean Stuart, Comte d'Arley, Seigneur, d'Aubigny, Conné-

table de l'Armée d'Ecoſſe, pour le tenir en Pairie. Il n'en jouit que juſqu'en 1429. qu'il fut tué au ſervice de la France. Le Roy Charles IX. l'érigea en Duché-Pairie pour ſon frere François de France, duc d'Alençon, par ſes Lettres du mois d'Octobre 1560. regiſtrées au Parlement de Paris le 10. Decembre ſuivant, & à celui de Rouen le 2. du même mois; mais ce Prince étant mort ſans enfans en 1584. ce Duché fut éteint, & réuni à la Couronne. Il a depuis été donné, mais ſans Pairie, à la Maiſon de la Tour de Boüillon, pour partie de l'échange fait avec elle de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. & c'eſt le duc de Bouillon qui en eſt en poſſeſſion.

Angoulême. C. P. Ce Comté fut érigé Pairie par Lettres Patentes données à Paris le 27. Mars 1316. en faveur de Philippe d'Evreux, & de Jeanne de France ſon épouſe, ce qui fut confirmé par une tranſaction du 14. Mars 1335. Etant revenu à la Couronne, il fut érigé en D. P. en Février 1514. pour Louiſe de Savoye, mere de François I. puis donné pour partie d'appanage à Charles de France, troiſiéme fils de François I. par Lettres du 12. Juin 1540.

mais il mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Henry II. donna ce Duché à ſa fille Diane, légitimée de France, par Lettres du mois d'Août 1552. & étant morte veuve de François, duc de Montmorency, Pair & Maréchal de France, le 11. Janvier 1619. Louis XIII. en gratifia Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. par Lettres du mois de Janvier 1620. regiſtrées au Parlement de Paris, le 13. Avril ſuivant. Son fils Louis de Valois, duc d'Angoulême, étant mort ſans enfans le 13. Novembre 1653. ce duché fut réuni à la Couronne, juſqu'en Juin 1710. que Louis XIV. le donna en Pairie, & pour portion d'appanage à ſon petit-fils Charles duc de Berry, par Lettres Patentes données à Verſailles, & regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Il n'en jouit que juſqu'au 4. Mai 1714. qu'il mourut ſans enfans mâles; & ce duché revint à la Couronne.

Eſtampes, C. P. la Baronnie d'Eſtampes, poſſedée jadis par la reine Blanche, mere de ſaint Louis, pour partie du remploi de ſa dot, puis en douaire par Marguerite de Provence, veuve de ce ſaint Roy, fut érigée en Comté-Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1327. en faveur de

Charles d'Evreux, fils de Louis de France, Comte d'Evreux, & de Marguerite d'Artois. Louis d'Evreux, Comte d'Eſtampes ſon fils, en fit donation entre vifs en Novembre 1381. à Louis I. du nom, duc d'Anjou, ne s'en reſervant que l'uſufruit. Ce duc mourut en 1384. Sa veuve & ſes enfans tranſporterent leurs droits ſur Eſtampes à Jean duc de Berry, leur oncle paternel, en échange de la Principauté de Tarente; ce que le Roi Charles V. confirma par ſes Lettres du premier Août 1385. Ce duc ſubſtitua à ſes droits ſon frere Philippe *le Hardy*, duc de Bourgogne, & ſes enfans, par Acte du 28. Janvier 1387. ainſi aprés la mort de Louis, Comte d'Eſtampes, arrivée le 6. Mai 1400. il ne fut regardé que comme uſufruitier du Comté d'Eſtampes. Il déceda le 15. Avril 1415. Ce Comté fut confiſqué ſur Jean duc de Bourgogne, par le dauphin Charles, Regent du Royaume qui le donna en 1421. à Richard de Bretagne; & étant devenu Roi VII. du nom, il confirma cette donation l'an 1425. Par la ſuite Philippe le Bon, duc de Bourgogne, ceda ſes droits l'an 1434. à ſon couſin germain Jean, Comte de Nevers, qui en vertu du Traité de paix fait à Arras le 21. Sep-

tembre 1435. fut mis en poſſeſſion du Comté d'Eſtampes. Marguerite d'Orleans veuve de Richard de Bretagne, obtint du Roi, en faveur de François II. duc de Bretagne ſon fils, l'an 1442. des Lettres de confirmation du don fait à feu ſon mari : mais il y eut oppoſition à l'enterrinement de ces Lettres, tant de la part du duc de Bourgogne, que de celle du Procureur General du Roi, qui prétendoit le Comté d'Eſtampes réuni à la Couronne par la défaillance de poſterité, de Louis I. du nom Comte d'Evreux, qui en avoit été le premier inveſti : & cette reunion fut adjugée par Arrêt du 18. Mars 1477. Au mois d'Avril ſuivant, Louis XI. donna ce Comté à Jean de Foix, Vicomte de Narbonne. Son fils Gaſton ayant été tué le 11. Avril 1512. Eſtampes fut donné à Anne de Bretagne par ſon mari le Roy Louis XII. en Mai 1513. elle mourut le 9. Janvier 1514. & ſa fille Claude de France, femme de François I. en herita. Ce Roi en gratifia pourtant Artus Gouffier, Grand Maître de France, ſeulement pour ſa vie; mais il en jouit peu de tems, étant mort en 1518. la Reine Claude rentra en jouiſſance, & après ſa mort arrivée le 20. Juillet 1524. le Roi

par ſes Lettres du 13. Avril 1526. aprés Pâques, accorda la joüiſſance à vie du Comté d'Eſtampes à Jean de la Barre, Seigneur de Verets, Vicomte de Bridiers premier Gentilhomme de ſa Chambre. Il mourut en Février 1533. & ce Comté fut donné à Jean de Broſſe, dit de Bretagne, Comte de Penthievre, & à Anne de Piſſeleu ſa femme, par Lettres du 23. Juin 1534. François I. qui affectionnoit cette Dame, érigea Eſtampes en *ſimple duché*, par Lettres du mois de Janvier 1536. regiſtrées le 18. du même mois; ce qu'il confirma en 1543. Henri II. ſon fils en fit autant, par ſes Lettres du 14. Septembre 1547. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 1. Novembre ſuivant : mais il le depoüilla de ce duché en 1553. pour en révêtir Diane de Poitiers ſa favorite. Charles IX. le rendit à Jean de Broſſe en 1562. & celui ci étant mort en Janvier 1565. Eſtampes reſta uni à la Couronne juſqu'au regne d'Henry III. qui donna ce Duché à Jean Caſimir Comte Palatin du Rhin, par Lettres du 18. Mai 1576. regiſtrées le 24. ſuivant. Ce Comte y renonça par ſon Procureur le 8. Mars ſuivant, & le Roi par ſes Lettres du 17. Janvier 1579. l'engagea à Catherine de

Lorraine ſeconde femme de Louis de Bourbon, II. du nom, duc de Monpenſier, pour cent mille livres, qu'elle lui avoit prêtées ; ces Lettres d'engagement furent regiſtrées à la Chambre des Comptes le 23. du même mois. Il retira peu aprés ce duché, & le donna à ſa ſœur Marguerite Reine de Navarre par Lettres du 8. Juillet 1582. regiſtrées au Parlement le 5. Avril 1583. Elle en fit donation entre vifs à Gabrielle d'Eſtrées, Ducheſſe de Beaufort, par Acte du 11. Novembre 1598. ce que cette Ducheſſe accepta le 4. Janvier ſuivant. Ceſar duc de Vendôme, fils naturel & legitimé du Roi Henri IV. & de Gabrielle herita d'elle ; & ſa poſterité a joui du Duché d'Eſtampes, juſqu'à la mort ſans enfans de ſon petit fils Louis-Joſeph, duc de Vendome & d'Eſtampes, arrivée le 11. Juin 1712.

Bourbon, D. P. La Seigneurie de Bourbon, avec les Seigneuries d'*Iſſoudun*, de *S. Pierre le Mouſtier*, & de *Monferrand* furent érigées en Duché Pairie par Lettres Patentes données au Château du Louvre le 27. de Decembre 1327. en faveur de Louis, Comte de Clermont, petit fils de S. Louis. Sa poſterité a pris le nom de Bourbon. Il fut uni au domai-

ne de la Couronne par la mort de Charles duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Chatelleraut, Pair & Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. & donné ſous le titre de *duché de Bourbonnois*, à Charles de France, troiſiéme fils du Roi François I. pour le tenir en Pairie, par Lettres Patentes datées de Fontainebleau le 5. Février 1543. Il en jouit peu, étant mort en 1545. comme il a été dit ci devant. Henri de France, duc d'Anjou, eut ce même duché en Pairie par Lettres Parentes données à Moulins le 8. Fevrier 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant, & il le conſerva juſqu'à ſon avenement à la Couronne en 1574. Enfin, il a été demembré de la Couronne, & delaiſſé en échange du duché & Pairie d'Albret, à Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, par Contrat du 26. Fevrier 1661. pour en jouir par lui & ſes ſucceſſeurs mâles & femelles, deſcendans de lui en loyal mariage, ainſi qu'il jouiſſoit du duché d'Albret; ce qui fut confirmé pat Lettres Patentes, données à Paris le 7. Mars ſuivant, regiſtrées le 15. Avril de la même année.

La Marche, C. P. érigée de nouveau en 1327. *voyez* ci devant, pag. 7 & 15.

Beaumont le Roger, C. P. Ce Comté fut érigé en Pairie par Lettres Patentes données à Paris, au mois de Février 1328. en faveur de Robert d'Artois, Comte de Beaumont-le-Roger. Il fut confisqué sur lui, par Arrêt du Mercredi avant Pâques Fleuries 1331. & donné en Pairie, par Lettres du 16. Avril 1344. à Philippe de France, l'un des fils du Roi Philippe de Valois: mais son fils aîné & successeur, le Roi Jean le reprit de son frere le 5. Mars 1353. & l'ayant de nouveau érigé en Pairie, il le donna à Charles d'Evreux, second du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. son fils Charles III. Roi de Navarre, renonça au droit qu'il avoit sur ce Comté & sur autres terres, par Traité du 9. Juin 1404. ainsi qu'il sera dit ci-aprés.

Clermont en Beauvoisis, C. P. érigé de nouveau en 1331. *Voyez* ci devant, pag. 7.

Normandie, D. P. donné en 1331. à Jean de France. *Voyez* pag. 5.

Anjou, C. P. donné au même en la même année. *Voyez* pag. 11.

Maine, C. P. n'avoit pas encore ce titre, lors qu'en 1202. ce Comté fut confisqué sur Jean Roi d'Angleterre,

de

de la Maiſon d'Anjou, qui l'avoit eu de ſes anciens Seigneurs. Saint Louis le donna avec le Comté d'Anjou, à ſon frere Charles, depuis Roi de Naples; & les Lettres de ce don furent éxpediées à Melun au mois d'Août 1246. Marguerite de Sicile ſa petite-fille, épouſant en 1290. Charles de France, Comte de Valois, fils puîné du Roi Philippe le Hardy, lui porta en dot ces deux Comtez, par ceſſion de ſon pere Charles II. du nom, Roi de Naples & de Sicile; ce qui fut confirmé par le roi Philippe le Bel qui les érigea en *Comtez-Pairies*, l'an 1297. Philippe de Valois, né de ce mariage étant monté ſur le Trône, les Comtez d'Anjou & du Maine furent unis à la Couronne. Il les donna, avec le duché de Normandie, à Jean de France ſon fils, par Lettres Patentes du 17. Février 1331. pour tenir le tout en Pairies. Elles furent éteintes, lorſque ce Prince ſucceda à ſon pere en 1350. Mais par ſes Lettres Patentes données à Boulogne en Octobre 1360. il érigea de nouveau le Comté du Maine en Pairie, & le donna avec le Comté d'Anjou, qu'il érigea en D. P. à Louis de France ſon ſecond fils. Ce Comté ne revint au Domaine de la Couronne, que

par la mort de l'arriere petit-fils de Louis premier duc d'Anjou, Charles Roy de Naples, &c. & Comte du Maine, decedé le 11. Décembre 1481. Henri III. qui avoit eu ce Comté, comme partie de ſon appanage, le donna à ſon frere François duc d'Alençon, après la mort duquel, en 1584. il revint à la Couronne & n'en a plus été ſeparé. Louis XIV. par ſes Lettres du mois de Décembre 1676. regiſtrées le 20. du même mois, ordonna que Louis-Auguſte de Bourbon, ſon fils légitimé, ſeroit nommé *Duc du Maine*, ſans pourtant que ce Comté ait été érigé en duché, ni que ſa proprieté ait été accordée à celui qui en a le titre.

Mortain, C. P. nouvelle érection en 1335. *Voyez* page 7.

Orleans, (qui dès l'an 1255. avoit été donné avec titre de duché, à Philippe de France, fils du Roi Philippe IV.) *Valois*, & *Beaumont le Roger*, Comtez-Pairies, *Breteuil*, Vic. P. & les Terres qui appartenoient à Robert d'Artois en Normandie, enſemble celles que Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV. du nom, dit le Bel, Roi de France, tenoit en Normandie, en Champagne & Brie pour ſon douaire, furent données en appanage à Philippe de France, par Lettres

Patentes de ſon pere le Roi Philippe VI. en date du 16. Avril 1344. pour les tenir en Pairie : mais Jean Roi de France ſon frere, reprit le 5. Mars 1353. le Comté de Beaumont-le-Roger, le Vicomté de Breteuil, & les Seigneuries de Conches, de Domfront, & d'Orbec, qui avoient appartenu à Robert d'Artois, & ainſi ces Pairies furent éteintes. Quant aux Terres dont Jeanne d'Evreux jouiſſoit pour ſon douaire, dont le Comté de Brie Comte Robert, & la Châtellenie de Château Thierry faiſoient partie, il ne s'en put mettre en poſſeſſion que par la mort de cette Princeſſe, arrivée le 4. Mars 1370. Ce Prince Philippe de France, étant décedé ſans enfans légitimes, le premier Septembre 1375. tout ce qu'il poſſedoit de ces Seigneuries, fut réuni au Domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes.

Nivernois & Rethel, Comtez-Pairies, avec la Baronnie de *Donzy*, furent érigées en Pairies, par Lettres Patentes données à Moncel-les-Ponts le 27. Août 1347. en faveur de Marguerite de France, fille du Roi Philippe V. dit le Long, & femme de Louis II. du nom, Comte de Flandres, & de Louis de Flandres, Comte de Nevers, ſon fils. Le Niver-

nois avoit eu ſes Comtes particuliers depuis le commencement du XI. Siécle, leur poſterité maſculine étoit finie en 1181. & Agnés ſœur du dernier, avoit porté ce Comté dans la Maiſon de Courtenay, d'où il étoit paſſé de filles en filles, dans les Maiſons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon-Ancien, & de Bourgogne de la premiere race. Enfin il étoit tombé dans celle de Flandres par Yoland de Bourgogne, Comteſſe de Nevers, & Baronne de Donzy, qui fut ayeule paternelle de Louis II. Comte de Flandres. Louis III. ſon fils ne laiſſa qu'une fille, Marguerite de Flandres, Comteſſe de Nevers & de Rethel, Baronne de Donzy, qui eut pour ſecond mari, Philippe de France, duc de Bourgogne, tige de ces ducs de la ſeconde race: leur troiſiéme fils, nommé Philippe, eut les trois Seigneuries de ſa mere, & fut pere de Charles de Bourgogne, Comte de Nevers & de Rethel, Baron de Donzy, en faveur de qui le Nivernois fut de nouveau érigé en Comté-Pairie, par Lettres données au Bourg de Champigny, en Juillet 1459. regiſtrées au Parlement le 12. Novembre ſuivant. Mais étant mort ſans enfans légitimes ſur la fin de May 1464. ſon frere

Jean de Bourgogne lui ſucceda, & obtint de nouvelles Lettres de Pairie, datées de Mauny le 30. Juillet de la même année. Il mourut le 25. Septembre 1491. ne laiſſant que des filles, Elizabeth l'aînée, mariée à Jean I. du nom, duc de Cleves, étoit morte dès l'an 1483. leur troiſiéme fils Engilbert de Cleves, hérita du Comté de Nevers, & au mois de Mai 1505. il obtint de nouvelles Lettres d'érection de ce Comté en Pairie, qui furent regiſtrées le 18. Août de la même année. Son petit fils François de Cleves, épouſant Marguerite de Bourbon-Vendôme, au mois de Janvier 1538. Marie d'Albret ſa mere, & elles obtinrent l'érection du Comté de Nivernois, en Duché-Pairie pour ſes hoirs tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données à Paris au même mois & an, regiſtrées au Parlement de Paris le 17. Février ſuivant, & en la Chambre des Comptes le 26. du même mois: les trois fils qu'il avoit eus de ce mariage, étants morts ſans poſterité, Henriette de Cleves, ſa fille aînée, devint ducheſſe de Nevers & de Rethel, & obtint de nouvelles Lettres le 2. Mars 1566. regiſtrées le 22. Juin ſuivant, étant alors mariée à Louis de Gonzague-Mantoue,

dont elle eut Charles duc de Nevers & de Rethel, Pair de France, qui devint duc de Mantoue & de Monferrat. Charles III. petit fils de celui-ci, vendit le duché de Nivernois (auquel le Donziois avoit été incorporé dès le mois de Février 1552. les Lettres regiſtrées le 23. du même mois & an) par contrat du 11. Juillet 1659. à Jules Mazarini, Cardinal, qui au mois d'Octobre 1660. obtint de nouvelles Lettres de Duché-Pairie pour Nevers. Il mourut le 9. Mars 1661. ſans les faire enregiſtrer, & laiſſa ce duché à Philippe-Jules-Mazarini-Mancini, fils d'une de ſes ſœurs. Celui-ci obtint de nouvelles Lettres confirmatives du Duché-Pairie de Nevers en ſa faveur, dattées du mois de Janvier 1676. ſur leſquelles il en eut d'autres de ſurannation le 29. Avril 1692. mais pas unes ne furent enregiſtrées au Parlement, & étant mort en 1707. ſon fils aîné Philippe-Jules-François-Mazarini Mancini, obtint de nouvelles Lettres de confirmation du Nivernois en Duché-Pairie, données à Paris le 24. Août 1720. qui ont été enregiſtrées au Parlement le 31. Décembre ſuivant.

Mante & *Meulant*, Comtez, *Valognes* & *Carentan*, Vicomtez, avec *le Clos* de

Coûtantin, furent érigées en Pairies le 22. Février 1353. en faveur de Charles d'Evreux II. du nom, Roi de Navarre. Charles V. du nom, Roi de France, reprit les Comtez de Mante & de Meulant, par un Traité du 6. Mars 1364. & lui donna la Baronnie de Monpellier en échange, & par un autre Traité du 9. Juin 1404. Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, son fils quitta tout le droit qu'il avoit à ces Terres & Seigneuries, qui furent entierement réünies au domaine de la Couronne, & les Pairies éteintes.

Beaumont-le-Roger, C. P. *Berteüil*, Vicomté-Pairie, avec les Seigneuries de *Conches*, *Pont-Audemer*, furent érigées en Pairies, en faveur du même Charles d'Evreux, II. du nom, Roi de Navarre, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1354. & Charles d'Evreux, III. du nom, Roi de Navarre, son fils quitta par le Traité du 9. Juin 1404. le droit qu'il avoit à ces Terres. Il a été parlé de *Beaumont le Roger* ci-devant p. 23. & 26.

Normandie, D. P. en 1355. *Voyez* ci devant page 5.

Poitou, C. P. nouvelle réérection en 1357. *Voyez* ci devant p. 14.

Mâcon, C. P. fut érigé en Pairie en faveur de Jean de France, Comte de Poitou, par Charles de France, duc de Normandie, & Regent du Royaume ſon frere, par ſes Lettres Patentes données à S. Denis au mois de Septembre 1359. qui furent revoquées par le Roi Jean, par autres Lettres données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Ce Comté fut depuis cedé en Pairie à Philippe III. duc de Bourgogne, comme il ſera dit ci-après.

Anjou, D. P. érigé en 1360. *Voyez* ci-devant page 11.

Maine, C. P. érigé de nouveau en 1360. *Voyez* ci devant page 24.

Berry, D. P. fut érigé en D. P. en faveur de Jean de France, troiſiéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes, données à Boulogne au mois d'Octobre 1360.

Charles VI. par ſes Lettres du 12. Juillet 1401. le donna à Jean de France l'un de ſes fils en accroiſſement d'appanage, pour en joüir aprés le decés du duc Jean oncle de ce Roi. Ce duc mourut le 15 Juin 1416. mais le jeune Prince ne joüit pas long-tems du duché, étant mort le 5. Avril ſuivant, que l'on comptoit encore 1416. Le même roi par ſes

Digitized by Google

Lettres du 17. Mai 1417. regiſtrées en Parlement le 25. du même mois, donna le duché de *Berry*, avec le Comté de *Poitou*, à Charles de France, dauphin de Viennois, duc de Touraine, ſon autre fils, pour les tenir en Pairies. Ce Prince étant devenu Roi, ſous le nom de Charles VII. fit don à Charles de France, ſon quatriéme fils, du même duché, par Lettres Patentes dattées de Montrichard au mois de Novembre 1461. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 27. du même mois. Ce Prince mourut le 12. Mai 1472. ſans poſterité, & le duché fut réüni à la Couronne. François I. en fit don à ſa ſœur Marguerite: femme de Charles, duc d'Alençon, par Lettres Patentes dattées d'Argentan le 11. Octobre 1517. regiſtrées au Parlement le 4. Février ſuivant, en la Chambre des Comptes le 6. & en la Cour des Aydes le 10. du même mois : elle mourut le 21. Décembre 1549. & le duché de Berry revint à la Couronne. Henry III. en fit revivre la Pairie, lorſque par ſes Lettres dattées de Paris au mois de May 1576. il donna ce duché, avec ceux d'*Anjou* & de *Touraine*, à ſon frere François, duc d'Alençon, qui mourut ſans poſterité le

10 Juin 1584. Charles de France, petit fils du Roi Loüis XIV. & troiſiéme fils de Loüis, dauphin de Viennois, reçut en naiſſant le 31. Août 1686. le ſimple titre de duc de Berry, & le perdit en mourant le 4. Mai 1714.

Auvergne, Le Comté d'Auvergne fut érigé en D. P. en faveur du même Jean de France, & par les mêmes Lettres Patentes de 1360. ce Prince donna ce duché en dot à Marie de Berry ſa fille, lorſqu'elle épouſa Jean de Bourbon, Comte de Clermont; & il fut réüni au Domaine de la Couronne, par la mort de Charles, duc de Bourbon, Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. L'Auvergne redevint Comté, & le Roi Henry III. en fit don au fils légitimé du feu Roy ſon frere, Charles de Valois, dernier duc d'Angoulême, par Lettres du 3. Juin 1589. preſentées au Parlement le 10. du même mois: la Maiſon de la Tour-de-Boüillon jouit du Comté d'Auvergne, mais ſans titre de Pairie.

Le Comté de *Touraine* fut érigé en D. P. en faveur de Philippe de France, quatriéme fils du Roi Jean, par Lettres Patentes données à Boulogne au mois d'Octobre 1360. Il fut réuni à la Couronne en l'année 1363. & cette Pairie éteinte.

Digitized by Google

On la fit revivre en Novembre 1396. en donnant ce duché pour partie d'appanage à Louis de France, l'un des fils du Roi Charles V. Il s'en démit en 1392. pour le duché d'Orleans, & celui de Touraine fut donné à ſon neveu Jean de France, par Lettres dattées de Paris le 12. Juillet 1401. ce qui fut confirmé par autres Lettres Patentes, données en l'Abbaye de S. Jean des Vignes, à Soiſſons, le 24. Mai 1414. pour en jouir par proviſion, & le tenir en Pairie, juſqu'à ce qu'il eut le duché de Berry, & le comté de Poitou; elles furent regiſtrées en la Chambre des Comptes le 16. Juin ſuivant. Il eut ce duché & ce comté par la mort de ſon grand oncle, mais il le poſſeda peu, ainſi qu'il a été dit ci deſſus. Son frere Charles, depuis Roi Charles VII. avoit eu le duché de Touraine, ſur ſa démiſſion par Lettres Patentes données à Paris le 15. Juillet 1416. Ce Prince Dauphin de Viennois étant Regent du Royaume durant la maladie de ſon Pere Charles VI. fit don de ce Duché avec Pairie, à Archambaut I. comte de Douglas, Ecoſſois, par Lettres Patentes dattées de Bourges le 19. Avril 1423. regiſtrées au Parlement ſéant à Poitiers, le dernier jour du même mois. Après la

mort de ce Seigneur, le duché de Touraine fut réuni à la Couronne, & n'en fut ſeparé qu'au mois de Mai 1576. qu'il fut donné avec d'autres, pour accroiſſement d'appanage, à François duc d'Alençon, mort ſans poſtérité en 1584.

Bourgogne, D.P. en 1364. *Voyez* ci-devant, pag. 4.

La Baronnie de *Monpellier* fut donnée par Traite du 6. Mars 1364. à Charles d'Evreux, Roi de Navarre, pour la tenir en Pairie, en échange des Comtez de Mante, de Meulant, & de Longueville.

Les Châtellenies de *Lille*, de *Douay*, & *d'Orchies*, furent données à Loüis, Comte de Flandres; par Lettres Patentes du 25. Avril 1369. pour les tenir en Pairie.

Poitou, en 1369. *Voyez* ci-devant pag. 14.

Le duché de *Touraine*, excepté les Chatel & Chaſtellenie de Loudun, & les Comtez de *Valois*, de *Beaumont-ſur Oyſe*, avec toutes les Terres dont Blanche de France, veuve de Philippe de France duc d'Orleans, joüiſſoit pour ſon doüaire, excepté les Villes, Chaſtel & Chatelenie de Crecy en Brie, & les

Villes, Chaſtel & Chaſtellenie de Gournay-ſur-Marne, furent donnez par Lettres Patentes datées de Lille en Flandres, au mois de Novembre 1386. à Louis de France, l'un des fils du Roi Charles V. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie. Il portoit neanmoins le titre de Comte de *Valois* à la bataille de Roſebecque, le 27. Novembre 1382. Quant au duché de *Touraine*, il s'en demit en 1392. pour le duché d'Orleans, ainſi qu'on la vû ci deſſus, pag. 34.

Le duché d'*Orleans*, fut donné par Lettres Patentes, dattées de Paris le 4. Juin 1392. au même Louis de France, pour le tenir en pairie. Il avoit été en 1344. l'appanage de Philippe de France, l'un des fils de Philippe de Valois, & qui étoit mort ſans enfans en 1375. & il fut reüni au domaine de la Couronne, lorſque Louis duc d'Orleans, ſon petit fils, ſucceda à Charles VIII. du nom, Roi de France, decedé le 7. Avril 1497. François I. par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau le 12. Juin 1540. donna le duché d'Orleans en Pairie, à ſon troiſiéme fils Charles de France, pour partie de ſon appanage, mais ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545. Ce D. P. fut donné avec

le duché de *Chartres*, & le Comté de *Blois*, à Gaſton Jean-Baptiſte de France, frere du Roy Louis XIII. pour ſon appanage, & pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes dattées de Nantes au mois de Juillet 1626. regiſtrées le 27. Août ſuivant. Ce Prince étant mort ſans enfans mâles en 1660. les duchez *d'Orleans* & de *Chartres*, avec celui de *Valois*, furent données en appanage à Philippes de France, Frere unique du Roy Louis XIV. par lettres dattées de Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. May de la même année.

Blois & *Dunois*, Comtez P. avec les Chatellenies de *Fere en Tardenois*, & de *Gandelus*, la Vidamie de *Châlons*, & autres Terres achetées par Louis de France, duc d'Orleans cy-deſſus mentionné, & Valentine Viſconti ſa femme, furent érigées en Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1399.

Le Comté de *Perigord* fut donné au même Louis de France, duc d'Orleans pour le tenir en Pairie, par Lettres Patentes du 24. Janvier 1399. Il fut vendu en l'année 1437. à Jean de Châtillon, duc de Bretagne, Comte de Limoges, par Charles duc d'Orleans.

La Châtellenie de *Château-Thierry*

Digitized by Google

fut donnée au même Louis de France, duc d'Orleans, pour la tenir en Pairie, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1400. Cette même Chaſtellenie fut érigée en duché, avec les Seigneuries de *Châtillon ſur Marne*, & d'*Epernay*, en faveur de François de France, dernier des fils du Roy Henry II. par Lettres Patentes du 8. Février 1566. ainſi qu'on le verra ci-aprés. Il a été dit cy-deſſus que ce Prince mourut ſans enfans en 1584. Ce duché de Château-Thierry, a paſſé dans la maiſon de la Tour de Bouillon comme on le dira à ſon rang.

La Baronie de *Coucy*, & les Seigneuries & Chaſtellenies de *Folembray*, & *Saint Aubin*, de la *Fere ſur Oyſe*, de *Chaſtelet*, de *Saint Lambert*, des *Eaux*, de *Marle*, d'*Acy* & de *Gercy*, furent érigées en Pairie, par Lettres Patentes, données à Paris le 21. Decembre 1400. en faveur du même Loüis de France, duc d'Orleans.

Guyenne, *D. P.* en 1400. *Voiez* ci-devant pag. 5.

Touraine, D. P. en 1401. *Voyez* ci-devant, pag. 34. & 36.

Le Comté de *Soiſſons*, la Baronie de *Coucy*, les Seigneuries de *Monçornet*,

de *Linon* & d'*Origny*, & le *Vinage de Laon* furent érigez en Pairie en faveur de Louis de France, duc d'Orleans (dont il a été parlé en plusieurs articles cy-dessus) par Lettres Patentes, données à Paris le 22. May 1404. Ils furent unis au domaine de la Couronne, lorsque Louis, duc d'Orleans, succeda à Charles VIII. du nom, Roy de France, décedé le 7. Avril 1497.

Les Chastellenies de *Châtillon-sur Marne*, de *Montargis*, de *Courtenay*, & de *Crecy*, furent érigées en Pairie, en faveur du même Louis de France, duc d'Orleans, par Lettres Patentes données à Paris le 5. Juin 1404.

Les Seigneuries de *Nemours*, de *Beaufort*, de *Soulaines*, de *Nogent*, de *Pons*, de *Bar sur Seine*, de *S. Florentin*, de *Coulommiers*, de *Lissy*, de *Dollot*, de *Pons-sur Yonne*, & de *Grez* furent érigées en D. P. sous le nom de Nemours, en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom, Roy de Navarre, par traité fait à Paris le 9. Juin 1404. Il sera parlé du duché de Nemours ci aprés.

La Chastellenie de *Mortaigne* prés Tournay, fut érigée en Pairie, par Lettres Patentes données à S. Marcel-lez-

Paris, le 15. Avril 1407. en faveur de Jean de France duc de Touraine, fils du Roy Charles VI.

Les Chaſtellenies *d'Evry le Châtel*, & de *Jouy-le-Châtel*, furent érigées en Pairie en faveur de Charles d'Evreux, III. du nom Roy de Navarre, par Lettres Patentes données à Tours le 10. Decembre 1408. regiſtrées au Parlement le 18. & en la Chambre des Comptes le 22. Mars de la même année.

La Chaſtellenie de Condé ſur-Noîreau *fut unie au Comté de* Mortain, *& ce Comté fut érigé en pairie, en faveur de Pierre d'Evreux, dit de Navarre, par Lettres Patentes données à Chartres, en Mars 1408. mais le Parlement refuſa de les enregiſtrer, & ce Prince mourut le 9. Juillet 1412.*

Les Seigneuries de *Coulommiers*, de *Bray*, de *Nogent*, de *Pons*, & de *Saint Florentin*, ayant été diſtraites du duché de Nemours, & délaiſſées par Charles d'Evreux, Roy de Navarre, au même Comte de Mortain; cette diſtraction fut confirmée par Lettres Patentes, données à Paris le 6. Novembre 1410. & ces terres furent érigées en Pairie en faveur dudit Pierre d'Evreux.

Louis de France Dauphin de Viennois

duc de *Guyenne* mentionné cy-dessus, obtint des Lettres Patentes données à Paris le 25. Decembre 1410. par lesquelles toutes les Terres qu'il possedoit dans le Royaume, furent érigées en P. Ces Pairies furent éteintes par sa mort, arrivée le Mercredy 18. Decembre 1415.

Le Comté de *Ponthieu* fut érigé en P. en faveur de Jean de France, duc de Touraine, dont il a été parlé, par Lettres Patentes, données à Paris le 22. Mars 1412. la Pairie fut eteinte, & le Comté fut donné par Lettres du mois d'Août 1552. à Diane legitimée de France, fille naturelle d'Henri II. Charles de Valois, fils naturel du Roi Charles IX. eut ensuite ce Comté qui revint à la Couronne après la mort de son fils en 1653. le Roi Louis XIV. par ses Lettres du mois de Juin 1710. le donna à son petit fils Charles, duc de Berry, pour portion d'appanage, mais par autres du mois de Septembre suivant, il en fut distrait, & on lui donna d'autres Terres à la Place, comme on le verra cy-aprés.

Touraine, D. P. en 1414. & encore en 1416. *Voyez* ci-devant, pages 34. & 36.

Digitized by Google

Berry & *Poitou* en 1417. *Voyez* ci devant, pag. 32. & 14.

Touraine, en 1423. *Voyez* ci-devant, pag. 34. & 36.

Evreux, C. P. en 1426. *Voiez* ci-devant pag. 16.

Le Comté de *Xaintonge*, & la Seigneurie de *Rochefort-ſur-Charante*, furent données par Lettres Patentes du mois de Novembre 1428. à Jacques Stuart, Roy d'Ecoſſe, pour les tenir en Pairie.

Le Comté de *Mâcon*, dont il a été parlé, pag. 31. le Comté d'*Auxerre*, & les Seigneuries de *Bar ſur Seine*, de *Peronne*, de *Mondidier*, & de *Roye*, furent cedez à Philippes III. du nom, duc de Bourgogne, pour les tenir en Pairie par le Traité conclu à Arras le 21. Septembre 1435. confirmé par Lettres patentes données à Tours le 10. Decembre ſuivant, regiſtrées au Parlement le 23. Janvier, & en la Chambre des Comptes le 10. Février ſuivant.

Le Comté de *Foix* fut érigé en P. en faveur de Gaſton, Comte de Foix & de Bigorre, par Lettres patentes données à Vendôme au mois d'Août 1458.

Le Comté d'*Eu* qui avoit été confiſqué ſur Raoul de Brienne, II. du nom, Connétable de France, & avoit été donné

à Jean d'Artois, par Lettres du mois de Février 1350. fut érigé en Pairie en faveur de ſon petit-fils Charles d'Artois, Comte d'Eu, par Lettres Patentes dattées de Vendôme au mois d'Août 1458. regiſtrées au Parlement le 18. Decembre ſuivant. Ce Comte étant mort ſans enfans le 25. Juillet 1472. la Pairie fut éteinte, & Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, neveu par ſa mere du Comte d'Artois herita du Comté d'Eu. Sa fille aînée Eliſabeth de Bourgogne le porta en mariage à Jean II. du nom, duc de Cleves. Leur arriere petit-fils François duc de Nevers, ne laiſſa que des filles, la ſeconde deſquelles nommée Catherine, fut Comteſſe d'Eu, elle épouſa, 1°. Antoine de Croy, Prince de Portien, qui fut reçû Pair de France au Parlement, en qualité de Comte d'Eu, le lundi 12. Août 1566. 2°. Henri de Lorraine, I. du nom duc de Guiſe, dont elle reſta veuve & mourut en 1633. ſon petit fils Henry de Lorraine II. du nom duc de Guiſe vendit le Comté d'Eu à Anne-Marie-Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui y fit rétablir la Pairie pour elle, ſes hoirs & aïans cauſes mâles & femelles, par Lettres Patentes du Roi données à Saint Jean de Luz le 15. Mai

1660. regiſtrées le 30. Juillet ſuivant. Elle vendit ce Comté à Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, par traité du 2. Février 1681. s'en reſervant le revenu juſqu'à ſa mort, arrivée le 5. Avril 1693. & la Pairie étant éteinte, le duc du Maine en obtint le rétabliſſement, aux mêmes avantages & conditions que Mademoiſelle en avoit joui, par Lettres données à Verſailles au mois de Mai 1694. regiſtrées le 8. du même mois.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection en 1454. *Voyez* pag. 27.

Berry, D. P. en 1461. *Voyez* pag. 32.

Nivernois, C. P. autre réérection en 1464. *Voyez* pag. 27.

Normandie, D. P. en 1465. *Voyez* pag. 5.

Guyenne, D. P. en 1469. *Voyez* p. 5.

La Chaſtellenie de *Villefranche* en Rouergue, fut érigée en C. P. & donnée à Frederic d'Arragon, Prince de Tarente, & à Charlotte d'Arragon ſa fille, par Lettres Patentes, données à la Mothe d'Eſgry au mois d'Août 1480. regiſtrées en la Chambre des Comptes le 19. Septembre, & au Parlement de Paris le 17. Janvier de la même année, confirmées par d'autres Lettres des 2. Decembre & 11. Fevrier 1481. regiſtrées au Parle-

ment de Toulouſe le 5. Mars ſuivant.

Les Seigneuries de *Civray*, *Uſſon*, *S. Maixant & Vitrezay* en Auvergne, furent données à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, depuis Roy de France, pour les tenir en Pairie, au lieu de la troiſiéme partie du Comté de Perigord, par Lettres Patentes données à Paris le 14. Août 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. Ces mêmes Baronnies devinrent en 1540. portion de l'appanage de Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. comme on le verra dans la ſuite.

Le Comté de *Valois* fut érigé en D. P. & donné à François d'Orleans, Comte d'Angoulême, par Lettres Patentes données au Verger, au mois de Février 1498. regiſtrées le 26. Avril 1499. après Pâques, *voyez* ci-devant, pag. 9.

Nivernois, C. P. nouvelle réérection en 1505. *voyez* pag. 27.

La Baronnie de *Coucy*, le Comté de *Soiſſons*, & les Chaſtellenies de *Ham*, de *Pinon* & de *Moncornet*, furent données à Claude de France, fille aînée du Roy Louis XII. du nom, & d'Anne ducheſſe de Bretagne, pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Février 1505. regiſtrées le 19. Mars ſuivant. Cette Princeſſe fut mariée le 18. Mai 1514. avec François d'Orleans, duc de Valois,

Digitized by Google

& Comte d'Angoulême, depuis Roi de France.

Les Seigneuries de *Nemours*, *Dun* & de *Châteaulandon*, furent délaiſſées par Lettres Patentes, données à Blois au mois de Novembre 1507. regiſtrées le 14. Janvier ſuivant, à Gaſton de Foix, pour les tenir en D. P. Ce Prince ayant été tué à la Bataille de Ravenne le jour de Pâques 1512. le duché fut réuni au domaine de la Couronne, & cette Pairie éteinte. On a parlé ci-devant du duché de Nemours, & l'on en parlera encore ci-après.

Le Comté de *Vendômois* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Bourbon, Comte de Vendôme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1514. regiſtrées au Parlement le 6. Mars ſuivant, & en la Chambre des Comptes, le 23. Mai 1516. Ce duché a été uni au domaine de la Couronne, & la Pairie éteinte, lorſque Henry de Bourbon, Roi de Navarre, ſucceda à Henri III. du nom, Roi de France & de Pologne, décedé le 2. Août 1589. mais Henri IV. le donna à Ceſar ſon fils naturel, par contrat du 3. Avril 1598. pour porter les titre & qualité de duc de Vendôme, Pair de France, ce qui fut confirmé par

Lettres Patentes, données à Nantes le 15. du même mois & an, regiſtrées le 24. Juillet ſuivant. Après la mort ſans enfans de Louis-Joſeph, duc de Vendôme, de Ceſar, arrivée à Vinaroz en Eſpagne, petit fils le 11. Juin 1712. cette Pairie a été éteinte, & le duché réuni à la Couronne, par Lettres du 4. Janvier 1724.

Le Vicomté de *Chaſtelleraud* fut érigée en D. P. en faveur de François de Bourbon, Vicomte de Chaſtelleraud, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1514. regiſtrées au Parlement le 4. Avril ſuivant avant Pâques. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles duc de Bourbonnois, d'Auvergne & de Chaſtelleraud, Pair & Connétable de France, arrivée le 6. Mai 1527. Elle fut en 1540. l'appanage de Charles de France fils de François I. mais il mourut en 1545.

Berry, D. P. en 1517. *voyez* ci-devant, pag. 32.

La Baronnie de *Roüanne*, & le Marquiſat de *Boiſſy*, &c. furent érigées en D. P. de *Roüannois*, par Lettres Patentes données à Saint Germain en Laye, le 3. Avril 1519. en faveur d'Artus Gouffier, grand maître de France, il mourut à Montpellier, dans le mois ſuivant, & les lettres *ne furent point regiſtrées*. Ces Terres furent

furent érigées en marquiſat ſous le nom de *Boiſſy*, en faveur de Claude de Gouffier ſon fils, grand Ecuyer de France, par Lettres du mois de Mai 1564. regiſtrées le 30. du même mois; puis en duché ſous le nom de *Roüannois*, par Lettres données à Saint Maur, en Novembre 1566. regiſtrées le 23. Decembre ſuivant. Louis de Gouffier, petit fils de Claude, obtint en Septembre 1612. & le 8. Avril 1620. des Lettres d'érection du duché de Roüannois en Pairie: *ces dernieres préſentées au Parlement n'y furent point enregiſtrées.* Sur quoi l'on peut voir les Arrêts des 20. Juin 1620. & 8. Avril 1622. Artus de Gouffier, duc de Roüannois, petit fils de Louis, ayant embraſſé l'Etat Eccleſiaſtique, maria ſa ſœur à François d'Aubuſſon, Vicomte de la Feuillade, depuis Maréchal de France, & lui vendit ſon marquiſat de Boiſſy, & ſon duché de Roüannois, moyennant le ſomme de 400000 liv. pour lequel celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection en Pairie, tant pour lui, que pour ſes hoirs, & deſcendans mâles, par Lettres données à S. Germain en Laye au mois d'Avril 166-. Sur quoy il y eut au Parlement, le 22. Août ſuivant, un ſimple *ſoit montré.* Louis-François d'Aubuſſon de la Feuilla-

de, duc de Roüannois, depuis Maréchal de France ſon fils en obtint enfin l'enregiſtrement le 2. Novembre 1715. mais étant mort ſans enfans le 29. Janvier 1725. ce D. P. a été éteint.

Le Comté de Dunois, fut érigé en D. P. *en faveur de Claude d'Orleans, duc de Longueville, par Louiſe de Savoye, ducheſſe d'Angoulême, Regente du Royaume, par Lettres Patentes du 25. Juillet* 1525. *mais étant mort dans la même année, il n'y eut point d'enregiſtrement.*

Alençon, D. P. en 1626. *v.* ci-devant pag. 10.

François de Bourbon, Comte de S. Paul, ſe trouvant au Parlement le 27. Juillet 1527. le Roy le créa *Pair de France* pour cette fois ſeulement, & ſans qu'il put dans la ſuite en prendre le titre.

Le Comté de *Guiſe* fut érigé en D. P. en faveur de Claude de Lorraine, Comte de Guiſe & d'Aumale, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1527. regiſtrées au Parlement le 12. Août, & en la Chambre des Comptes le 5. Septembre 1528. Cette Pairie s'éteignit par la mort de François Joſeph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guiſe, &c. arrivée le 16. Mars 1675. mais le Roy Louis XIV. la fit revivre, en

érigeant de nouveau ce Comté de Guiſe en duché & Pairie, pour Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, Pair & Grand-Maître de France, & pour Anne de Baviere, Comteſſe Palatine du Rhin ſon épouſe, enſemble pour leurs enfans & deſcendans, mâles & femelles, &c. Les Lettres Patentes de cette érection, données à Verſailles au mois de Juillet 1704. furent regiſtrées au Parlement le 30. du même mois.

Nivernois, D. P. nouvelle réérection en 1538. *v.* ci-devant, pag. 27.

Le Comté de *Montpenſier* fut érigé en D. P. en faveur de Louiſe de Bourbon, veuve de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, & de Louis de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon leur fils, & des hoirs mâles de Louis de Bourbon, par Lettres Patentes, données à Fontainebleau, au mois de Février 1538. regiſtrées au Parlement le 6. & en la Chambre des Comptes le 19. Mars ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort d'Henry de Bourbon, duc de Montpenſier, Pair de France, arrivée le 27. Février 1608. Henriette-Catherine de Joyeuſe, ducheſſe douairiere de Montpenſier, & Marie de Bourbon ſa fille obtinrent des Lettres de continuation de Pairie pour

ce duché, en faveur de ladite Marie de Bourbon, & de ſes enfans & ſucceſſeurs Elles furent données à Fontainebleau au mois d'Avril 1608. & regiſtrées le premier Juillet ſuivant. Marie de Bourbon épouſa en 1626. Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans & mourut l'année ſuivante en couches, d'Anne Marie Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier, qui mourut le 5. Avril 1693. ayant dès le 27. Février 1685. fait ſon teſtament par lequel elle inſtitua ſon légataire univerſel Philippe de France, duc d'Orleans ſon couſin germain, qui par Lettres données à Verſailles au mois de Mars 1695. regiſtrées le 20. Avril ſuivant, obtint le rétabliſſement de D. P. pour la Seigneurie de Montpenſier, en ſa faveur & de ſes hoirs, & ayans cauſes mâles & femelles.

Les duchez d'*Orleans*, d'*Angoulême*, & de *Chaſtelleraud*; les Comtez de la *Marche*, de *Clermont* en Beauvoiſis, & de *Meſle*, le Vicomté d'*Aulnay*, les Baronies de *Civray*, de *Chizay*, d'*Uſſon* & de *S. Maixant*, furent données à Charles de France, troiſiéme fils du Roy François I. pour les tenir en Pairie, par lettres Patentes, données à Fontainebleau, le 12. Juin 1540. Ce Prince mourut ſans alliance le 9. Septembre 1545.

Digitized by Google

Bourbonnois, D. P. en 1543. *voyez* ci-devant, pag. 22.

Le Comté d'*Aumale* fut érigé en D. P. en faveur de François de Lorraine, Comte d'Aumale & de Claude de Lorraine, marquis de Mayenne ſon frere, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Reims au mois de Juillet 1547. regiſtrées au Parlement le 5. & en la Chambre des Comptes le 12. Janvier 1548. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Charles de Lorraine, duc d'Aumale, Pair & Grand Veneur de France, arrivée en l'année 1618. Anne de Lorraine ſa fille unique porta la Seigneurie d'Aumale à Henri de Savoye, duc de Nemours ſon époux, qui obtint de nouvelles Lettres de D. P. au mois d'Août 1631. & mourut le 10. Juillet 1632. avant l'enregiſtrement. Louis de Savoye, duc de Nemours leur fils aîné obtint d'autres Lettres de confirmation pour le Duché-Pairie d'Aumale le 2. Novembre 1638. renouvellées le 5. Novembre 1643. en faveur de Charles Amedée de Savoye ſon frere & ſucceſſeur; *mais aucunes de ces Lettres ne furent enregiſtrées.* Sa fille Marie-Jeanne-Baptiſte, ducheſſe de Nemours & d'Aumale, épouſa Charles Emmanuel, II. du nom, duc de Savoye, &

c'eſt d'elle que Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, &c. a acquis la Seigneurie d'Aumale, qu'il a fait rétablir en D. P. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Juin 1695. regiſtrées le 1. Juillet ſuivant.

La Baronnie de *Montmorency* fut erigée en D. P. en faveur d'Anne Baron de Montmorency, Connétable & Grand Maître de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Nantes au mois de Juillet 1551. regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes le 4. Août ſuivant. Ce duché fut éteint par la mort d'Henry, duc de Montmorency & de Damville, Pair & maréchal de France, arrivée le 30. Octobre 1632. Charlotte-Marguerite de Montmorency ſa ſœur, étoit mariée à Henri de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang; la Baronnie de Montmorency leur fut donnée par le Roy Louis XIII. qui l'érigea de nouveau en D. P. pour eux, leurs hoirs & ſucceſſeurs mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mars 1633. regiſtrées le 9. du même mois. Le nom de *Montmorency* a été changé en celui d'*Anguyen*, par autres Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Septem-

bre 1689. regiſtrées le 2. Janvier 1690.

Anjou, *Bourbonnois*, duchez, & le Comté de *Forêt*, Pairie en 1566. *voyez* ci-devant, pag. 11. & 22.

Le duché d'*Alençon*, & les Terres & Seigneuries de *Chaſteau-Thierry*, de *Chaſtillon ſur Marne*, & d'*Epernay*, créées & érigées en duchez, & les Comtez du *Perche*, de *Giſors*, de *Mantes*, & de *Meulant*, furent donnez à François de France, dernier des fils du Roy Henri II. pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes, données à Moulins, le 8. Février 1566. regiſtrées le 21. Mars ſuivant. Ces duchez & Comtez furent réunis au domaine de la Couronne, par la mort de ce Prince, arrivée le 10. Juin 1584. Quant au duché d'*Alençon*, il fut dans la ſuite partie de l'appanage de Gaſton Jean-Baptiſte de France, duc d'Orleans, après la mort duquel ſa fillle Eliſabeth d'Orleans, épouſa en May 1667. Louis-Joſeph de Lorraine, duc de Güiſe, & le Roi par ſes Lettres du mois de Novembre ſuivant, lui confirma le don qu'il lui avoit fait du duché d'Alençon, dont elle jouit juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. Mars 1696. Ce même duché fut donné en Pairie à Charles de France, duc de Berri, par Lettres données à Verſailles en Juin 1710. & fut

réuni à la Couronne par ſon decès, arrivé le 4. Mai 1714. il en ſera parlé encore dans la ſuite.

Le Comté de *Penthiévre* fut érigé en D. P. en faveur de Sebaſtien de Luxembourg, Comte de Penthiévre, Colonel General de l'Infanterie Françoiſe, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs, tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données au Pleſſis-les Tours, au mois de Septembre 1569. regiſtrées au Parlement de Paris le 15. du même mois, en la Chambre des Comptes le 6. Octobre ſuivant, & au Parlement de Bretagne le 25. du même mois d'Octobre: il en jouit peu, ayant été tué le 19. Novembre ſuivant. Sa fille unique & heritiere porta ce duché à ſon époux Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur; leur fille unique & heritiere épouſa Ceſar, duc de Vendôme, légitimé de France. à qui elle porta tous les biens de ſon pere & de ſa mere; dans la ſuite la Pairie & le duché de Penthiévre ayant été demembrés par contrat du 18. Mai 1657. il y eut des lettres patentes expediées au mois d'Octobre 1658. pour faire ſubſiſter ces titres de duché & de pairie ſur le ſurplus. Mais ces Terres qui avoient été demembrées, ayans été adjugées au Roy, il les

délaissa par Contrat du 28. Mai 1666. à Françoise de Lorraine, duchesse douairiere de Vendôme ; & par des lettres patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Septembre 1668. registrées le 7. du même mois, elle furent réunies à ce duché, & les titres de D. P. confirmez sans aucune innovation, tant pour l'ancienneté de l'érection, que pour les rangs. Ce duché fut vendu à Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, veuve de Louis de Bourbon, Prince de Conty, qui le revendit à Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, qui le possede presentement ; il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection de cette terre & Seigneurie en Duché Pairie, pour lui & pour ses hoirs & successeurs, tant mâles que femelles, expediées à Marly au mois d'Avril 1697. registrées le 16. Decembre 1698.

Evreux, D. P. en 1569. *V.* ci-devant pag. 16.

La Baronie de *Mercœur* située près de l'Allier en Auvergne, & qui a quatre-vingt deux Bourgs & Villages de sa dépendance dans le Gevaudan, fut érigée en D. P. en faveur de Nicolas de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de ses successeurs mâles & femelles, par Lettres

Patentes données à Paris au mois de Decembre 1569. confirmées par d'autres du 20. Août 1575. regiſtrées le 8. Mars 1576. Son fils aîné Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, mourut le 19. Juillet 1602. ne laiſſant qu'une fille Françoiſe de Lorraine, ducheſſe de Mercœur, d'Eſtampes & de Penthiévre, laquelle épouſa Ceſar, duc de Vendôme, ainſi qu'il a été dit dans l'article précedent : leur petit fils Louis Joſeph duc de Vendôme, dernier duc de Mercœur, mourut en 1712. & M. le Prince de Conty en eſt à preſent poſſeſſeur.

Le Comté de Clermont *en Dauphiné fut érigé en* D. P. *en faveur d'Henry, Comte de Clermont, Vicomte de Tallard, par Brevet du* 1. *Mai* 1571. *ce qui fut confirmé par autre brevet du* 10. *Juin* 1572. *mais il mourut en Avril* 1573. *ſans avoir eu des Lettres Patentes, ni d'enregiſtrement.*

Le Vicomté d'*Uzés*, qui avoit été érigé en Duché, en faveur d'Antoine, Comte de Cruſſol, & de Jacques & Galliot de Cruſſol ſes freres, leurs enfans mâles, & les enfans mâles de ceux-cy, par Lettres Patentes, données au Mont de Marſan en May 1565. regiſtrées au Parlement de Toulouſe le 26. Mars ſui-

vant, & à la Chambre des Comptes de Montpellier, le 8. Mai 1566. fut érigé en Pairie, en faveur du même Antoine de Cruſſol, duc d'Uzés, par lettres Patentes données à Amboiſe au mois de Janvier 1572. regiſtrées au Parlement le 3. Mars 1572. & en la Chambre des Comptes le 2. Janvier 1577.

Le Marquiſat de *Mayenne* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Lorraine, Marquis de Mayenne, Grand Chambellan de France, & de ſes ſucceſſeurs & ayans cauſes, mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1573. regiſtrées le 24. du même mois. Il mourut le 3. d'Octobre 1611. Charles de Gonzague-Cleves I. du nom, duc de Nevers & de Rethel, puis de Mantoue, avoit épouſé ſa fille Catherine de Lorraine, qui deceda en 1618. avant ſon frere unique Henry de Lorraine, duc de Mayenne, mort en 1621. ſans enfans. Ainſi Charles de Gonzague II. du nom, duc de Rethelois, fils de Charles I. herita de ſon oncle maternel, & fut pere de Charles de Gonzague III. du nom duc de Mantoüe, de Monferrat, de Nivernois; de Rethelois & de Mayenne, qui vendit ce duché à Jules-Mazarini Cardinal : la Pairie fut

éteinte. Ce duché ſans Pairie eſt poſſedé preſentement par le duc de Mazarin.

Mercœur, D. P. mentionné ci-deſſus page 57. n'avoit eu rang que du 8. Mars 1576. jour de l'enregiſtrement.

Le Comté de *Rethel*, mentionné ci-devant pag 27. fut uni avec la Baronnie de *Rozay*, par Lettres Patentes données à Villers Cotterets au mois d'Octobre 1573. regiſtrées le 19. Decembre 1581. & érigé en Pairie en faveur de Louis de Gonzague & de Henriette de Cleves ſa femme, & de leurs hoirs mâles & femelles: leur poſterité le conſerva juſqu'à Charles III. duc de Mantoue, qui le vendit avec les duchez de Nevers & de Mayenne, au Cardinal Mazarin, lequel donna ce Comté de Rethel avec le duché de Mayenne à Melle-Armand-Charles de la Porte, duc de la raye, qui épouſa ſa niéce: le Rethelois fut enſuite érigé en Pairie, ſous le nom de Mazarin, comme on le verra dans la ſuite.

Le Comté de *S. Fargeau* fut érigé en D. P. en faveur de François de Bourbon Prince du Sang, dauphin d'Auvergne, par Lettres Patentes données à Paris au mois d'Avril 1575 regiſtrées le 28. Mars 1576. Cette Pairie fut éteinte par la mort de Henry de Bourbon, duc de Montpenſier, Châtelleraud, & de S.

Digitized by Google

Fargeau, arrivée le 27. Février 1608. Anne-Marie Louiſe d'Orleans, ducheſſe de Montpenſier & de S. Fargeau, donna par ſon Teſtament du 27. Février 1685. le duché de S. Fargeau à Antonin de Caumont, Comte, puis duc de Lauſun, qui depuis vendit ce Comté à Michel Robert le Pelletier des Forts, Conſeiller d'Etat ordinaire, cy-devant Controlleur General des Finances.

Anjou, Touraine, & Berry, D. P. en 1576. *V.* ci-devant pages 11. 34. & 32.

Le Vicomté de *Joyeuſe*, avec les Terres & Seigneuries de *Baubiac*, *Roſieres*, *la Blanchiere*, *la Baulme*, &c. fut érigé en D. P. pour être appellé le *Duché de Joyeuſe*, en faveur d'Anne, Vicomte de Joyeuſe, Chambellan ordinaire du Roi, depuis Amiral de France, & de ſes hoirs, ſucceſſeurs, & ayans cauſes, par Lettres Patentes données à Paris au mois d'Août 1581. regiſtrées le 7. Septembre ſuivant. Cette Pairie fut éteinte, par la mort de François Joſeph de Lorraine, duc d'Alençon, de Guiſe & de Joyeuſe, Pair de France, arrivée le 16. Mars 1675. elle lui étoit venuë par ſon ayeule paternelle Henriette Catherine, ducheſſe de Joyeuſe fille de Henry, duc de Joyeuſe, Pair & Maréchal de France, mort Capucin, qui

Digitized by Google

étoit frere d'Anne I. duc de Joyeuſe. Marie de Lorraine, demoiſelle de Guiſe, hérita du duché de Joyeuſe, après la mort de ſon petit neveu, & mourant en 1688. elle en fit don à ſon parent Charles de Lorraine Prince de Commercy, qui fut tué à la bataille de Luzara en 1702. ſans avoir été marié. Sa mere Anne de Lorraine, ſœur du Prince de Vaudemont, & veuve de François-Jules-Marie de Lorraine, Prince de Liſlebonne, hérita du duché de Joyeuſe, qu'elle donna depuis à ſon petit fils Loüis de Melun, Prince d'Eſpinoy, né de ſa fille Eliſabeth de Lorraine Liſlébonne Le Roy Louis XIV. érigéa de nouveau le Vicomté de Joyeuſe, & ſes dépendances en D. P. pour ce Seigneur, ſes enfans & deſcendans mâles en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Octobre 1714. regiſtrées le 18 Décembre ſuivant. Mais cette Pairie s'eſt éteinte par ſa mort ſans enfans, arrivée le 31e Juillet 1724. & le duché a paſſé à Charles de Lorraine-Armagnac, Grand Ecuyer de France, à qui il avoit été ſubſtitué par la Princeſſe de Liſlebonne, en cas de mort ſans poſterité de ſon petit-fils; Louis de Melun, Prince d'Epinoy y avoit joint les Seigneuries de *Banbiac*, *Roſieres*, &c.

Les Seigneuries de *Piney*, *Rameru* &

Montaingon, & leurs dépendances, situées tant au Comté de Chaumont, qu'en celui de Troyes, furent érigées en duché, sous le nom de *Piney*, en faveur de François de Luxembourg, Comte de Rousſy Seigneur deſdits lieux, & de ſes hoirs ſucceſſeurs mâles & femelles & ayans cauſes, par Lettres Patentes données à Paris en Septembre 1576. regiſtrées au Parlement le 18. & publiées le 19. du même mois 1577. & en la Chambre des Comptes le 9. Août 1578. Ce duché fut érigé en Pairie par autres Lettres Patentes, données à Paris au mois d'Octobre 1581. regiſtrées le 30. Décembre de la même année, qui furent confirmées par de nouvelles Lettres Patentes données à Roüen le 10 Juillet 1620. en faveur de Leon d'Albert, qui avoit épouſé Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fille de Henry-François de Luxembourg, duc de Piney, & qui furent regiſtrées le 3. Février 1621. & enfin par d'autres Lettres Patentes, données à Paris au mois de Mars 1661. regiſtrées le 21. Mai 1662. en faveur de François-Henry de Montmorency, Comte de Bouteville, qui épouſa Marguerite Charlotte Bonne-Thereſe de Clermont, fille de la même Marguerite-Charlotte, de Luxembourg ducheſſe de Piney, & d'Henry de Clermont ſon ſecond mary

& en faveur de leurs hoirs mâles & femelles le tout fut confirmé par une Déclaration donnée à S. Germain en Laye le 6. Avril 1676. il ſera placé ci aprés à ſon rang.

La Baronnie *d'Epernon* fut érigée en D. P. en faveur de Jean Louis de Nogaret de la Valette, Seigneur de Fontenay & d'Epernon, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 27. du même mois. Cette Pairie fut éteinte par la mort de ſon fils Bernard de Nogaret, de la Valette & de Foix, duc d'Epernon, de la Valette, & de Candale, arrivée le 25. Juillet 1661. Etant mort ſans enfans, Jean-Baptiſte Goth, Marquis de Roüillac, ſe qualifia *Duc d'Eſpernon*, comme étant aux droits d'Helene de Nogaret ſa mere, ſœur du premier duc d'Epernon, & héritiere de ſa maiſon. Il ne laiſſa qu'une fille qui mourut ſans alliance en Septembre 1706. Elle s'étoit auſſi qualifiée *Ducheſſe d'Eſpernon*; alors Louis Antoine de Pardaillan, Marquis d'Antin, depuis duc d'Antin, Pair de France, ſe porta héritier du duché d'Eſpernon, a cauſe de ladite Helene de Nogaret ſa triſayeule, dont la fille Helene de Goth avoit été mere de Chriſtine Zamet, épouſe de Roger Hector de Pardaillan, Marquis de Gondrin, ſon aïeul Pa-

ternel. Il s'eſt démis en 1722. du Duché-Pairie d'Antin ; en faveur de ſon petit fils lequel porte le titre de *duc d'Eſpernon* durant la vie de ſon ayeul.

Rethel, D.P. n'eut que ce rang de l'enregiſtrement du 19. Décembre 1581. *V.* ci-devant page 60.

Piney, D. P. mentionné ci-deſſus page 62. n'eut auſſi que ce rang, l'enregiſtrement ne s'étant fait que le 30. Décembre 1581.

Les Pays, Comté & Baronnie de *Retz* furent érigez en D. P. en faveur d'Albert de Gondy, Comte & Baron de *Retz*. &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 20. Mars ſuivant : l'aîné de ſes fils étant mort avant lui, ne fut point duc de Retz, mais bien le fils de celui-ci, Henry de Gondy qui ne laiſſa que deux filles, l'aînée Catherine de Gondy, qualifiée ducheſſe de Retz porta ce Comté en mariage à Pierre de Gondy, Comte de Joigny, couſin germain de feu ſon pere : celui-ci obtint de nouvelles Lettres d'érection du Comté de Retz en D. P. dattées de S. Germain en Laye au mois de Février 1634. regiſtrées le 14. Mars ſuivant, à condition qu'il ne prendroit rang que du jour de l'enregiſtrement de ces nouvelles Lettres : il mourut

Digitized by Google

le 20. Avril 1676. ne laiſſant que des filles; ainſi la Pairie fut éteinte. L'aînée des filles du duc de Retz s'étant faite Religieuſe, & ſa ſœur Paule Catherine-Françoiſe de Gondy, ducheſſe de Retz, n'ayant point laiſſé d'enfans de François-Emmanuël de Bonne-Crequy, duc de Leſdiguieres; le duché de Retz a paſſé à François de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, ſon neveu à la mode de Bretagne, fils de Marie Marguerite de Coſſé Briſſac, dont la mere Marguerite de Gondy, étoit ſœur de Catherine de Gondy, ducheſſe de Retz.

Le Marquiſat *d'Elbeuf* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Lorraine, Marquis d'Elbeuf, &c. par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1581. regiſtrées le 29. Mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Maignelais* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Hallvvin*, en faveur de Charles d'Hallwin, Seigneur de Piennes, & d'Anne Chabot ſon épouſe, & de leurs enfans & deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1587. regiſtrées le 29. & dernier Février 1508. Cette Pairie fut éteinte en la perſonne de ſon petit fils, mort à l'age de 7. ans en 1598. on la fit revivre en faveur d'Henry de Nogaret-de-Foix-la Va-

Digitized by Google

lette, Comte de Candale, & d'Anne d'Hallwin ſon épouſe, petite fille de Charles d'Hallwin, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Février 1611. regiſtrées le 18. Mars ſuivant : le mariage de cette dame ayant été declaré nul, elle épouſa en 1620. Charles de Schomberg, Marquis d'Epinay, depuis Marechal de France ; & par de nouvelles Lettres données à Paris le 9. Décembre 1620. regiſtrées le 20. Février ſuivant, les titres de D. P. furent continuées à la Terre de *Maignelais*, pour ce Seigneur & cette Dame, & leurs enfans mâles. Elle mourut en Décembre 1641. ſans enfans, & lui le 6. Juin 1656. ainſi cette Pairie fut entierement éteinte.

Le Comté de Brienne, *fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Luxembourg, Comte de Brienne, par Lettres Patentes du mois de mai* 1587. *le Parlement refuſa de les enregiſtrer, par Arrêt du* 4. *Mars* 1588. *& perſiſta dans ſon refus nonobſtant les Lettres de Juſſion des* 29. *Mars & 13. Août* 1588. *ce Seigneur mourut ſans enfans le* 23. *Novembre* 1605.

Le Comté de *Montbazon* fut érigé en D. P. en faveur de Louis de Rohan, Prince de Guemené & de ſes ſucceſſeurs mâles deſcendans de lui, par Lettres données à

Paris au mois de Mai 1588. regiſtrées le 17. Avril 1589. Il prêta ſerment au Parlement le 27. & mourut ſans enfans ; ainſi cette Pairie fut éteinte. Mais elle fut retablie en faveur de ſon frere Hercules de Rohan, par Lettres Patentes données à Chartres au mois de Mars 1594. regiſtrées le 13. Mars 1595. ainſi il ne prit rang qu'aprés le duc de Ventadour.

Le Comté de *Ventadour*, érigé en Duché en faveur de Gilbert de Levis, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris en Février 1578. regiſtrées au Parlement le 13. Mai ſuivant, fut érigé en Pairie par autres Lettres Patentes données au Camp devant Baugency, au mois de Juin 1589. Il mourut en 1591. & ſon fils Anne de Levis fit regiſtrer ces Lettres le 24. Janvier 1594. Cette Pairie s'eſt éteinte par la mort ſans enfans mâles, de Louis Charles de Levis, duc de Ventadour, le 28. Septembre 1717.

Le Vicomté de *Thoüars* érigé en duché, en faveur de Louis Sire de la Tremouille, par Lettres Patentes du mois de Juillet 1563. regiſtrées le 3. May 1576. fut érigé en Pairie en faveur de Claude de la Tremouille, duc de Thoüars ſon fils, par Let-

Digitized by Google

tres données à Lyon au mois d'Août 1595. regiſtrées le 7. Décembre 1599.

Le Comté de *Beaufort* fut érigé en D. P. en faveur de Gabrielle d'Estrées, Marquiſe de Monceaux, & de Ceſar de Vendôme, fils naturel du Roi Henry IV du nom, par Lettres Patentes données au Camp devant Amiens au mois de Juillet 1597. regiſtrées le 10. du même mois. Ce duché a été vendu à Charles-François Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort, ſous le nom de Montmorency; & ainſi la Pairie a été éteinte.

Vendôme, D.P. 3. & 15. Avril 1598. *V.* ci devant page 47.

La Baronnie de *Biron*, & les Terres de Montaut & de Montferrant, furent érigées en D.P. en faveur de Charles de Gontaut, Baron de Biron, Marêchal de France, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Juin 1598. regiſtrées le dernier du même mois. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 31. Juillet 1602. Cette même Baronnie de Biron a été érigée de nouveau en D. P. en faveur de Charles-Armand de Gontaut, Marquis de Biron, depuis marechal de France pour lui & ſes deſcendans mâles à perpetuité, par Lettres Patentes données à Pa-

Digitized by Google

ris en Fevrier 1723. regiſtrées au Parlement le 22. du même mois : le Roi y ſéant en ſon lit de Juſtice pour la déclaration de ſa majorité.

Thoüars, D. P. rapporté ci-deſſus.

La Baronnie *d'Aiguillon* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Henry de Lorraine & de ſes ſucceſſeurs & ayans cauſes, par lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1599. regiſtrées le 2. Mars 1600. Cette Pairie fut eteinte par ſon decès ſans enfans, arrivé le 20. Septembre 1621. On la fit revivre ſous le nom de *Puy-Laurens*, en faveur d'Antoine de l'Age, Seigneur de Puy-Laurens, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Decembre 1634. regiſtrées le 7. du même mois. Ce nouveau duc & Pair mourut peu de tems après ſans enfans, & la Pairie s'éteignit pour la ſeconde fois. La Terre d'Aiguillon fut pour la troiſiéme fois érigée en D. P. en faveur de Marie Madeleine de Vignerot, veuve d'Antoine de Beauvoir du Roure, Seigneur de Combalet, & niéce du Cardinal de Richelieu, pour elle & ſes heritiers & ſucceſſeurs tant mâles, que femelles, tels qu'elle voudroit les choiſir, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Janvier 1638. regiſtrées le 19.

Digitized by Google

Mai ſuivant : elle mourut le 17. Avril 1675. ayant teſté en faveur de ſa niéce, Marie-Thereſe de Vignerot, qui devint ducheſſe d'Aiguillon, & mourut ſans alliance le 18. Decembre 1704. Le marquis de Richelieu neveu de cette ducheſſe, s'eſt porté heritier de la Terre d'Aiguillon & Armand Louis de Vignerot, Comte d'Agenois ſon fils obtint le 10. Mai 1731. Arrêt du Parlement pour etre reçu duc & Pair d'Aiguillon

Le Vicomté de *Roban* fut érigé en D. P. en faveur d'Henry, Vicomte de Rohan Prince de Leon, &c. par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1603. regiſtrées le 7. Août ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 13. Avril 1638. Marguerite ducheſſe de Rohan ſa fille unique, épouſa en 1645. Henri Chabot, auquel elle porta le duché de Rohan; avec clauſe expreſſe que les enfans qui naîtroient de ce mariage, porteroient le nom & les armes de *Rohan*. Ils obtinrent le rétabliſſement de ce duché Pairie pour la Terre de Rohan, pour eux & leurs deſcendans, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1648. regiſtrées le 15. Juillet 1652.

La Baronnie de *Sully*, fut érigée en D. P. en faveur de Maximilien de Bethune,

marquis de Roſny, par Lettres Patentes données à Paris au mois de février 1606. regiſtrées le 9. Mars ſuivant.

Le Marquiſat de *Fronſac* fut érigé en D. P. en faveur de François d'Orleans, Comte de S. Paul, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1608. régiſtrées le 18. Février ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort arrivée le 7. Octobre 1631. Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal de Richelieu, ayant acquis le Marquiſat de Fronſac, y fit retablir les titres de D. P. pour lui, ſes heritiers, ſucceſſeurs, & ayans cauſes mâles & femelles par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1634. regiſtrées le 6. du même mois Il donna ce duché à Armand de Maillé Marquis de Brezé ſon neveu, Amiral de France, qui prêta ſerment au Parlement le 30. Avril 1643, ce Seigneur étant mort le 14. Juin 1646. le duché de Fronſac paſſa à ſa ſœur, Claire Clemence de Maillé, épouſe de Louis de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang; elle le ceda à ſon couſin Armand-Jean de Vignerot, ſubſtitué au duché de Richelieu.

Montpenſier, D. P. en Avril 1608. *V.* ci-deſſus page 51.

La Baronie de *Damville* fut érigée en D.

D. P. en faveur de Charles de Montmorency, Baron de Damville, Amiral de France, Colonel General des Suiſſes, Chevalier des Ordres du Roi, & en cas qu'il deceda ſans enfans mâles, en faveur d'Henry de Montmorency ſon neveu & ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1610. regiſtrées le 30. Decembre ſuivant. Cette Pairie fut éteinte par la mort du même Henry, duc de Montmorency & de Damville, Pair & Marechal de France, arrivée le 30. Octobre 1632. François-Chriſtophe de Levis Ventadour, neveu de ce Marechal, obtint de nouvelles Lettres de D. P. en ſa faveur pour la Terre de Damville au mois de Novembre 1648. & mourut ſans poſterité en 1661. Louis Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince légitimé de France, ayant acquis la Baronnie de *Damville*, obtint que les titres de D. P. y fuſſent rétablis, tant en ſa faveur que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois de Septembre 1694. regiſtrées le 27. Novembre ſuivant. Mais en 1719. il a vendu cette Terre à Marie-Madeleine de la Vieuville, veuve de Ceſar Beaudean, Comte de Parabere: ainſi cette Pairie ne ſubſiſte plus.

Hallvvin, D. P. réérection en Février 1611. *V.* ci-devant page 66.

Le Comté de *Briſſac* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Coſſé comte de Briſſac, Maréchal de France, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Avril 1611. confirmées par d'autres Lettres du 7. Septembre 1616. regiſtrées en vertu des Lettres de ſurannation du 18. Septembre 1619. par Arrêt du 8. Juillet 1620. il n'a ſon rang que de cette derniere datte.

Les Terres de *Leſdiguieres* & de *Champſaur*, furent érigées en D. P. en faveur de François de Bonne, ſeigneur de Leſdiguieres, Maréchal de France, & de Charles de Blanchefort, Sire de Crequi; & des deſcendans mâles de lui & de Madeleine de Bonne ſa femme, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Mai 1611, confirmées par d'autres Lettres du 14. Septembre 1619, regiſtrées le 6. Février ſuivant. Cette Pairie eſt éteinte par la mort d'Alphonſe de Blanchefort, dit de Crequi, duc de Leſdiguieres, arrivée le 5. Août 1712. & le maréchal de Tallard acquit ces Terres en 1719.

La Baronnie de *Chevreuſe* qui avoit été érigée en duché, pour Jean de Broſſe, duc d'Eſtampes, & Anne de Piſſeleu ſa

femme, par Lettres Patentes du mois de Decembre 1545. confirmées en Avril 1555. par autres Lettres qui permirent à Charles Cardinal de Lorraine, Archeveque de Reims, d'en pourſuivre l'enregiſtrement (quoique les premieres Lettres ne fuſſent point ſous ſon nom, & qu'il n'y eut point été compris ni denommé, ce qu'il fit enregiſtrer le 10. May 1555.) fut érigée en Pairie, en faveur de Claude de Lorraine duc de Chevreuſe, & de ſes hoirs & deſcendans mâles, par Lettres Patentes du mois de Mars 1612. confirmées par autres du mois de Juillet ſuivant, mais qui ne furent regiſtrées que le 21. Août 1627. cette Pairie fut éteinte par ſa mort, arrivée le 24. Janvier 1657. Lorſqu'il épouſa Marie de Rohan-Montbazon, elle étoit veuve de Charles d'Albert, duc de Luynes, puis Connetable de France; & comme elle eut le duché de Chevreuſe pour ſes repriſes, elle le donna à Louis Charles d'Albert, fils aîné de ſon premier lit. Charles Honoré d'Albert, fils aîné de celui ci obtint en Decembre 1667. des Lettres qui confirmerent le titre de duché à la Terre de Chevreuſe pour en jouir conformément aux Lettres Patentes de 1545. & de 1555. & il les fit enregiſtrer au Parlement le 16. Mars 1668. Il échangea depuis

avec le Roy, le duché de Chevreuſe pour le Comté de Monfort l'Amaury, en Janvier 1692. cet échange fut regiſtré le 28. du même mois. Le titre de duché fut tranſporté ſur ce Comté, & la Baronnie de Chevreuſe fut donnée par le Roi, à la Communauté des Dames de S. Louis, établie à S. Cyr, prés Verſailles.

Le Marquiſat de *Chateauroux* fut érigé en D. P. en faveur d'Henry de Bourbon, Prince de Condé, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs tant mâles que femelles des nom, famille & maiſon de Bourbon, par Lettres Patentes données à Blois au mois de Mai 1616. regiſtrées le 4. Août de la même année.

Le Comté de *Maillé* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Luynes*, en faveur de Charles d'Albert, Seigneur de Luynes, Grand Fauconnier de France, depuis Connétable, par Lettres Patentes données à Blois au mois d'Août 1619. regiſtrées le 14. Novembre ſuivant. La Baronnie de *Simblançay*, & le Vicomté de *Tours*, ont été unis à ce duché par Letttes Patentes du mois de Février 1663. regiſtrées le 17. Avril ſuivant. Et depuis la Seigneurie de la *Châteigneraye*, par autres Lettres du mois de Février 1669. regiſtrées le 11. Avril 1670.

Digitized by Google

Leſdiguieres, D. P. mentionné ci-deſſus page 74. n'avoit ſon rang que du 6. Février 1620.

Le Marquiſat de *Seurre* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Bellegarde*, en faveur de Roger de S. Lary, Seigneur de Bellegarde, Grand Ecuyer de France, & Chevalier des Ordres du Roi, & de ſes hoirs & heritiers mâles, par Lettres Patentes données à Tours au mois de Septembre 1619. regiſtrées le 8. Juillet 1620. Les titres de D. P. furent depuis transferez ſur le Marquiſat de *Choiſy aux Loges* en Gâtinois, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1645. regiſtrées le 26. Juin 1646. mais ce duc mourut ſans enfans le 13. Juillet ſuivant: & la Pairie fut éteinte: le nom de Bellegarde eſt reſté à cette Terre qui appartient à M. le duc d'Antin, dont le ſecond fils eſt qualifié Marquis de Bellegarde. Quant à la Ville de Seurre, premier duché de Bellegarde, elle appartient à M. le duc de Bourbon, qui ſe qualifie duc de Bellegarde, ainſi qu'on fait ſes ancêtres, depuis Henry de Bourbon, II. du nom, Prince de Condé ſon triſayeul.

Briſſac, D. P. rapporté ci-deſſus, page 74. n'a ſon rang qu'aprés Bellegarde.

Hallvvin, D. P. rapporté ci devant, page 74. n'avoit ſon rang que du 20. Février 1621.

Le Comté de *Chaulnes* fut érigé en D. P. en faveur d'Honoré d'Albert, Seigneur de Cadenet, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1621. regiſtrées le 6. Mars ſuivant. Cette Pairie a été éteinte par la mort de Charles d'Albert, dit d'Ailly, duc de Chaulnes, Pair de France arrivée le 4. Septembre 1698. Louis Auguſte d'Albert, ſubſtitué aux biens de ce duc de Chaulnes, qui étoit couſin iſſu de germain de ſon pere Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuſe & de Chaulnes, recueillit cette ſucceſſion, & obtint le retabliſſement des titres de duché & Pairie, pour la Seigneurie de *Chaulnes*, par Lettres patentes données à Marly au mois d'Octobre 1711. regiſtrées le dernier Novembre ſuivant.

La Baronnie de *Villebois* fut érigée en D. P. ſous le nom de la *Vallette*, en faveur de Bernard de Nogaret, Marquis de la Vallette, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles par Lettres données à Paris au mois de Mars 1622. regiſtrées le 4. Septembre

1631. Cette Pairie a été éteinte par sa mort, arrivée le 25 Juillet 1661.

Le Comté de la *Rochefoucaud* fut érigé en D.P. en faveur de François, Comte de la Rochefoucaud, & de ses hoirs & successeurs mâles, par Lettres Patentes données à Niort au mois d'Avril 1622. registrées le 4. Septembre 1631. Il ne fut reçu que le 24. Juillet 1637. & a le rang suivant ce qui a été reglé par l'Edit de 1711. Alexandre duc de la Rochefoucaud a obtenu de nouvelles Lettres patentes au mois de Fevrier 1732. portant continuation des titre & dignité de duché Pairie pour la Terre de la Rochefoucaud au défaut d'enfans mâles avant ou après son decés en faveur de Louise Elizabeth sa fille aînée & de celui des nom & maison de la Rochefoucaud qu'elle épouseroit de l'agrément du Roi & de leurs enfans mâles, & au defaut d'enfans mâles nés de la fille aînée en faveur des autres filles puinées & de celui du nom & de la maison de la Rochefoucaud qu'elles épouseront de l'agrement du Roi de leurs enfans mâles, l'ordre de primogeniture gardé. Ces Lettres furent registrées au Parlement le 12. Mars de la même année.

Orleans & *Chartres*, duchez furent donnez en appanage & Pairie à Gaston

de France, en 1626. comme il a été marqué page 37. Le Comté de *Chartres* qui avoit été donné à Charles de France, Comte de Valois dès le 23. Juin 1293. avoit été érigé en duché par Lettres du mois de Juin 1528. & donné à Hercules d'Eſt, duc de Ferrare, & à ſa femme Renée de France, par Lettres Patentes données à Fontainebleau en Juillet 1528. le tout regiſtré le 30. du même mois & an.

La Baronnie de Frontenay, *fut érigée en* D. P. *en faveur de Benjamin de Rohan, Seigneur de Soubize, par Lettres Patentes du mois de Juillet* 1626. *mais qui ne furent pas regiſtrées.*

Valois, D. P. 1630. *V.* ci-devant page 9.

Aumale, D. P. 1631. *V.* ci-devant page 53.

La Terre de *Richelieu* & autres, furent érigées en D. P. en faveur d'Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & ſes heritiers & ſucceſſeurs ayans cauſes, mâles & femelles, par Lettres Patentes données à Monceaux au mois d'Août 1631. regiſtrées le 4. Septembre ſuivant. Ce duché paſſa après ſa mort arrivée le 4. Decembre 1642. à ſon petit neveu Armand Jean de Vignerot, qu'il avoit inſ-

Digitized by Google

ritué ſon heritier, en le ſubſtituant à ſon nom & à ſes armes.

La Valette, D. P. rapporté ci-deſſus page 78. n'avoit ſon rang qu'après Richelieu.

Montmorency, D. P. érigé de nouveau en 1633. *V.* ci-deſſus page 54.

Retz, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 65.

Fronſac, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 72.

Aiguillon, D. P. érigé de nouveau en 1634. *V.* ci-devant page 70.

Les Terres & Seigneuries de S. *Simon*, *Benay*, *Claſtres*, &c furent érigées en D. P. ſous le nom de S. *Simon*, en faveur de Claude de Rouvroy, Seigneur de S. Simon, premier Ecuyer du Roi, & Chevalier de ſes Ordres, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Janvier 1635. regiſtrées le premier Février ſuivant.

La Rochefoucaud, D. P. mentioné ci-devant page 79. n'a ſon rang que du 24. Juillet 1637.

Le marquiſat de la *Force* fut érigé en D. P. en faveur de Jacques Nompar de Caumont, Marquis de la Force, Mareſchal de France, & de ſes hoirs & deſcendans mâles, par Lettres Patentes don-

né es à Chantilly au mois de Juillet 1637. regiſtré es le 3. Août ſuivant.

Aiguillon, D. P. autre nouvelle érection en 1638. *V.* ci-devant page 72.

Le Duché de Cardonne *en Catalogne, fut érigé en Pairie en faveur de Philippe de la Mothe-Houdancourt, Maréchal de France, par Lettres Patentes du mois d'Avril* 1642. *non regiſtrées. Il mourut le* 24. *Mars* 1657. *ne laiſſant que des filles.*

Les Baronnies de *Creſt*, *Grave*, *Buys*, &c. furent érigées en D. P. ſous le nom de *Valentinois*, en faveur d'Honoré Grimaldi, Prince de Monaco, & de ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données au Camp devant Perpignan au mois de Mai 1642. regiſtrées le 18. Juillet ſuivant; ce qui fut depuis étendu aux femelles, pour en jouir ſeulement à titre de duché au défaut des mâles, par une Declaration donnée à S. Germain en Laye le 26. Janvier 1643. regiſtrées le 6. Février ſuivant; & Louiſe Hyppolite Grimaldy, fille aînée d'Antoine Grimaldy, Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France & de Marie de Lorraine, ayant été mariée à Jacques-François Leonor Goyon de Matignon, à la charge de prendre le nom & les armes

de Grimaldy, ce Duché & Pairie lui ayant été cedé, il a obtenu de nouvelles Lettres d'érection en ſa faveur, données à Vincennes au mois de Decembre 1715. qui ont été regiſtrées le 2. Septembre 1716. & il n'a rang de Pair que du 14. Decembre ſuivant, jour de ſa reception.

Le Comté de la *Rocheguyon* fut érigé en D. P. en faveur de Roger du Pleſſis, Seigneur de Liancourt, & d'Henri-Roger du Pleſſis, comte de la Rocheguyon, ſon fils, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Mai 1643. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des lettres de ſurannation du 11. du même mois; mais il n'eut ſon rang qu'après le duc de Randan-Foix. Cette Pairie a été éteinte par la mort du même Roger du Pleſſis, ſans enfans mâles arrivée le 1. Août 1674. Henri Roger ſon fils étoit mort dès l'an 1646. laiſſant une fille unique Jeanne-Charlotte du Pleſſis, heritiere de Liancourt & de la Rocheguyon; qui en 1659. épouſa ſon neveu à la mode de Bretagne, François VII. du nom duc de la Rochefoucaud. En conſequence de cette alliance, le fils aîné des ducs de la Rochefoucaud prend le titre

de duç de la Rocheguyon, cette Terre ayant été érigée de nouveau en ſimple duché, en faveur de François de la Rochefoucaud, VIII. du nom, duc de la Rocheguyon, depuis duc de la Rochefoucaud, pour ſes enfans mâles & femelles, par Lettres du mois de Novembre 1679. regiſtrées en Parlement le 27. Mars 1681. mais au mois de Février 1713. François de la Rochefoucaud duc de la Rocheguyon & depuis duc de la Rochefoucaud obtint de nouvelles Lettres, qui lui permirent de donner à Alexandre de la Rochefoucaud, pour lors ſon ſecond fils, le duché de la Rocheguyon, pour en jouir par lui & ſes deſcendans mâles, conformément à l'Edit du mois de May 1711. rapporté ci après. Ces Lettres furent enregiſtrées le 4. Mars 1713. ainſi ce duché n'eſt plus que pour les mâles.

Les Terres & Seigneuries de Pavant, Nogent ſur Marne, &c. *furent érigées en* D. P. *ſous le nom de la* Vieuville; *en faveur de Charles, marquis de la Vieuville, par Lettres Patentes de* 1643. *qui ne furent point enregiſtrées. Il mourut le* 2. *Janvier* 1653. *Son fils de même nom, ne laiſſa pas de jouir du titre de Duc de la Vieuville, juſqu'a ſa mort, arrivée le* 2. *Février* 1689.

Le marquiſat de *Cœuvres* fut érigé en Duché & Pairie ſous le nom d'*Etrees*, en faveur de François-Annibal d'Etrées, marquis de Cœuvres, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes, données l'an 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Guiche* & autres Terres, furent érigées en Duché & Pairie, ſous le nom de *Gramont*, en faveur d'Antoine, Comte de Gramont, marechal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le Comté de *Treſmes* fut érigé en Duché & Pairie, en faveur de René Potier, Comte de Treſmes, par lettres patentes données à Paris au mois de Novembre 1648. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Le nom de *Treſmes* fut changé en celui de *Geſvres*, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye au mois de Juillet 1670. regiſtrées le 2. Août ſuivant.

Digitized by Google

Rohan, D. P. nouvelle réérection, en Decembre 1648. *v.* ci-devant, pag. 68.

Le Marquiſat de Noirmouſtier *fut érigé en* D. P. *en faveur de Louis de la Trimoille, marquis de Noirmouſtier, par Lettres Patentes du mois de Mars* 1650. *Ces titres furent tranferrez ſur la Terre de* Montmirail, *par d'autres Lettres Patentes du* 8. *Fevrier* 1657. *mais aucunes ne furent enregiſtrées. Il mourut le* 10. *Octobre* 1666.

Le Comté de Chateauvilain *fut érigé en* D. P. *ſous le nom de* Vitry, *en faveur de François-Marie de l'Hôpital, marquis de Vitry, par Lettres Patentes données à Compiegne au mois de Juin* 1650. *mais qui ne furent pas enregiſtrées. Il mourut le* 9. *Mai* 1679. Son pere, maréchal de France, mort en 1644. avoit eu un brevet de Duc & Pair en la même année.

La Terre de Navailles *fut érigée en* D. P. *en faveur de Philippe de Montault, marquis de Navailles, par lettres patentes de l'an* 1650. *qui ne furent point regiſtrées. Il mourut en* 1654. *Son fils, depuis maréchal de France, jouit du titre de Duc & Pair juſqu'à ſa mort, arrivée le cinq Février* 1684.

Digitized by Google

Le marquiſat de Severac, *la vicomté d'*Hauterive, *& les baronies de* Dolan, *& de* S. Chely *furent erigées en* D. P. *ſous le nom d'*Arpajon, *en faveur de Louis d'Arpajon, Chevalier des Ordres, &c. par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre* 1650. *Il mourut au mois d'Avril* 1679. *ſans avoir preſenté ces Lettres à l'enregiſtrement.* Son petit fils Louis marquis d'Arpajon, Lieutenant General des Armes du Roy, Gouverneur de Berry, & Chevalier de la Toiſon d'Or, a obtenu l'érection des Terres & Seigneuries de *Châtres*, Chatellenie de la *Bretonniere*, & autres en marquiſat ſous le nom d'*Arpajon*, par Lettres Patentes du mois d'Octobre 1720. regiſtrées au Parlement le 12. Decembre ſuivant, & à la Chambre des Comptes le 19. du même mois.

Le marquiſat de *Mortemart* fut érigé en D. P. en faveur de Gabriel de Rochechouart, marquis de Mortemart, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois du Decembre 1650. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois.

Le duché d'*Albret*, qui avoit été érigé en faveur d'Henry d'Albret, Roi de

Navarre, par Lettres Patentes, données à S. Germain en Laye le 29. Avril 1550. ſuivies d'autres Lettres, données au même lieu en Decembre 1556. en faveur d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albret, Roi & Reine de Navarre, regiſtrées au Parlement de Paris le 11. Janvier ſuivant, & le duché de *Château Thierry*, érigé en 1566. comme il a été dit p. 38. furent cedez à Frederic-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, Vicomte de Turenne en échange de la Principauté de Sedan, par contrat du 20. Mars 1651. pour tenir ces deux Duchez en Pairie, des jours des anciennes érections; ce qui fut confirmé par Lettres Patentes du mois d'Avril 1651. regiſtrées par Arrêt du 20. Février 1652. à la charge que les ducs d'Albret & de Château-Thierry, n'auroient rang que dudit jour 20. Fevrier 1652. & qu'ils obtiendroient de nouvelles Lettres d'érection en Pairie: en conſequence duquel Arrêt il fut expedié des Lettres Patentes, données à Saumur au même mois de Février 1652. portant nouvelle érection de ces Terres en Duché & Pairie, en ſa faveur & de ſes enfans heritiers ſucceſſeurs, & deſcendans mâles & femelles, qui furent confirmées par d'autres données à S. Germain en Laye, au mois

d'Août 1662. accordées à Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon ſon fils; leſquelles Lettres furent enregiſtrées le 2. Decembre 1665. en conſequence des Lettres de ſurannation du 27. Novembre 1665.

Le marquiſat de *Villeroy* fut érigé en D. P. en faveur de Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, maréchal de France, & de ſes hoirs & ſucceſſeurs mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Septembre 1651. regiſtrées au Parlement le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois

La Principauté de *Poix* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de Blanchefort, Sire de Crequy, ſous le nom de *Crequy*, & de ſes hoirs mâles, par Lettres Patentes données à Melun au mois de Juin 1652. regiſtrées le 15. Decembre 1663. en conſequence des Lettres de ſurannation du 11. du même mois. Cette Pairie fut éteinte par ſa mort ſans enfans mâles, le 11. Février 1687.

Les Terres & Seigneuries de Nogent le Rotrou, Montigny, Reginalard & Champrond, *furent érigées en D. P. ſous le nom de* Bethune, *par Lettres Patentes*

du mois de Juin 1652. en faveur de François de Bethune, Comte d'Orval, &c. Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant General de ses Armées, &c. mais ces Lettres ne furent point enregistrées, & il mourut le 7. Juillet 1678. Son ariere petit fils est Pierre Maximilien de Bethune duc de Sully Pair de France cy devant marquis de Courville, dit le marquis de Bethune, Chevalier de la Toison d'Or.

Les Terres & Seigneuries de Roquelaure, *furent érigées en D. P. en faveur de Gaston Jean Baptiste de Roquelaure, marquis de Biran, Lieutenant General des Armées du Roi, mort Chevalier de ses Ordres, par Lettres Patentes du mois de Juin 1652. non registrées. Il mourut le 13. Mars 1683. Son fils obtint de pareilles Lettres au mois Decembre suivant.*

Rohan, D. P. raporté, page 68. n'a son rang que du 15. Juillet 1652.

Le marquisat de *Verneüil* fût érigé en D. P. en faveur d'Henri de Bourbon, Evêque de Mets, & de Gaston de Nogaret, duc de Candale son neveu, & ses successeurs mâles, par lettres patentes données à Saint Denis au mois de Juillet 1652. registrées le 15. Decembre 1663. en consequence des Lettres de surannation

du 11. du même mois. Cette Pairie a été éteinte par sa mort, arrivée le 28. May 1682.

Le marquisat de *Villars* érigé en Duché, en faveur de Georges de Brancas, marquis de Villars, par lettres patentes du mois de Septembre 1627. regiſtrées au Parlement d'Aix le 24. Juillet 1628. fut érigé en Pairie, par autres Lettres du mois de Juillet 1652. regiſtrées au Parlement d'Aix, le 15. Decembre 1657. & au Parlement de Paris, le 5. Septembre 1716. en conſequence des Lettres de ſurannation, données à Paris le 2. du même mois de Septembre: & obtenuës par Louis de Brancas, duc de Villars ſon petit fils.

La baronnie de Houlefort *en Boulonnois, & autres Terres furent erigées en Duché ſous le nom de* Bournonville, *en faveur d'Alexandre de Bournonville, Comte de Hennin, par Lettres Patentes du mois de Septembre 1600. confirmées par d'autres du 4 Avril 1602. & du 22. Octobre 1608. celles ci portant érection de la Seigneurie de Bournonville en Duché, avec union audit Duche de la baronnie de Houlefort. Ce Duché fut érigé en Pairie, par autres Lettres Patentes données à Compiegne au mois de Septembre 1652.*

en faveur d'Ambroiſe, duc de Bournonville, Chevalier d'Honneur de la Reine Anne d'Autriche, & Gouverneur de Paris; mais ces lettres n'ont point été enregiſtrées, & il mourut le 12. Septembre 1693. laiſſant une fille unique Marie Françoiſe de Bournonville, mariée en 1671. à Anne-Jules duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt veuve depuis le 2. Octobre 1708.

Eu C. P. réérection le 15. May 1660. *v.* ci-devant, p. 43.

Bourbon, D. P. nouvelle érection 7. Mars 1661. *v.* ci-devant., pag. 23.

Orleans, *Chartres* & *Valois*, tous trois D. furent donnés à Philippe de France, frere unique du Roi Louis XIV. pour ſon appanage, & les tenir en Pairie, par Lettres Patentes du mois de Mars 1661. regiſtrées le 10. Mai ſuivant.

Piney Luxembourg, D. P. nouvelle confirmation en Mars 1661. regiſtrée le 21. May 1662. *v.* ci-devant, p. 61.

Le Comté de *Randan* fut érigé en D. P. en faveur de Marie-Catherine de la Rochefoucaud, marquiſe de Senecey: de la Comteſſe de Fleix ſa fille, de Jean-Baptiſte Gaſton de Foix de Candale ſon petit fils, & de ſes deſcendans mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois

de Mars 1661. confirmées par d'autres Lettres données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Cette Pairie eſt éteinte par la mort d'Henri Charles de Foix duc de Randan, arrivée le 22. Février 1714.

Comme il y eut le 15. Decembre 1663. quatorze enregiſtremens de Duchez-Pairies, *dont les unes étoient d'érections précedentes, & les autres venoient dêtre érigées, les voici dans l'ordre qu'il fut procedé à l'enregiſtrement ; ce qui a reglé le rang entre ces Pairs, leſquels prêterent ſerment le même jour.*

Verneüil, D. P. érigé en 1652. *v.* p. 90.

Cœuvres-Eſtrées, D. P. érigé en 1648. *v.* pag. 85.

Gramont, D. P. érigé en 1648. *v.* pag. 85.

La terre de la *Meilleraye* fut érigée en D. P. en faveur de Charles de la Porte, Seigneur de la Meilleraye, maréchal & grand maitre de l'artillerie de France, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1665. regiſtrées le 15. du même mois. Le duc Mazarin ſon arriere petit fils en eſt en poſſeſſion.

Le Comté de *Rethelois* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Mazarini*, en fa-

veur d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, grand maître de l'Artillerie de France, & de ſes deſcendans mâles & femelles, & de ceux qui ſont appellez aux ſubſtitutions faites par Jules Mazarini, Cardinal, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Villeroy, D. P. érigé en 1651. *v.* pag. 89.

Mortemart, D. P. érigé en 1650. *v.* pag. 87.

Poix-Crequy, D. P. érigé en 1652. *v.* pag. 89.

Le Comté de *S. Aignan* fut érigé en D. P. en faveur de François de Beauvillier, Comte de S. Aignan, & de ſes hoirs mâles, &c. par lettres Patentes données à Paris, au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Paul de Beauvillier, ſon fils, en a joüi ſous le nom de duc de Beauvillier, & l'a cedé de ſon vivant à ſon frere.

Randan-Foix, D. P. en 1661. *V.* pag. 92.

La Rochegujon, D. P. érigé en 1645. *V.* p. 83.

Treſmes-Geſvres, *D. P. érigé en 1648. V. pag.* 85.

Le Comté d'*Ayen* fut érigé en D. P.

ſous le nom de *Noailles*, en faveur d'Anne de Noailles, Comte d'Ayen, & de ſes heritiers & ſucceſſeurs mâles, par lettres patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois.

Le Marquiſat de *Coiſlin* fut érigé en D. P. en faveur d'Armand du Cambout, marquis de Coiſlin, & de ſes ſucceſſeurs mâles, par lettres Patentes données à Paris au mois de Decembre 1663. regiſtrées le 15. du même mois. Ce Duché Pairie eſt éteint par la mort, d'Henry-Charles du Cambout Duc de Coiſlin, Pair de France Evêque de Mets premier aumonier du Roy, Commandeur de l'ordre du S. Eſprit arrivée le 28. Novembre 1732.

Le marquiſat de *Montauſier* fut érigé en D. P. en faveur de Charles de Sainte Maure, marquis de Montauſier, & de ſes hoirs-mâles procréez en loyal mariage, par lettres Patentes données à Fontainebleau au mois d'Août 1664. pour leſquelles furent accordées à Paris le 27. Novembre 1665. des Lettres de ſurannation pour l'enregiſtrement, qui fut fait le 2. Decembre 1665. en conſequence des Lettres de ſurannation du 27. Novembre précedent. Cette Pairie a été éteinte par

ſa mort, arrivée ſans enfans mâles le 17. Mai 1690.

Le marquiſat de *Poliſy* fut érigé en D. P. ſous le nom de *Choiſeul*, en faveur de Ceſar de Choiſeul, comte du Pleſſis-Pralin, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette Pairie a été éteinte, par la mort d'Auguſte, duc de Choiſeul, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, arrivée le jour de Pâques 12. Avril 1705.

Le marquiſat d'*Iſles* fut érigé en D. P. ſous le nom d'*Aumont*, en faveur de Antoine d'Aumont de Rochebaron, maréchal de France & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant.

La Baronnie de la *Ferté Senneterre* fut érigée en D. P. en faveur d'Henri de Senneterre, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles procréez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Paris au mois de Novembre 1665. regiſtrées le 2. Decembre ſuivant. Cette Pairie eſt éteinte par la mort ſans enfans de

de ſon fils Henri, duc de la Ferté Senneterre, arrivée le 1. Août 1703.

Montauſier, D. P. érigé en 1664. *V.* ci-deſſus, pag. 75.

La Terre de *Vaujour* avec la Seigneurie de *Chateaux*, premiere Baronnie d'Anjou, dans la Paroiſſe de laquelle eſt Vaujour, & la Seigneurie de *Saint Chriſtophe* premiere Baronie de Touraine & d'autres Terres, furent érigées en D. P. ſous le nom de *la Valliere*, en faveur de Louiſe-Françoiſe de la Baume le Blanc de la Valliere, & de Marie-Anne legitimée de France ſa fille (depuis mariée à Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty) par Lettres Patentes, données à Saint Germain en Laye, au mois de May 1667. régiſtrées le 13. du même mois. Cette Princeſſe ayant fait donation entre vifs de ces Terres à ſon couſin germain maternel, Charles-François de la Baume le Blanc, marquis de la Valliere, & ce du conſentement du Roi porté par ſes Lettres Patentes du mois de May 1688. regiſtrées au Parlement, & en la Chambre des Comptes, les 4. & 6. Juin ſuivans; il a obtenu en Février 1723. des Lettres Patentes d'érection des mêmes terres en D. P. ſous le nom de la *Valliere*, pour lui & ſes

enfans & descendans mâles, regiſtrées, le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité, le 22. du même mois & an.

La Seigneurie de Duras, *le Comté de* Rozan &c. *furent erigées en D. P. en faveur de Jacques-Henri de Durfort, dit le marquis de Duras, par Lettres Patentes du mois de Mai* 1668. *Ces lettres ne furent point enregiſtrées, & depuis le Roy en donna d'autres en Février* 1689. *en faveur du même, pour lors maréchal de France, & de ſes enfans mâles, &c. portant érection des mêmes Terres en Duché, & elles furent regiſtrées le 1. Mars ſuivant.* Il en ſera parlé au Chapitre II. de ce Volume art. I.

Penthiévre, D. P. nouvelles lettres en Septembre 1668. *Voyez* ci-devant, pag. 56.

La Seigneurie de *Charoſt*, &c. fut erigée en D. P. ſous le nom de *Bethune-Charoſt*, en faveur de Louis de Bethune, Comte de Charoſt, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1672. regiſtrées le 11. Août 1690. il n'a rang qu'après le duché de Nemours.

Le duché de *Nemours* fut donné à Philippe de France, duc d'Orleans, par Lettres Patentes données à S. Germain en

Digitized by Google

Laye, le 24. Avril 1672. regiſtrées au Parlement le 3. Septembre, en la Chambre des Comptes le 22. Decembre 1672. & en la Cour des Aydes, le 9. Janvier 1673. pour le *parfourniſſement* de ſon appanage, & les tenir aux mêmes droits, autoritéz & privileges qui ſont portez, par lettres du mois de Mars de 1661.

Les Seigneuries de *S. Cloud*, *Maiſons*, *Creteil*, *Ozoir*, *la Ferriere*, *& Armentieres*, *enſemble la Juſtice de la Temporalité de l'Archevêché de Paris*, furent érigées en D. P. en faveur de François de Harlay, Archevêque de Paris, & de ſes ſucceſſeurs en ce Siége, par Lettres Patentes données à Verſailles au mois d'Avril 1674. regiſtrées le 18. Août 1690.

Le Comté du Lude D. P. *fut erigé en faveur d'Henri de Daillon, Comte du Lude Chevalier des Ordres du Roy, premier, Gentilhomme de ſa Chambre; depuis grand maître de l'Artillerie de France, par lettres patentes du 31. Juillet 1675. non regiſtrées. Il eſt mort ſans poſterité, le 30. Août 1685.*

*La Terre & Seigneurie d'*Aubigny ſur Niere, *fut erigée par Lettres Patentes du mois de Janvier 1684. non regiſtrées, en* D. P. *en faveur de Louiſe-Reneé de Penencoët de Keroualle, de Ploeuc, ducheſſe*

de Porſmouth en Angleterre, & de Charles de Lenox, duc de Richemont ſon fils, né de Charles II. Roy d'Angleterre.

Eu, C. P. rétabliſſement en May 1694. *V.* pag. 43.

Damville, D. P. réérection en Septembre 1674. *V.* pag. 72.

Montpenſier, D. P. rétabliſſement en Mars 1695. *V.* pag. 51.

Aumale, D. P. rétabli en Juin 1695. *V.* pag. 53.

Penthiévre, D. P. réérection en Avril 1697. *V.* pag. 56.

Le marquiſat d'*Arc*, & le comté de *Châteauvillain*, furent érigez en D. P. ſous le nom de *Châteauvillain*, en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouſe, duc de Damville & de Penthiévre, Pair & Amiral de France, & de ſes enfans mâles & femelles, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de May 1703. regiſtrées au Parlement le 29. Août de la même année.

Guiſe, D. P. réérection en Juillet 1704. *V.* pag. 50.

Le comté de *Cagny* fut érigé en duché, ſous le nom de *Boufflers*, en faveur de Louis-François de Boufflers, maréchal de France, &c. & de ſes deſcendans mâles en ligne directe, &c. par Lettres Pa-

Digitized by Google

tentes du mois de Septembre 1695. regiſtrées le 16. Novembre ſuivant, puis en Pairie, par autres lettres données à Verſailles au mois de Decembre 1708. regiſtrées le 19. Mars 1709.

Le vicomté de *Vaux*, celuy de *Melun*, & la Seigneurie de *Maincy*, furent érigés en Duché, ſous le nom de *Villars*, par Lettres données à Verſailles au mois de Septembre 1705. regiſtrées le 5. du même mois, puis en Pairie par autres Lettres Patentes données au même lieu en Septembre 1709. régiſtrées le 5. du même mois, en faveur de Louis-Hector de Villars, maréchal de France, & de ſes deſcendans mâles.

Les Marquiſats de *Thury*, & de la *Mothe Harcourt*, furent érigées en Duché, ſous le nom de *Harcourt*, par Lettres du mois de Novembre 1700. puis en D. P. par autres Lettres du mois de Septembre 1709. regiſtrées le 19. Août 1710. en faveur d'Henry, marquis d'Harcourt maréchal de France, & de ſes enfans & deſcendans mâles.

La Terre & Seigneurie de *Warty* fut érigée en D. P. ſous le nom de *Fitz Jâmes*, en faveur de Jacques Fitz Jâmes, duc de Barwick, de Leria, & de Xerica, Pair d'Angleterre, grand d'Eſpagne,

Chevalier des Ordres de la Jarretiere, de la Toiſon d'Or, &c. & de Jacques-Fitz Jâmes, fils aîné de ſon ſecond lit, & de ſes deſcendans mâles, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de May 1710. regiſtrées le 23. du même mois.

Les duchez d'*Alençon* & d'*Angoulême*, le comté de *Ponthieu*, les Chatellenies de *Coignac* & de *Merpins*, les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Courteville* & le *Meſnil*, furent donnez en appanage à Charles de France, duc de Berri, pour les tenir en Pairie, par Lettres Patentes, données à Verſailles au mois de Juin 1710. regiſtrées le 10. Juillet ſuivant. Ces Terres & Seigneuries ont été réunies au domaine de la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le Comté de *Ponthieu*, & les Terres & Seigneuries de *Noyelles*, *Hierman*, *Courteville* & le *Meſnil* furent diſtraits de l'appanage de Charles de France, duc de Berry, par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Septembre 1710. regiſtrées au Parlement le 2. en la Chambre des Comptes le 16. Octobre, & en la Cour des Aydes le 13. Decembre de la même année; par leſquelles

Digitized by Google

les Vicomtez d'*Andely*, de *Vernon*, & de *Giſors*, lui furent donnez pour en jouir avec les mêmes prérogatives & prééminences qu'il jouiſſoit du Comté de Ponthieu, & des Seigneuries de Noyelles, Hierman, Coutteville, & le Meſnil. Ils ont été réunis à la Couronne, par ſon decès ſans enfans mâles, arrivé le 4. May 1714.

Le marquiſat d'*Antin*, &c. fut érigé en D. P. en faveur de Louis-Antoine de Pardaillan, marquis d'Antin, &c. & de ſes hoirs mâles deſcendans de lui, par Lettres Patentes données à Marly au mois de Mai 1711. regiſtrées le 5. Juin ſuivant. *Voyez* ci-devant, au duché d'Eſpernon p. 64.

Le marquiſat de *Ramboüillet* fut érigé en D. P. en faveur de Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, duc de Penthiévre, de Damville & de Châteauvillain, Pair & Amiral de France & de ſes enfans, tant mâles que femelles, par Lettres Patentes données à Marly, au mois de May 1711. regiſtrées le 29. Juillet ſuivant.

Chaulnes, D. P. érigé de nouveau en 1711. *V.* ci-deſſus, p. 78.

La Baronnie de *Fontenay* fut érigée en D. P. ſous le nom de *Rohan-Rohan*,

en faveur d'Hercules-Meriadec de Rohan & de ſes enfans & deſcendans mâles en ligne droite nez en loyal mariage, par Lettres Patentes données à Fontainebleau, au mois d'Octobre 1714. regiſtrées le 18. Decembre ſuivant.

Joyeuſe, érigé de nouveau en 1714. *V.* ci-deſſus, pag. 61.

Le marquiſat de la *Baume d'Hoſtun*, érigé en Duché, par Lettres Patentes du mois de Mars 1712. en faveur de Camille d'Hoſtun, Comte de Tallart, Maréchal de France, fut érigé en Pairie en faveur de ſon fils Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun, &c. par Lettres Patentes données à Verſailles au mois de Mars 1715. regiſtrées le 2. Avril ſuivant.

Villars Brancas, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, p. 91.

Rouannois, D. P. érigée de nouveau en 1716. *v.* ci-deſſus, pag. 48.

Valentinois, D. P. nouvelles Lettres en 1716. ci-deſſus, pag. 82.

Nevers, D. P. confirmation en 1720. *v.* ci-deſſus, p. 27.

Biron D. P. érigée de nouveau en 1733. *Voyez* cy-devant, pag. 69.

Levis D. P. les Terres & Seigneuries de *Lurcy le Sauvage*, *Pouligny*, *la Braudiere*, *Champroux*, & neuf autres, tou-

tes ſituées en Bourbonois, ont été unies & érigées en un ſeul & même fief, ſous le nom de duché de *Levis*, Pairie de France, en faveur de Charles-Eugene, marquis de Levis, & de ſes enfans, & deſcendans mâles, par Lettres Patentes, données à Paris, au mois de Février 1723. regiſtrées le 22. du même mois, le Roy ſeant en ſon lit de Juſtice pour la declaration de ſa Majorité. Ce duché Pairie a été éteint par ſa mort arrivée à Paris le 9. May 1734.

Aiguillon, D. P. confirmation en 1731. *v.* cy-devant p. 70

La Rochefoucaud, nouvelle eréction en 1732. *v.* cy-devant p. 79.

ARTICLE II.

Rang des Pairs de France.

LE Rang des Pairs de France ſe régle ſur l'ancienneté de l'érection de leur Pairie, ſuivant cette maxime alleguée dans le procès de Robert d'Artois en 1331. *Chacun ſiée premier, ſelon que premier a été fait Pair.* La Séance au Parlement ſe prend à preſent du jour de la reception, comme il eſt décidé par l'Edit donné par le Roi Louis XIV. au mois de May 1711. dont il ſera parlé ci-après

Les Pairs de France qui n'étoient pas de la Maiſon Royale, & qui poſſedoient d'anciennes Pairies, prétendoient autrefois préceder les Princes du Sang dont les Pairies étoient nouvellement érigées, & cette queſtion ſe preſenta au Sacre d'Henry II. qui adjugea par proviſion, par ſa declaration du 15. Juillet 1547. la préſéance à François de Lorraine, duc de Guiſe, & à François de Cleves, duc de Nevers, ſur Louis de Bourbon, Prince du Sang & duc de Montpenſier,

Digitized by Google

parce que les Pairies de Guiſe & de Nevers étoient plus anciennes, que celle de Montpenſier : mais cela fut reparé incontinent après, & on trouve dans les Regiſtres du Parlement les ſéances des 2. Juillet 1549. 12. Février 1551. 23. & 25. Juin & 25. Juillet 1561. & 17. Mai 1563. dans leſquelles le même duc de Montpenſier, & les autres Princes du Sang, ſont placez avant les ducs de Guiſe & de Nevers ; & enfin Henry III. decida cette queſtion en faveur des Princes du Sang, par un Edit précis donné à Blois au mois de Decembre 1576. regiſtré au Parlement le 8. Janvier ſuivant, & depuis ce tems tous les Princes du Sang, précedent en tous lieux & en toutes céremonies tous les Princes & autres Grands du Royaume.

Le même Henri III. érigeant le Vicomté de Joyeuſe, & la Baronie d'Epernon en Duchez & Pairies par ſes lettres patentes des mois d'Août & Novembre 1582. ordonna qu'ils auroient ſéance après les Princes, & avant tous les autres Ducs & Pairs & les Officiers de la Couronne.

Mais Henry duc de Montmorency, Pair & Connetable de France obtint d'Henry IV. une autre declaration donnée à

Roüen au mois de Septembre 1596. qui fut regiſtrée au Parlement le 14 Mars 1597. par laquelle il fut retabli dans ſon rang & ſéance du jour de l'Arrêt qui avoit ordonné l'enregiſtrement des Lettres d'érection de ſon duché & Pairie de Montmorency; ce qui détruiſoit la ſéance privilegiée qu'Henry III. avoit accordée aux ducs de Joyeuſe & d'Eſpernon. Le même Henry IV. érigeant le Comté de Beaufort en faveur de Céſar ſon fils naturel, par ſes Lettres Patentes du mois de Juillet 1597. ordonna que les ducs de Beaufort precederoient tous ceux qui étoient precedez par les ducs & Pairs de Montmorency: & il lui donna par contrat du 3. Avril 1598. confirmé par des Lettres Patentes du 15. du même mois le duché & Pairie de Vendôme, pour en joüir du jour de l'ancienne érection, qui étoit du mois de Février 1514. lui fit prêter ſerment au Parlement à l'âge d'onze ans & neuf mois, le 9. Decembre 1506. & enfin il lui accorda une déclaration le 15. Avril 1610. qui fut regiſtrée au Parlement le 4. Mai ſuivant, par laquelle il lui donna rang & ſéance immediatement après les Prn ces du Sang; mais ce Monarque étant mort le 14. du même mois de

Mai, cette preſéance fut conteſtée, & on vit le duc de Vendôme recevoir le Collier de l'Ordre du Saint Eſprit le 31. Decembre 1619. après les ducs de Guiſe, de Mayenne, & de Chevreuſe. Que ſi le duc de Vendôme a eu ſéance dans les lits de Juſtice, des 12 Mars 1619. 8. Mars 1622 & 18. May 1643. aprés les Princes du Sang & avant le duc d'Uſez & les autres Pairs, c'etoit en qualité de duc de Penthievre, parce que cette Pairie étoit plus ancienne que celle de Beaufort & de Vendôme. Dans la ſuite François de Vendôme, fils de Ceſar ayant pris ſéance au Parlement les 18. Janvier 1649. & 15. Decembre 1663. n'eut ſon rang que du jour de l'Arrêt d'enregiſtrement du duché & Pairie de Beaufort: enfin Louis XIV. ayant accordé la même preſéance, par ſa déclaration du 5. Mai 1694. regiſtrée le 8. du même mois, à Louis-Auguſte de Bourbon, duc du Maine, & à Louis-Alexandre, Comte de Toulouſe, ſes enfans naturels, Louis-Joſeph, duc de Vendôme, fils de François, & petit fils de Céſar, reprit le rang porté par la déclaration du 15. Avril 1610. & prêta ainſi ſerment au Parlement le 8. Juin 1694. où il prit place aprés le duc du Maine.

Digitized by Google

Il n'eſt plus queſtion des rangs des ducs de Montmorency, de Joyeuſe, d'Eſpernon, de Beaufort & de Vendôme, parce que ces Pairies ſont éteintes: mais il faut obſerver qu'il s'étoit formé deux queſtions principales : la premiere au ſujet du duché de la Rochefoucaud. Cette Terre ou Comté ayant été érigée en duché & Pairie, en faveur de François Comte de la Rochefoucaud, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1622. qui furent regiſtrées le 4. Septembre 1631. il ne prêta ſerment au Parlement que le 24. Juillet 1637. il pretendit néanmoins avoir rang & ſéance du 4. Septembre 1631. jour de l'enregiſtrement de ſes Lettres, avant les ducs de Retz & de S. Simon, qui avoient été reçûs avant ledit jour 24. Juillet 1637.

La ſeconde queſtion a été pour la Pairie de Piney, qui avoit rang du 30. Decembre 1581. & qu'Henry-François de Montmorency, Comte de Bouteville, qui avoit épouſé Madeleine-Bonne-Charlotte-Thereſe de Clermont, ducheſſe de Piney, vouloit conſerver: ce que les autres Pairs empêchoient, ſur quoi intervint nn Arrêt du 20. May 1662. qui appointa les parties ſur la preſéance, & ordonna qu'il ſeroit reçu,

Digitized by Google

& par un *retentum* qu'il ne prendroit place que de ce jour 20. May 1662.

Il y avoit plusieurs autres difficultez pour le rang & l'étendue des Pairies : ce qui donna lieu à un Edit celebre donné à Marly au mois de Mai 1711. registré le 22. du même mois, qui regle toutes les difficultez. Il ordonne,

1°. Que les Princes du Sang repreſenteront les anciens Pairs de France, au Sacre des Rois, & auront entrée, ſéance & voix déliberative au Parlement, à l'âge de 15. ans, ſans aucune formalité, encore qu'ils ne poſſedent aucunes Pairies.

2°. Que les enfans legitimez de Louis XIV. & leurs enfans mâles qui poſſederont des Pairies, repreſenteront auſſi les anciens Pairs de France au Sacre des Rois au défaut des Princes du Sang, & auront entrée & ſéance au Parlement à l'âge de 20. ans, & prêteront le ſerment ordinaire des Pairs, & qu'en cas qu'ils ayent pluſieurs Pairies, ils pourront en donner une à chacun de leurs enfans. *Cette prérogative a été revoquée par Edit du mois d'Août 1718. ainſi qu'il ſera dit ci-aprés.*

3°. Que les Pairs ne ſeront reçus qu'à l'âge de 25. ans, & qu'ils n'auront ſéance

ce que du jour de la premiere reception & prêtation de ſerment au Parlement de Paris, après l'enregiſtrement des Lettres d'érection.

4o. Que par les termes generaux d'*hoirs, ſucceſſeurs & ayans cauſes*, qui ſont dans les Lettres d'érection, ne ſeront entendus que les mâles deſcendus de celui en faveur duquel l'érection aura été faite.

5°. Que les clauſes inſerées en faveur des femelles, ne ſeront entendues que de celle qui deſcendra & ſera de la maiſon, & du nom de celui en faveur duquel les Lettres auront été accordées, & encore à la charge d'obtenir des Lettres qui porteront confirmation du duché, en faveur de celui qui l'aura épouſée, & de ſes deſcendans mâles, & qu'il n'aura rang & ſéance au Parlement que du jour de ſa reception, ſur les dernieres Lettres.

6o. Que ceux qui ont des duchez Pairies, pourront ſubſtituer à perpetuité le Chef-lieu, avec une certaine partie de leur revenu, juſqu'à quinze mille livres de rente, auquel le titre & dignité deſdits duchez & Pairies, demeurera annexé, ſans pouvoir être ſujet à aucunes dettes ni détractions, de quelque nature

Digitized by Google

qu'elles puiſſent être, après que l'on aura obſervé les formalitez preſcrites par les Ordonnances pour la publication des Subſtitutions : Sa Majeſté dérogeant pour l'effet de cet article à l'ordonnance d'Orleans & à celle de Moulins, & à toutes autres Ordonnances Uſages & Coûtumes qui pourroient y être contraires.

7°. Que l'aîné des mâles, deſcendant en ligne directe de celui en faveur duquel l'érection des duchez & Pairies aura été faite, & à ſon refus les autres mâles de degré en degré, pourront les retirer des filles qui en ſeront proprietaires, en leur rembourſant le prix ſur le pied du dernier 25. du revenu actuel.

8°. Que ce qui eſt ordonné pour les ducs & Pairs, aura lieu pour les ducs non Pairs.

En conſequence de cet Edit, le duc de S. Simon precede le duc de la Rochefoucaud ; & le duc de Piney n'a ſéance que du 22. Mai 1662. jour de la reception d'Henry-François de Montmorency ſon pere : de même le duc de Valentinois n'a rang & ſéance que du 13. Decembre 1716.

Le Roi Louis XIV. ayant appellé par ſon Edit donné a Marly au mois de Juillet 1714. regiſtré au Parlement le 2. Août

ſuivant, le duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ſes fils legitimez, & leurs enfans & deſcendans mâles nez en loyal mariage, à la ſucceſſion de la Couronne, au deffaut des Princes du Sang, & leur ayant accordé le titre, les honneurs & le rang de Princes du Sang, par la Declaration donnée à Marly le 23. Mai 1715. regiſtrée auſſi au Parlement le 24. du même mois. Louis-Auguſte de Bourbon, Prince de Dombes, fils du duc du-Maine, prit place au Parlement à l'âge de 15. ans, le 2. Avril 1715.

Voilà l'état où étoient les choſes lorſque Louis XIV. deceda le 1 Septembre 1715. Le 22. Août de l'année ſuivante, Louis Henry, duc de Bourbon, prince de Condé, Charles de Bourbon, Comte de Charollois ſon frere; & Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty tous trois Princes du Sang, preſenterent une Requête au Roi, par laquelle ils demanderent à S. M. qu'il lui plût revoquer & annuller dans ſon lit de Juſtice, cet Edit & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23. Mai 1715. outre cela ving-ſix Pairs de France en preſenterent une autre le 22. Fevrier 1717. tendante à ce qu'il plût à Sa Majeſté en revoquant & annulant cet Edit, & cette Declaration des mois de Juillet 1714. & 23.

Mai 1715. revoquer auſſi & annuller la Declaration du 5. Mai 1694. en tout ſon contenu, & l'Edit du mois de Mai 1711. en ce qu'il attribue au duc du Maine & au Comte de Toulouſe, & à leurs deſcendans mâles, le droit de repreſenter les anciens Pairs de France au Sacre des Rois, à l'excluſion des autres Pairs de France, & qu'il leur permet de prêter ſerment au Parlement à l'âge de vingt ans.

Le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe, ayant fourni leurs memoires, cette conteſtation fut decidée, quant à ce qui regarde les Princes du Sang & les Princes legitimez, par un Edit du mois de Juillet 1717. qui fut regiſtré au Parlement le 5. & publié à l'Audiance le 8. du même mois. Cet Edit revoqua & annulla celui du mois de Juillet 1714. & la Declaration du 23. Mai 1715. ordonnant que le Duc du Maine & le Comte de Toulouſe continueroient à recevoir les honneurs dont ils avoient joui au Parlement, depuis l'Edit du mois de Juillet 1714. & ce en conſideration de leur poſſeſſion, & ſans tirer à conſequence, ſans auſſi qu'ils ſe puſſent dire & qualifier Prince du Sang, ni que cette qualité leur pût être donnée en aucuns Jugemens & actes : le Roi ſe reſervant d'expliquer ſes intentions ſur l'entrée &

Digitized by Google

ſéance du Prince de Dombes, & du Comte d'Eu, au Parlement, & ſur les honneurs dont ils y pourroient jouir.

Enfin par un Edit du mois d'Aouſt 1718. en regiſtré au Parlement de Paris (le Roi tenant ſon lit de Juſtice au Palais des Tuilleries, le 26, du même mois & an) toutes ces prerogatives furent revoquées, & ces Princes legitimez reduits à n'avoir rang, tant au Parlement, que près du Roi dans les ceremonies publiques & particulieres, & ailleurs, que du jour de l'érection de leurs Pairies. Cependant par une Declaration du même jour 26. Août 1718. énregiſtrée en même tems, le Roi retablit le Comte de Toulouſe dans tous les honneurs, rangs, ſéances & prerogatives dont il jouiſſoit avant l'Edit de revocation qui venoit d'être enregiſtré pour ſa vie ſeulement; & ſans tirer à conſequence pour l'avenir, Le Roi par une autre Declaration donnée à Verſailles le 26. Avril 1723. enrégiſtrée au Parlement le 4. May ſuivant, a ordonné que les duc du Maine & Comte de Toulouſe, & aprés le décès ou la demiſſion des Pairies du duc du Maine, le Prince de Dombes, & le Comte d'Eu, fils de ce duc, jouiront leur vie durant ſeulement, dans les Cours de Parlement, tant aux Audiences, que Chambres du

Conſeil, , du droit d'entrée, rang, ſéance & voix deliberative après les Princes du Sang, & avant tous les ducs & Pairs, de quelque qualité & dignité qu'ils puiſſent être, & ce en vertu de leurs Pairies, quand même elles ſeroient moins anciennes que celles d'aucuns deſdits ducs & Pairs; Sa Majeſté n'entendant toutefois que lorsqu'ils viendront y prendre ſéance, ils puiſſent traverſer le Parquet, ce que S. M. reſerve aux ſeuls Princes du Sang, ni être precedez de plus d'un Huiſſier, ni que leurs ſuffrages ſoient pris autrement par celui qui y preſidera, qu'en les appellant du nom de leur Pairie, & leur otant le bonnet. Afin que tout ce que le Roi ordonnoit par cette declaration demeura ferme & ſtable, S. M. revoqua tous Edits, Declarations, Lettres Patentes, Brevets, & autres Titres de quelque nature qu'ils fuſſent, donnez par les Rois ſes predeceſſeurs, ou par elle, en ce qu'ils contenoient de contraire à ces preſentes, & au Brevet que S. M. fit expedier le jour même en faveur de ſes oncles les duc du Maine, & Comte de Toulouſe, & de ſes couſins les fils dudit duc du Maine; du contenu duquel S. M. veut qu'ils jouiſſent leur vie durant.

Aprés leſdits Princes legitimez, ſont

les ſix anciens Pairs Eccleſiaſtiques ; puis tous les autres Pairs, ſuivant la datte de la prétation de ſerment de celui en faveur de qui la Pairie a été érigée.

Le rang de chaque Duché Pairie ſera trés aiſé à trouver, par la ſuite Chronologique des Erections, qui a été rapportée dans le premier article de ce même Chapitre, page 4. & ſuivantes.

Nª. Il eſt bon de remarquer que les Pairs de France, pour marque de leur dignité, portent au deſſus de l'écuſſon de leurs Armoiries, une Couronne ducale, rehauſſée de huit Fleurons, & que leur Ecuſſon eſt poſé ſur un Manteau fourré d'hermines, chargé & armoyé ſur les replis des émaux & pieces des Armes, comme on verra dans l'Article ſuivant.

ARTICLE III.

Pairs de France, avec leurs Noms, Titres, Genealogies, & Armoiries.

VOici ceux qui poſſédent les Pairies qui ſubſiſtent, ſuivant le rang qu'ils tiennent au Parlement.

Digitized by Google

Reims, Duché-Pairie.

ARMAND-JULES DE ROHAN-GUEMENE', Archevêque, duc de Reims, premier Pair de France, abbé du Gard & de Gorze, Chanoine de Strasbourg, prêta ſerment au Parlement le 26. Janvier 1723.

Laon, duché Pairie.

ETIENNE-JOSEPH DE LA FARE, Evêque & duc de Laon, pair de France, Comte d'Aniſy, prêta ſerment au Parlement le 22. Janvier 1725.

Langres, Duché Pairie.

GILBERT DE MONTMORIN DE S. HEREM ci-devant Evêque d'Aire ſacré le 7. Novembre 1723.

Beauvais, Comté Pairie.

ETIENNE RENE' POTIER DE GEVRES, Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, &c. prêta ſerment au Parlement le 12. Août 1728.

Châlons, Comté Pairie.

CLAUDE-ANTOINE DE CHOISEUL BAUPRE' Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, prêta ſerment entre les mains de Sa Majeſté le 28. Mai 1735. ayant été ſacré à Mandes quelque tems auparavant.

Digitized by Google

Noyon Comté Pairie

JEAN FRANÇOIS DE LA CROPTE DE BOURZAC Evêque & Comte de Noyon, Pair de France, &c. ſacré le 7. Novembre 1734.

I. *Uzés, 31. Mars 1572.*

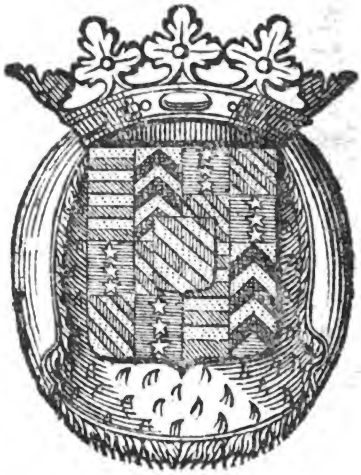

CHARLES-EMANUEL DE CRUSSOL S. SULPICE, duc d'Uzés, premier Pair de France par la démiſſion volontaire de ſon Pere, porte le nom de duc de Cruſſol. Il eſt né le 11. Janvier 1707. & eſt Gouverneur & Lieutenant General pour

pour le Roi, de Xaintonge & d'Angoumois &, Gouverneur particulier des Villes & châteaux de Xaintes & d'Angoulême en ſurvivance de ſon Pere. Il a été nommé Brigadier des Armées du Roi le 10 Août 1734. & a épouſé par Contrat du 3. Janvier 1725. Emilie de la Rochefoucaud, fille de François, duc de la Rochefoucaud, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi. &c. & de Madeleine - Charlotte le Tellier de Louvois. De ce mariage il a 1. Francois Emmanuel de Cruſſol né le 1. Janvier 1728. 2. Charles Emmanuel de Cruſſol né le 29. Decembre 1730. reçu chanoine de Straſbourg au mois de Septemb. 1732. & 3 Emilie de Cruſſol née le 16. Octob. 1732.

Il porte écartelé, au premier & dernier quartier, parti; au premier du parti faſcé d'or & de ſinople, qui eſt *Cruſſol*; au ſecond d'or, à trois chevrons de ſable qui eſt *Levis*; au ſecond & troiſiéme quartier contre écartelé; au premier & dernier d'azur à trois étoiles d'or, poſées en pal qui eſt *Gourdon Genoüillac*; au ſecond & troiſiéme de gueules à trois bandes d'or qui eſt *Galiot* : & ſur le tout d'or, à trois bandes de gueules pour *Uzés*, l'écu ſommé d'une Couronne ducale, & poſé ſur un Manteau ducal.

ANTOINE DE CRUSSOL, premier duc d'Uzés Pair de France, prêta ſerment au Parlement le dernier Mars 1572. & mourut ſans enfans en l'année 1573. Il eut pour heritier Jacques de Cruſſol, ſon frere, duc d'Uzés, Pair de France, mort au mois de Septembre 1586. qui avoit épouſé Françoiſe de Clermont, dont il eut Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 23. Juillet 1610. & mourut le 19. Juillet 1657. laiſſant de Claude Ebrard, dame de S. Sulpice ſa premiere femme, François de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France qui prêta ſerment au Parlement le 12 Avril 1658. & mourut le 14. Juillet 1680. laiſſant de Marguerite d'Apchier, Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, mort le 1. Juillet 1692. Celui ci avoit épouſé Marie Julie de Sainte Maure, morte le 14. Avril 1695. fille de Charles de Sainte Maure, duc de Montauſier, Pair de France, & de Julie-Lucie d'Angennes dont nacquirent,

1. Loüis de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, tué à la bataille de Nervinde le 29. Juillet 1669. ſans alliance.

Les autres qui reſtent, ſont

2. Jean Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, qui ſuit.

3. François de Cruſſol, Comte d'Uzés, Lieutenant General des Armées du Roi, Gouverneur de Landrecies, cidevant Capitaine des Gardes de feuë Madame la ducheſſe de Berry, marié le 17. Decembre 1705. à Charlotte-Madeleine Paſquier de Franclieu des Bergeries, veuve de Nicolas Hamelin, morte le 31. Mars 1713. mere de Charles-Louis de Cruſſol, dit le Marquis de Montauſier, Meſtre de Camp du Regiment de Bourbon, Cavalerie né le 28. Octobre 1706. de N..... de Cruſſol, Comte de Sales, Capitaine dans le Regiment de ſon frere, Charles Hyacinthe de Cruſſol de-Piſani, Chevalier de Malthe.

4. Julie-Françoiſe de Cruſſol, mariée le 21. Août 1686. à Loüis-Antoine de Pardaillan, duc d'Antin, Pair de France.

Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, Prince de Soyon, Comte de Cruſſol, Baron de Florenſac, Vias, Aimargues, Bellegarde, Remoulins, Sernhac, S. Geniez, & Puycornet, Seigneur d'Acier & Capdenat, Seigneur-Chatelain de Pont-Sainte-Maixance, Brenôüilles, & le Meſnil-les-Pont, Seigneur incommutable du Domaine que le Roi avoit dans la Ville d'Uzés, haute & baſſe Viguerie d'Uzés, S. Jean de Marjevols, &

Digitized by Google

pays d'Uzeges, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majesté, des Provinces de Xaintonge & Angoumois, & gouverneur particulier des Villes & Châteaux de Xaintes & d'Angoulême, prêta serment au Parlement en qualité de duc & Pair le 14. May 1706. Il a été marié 1°. par Contrat du 17. Janvier 1696. à Anne Hypolite Grimaldi, morte le 23. Juillet 1700. elle étoit fille de Louis Grimaldi, Prince de Monaco, duc de Valentinois, Pair de France, & de Catherine Henriete de Gramont. 2°. Le 13. Mars 1706. à Anne-Marie-Marguerite de Bullion, fille de Charles Denis de Bullion, marquis de Fervaques, de Bonnelles & de Galardon, Prevôt de Paris, Gouverneur du Maine Perche, & Comté de Laval, & de Marie-Anne Rouillé. Il eut du premier lit deux filles qui sont mortes, & du second lit il a Charles Emmanuel, duc de Crussol, Pair de France, rapporté ci dessus, Louis-Emmanuel de Crussol, dit le marquis de Florensac, né à Uzés le 14. Mars 1711. & Anne-Julie Françoise de Crussol, Damoiselle d'Uzés, née le 11. Decembre 1713. & mariée le 19. Fevrier 1732. à Louis Cesar de la Baume le Blanc de la Valliere duc de Vaujour,

II. *Elbeuf, 29. Mars 1582.*

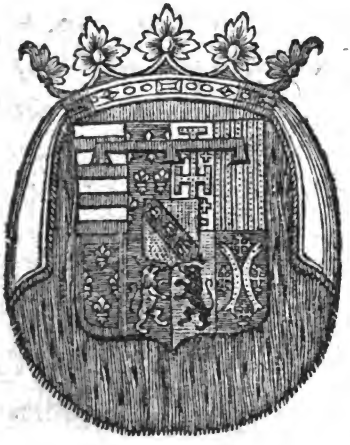

HENRY DE LORRAINNE, duc d'Elbeuf, Pair de France, &c. n'a point prêté ſerment au Parlement.

On a vû ſes titres, qualitez, alliances, & blaſon de ſes Armes, parmi les Princes Etrangers au Tome II. Chapitre XII.

III. *Montbazon, 13. Mars 1595.*

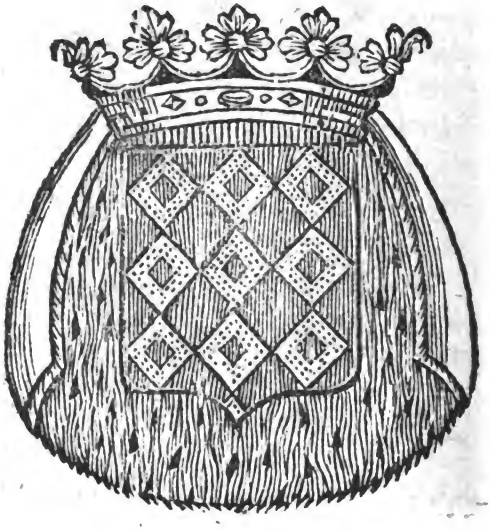

HERCULES MERIADEC DE ROHAN, duc de Montbazon, Pair de France.

Ses titres, alliances, famille & blaſon. ont éte rapportez parmi les princes Etrangers, au Tome II. Chapitre XII.

IV. *Thoüars*, 7. *Decembre* 1599.

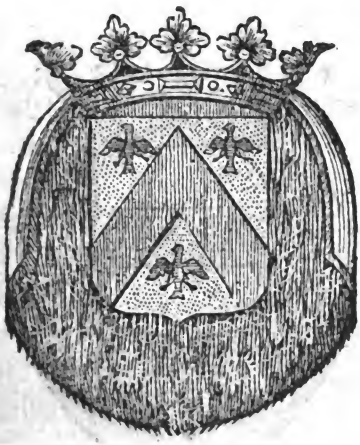

CHARLES-ARMAND RENE' DE LA TREMOILLE, duc de Thoüars, Pair de France, &c. eſt né le 16. Janvier 1708.

Voyez ſes titres, ſa maiſon, & ſes armoiries, au Tome II. Chapitre XII.

Digitized by Google

V. *Sully*, 9. *Mars* 1606.

LOUIS PIERRE MAXIMILIEN DE BETHUNE, duc de Sully, Pair de France, &c. marquis de Courville & de Villebon, comte de Nogent, Chevalier de la Toiſon d'Or, prêta ſerment au Parlement le 19. Mars 1733.

Il a épouſé le 10. Janvier 1709. Louiſe des Marets; fille de Nicolas des Marets, marquis de Maillebois, miniſtre d'Etat Controlleur General des Finances, & de Madelene Bechameil de Nointel, dont il a eu 1°. Nicole-Maximilienne de Bethune, & 2. Madelene-Henriet-

Digitized by Google

te - Maximilienne de Bethune. Il eſt duc de Sully Pair de France, par la mort de Maximilien-Henri de Bethune, duc de Sully & Pair de France, ſon Couſin.

Il porte d'argent à la face de Gueules.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, premier duc de Sully, Pair maréchal de France, Grand Maître de l'Artillerie, prêta ſerment au Parlement le 9. Mars 1606. & mourut le 21. Decembre 1641. Il eut d'Anne de Courtenay, ſa premiere femme, Maximilien de Bethune, marquis de Roſny qui ſuit, & de Rachel de Cochefilet Vauvineux ſa ſeconde, François de Bethune duc d'Orval, dont la poſterité ſera rapporté aprés celle de ſon frere ainé.

MAXIMILIEN DE BETHUNE, marquis de Roſny, Grand Maître de l'Artillerie de France, decedé le 1. Septembre 1634. laiſſa de Françoiſe de Blanchefort de Crequi, morte le 23. Janvier 1656. Maximilien-François de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 13. Mars 1642. & mourut le 11. Juin 1661. Il avoit été marié le 3. Février 1639. à Charlotte Seguier, dont il eut Maximilien-Pierre-François de Bethune, duc de Sully, Pair

de France, qui prêta ſerment au Parlement le 26. Février 1665. & mourut au mois de Juin 1694. Celui ci avoit été marié le 1. Octobre 1658. à Marie-Antoinette Servien, decedée le 26. Janvier 1702. de laquelle il a eu.

1. Maximilien Pierre-François-Nicolas de Bethune, duc de Sully, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 16. Janvier 1698. & eſt mort ſans enfans le 24. Decembre 1712.

2. Maximilien Henry de Bethune, duc de Sully Pair de France, Prince d'Enrichemont & de Boiſbelles &c. Chevalier des Ordres du Roy, lequel prêta ſerment au Parlement le 14. Février 1713. & mourut le 2. Février 1729. ſans laiſſer d'enfans de Marie-Jeanne, Guyon qu'il avoit épouſé le 14. Février 1719.

François de Bethune, duc d'Orval fils de Maximilien de Bethune, duc de Sully Pair de France, & de Rachel de Cochefilet, ſa ſeconde femme comme il a été dit cy-devant épouſa 10. Jacqueline de Caumont la Force, dont il eut entr'autres enfans Maximilien Alpin de Bethune Comte d'Orval mort le 30. Juin 1692. laiſſant entr'autres enfans de Catherine de la Porte, ſa femme 1.

Digitized by Google

Maximilien François de Bethune, marquis de Courville & de Bethune, qui épouſa le 22. Decembre 1684. Marie-Jeanne-Caterine d'Orleans-Rothelin & mourut le 8. Avril 1685. pere de Louis, Pierre Maximilien de Bethune duc de Sully Pair de France, dont il vient d'être parlé.

2. François de Bethune, duc d'Orval épouſa en ſecondes nôces Anne d'Harville de Paloiſeau, dont il laiſſa entr'autres enfans Armand de Bethune, Comte d'Orval marié le 14. May 1729. à Françoiſe Aubery, fille de Jean Aubery, marquis de Vatan, & de Madelene de Bailleul dont il a Maximilien Antoine Armand de Bethune, né le 18. Août 1730.

VI. *Châteauroux*, 3. *Août* 1616.

M. le duc de Bourbon, Prince du Sang, dont les titres, alliances, & blason, ont été rapportez parmi les Princes du Sang, Tome II. Chapitre IX. prit place au Parlement en qualité de Prince du Sang, le 19. Mars 1709.

Digitized by Google

VII. *Luynes*, 14. *Novembre* 1619.

CHARLES-PHILIPPE D'ALBERT, Duc de Luynes, & de Chevreuſe, Pair de France, Comte de Montfort & de Tours, Baron de la Rochecourbon, Samblançay, S. Michel, &c. a prêté ſerment au Parlement le 26. Janvier 1723. Il eſt né le 30. Juillet 1695. & fut mariée 1o. à l'âge de 14. ans 7. mois, le 24. Février 1710. à Louiſe-Leontine-Jacqueline de

Bourbon, âgée de 13. ans 4. mois, fille de Louis-Henry légitimé de Bourbon-Soiſſons, Comte de Noyers : Baron de Luſarches, & d'Angelique Cunegonde de Montmorency Luxembourg, elle mourut à Paris en ſa 24. année, le 11. Janvier 1721. il a épouſé en ſecondes nôces le 15. Février 1732. Marie Brulatt veuve de Louis Joſeph de Bethune, marquis de Charoſt, dont il n'a point d'enfans. Il a de ſa premiere femme, Marie Charles Louis d'Albert, duc de Chevreuſe meſtre de Camp de Cavalerie né le 24. Avril 1717. marié le 25. Janvier 1735. à Thereſe Pelagie d'Albert, Princeſſe de Grimberghen, ſa parente.

M. Le duc de Luynes porte d'or au lyon de gueules, armé lampaſſé & couronné de même, l'écu ſommé d'une couronne ducale, & poſé ſur un manteau de Duc & Pair.

CHARLES D'ALBERT, premier duc de Luynes, Pair & Connétable de France, prêta ſerment au Parlement le 14. Novembre 1619. & mourut le 15. Novembre 1621. Il avoit épouſé Marie de Rohan, dont il eut entr'autres enfans,

Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, qui prêta ſerment

Digitized by Google

au Parlement le 24. Novembre 1639. & mourut le 20. Octobre 1690. laiſſant de Marie Seguier ſa premiere femme, Charles Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 31. Decembre 1688. Il mourut le 5. Novembre 1712. Il avoit été marié le 3. Février 1667. à Jeanne-Marie Colbert, de laquelle il eut entre pluſieurs enfans, Honoré-Charles d'Albert duc de Montfort, qui a laiſſé poſterité, mentionné ci-après ; & ceux qui vivent, ſçavoir, Louis Auguſte d'Albert, dit d'*Ailly*, duc de Chaulnes, pair de France, rapporté à ſon rang & Marie Thereſe d'Albert, née le 11. Janvier 1673. mariée, 1°. le 2. Avril 1693. à Michel-Aldebert, Comte de Morſtein & de Châteauvilain, Colonel du Regiment de Haynaut, tué au ſiege de Namur le 18. Juillet 1695. 2°. le 6. Aout 1698. à Iſmidon René, Comte de Saſſenage.

Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, né le 6. Decembre 1669. mort des bleſſures reçûes près de Landau le 13. Septembre 1704. avoit été marié le 18. Février 1694. à Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, morte le 18. Juin 1718. fille unique de Philippe d

Courcillon, Marquis de Dangeau, & de Françoise Morin sa premiere femme, dont il a eu, 1. Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes, Pair de France, mentionné ci dessus. 2. Paul d'Albert, Comte de Monfort, né le 5. Janvier 1703. sacré Evêque de Bayeux. le 25. Septembre 1729. 3. Charlotte Melanie d'Albert, née le 10 Septembre 1696. & 4. Marguerite Eustochie d'Albert, née le 2. Octobre 1697. toutes deux Religieuses.

LOUIS CHARLES D'ALBERT, duc de Luynes, laissa encore plusieurs enfans de sa seconde femme Anne de Rohan-Montbazon; ceux qui restent, sont; Louis Joseph, Comte d'Albert, né le 1. Avril 1672. ci-devant Colonel des Dragons Dauphins, qui s'est établi à la Cour de l'Electeur de Baviere, il est prince de Grimberghen, Comte de Wertingen Hochenreichen, Ministre, Conseiller d'Etat intime, Chambellan & Grand Ecuyer de son Alteſſe Electoral, Lieutenant General de ses Armées, son Ministre à la Cour de France; il a épousé le 17. Mars 1715. Madelene Marie Honorine de Berghes Montigni, Chanoineſſe de Mons, fille de Philippe François, Prince de Berghes, Seigneur de Montigny, Gouverneur de Bruxelles, & de Jacqueline de Lalain dont il a Thereſe

Pelagie d'Albert Princeſſe de Grimberghen agée d'environ 16. ans mariée le 25. Janvier 1735. à Marie Charles Louis d'Albert duc de Chevreuſe comme il a été dit cy deſſus.

2. Catherine-Angelique d'Albert, née le 9. Novembre 1668. veuve le 23. Mai 1706. de Charles Gouffier, Marquis d'Heilly, Guidon des Gendarmes de la garde du Roi, qu'elle avoit épouſé le 23. Janvier 1694. 3. Jeanne-Baptiſte d'Albert, née le 18. Janvier 1670. veuve en 1704. de Joſeph-Ignace-Auguſte Mainfroy Jerôme de Scaglia, Comte de Verüe & Jeanne Thereſe Pelagie d'Albert, née le 8. Octobre 1675. mariée le 16. Mars 1698. à Louis de Guilhem de Caſtelnau de Clermont Lodéve, marquis de Seiſſac, dont elle eſt veuve depuis le 25. Avril 1705.

Digitized by Google

VIII. *Briſſac, 8. Juillet 1620.*

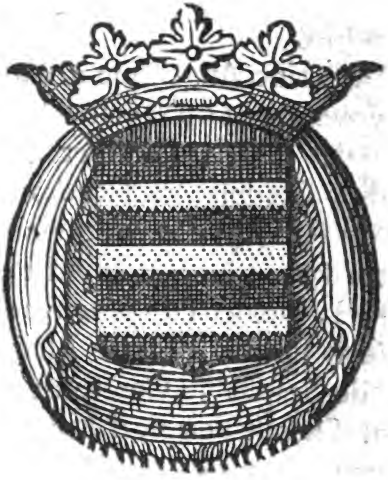

JEAN PAUL DE COSSE', duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, & Baron de Monſtreuil-Bellay après la mort de Charles Timoleon Louis de Coſſé duc de Briſſac Pair de France ſon frere ainé Brigadier des armées du Roi le 18. Octobre 1734. a épouſé le 10 Juillet 1732. Marie Joſeph Durey fille de Joſeph Durey de Sauroy Seigneur de Martigni, Comte de Damville de Montigny &c. & de Marie Claire Joſephe d'Eſtaing du Terrail.

M. le Duc de Briſſac porte pour Armoiries, de ſable à trois faces d'or d'enchées par le bas. Quelques Auteurs appellent ces trois faces ſeulement *feüilles de ſcie*, poſées en faces.

CHARLES DE COSSE; premier Duc de Briſſac, Pair & Maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 8. Juillet 1620. & mourut en l'année 1621. laiſſant de Judith d'Acigné ſa premiere femme, François de Coſſé, Duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Juillet 1645. & mourut le 3. Decembre 1651. laiſſant de Guyonne de Ruellan, morte au mois de Janvier 1672. entr'autres enfans, Louis de Coſſé, duc de Briſſac, qui ſuit, & Timoleon de Coſſé, Comte de Châteaugiron, tige du duc de Briſſac d'à-preſent.

Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 26 Février 1661. avoit épouſé Marguerite de Gondy, dont il eut Henry-Albert de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de France, mort le 29. Décembre 1698. ſans enfans, quoiqu'il eut été marié deux fois.

Timoleon de Coſſé, Comte de Châteaugiron, grand Pannetier de France, ſecond fils de François de Coſſé, Duc de

Digitized by Google

Briſſac, Pair de France, épouſa Eliſabe Charron, & mourut le 15. Janvier 167 Il laiſſa Artus-Timoleon-Louis de Coſſé duc de Briſſac, Pair & grand Pannetier de France, qui prêta ſerment au Parlemen le 6. May 1700. & mourut le 1. Juillet 1709. laiſſant de Marie-Louiſe Bechameil 1. Charles-Timoleon Louis de Coſſé, duc de Briſſac mort le 18. Avril 1732. qui de Catherine Pecoil, qu'il avoit épouſée le 22 Octobre 1720. n'a laiſſé qu'une fille Anne Françoiſe Judith de Coſſé née le 14. Juin 1726. 2. Emmanuel Henry de Coſſé, Abbé de Fontfroide, Prieur de S. Rambert & Agent general du Clergé, & 3. Jean-Paul de Coſſé duc de Briſſac mentionné cy deſſus, ils ſont nez jumeaux le 12. Octobre 1698. 4. René-Hugues, dit *le Comte de Coſſé.*

IX. *Richelieu*, 5. *Septembre* 1631.

LOUIS-FRANÇOIS-ARMAND DE WIGNEROT-du Pleſſis, Duc de Richelieu & de Fronſac, Pair de France, Marquis de Pont-Courlay, Comte de Coſnac, Prince de Mortagne, Baron de Barbezieux, de Coze, de Saugeon & d'Albret Chevalier des ordres du Roi, Brigadier de ſes armées, Gouverneur de Coignac ci-

devant Ambaſſadeur Extraordinaire à Vienne & l'un des Quarante de l'Académie Françoiſe, reçu le 12. Decembre 1720. eſt né le 13. Mars 1696. a pris ſéance au Parlement comme Pair de France, le 6. Mars 1721. Il a été marié 1°. le 12. Février 1711. à Anne-Catherine de Noailles, morte ſans enfans le 7. Novembre 1716. 2°. à N. de Lorraine Guiſe dont il a N. de Wignerot du Pleſſis duc de Fronſac, né le 30. Decembre 1734.

Il eſt fils d'Armand-Jean de Wignerot-du-Pleſſis, duc de Richelieu, Pair de France, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Janvier 1657. & d'Anne-Marguerite d'Acigné, ſa ſeconde femme, morte le 19. Août 1698. Il avoit été ſubſtitué à ce duché par Armand-Jean du Pleſſis, Cardinal, & premier duc de Richelieu, Pair de France, ſon grand oncle, qui prêta ſerment au Parlement le 5. Septembre 1631. il mourut le 10. Mai 1715. Il avoit épouſé en troiſiémes nôces le 20. Mars 1702. Marguerite-Thereſe Rouillé de Meſlay, veuve de Jean-François, marquis de Noailles, maréchal de Camp, dont il n'a point eu d'enfans.

Digitized by Google

Les ſœurs du duc de Richelieu, nées de la même mere, ſont, Catherine-Armande de Wignerot du Pleſſis Richelieu, née le 22. Juin 1685. mariée par Contrat du 23. Avril 1714. à François Bernardin du Châtelet, Comte de Cleſmont, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur de Vincennes.

Elizabeth-Marguerite-Armande, née le 12. Août 1686. Prieure perpetuelle des Religieuſes Benedictines, dite de la Préſentation à Paris.

Marie-Gabrielle Elizabeth, née le 27. Juin 1689. Religieuſe au Port-Roial à Paris, puis nommé Coadajutrice de l'Abbaye de S. Perrine de la Villette; enfin Abbeſſe du Thréſor.

M. le duc de Richelieu porte pour Armoiries, d'argent à trois chevrons de gueules.

Louis Armand de Wignerot, dit *le Marquis de Richelieu*, Comte d'Agenois, Baron de Quebriac, heritier du duché d'Aiguillon, ci-devant Gouverneur de la Fere, couſin germain du duc de Richelieu, mort le 22. Octobre 1730. avoit été ſubſtitué au Duché & Pairie de Richelieu. Il avoit épouſé Marie-Charlotte de la Porte Mazarini mor-

Digitized by Google

te à Dieppe le 13. May 1729. elle étoit fille d'Armand-Charles de la Porte-Mazarini, duc de Mazarin & de la Meilleraye, Pair de France, & d'Hortense-Mancini, dont il reste Armand-Louis de Wignerot, duc d'Aiguillon Pair de France dont il sera parlé en son rang.

X. *Anguyen, ci-devant Montmorency 9. Mars 1633.*

Le nom de Montmorency a été changé en celuy d'Anguyen, Duché Pairie, par Lettres Patentes, du consentement, donné alors par le Prince de Condé, pour faire porter le nom de duché de Montmorency au duché de Beaufort. Ces Lettres du mois de Septembre 1689. furent registrées au Parlement de Paris le 2. Janvier 1690.

Digitized by Google

LOUIS-HENRI DE BOURBON, Duc de Bourbon, de Châteauroux, & d'Anguyen, Prince du Sang, rapporté avec ſa Genéalogie & ſes Armes, au Tome II. Chapitre IX. aux Princes du Sang.

XI. *Fronſac*, 5. *Juillet* 1364.

M. le Duc de RICHELIEU, rapporté ci devant, page. 141.

Digitized by Google

XII. *S. Simon*, 1. *Février* 1635.

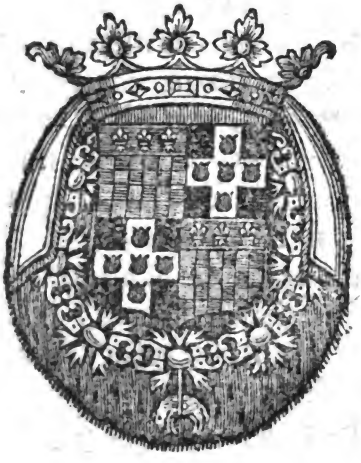

JACQUES-LOUIS, Duc de S. Simon, dit le *Duc de Ruffec*, Pair de France, Chevalier de la Toiſon d'Or, meſtre de Camp de Cavalerie, Brigadier des armées du Roy, né le 29. Juillet 1698. eſt devenu Pair de France par la demiſſion volontaire de ſon pére en 1722. & a pris ſeance au Parlement le 12. Janvier 1733. Il a épouſé le 26. Mars 1727. Catherine-Charlote-Thereſe de Gramont veuve de Philippe Ale-

Digitized by Google

xandre Prince de Bournonville, & fille d'Antoine duc de Gramont Pair & Maréchal de France & de Marie Chriſtine de Noailles.

Il porte pour Armoiries, écartelé : au premier & dernier, échiqueté d'or & d'azur, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or, qui eſt *Vermandois* : au ſecond & troiſiéme de ſable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules, qui eſt *Rouvroy.*

CLAUDE, duc de S. Simon, Pair & grand Louvetier de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement le 1. Février 1635. mourut le 3. Mai 1693. & laiſſa de Charlotte de l'Aubeſpine, ſa ſeconde femme, morte le 7. Octobre 1725. dans ſa 85. année, Louis duc de S. Simon, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Vidame de Chartres, Seigneur Châtelain de la Ferté Arnaut, de Beauſſart, de Ultrezais, du Marais de S. Simon, de la Comtau de Blaye, & du fief de S. Louis en la Ville de la Rochelle, Gouverneur des Ville & Citadelle de Blaye, Grand Bailly & Gouverneur de Senlis, Capitaine des Ville & Château

de Pont Saint Maixance, & du Meſnil les Ponts, Capitaine & Concierge du Château de Fécamp, ci devant Conſeiller au Conſeil de Regence, Ambaſſadeur Extraordinaire auprès du Roy Catholique en 1721. pour faire au nom du Roi la demande de l'Infante d'Eſpagne, & ſigner au nom de Sa Majeſté, les conventions matrimoniales. Il eſt né le 16. Janvier 1675. & prêta ſerment au Parlement en qualité de Pair de France le 3. Février 1702. il s'eſt démis de ſon Duché Pairie en faveur de ſon fils aîné, en 1722. Il épouſa le 8. Avril 1695. Geneviève-Françoiſe de Durfort, Dame d'Honneur de feuë Madame la Ducheſſe de Berry, fille de Guy-Aldonce de Durfort, duc de Quintin, Maréchal de France, & de Genevieve de Fremont dont il a, 1. Jacques-Louis, duc de Ruffec, Pair de France, raporté cy-devant 2. Armand-Jean de Rouvroy, marquis de Ruffec, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 1. Février 1722. meſtre de Camp de cavalerie, Brigadier des Armées du Roy né le 12. Avril 1699. & 3. Charlotte de S. Simon, née le 8. Septembre 1696. accordée par contrat du 2. Mai 1722. &

mariée le 16. Juin ſuivant, à Charles-Louis-Antoine-Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimay & du Saint Empire, premier Pair des Comtez de Haynaut & de Namur, Chevalier de la Toiſon d'Or, Grand d'Eſpagne, Lieutenant General des Armées du Roi, dont elle eſt la ſeconde femme.

Digitized by Google

XIII. *La Rochefoucaud, 24. Juillet 1637.*

ALEXANDRE DUC DE LA ROCHEFOUCAUD & de la Rocheguyon Prince de Marcillac, Marquis de Barbezieux, Comte de Duretal &c. Chevalier, des Ordres du Roy, Pair de France, Grand Maître de la Garderobe du Roy, Meſtre de Camp, & Brigadier de Cavalerie eſt né le 29. Septembre 1690. Son pere obtint en ſa faveur des Lettres Patentes données à Marly, en Février 1713. regiſtrées le 4. Mars ſuivant, qui le diſpenſerent de la rigueur de l'Edit de 1711. & lui permirent de lui donner le duché de la Rocheguyon. Il prêta

ſerment au Parlement, le 22. Février 1729. & a épouſé le 30. Juillet 1715. Eliſabeth-Marie-Louiſe-Nicole de Bermond de Caylar de Thoiras d'Amboiſe, Comteſſe d'Aubijoux, née le 20. Decembre 1691. fille unique & heritiere de Jacques-François de Bermond-de Caylar-Saint Bonnet, marquis de Thoiras, Erigadier des armées du Roy, tué au combat de Leuze le 18. Septembre 1691. & de Françoiſe-Louiſe de Berard, dame de Bernis, &c. Il luy reſte de ce mariage 1. Marie-Louiſe-Nicole de la Rochefoucaud, née le 22. Septembre 1716. mariée le 28. Février 1732. à Jean-Baptiſte Louis-Frederic de la Rochefoucaud, Duc d'Anville, Marquis de Roucy, fils de Louis de Roye de la Rochefoucaud, Marquis de Roye & de Marthe du Caſſe 2. Marie de la Rochefoucaud, née au mois de Decembre 1718. & 3. Adelaide de la Rochefoucaud née au mois de Decembre 1721.

M. le Duc de la Rochefoucaud porte pour armoiries, burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout.

FRANÇOIS, premier duc de la Rochefoucaud, Pair de France, prêta ſer-

ment au Parlement le 24. Juillet 1637. & mourut le 8. Février 1650. Il avoit épousé Gabrielle du Plessis-Liancourt, dont il eut

François, duc de la Rochefoucaud, Pair de France, mort le 17. Mars 1680. lequel avoit épousé Andrée de Vivonne, dont il eut entr'autres enfans

François, duc de la Rochefoucaud, Pair & Grand Veneur de France, né le 15. Juillet 1634. mort le 12. Janvier 1714. celui-ci avoit été marié le 13. Novembre 1659. à Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, morte le 1. Août 1674. dont il eut François, duc de la Rochefoucaud, qui suit & Henri Roger de la Rochefoucaud, Marquis de Liancourt, Lieutenant General des armées du Roy, né le 14. Janvier 1665.

François duc de la Rochefoucaud Pair de France, mort le 22. Avril 1728. il avoit épousé par contrat du 22. Octobre 1679. Madelene-Charlote le Tellier, fille ainée de Michel le Tellier, Marquis de Louvois Ministre & Secretaire d'Etat & d'Anne de Souvré dont il a eu entr'autres enfans

1. Alexandre duc de la Rochefoucaud, dont il vient d'être parlé & 2. Emlie de la Rochefoucaud née le 9. Septembre

1700. mariée le 4. Janvier 1725. à Charles Emmanuel de Crussol, duc d'Uzés Pair de France.

XIV. *La Force 3. Août* 1637.

ARMAND-NOMPAR DE CAUMONT, duc de la Force, Pair de France, Comte de Mucidan, Baron de Castelnau, de Caumont, Thonneins, Feuillet, Taillebourg, Boëssé, Cagnac, Roquepine, Madiran, & la Boulaye, né le 7. May 1679. prit séance au Parlement le 13. Mars 1727. Il fut marié

le 17. Juillet 1713. à Anne-Eliſabeth Gruel Dame des Foſſez-Martel, fille de Jacques Gruel de Boiſmont, & de Marie de Brillard du Perron, dont 1. Jacques de Caumont, marquis de la Force, Colonel du Regiment de Beauce, infanterie, né le 18. Avril 1714. marié le 8. Janvier 1730. à Marie-Louiſe de Noailles, fille d'Adrien-Maurice Marechal duc de Noailles Pair de France, & de Françoiſe-Charlotte Amable d'Aubigné, 2. Armand de Caumont, Marquis de Caumont. & 3. Antonin de Caumont, marquis de Caſtelnau nez gemeaux le 10. Juin 1721. 4. Olimpe de Caumont, née le 21. Août 1718 Il eſt devenu duc de la Force par la mort, ſans enfans de ſon frere aîné Henry-Jacques-Nompar de Caumont, mort le 20. Juillet 1726.

M. le duc de la Force, porte d'azur à trois Leopards d'or, poſez l'un ſur l'autres, armez & couronnez de gueules.

JACQUES-NOMPAR DE CAUMONT premier duc de la Force, Pair & maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 3. Août 1637. & mourut le 10. May 1652. Il eut de Charlotte de Gontaut Biron, ſa premiere femme, Armand-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair & maréchal de France,

mort le 16. Decembre 1675. & Henri-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, maréchal des Camps & armées du Roy, mort au mois de Janvier 1678. qui avoit eu de Marie d'Escodeca, Dame de Boesse, Jacques de Caumont, marquis de Boesse, mort en l'année 1634. mari de Louise de S. Georges Verac, dont il avoit laissé Henry-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 10. Février 1678. & mourut le 19. Avril 1699. Il avoit été marié deux fois, la premiere en 1661. à Marie de Saint Simon, fille d'Antoine de Saint Simon, marquis de Courtomer; la seconde, le 12. Mars 1673. à Susanne de Beringhen, fille de Jean de Beringhen, Seigneur de Flehedel. Il reste du premier lit, Louise de Caumont veuve le 1. Juillet 1690. de Louis-Scipion Grimoard de Beauvoir, Comte du Roure, qu'elle avoit épousé au mois de Février 1688. & du second lit il a eu 1°. Henri-Jacques-Nompar de Caumont, duc de la Force, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 5. Août 1700. & mourut le 20. Juillet 1726. sans enfans d'Anne-Marie Beuzelin de Bos-

melet, fille unique & heritiere de Jean Beuzelin, Seigneur de Boſmelet, Preſident à mortier au Parlement de Rouen, & de Renée de Bouthilier de Chavigny, qu'il avoit épouſée le 19. Juin 1698. 2. Armand-Nompar de Caumont duc de la Force, Pair de France, rapporté cy-deſſus. 3. Charlotte de Caumont, Abbeſſe d'Iſſy. 4. Suſanne de Caumont, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie à Saint Denis. & 5. Jeanne de Caumont, Religieuſe à Saint Sauveur d'Evreux, en May 1712.

XV. *Rohan* 15. *Juillet* 1652.

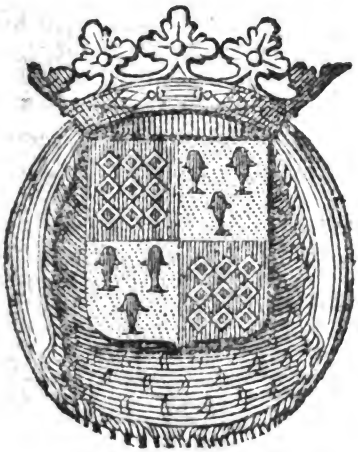

LOUIS-BRETAGNE-ALAIN DE

ROHAN-CHABOT, duc de Rohan Pair de France, Prince de Leon, Comte de Porhoet & de Moret, Marquis de Blain, de Monthieu, & de S. Aulaye né le 26. Septembre 1679. prêta ſerment au Parlement le 12. Août 1728. Il a épouſé le 29. May 1708. Françoiſe de Roquelaure fille de Gaſton-Jean-Baptiſte-Antoine duc de Roquelaure Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy & de Marie-Louiſe de Laval, dont il a 1. Louis-Marie de Rohan Chabot, 2. Louis François de Rohan Chabot, 3. Louiſe-Armande-Julie de Rohan Chabot, née le 30. Mars 1712. Religieuſe à la Madelene de Treſnel 4. Marie-Armande de Rohan Chabot, née le 4. Août 1713.

Il eſt petit fils d'Henry de Rohan-Chabot, duc de Rohan, Pair de France, qui ayant prêté ſerment au Parlement le 15. Juillet 1652. mourut le 27. Février 1655. & laiſſa de Marguerite de Rohan, morte le 9. Avril 1684. Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan Pair de France, mort le 18. Août 1727. laiſſant de Marie-Elizabeth du Bec-de-Vardes, ſa femme 1. Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot, duc de Rohan Pair de France dont il vient d'être parlé 2. Guy-

Auguſte de Rohan dit le Comte de Chabot, né le 18. Août 1683. Lieutenant General des Armées du Roy, marié le 30. Janvier 1729. à Yonne-Silvie de Breil de Rays, dont un fils Louis-Antoine-Auguſte de Rohan-Chabot né le 20. Avril 1733. 3. Charles-Annibal de Rohan-Chabot, Comte de Jarnac, né le 14. Juin 1687. Colonel reformé d'Infanterie, marié le 19. Juin 1715. à ſa couſine Anne-Marie-Louiſe Chabot, veuve de Paul-Auguſte Gaſton de la Rochefoucaud-Montendre, & fille de Guy Chabot, Comte de Jarnac, & de Marie-Claire de Crequi. 4. Anne-Henriette-Charlotte de Rohan-Chabot, née le 18. Janvier 1682. mariée par Contrat du 18. Juin 1710. à Alphonſe-Dominique François, Prince de Berghes, Grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'Or, mort le 4. Avril 1720. 5. Françoiſe-Gabrielle de Rohan-Chabot, née le 5. Octobre 1685. Religieuſe de l'Abbaye de Notre Dame de Soiſſons. 6. Conſtance-Eleonore de Rohan-Chabot, née le 14. Février 1691. 7. Marie-Armande de Rohan-Chabot, née le 4. Octobre 1692. & 8. Marie-Louiſe de Rohan-Chabot, née le 24. Octobre 1697.

M. le duc de Rohan-Chabot port

écartelé, au premier & dernier, de gueules, à neuf macles d'or, accoſtées & abourées, rangées en trois faces chacune de trois macles, qui eſt *Rohan* : au ſecond & troiſiéme d'or, aux trois chabots de gueules, qui eſt *Chabot*.

Digitized by Google

XVI.

Albret, & Château-Thierry, 20. Fevrier 1652.

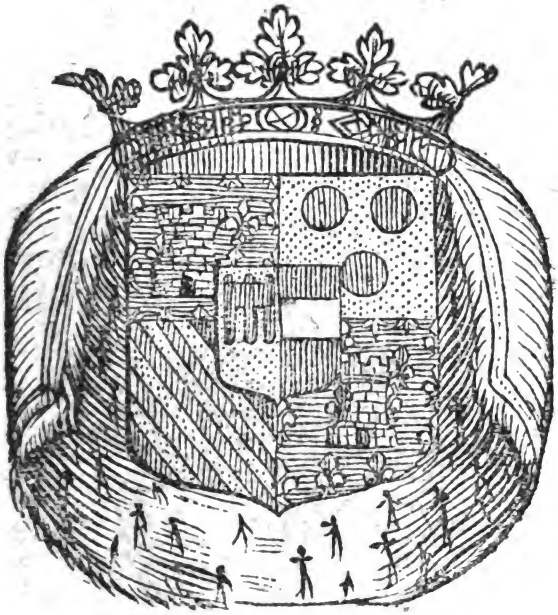

Ces duchez ont conſervé le rang de leur érection, rapporté ci-deſſus, quoique le premier ſerment n'ait été prété que le 2. Decembre 1665.

Digitized by Google

CHARLES-GODEFROY de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon d'Albret, & de Chateau Thierry Pair & grand Chambellan de France, qui preta ſerment au Parlement le 28. Mars 1713.

Voyez ſes titres qualitez, alliances & armoiries, au Tome II. Chapitre XII.

XVII. *Bourbonnois, 15. Avril 1661.*

LOUIS-HENRI DE BOURBON, prince du Sang, duc de Bourbonnois, Pair de France, voyez ſes titres, alliances & armoiries rapportés Tome II. Chapitre XI.

Digitized by Google

XVIII.

Orleans, Chartres, Valois, 10. Mars 1661.

M. LE DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang, qui prit place au Parlement, comme Prince du Sang, le 12. Août 1717. Voyez Tome II. Chapitre XI.

XIX, *Piney*, 22. *May* 1662.

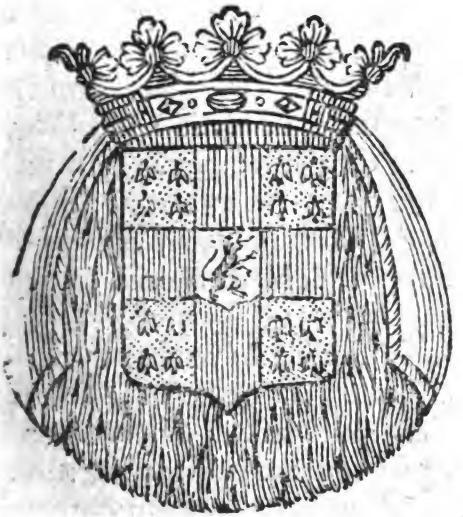

CHARLES-FRANÇOIS-FREDERIC DE MONTMORENCI-LUXEMBOURG duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, Comte de Bouteville, de Dangu & de Luxe, Seigneur de Precy, premier baron & premier Chrétien de France, gouverneur de Normandie, Brigadier des Armées du Roi né le 1. Janvier 1703. preta ſerment au Parlement le 15. Janvier 1728. & a épouſé

le 9. Janvier 1724. Marie-Sophie-Emilie-Honorate Colbert, marquiſe de Séignelay, dame de Gournay, &c. fille & unique heritiere de feu Marie-Jean-Baptiſte Colbert, marquis de Seignelay, brigadier des armées du Roy, maître de la Garderobe de Sa Majeſté, colonel du Regiment de Champagne, & de Marie-Louiſe-Maurice princeſſe de Furſtembert. Il a deux filles de ce mariage 1. Anne-Maurice de Montmorency Luxembourg née au mois de Fevrier 1729. & N. de Montmorency Luxembourg.

M. le duc de Luxembourg porte de *Montmorency*, qui eſt d'or à la Croix de gueules, çantonnée de Seize alerions d'azur, quatre à chaque canton : la croix chargée en cœur d'un écuſſon d'argent, au lyon de gueules ; la queuë fourchée & paſſé en ſautoir ; armé, lampaſſé & couronné d'or, qui eſt *Luxembourg*.

FRANÇOIS DE LUXEMBOURG, premier duc de Piney, pair de France, prêta ſerment au Parlement le 30. Decembre 1581. & mourut le 30. Decembre 1613. Il eut de Diane de Lorraine ſa premiere femme, Henri-François de Luxembourg, duc de Piney, pair de France, mort le 23. May 1626. qui laiſſa de Madeleine de Montmorency, Marguerite-Charlotte de

Luxembourg, ducheſſe de Piney, pair de France, qui fut mariée deux fois; la premiere par contrat des 5. & 6. Juillet 1620. à Leon d'Albert, qui obtint des lettres patentes le 10. Juillet 1620. en conſequence deſquelles il prêta ſerment au Parlement, en qualité de duc de Piney, le 3. Fevrier 1620. & mourut le 25. Novembre 1630. La ſeconde, à Henry-Charles de Clermont, dont elle eut Madeleine-Charlotte-Bonne-Thereſe de Clermont-Luxembourg, ducheſſe de Piney, pair de France morte le 22. Août 1701. mariée par contrat du 1. mars 1661. à Henri-François de Monmorency, qui fut duc de Piney, pair & marêchal de France, & obtint des Lettres Patentes du même mois de Mars, qui confirmerent ledit Duché & Pairie de Piney, pour en jouir par eux & leurs hoirs mâles & femelles nez en loyal mariage, en conſequence deſquelles il prêta ſerment au Parlement le 22. Mai 1662. Il eſt mort le 4. Janvier 1695. laiſſant entr'autres enfans.

1. Charles-François-Frederic de Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney & de Montmorency, pair de France, qui ſuit.

2. Paul-Sigiſmond de Montmorency-Luxembourg, duc de Châtillon, duquel

il ſera parlé ci-aprés dans ce même Volume Chapitre II. article I.

3. Louis-Chriſtian de Montmorency-Luxembourg Marechal de France, Prince de Tingry, ſouverain de Luxe, comte de Beaumont, & ſeigneur de Dollot Chevalier des Ordres du Roy, & gouverneur de Valenciennes, né le 9. Février 1675. & marié le 7. Decembre 1711. avec Louiſe-Madeleine de Harlay, fille & heritiere d'Achilles de Harlay, comte de Beaumont, conſeiller d'Etat, & de Louiſe-Renée de Louet, heritiere de Coëtinval en Bretagne, dont il a 1. Charles-François-Chriſtian de Montmorency-Luxembourg Comte de Luxe né le 30. Novembre 1713. lequel a épouſé le 9. Octobre 1730. Anne-Sabine Olivier de Senozan fille de François Olivier de Senozan Seigneur de Roſny &c. & de Jeanne-Madelene de Grolée de Viriville dont il a Louiſe-Françoiſe Pauline de Montmorency-Luxembourg née le 16. Janvier 1734. 2. Joſeph-Maurice-Annibal de Montmorency-Luxemboug, Comte de Beaumont né le 15. Novembre 1717. 3. Eleonore-Marie de Montmorency-Luxembourg, née le 9. Mars 1715. mariée au mois d'Avril 1729. à Louis-Leon Potier, Comte de Geſvres marquis de Gandeus & 4. Marie-Louiſe Cunegonde

gonde de Montmorency - Luxembourg née le 30. Septembre 1716.

Et 4. Angelique-Cunegonde de Montmorency-Luxembourg, née le 18. Janvier 1666. mariée le 7. Octobre 1694. à Louis-Henri legitimé de Bourbon-Soissons, Prince de Neufchaſtel & de Vallenghin, comte de Dunois, de Noyers, & ſeigneur de Luzarches, dont elle eſt veuve depuis le 8. Fevrier 1703.

Charles - François - Frederic de Montmorency - Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, Prince d'Aigremont & de Tingry, Comte de Bourteville, de Dangu & de Laſſé, Seigneur de Precy, Gouverneur de Normandie, né le 28. Février 1662. prêta ſerment au Parlement le 4. May 1696. & mourut le 4. Août 1726. il avoit été marié deux fois 1°. le 28. Août 1686. à Marie-Anne d'Albert, décédée le 17. Septembre 1694. fille de Charles-Honoré d'Albert, duc de Luynes & de Chevreuſe, Pair de France, & de Jeanne-Marie Colbert. 2°. le 15. Février 1696. à Marie-Gillone Gillier, fille unique de René Gillier de Clerembault, gouverneur de Toul, premier Ecuyer de Madame, premiere femme de Monſieur Philippes de France, frere uni-

que du Roy Louis XIV. & de Marie le Loup de Bellenave, dame d'honneur de la même Princeſſe ; elle mourut le 15. Septembre 1709. d'elle ſont nés. 1. Charles-François-Frederic de Montmorency Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Montmorency, Pair de France dont il vient d'être parlé. 2. Anne de Montmorency Comte de Ligny Meſtre de Camp du Regiment Montmorency, Brigadier des armées du Roi, né le 2. Janvier 1707. 3. Marie-Renée de Montmorency-Luxembourg, née le 21. juillet 1697. mariée le 15. Avril 1716. à Louis-François-Anne de Neufville, duc de Retz, pair de France. 4. Françoiſe-Gillone de Montmorency, née le 1. Juillet 1704. & mariée le 29. Octobre 1722. à Louis de Pardaillan-Gondrin, duc d'Epernon, pair de France.

Digitized by Google

XX. *Eſtrées* 15. *Decembre* 1663.

VICTOR-MARIE, duc d'Eſtrées, pair & maréchal de France, comte de Nanteüil, premier baron du Boulenois, Seigneur de Tourpes, &c. Chevalier des ordres du Roi, grand d'Eſpagne, vice-amiral de France, viceroi de l'Amerique, Lieutenant general pour Sa Majeſté au Comté Nantois, gouverneur de Nantes, protecteur de l'Academie de Soiſſons, cy-devant Préſident au Conſeil de Marine, & Conſeiller au Conſeil de Regence. Le duché-Pairie d'Eſtrées lui appartient, depuis la mort du dernier duc de ce nom.

ſon neveu à la mode de Bretagne, il a prêté ſerment au Parlement le 29 Août 1729. il eſt né le 30. Novembre 1660. & a épouſé le 10. Janvier 1698. Lucie-Felicité de Noailles, fille d'Anne Jules, duc de Noailles, Pair & maréchal de France, & de Marie-Françoiſe de Bournonville, de laquelle il n'a point d'enfans.

Il porte écartelé, au premier & quatriéme d'argent, freté de ſable de ſix piéces, au chef d'or chargé de trois merlettes de ſable, qui eſt *Eſtrées*; au ſecond & troiſiéme d'or au lion d'azur lampaſſé & couronné de gueules, qui eſt la *Cauchie*.

FRANÇOIS-ANNIBAL, premier duc d'Eſtrées, pair & Maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 5. May 1670. Il avoit eu de Marie de Bethune ſa premiere femme, outre ſon fils aîné qui ſuit, Jean Comte d'Eſtrées, maréchal de France, dont nous parlerons, aprés avoir rapporté la poſterité de ſon frere aîné, qui étoit François-Annibal, duc d'Eſtrées, Pair de France, mort le 30. Janvier 1687. & qui avoit épouſé Catherine de Lauzieres-de Themines, dont il eut François-Annibal. duc d'Eſtrées, Pair de France, mort le 11. Septembre 1698. Il avoit été marié, premierement le 10. Février 1670. à Made-

leine de Lionne, morte au mois de Septembre 1684. fille d'Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Miniſtre & ſecretaire d'Etat. 2°. le 23. Août 1688. à Madeleine-Diane Bautru, fille de Nicolas Bautru, Marquis de Vaubrun, & de Marie-Marguerite Beautru, il laiſſa du premier lit, entr'autres.

1. Louis Armand, duc d'Eſtrées, Pair de France, marquis de Cœuvres, Themines & Cardaillac, vicomte de Soiſſons, gouverneur de l'Iſle de France & du Soiſſonnois, né en 1682. mort le 16. Juillet 1723. ſans enfans de Diane-Adelaïde-Philippes Mancini, mariée au mois d'Août 1707. & fille de Philippes-Jules Mancini, duc de Nevers, Chevalier des Ordres du Roy, & de Diane-Gabrielle Damas de Thianges.

2. Marie-Felicité-Perpetuë d'Eſtrées, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie, du fauxbourg Saint Jacques à Paris, née le 1. Janvier 1683.

3. Louiſe-Helene d'Eſtrées, Religieuſe au Couvent des Annonciades de S. Denis, née le 28. Novembre 1683.

Jean, Comte d'Eſtrées, de Nanteuil & de Tourpes, Maréchal & vice-Amiral de France, viceroy de l'Amerique, chevalier des Ordres du Roy, ſon lieute-

nant général au pays Nantois, & gouverneur de Nantes, fils puîné de François Annibal, I. du nom, duc d'Eſtrées, Pair & Maréchal de France, mourut le 19. Mars 1707. Il avoit épouſé en 1658. Marguerite Morin, dont il ne reſte plus que Victor-Marie, duc d'Eſtrées, Pair & Maréchal de France rapporté ci-devant; Marianne-Catherine d'Eſtrées, veuve le 11. Mai 1721. de Michel-François le Tellier, Marquis de Courtanvaux, Capitaine des Cent Suiſſes de la Garde du Roy, qu'elle avoit épouſé le 28. Novembre 1691. & Eliſabeth-Roſalie d'Eſtrées Damoiſelle de Tourpes.

Digitized by Google

XXI. *Gramont* 15. *Decembre* 1663.

LOUIS-ANTOINE-ARMAND, duc de Gramont, Pair de France, ſouverain de Bidache, ſire de l'Eſpare, ſeigneur de Guiche, de Louvigni, &c. Chevalier des Ordres du Roy Lieutenant General de ſes Armées, & Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes reçû le 17. Janvier 1717. auſſi Gouverneur & Lieutenant General de Navarre, & Pays de Bearn, des Ville, Chateau & Citadelle de Bayonne. Il eſt né le 20 Mars 1688. prêta Serment au Parlement, le 6. Avril 1713. & a été marié le 3. Mars 1710. à

Louiſe-Françoiſe d'Aumont-de Crevant-d'Humieres, fille de Louis d'Aumont de-Crevant-d'Humieres, duc d'Humieres & de Anne-Louiſe-Julie de Crevant-d'Humieres; il a de cette alliance 1. Louis-Marie de Gramont né le 7. Août 1713. 2. Marie-Louiſe-Victoire de Gramont, née le 26. Juillet 1723. 3. Louiſe-Charlotte de Gramont, née le 11. Juillet 1725.

Il porte écartelé: au premier d'or au lion d'azur, armé & lampaſſé de gueules, qui eſt *Gramont*: au ſecond & troiſiéme de gueules, à trois fléches poſées en pal, la pointe en bas, fuſtées d'or, empennées & armées d'argent pour *Aſter*, au dernier d'or, à une levrette de gueules, accollée & bouclée d'azur; à la bordure de ſable, chargée de huit beſans d'or, qui eſt *d'Aure* ſur le tout écartelé: au premier & dernier de gueules aux trois faces ondées d'argent, pour *Toulongeon*: au ſecond & troiſiéme de Gueules aux trois faces d'argent, qui eſt *S. Cheron*.

ANTOINE, premier duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 12. Juillet 1678. laiſſant de Françoiſe-Marguerite du Pleſſis de Chivré, Antoine-Charles, duc de Gramont, Pair de France, Gouverneur de Navarre &

de la principauté de Bearn, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'Or, qui prêta ſerment au Parlement comme Duc & Pair le 8. Août 1678. & qui mourut le 25. Octobre 1720. ayant eu de Marie-Charlotte de Caſtelnau ſa premiere femme, morte le 30. Janvier 1694. Antoine, Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Colonel du Regiment des Gardes Françoiſes, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté en Navarre & Bearn, auſſi Gouverneur des Villes, & Châteaux de Bayonne, de Pau, de la Citadelle de Saint Jean Pied de Port, meſtre de Camp appointé en cette derniere place, Conſeiller au Conſeil de Regence, durant la minorité du Roy. Il préta ſerment au Parlement comme Duc & Pair le 16. Août 1700. & mourut à Paris le 16. Septembre 1725. âgé de 53. ans, huit mois. Il avoit épouſé le 13. Mars 1687. Marie-Chriſtine de Noailles, fille d'Anne Jules, duc de Noailles Pair & Maréchal de France, & de Marie-Françoiſe de Bournonville, dont il laiſſa 1. Antoine-Louis-Armand, Duc de Gramont, Pair de France, dont il vient d'être parlé, lequel avoit été reçû Duc & Pair, ſur la démiſſion de ſon pere, 2.

Louis de Gramont, Comte de l'Eſpare, dit le *Comte de Gramont* Chevalier des Ordres du Roy, Maréchal de ſes Camps & Armées, Gouverneur de Ham, marié le 11. Mars 1720. à Geneviéve de Gontaut, fille de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, Pair & Maréchal de France, &c. & de Marie-Antoinette de Bautru Nogent, dont il a 1. Antoine-Adrien-Charles de Gramont né le 22. Juillet 1726. 2. N. de Gramont née au mois de May 1722. accordée par Contrat du 27. May 1731. à Yves-Marie de Lens de Licques Comte de Rupelmonde,

3. Marie-Adelaïde de Gramont, mariée le 30. Decembre 1715. à François-Armand de Gontaut-Biron, duc de Gontaut Pair de France, Brigadier de Cavalerie, & ci-devant Meſtre de Camp du Regiment Dauphin.

4. Catherine-Charlotte-Thereſe de Gramont, mariée le 27. Mars 1719. à Philippe-Alexandre, Prince de Bournonville, ci-devant Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, elle s'eſt remariée le 26. Mars 1727. à Jacques-Louis de S. Simon duc de Ruffec, Pair de France.

Catherine-Charlotte de Gramont, tante du duc de Louvigny, épouſa le 17.

Decembre 1693. Louis-François, duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt reſtée veuve le 22. Août 1711. elle eſt dame d'honneur de la Reine.

XXII. *La Meilleraye & Rhetelois-Mazarini, 15. Decembre 1663.*

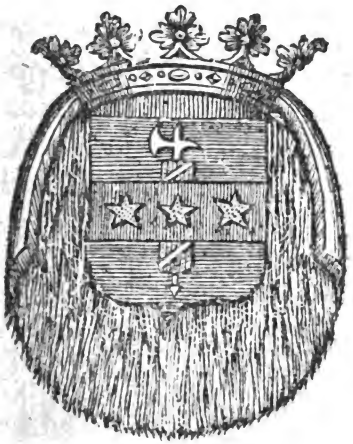

GUY-PAUL-JULES DE LA PORTE-MAZARINI, duc de la Meilleraye & de Rethel-Mazarini, Pair de France, Comte de Foreſt, Tanus, Betfort, Marle, Secondigny, & de la Fere, baron d'Alkirq, Marquis de Mayenne & de Montcornet

prince de Château-Porcien ; né le 12. Septembre 1701. Il a été marié le 5. May 1717. à Louiſe-Françoiſe de Rohan fille d'Hercules Meriadec duc de Rohan-Rohan Pair de France, Prince de Soubize & d'Anne Genevieve de Levis Ventadour, dont il a Charlotte-Antoinette de la Porte Mazarini née le 24. Mars 1718. mariée le 31. Mai 1733. à Emmanuel-Felicité, duc de Durfort.

M. le duc de Mazarini porte d'Azur, à un faiſceau d'or, lié d'argent, du milieu duquel s'éleve une hache d'armes de même, telle que les Licteurs ou Huiſſiers en portoient devant les Conſuls Romains, à une faſce de gueules, brochante ſur le faiſceau, & chargée de trois étoiles d'or.

CHARLES DE LA PORTE, premier duc de la Meilleraye, pair, Maréchal & grand maître de l'Artillerie de France, prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 8. Février 1664. Il avoit eu de Marie Ruzé d'Effiat ſa premiere femme, Armand-Charles de la Porte Mazarini, premier duc de Rethel-Mazarini, Pair de France, chevalier des ordres du Roy, qui prêta ſerment au Parlement pour cette Pairie, le 15. Decembre 1663. & mourut le 9. Novembre 1713. âgé de 82. ans. Il avoit épouſé par contrat du 28

Février 1661. Hortenſe Mancini, fille de Laurent Mancini, gentilhomme Romain & de Hieronime Mazarini dont il eut entre autre enfans.

1. Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, & de Rethel-Mazarini, dont il ſera parlé cy-après.

2. Marie-Olympe de la Porte-Mazarini, mariée le 30. Septembre 1681. à Louis-Chriſtophe Gigaut, marquis de Bellefons, mort des bleſſures reçûes à la bataille de Steinkerque, le 3. Août 1692.

Paul-Jules de la Porte-Mazarini, duc de la Meilleraye, & de Rethel-Mazarini, Pair de France, prêta ſerment au Parlement le 23. Août 1700. & mourut le 7. Septembre 1731. laiſſant de Felice-Charlotte-Armande de Durfort-Duras, ſa premiere femme, Guy-Paul-Jules de la Porte Mazarini, duc de la Meilleraye, dont il a été parlé cy-devant: il avoit épouſé en ſecondes nôces Françoiſe de Mailly, veuve de Louis Phelipeaux, marquis de la Vrilliere dame d'Atour de la Reine.

XXIII. *Villeroi*, 15. *Decembre* 1663.

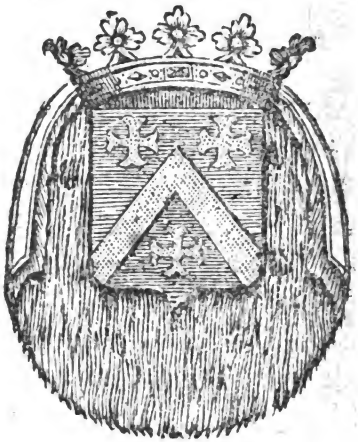

LOUIS-FRANÇOIS-ANNE DE NEUVILLE, duc de Villeroy, dit cy-devant *le duc de Retz*, Pair de France, Gouverneur de Lionnois, Foreſts & Beaujollois, & Capitaine des Gardes du Corps, Brigadier des armées du Roy, né au mois d'Octobre 1695. a prêté ſerment & pris ſéance au Parlement, ſur la démiſſion volontaire de ſon pere le 9. Février 1722. Il a épouſé le 15. Avril 1716. Marie-Renée-de Montmorency-Luxembourg, fille aînée de Charles François Frederic de Montmorency-Luxem-

bourg, duc de Luxembourg, de Piney, & de Beaufort-Montmorency, Pair de France, & de Marie Gillone Gillier.

Il porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.

NICOLAS DE NEUVILLE, premier duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de la perſonne du Roy Louis XIV. prêta ſerment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 28. Novembre 1685. Il eut de Madelaine de Blanchefort de Crequy, François de Neufville, duc de Villeroi, Pair & Maréchal de France, Miniſtre d'Etat, ci-devant chef du Conſeil Royal des Finances, Conſeiller au Conſeil de Regence & Gouverneur de la perſonne du Roy, à preſent regnant, juſqu'au 13. Janvier 1722. Protecteur de l'Académie des Sciences & belles Lettres de Lyon, & de celle des beaux Arts en la même Ville. Il prêta ſerment au Parlement, en qualité de Pair de France, le 26. Avril 1673. & mourut le 18. Juillet 1730. Il avoit été marié le 28. Mars 1662. à Marie Marguerite de Coſſé, morte le 20. Octobre 1708. fille de Louis de Coſſé, duc de Briſſac, Pair de

France ; & de Catherine de Gondy, dont reſte, 1. Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, qui ſuit 2. Françoiſe-Madeleine de Neufville, mariée au mois de Decembre 1688. à Jean de Souza, comte de Prado, Marquis das Minas, Grand de Portugal.

NICOLAS DE NEUVILLE, duc de Villeroy, Chevalier des ordres du Roy Capitaine des Gardes du Corps, Lieutenant Géneral des Armées de Sa Majeſté, Gouverneur de Lyonnois, Foreſts & Beaujollois en ſurvivance de ſon pere, Lieutenant géneral des mêmes Provinces, né vers l'an 1663. prêta ſerment comme Pair de France, au Parlement, le 11. Avril 1696. Il ſe demit de ſon Duché Pairie, en faveur de ſon fils. & mourut le 22. Avril 1734. De ſon épouſe Marguerite le Tellier, fille de François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, Miniſtre & Secretaire d'Etat, Commandeur des ordres du Roy, & d'Anne de Souvré, qu'il épouſa le 23. Avril 1694. il a eu entr'autres enfans.

1. Louis François Anne de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, mentionné cy-devant.

2. François-Camille de Neufville,

duc d'Alincourt par brevet du mois de Septembre 1729. Baron de Marais & de S. Marc, meſtre de Camp du Regiment de Villeroy, Cavalerie, & Lieutenant pour le Roy au Gouvernement de Lyonnois, mort le 26. Decembre 1732. il avoit été marié le 4 Septembre 1720. à Marie-Joſeph de Boufflers Dame du Palais de la Reine, derniere des filles de Louis François duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, & de Catherine-Charlotte de Gramont, dont il reſte un fils Gabriel-Louis de Neuville, Marquis d'Alincourt né le 8. Octobre 1731. Lieutenant pour le Roy, au Gouvernement de Lyonnois.

3. Madelaine Angelique de Neufville, née en Octobre 1707. mariée le 15. Septembre 1721. à Joſeph-Marie, duc de Boufflers, Pair de France.

Digitized by Google

XXIV. *Mortemart* 15 *Decembre* 1663.

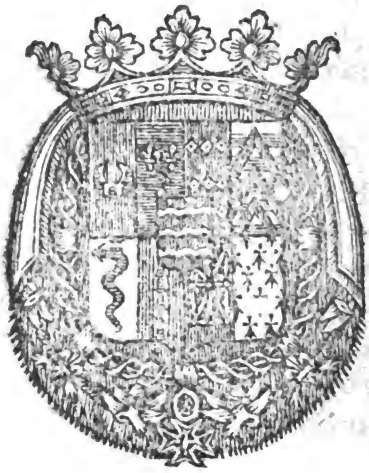

LOUIS DE ROCHECHOUART, duc de Mortemart, Pair de France, Prince de Tonnay-Charente, Seigneur de Bouchet, Migné & Daſdé, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, Lieutenant Géneral de ſes Armées, ci-devant Gouverneur de la Ville & Citadelle du Havre de Grace, né le 3. Octobre 1681. prêta ſerment au Parlement le 15. Juin 1714. Il avoit été marié le 20. Decembre 1703. à Marie-Henriette de Beauvillier, fille de Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France, & d'Henriette-Louiſe Col-

Digitized by Google

bert, elle mourut le 4. Septembre 1718. ayant eu entr'autres enfans 1. Charles Auguſte de Rochechouart, né le 11. Octobre 1714. nommé premier Gentilhomme de la Chambre en ſurvivance de ſon frere aîné & de ſon pere. & marié en 1735. à N. de Coetquen, Comteſſe de Combourg. 2. Marie-Louiſe de Rochechouart, née le 23. Septembre 1704. 3. Henriette-Athenaïſe de Rochechouart, dite *Mademoiſelle de Tonnay Charente*; née le 29. Août 1715.

M. le duc de Mortemart porte l'écu parti de trois traits, & coupé d'un qui font huit quartiers; au premier de gueules à un croiſſant montant, vairé d'argent & d'azur, qui eſt de *Maure*: au ſecond d'azur à trois fleurs de Lys d'or, au bâton de gueules, peri en bande, qui eſt *Bourbon*: au troiſiéme de gueules à neuf macles d'Or, diſpoſées en trois faces, chacune compoſée de trois macles, qui eſt *Rohan*: au quatriéme burelé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules brochant ſur le tout, qui eſt la *Rochefoucaud*: au cinquiéme d'argent à une givre d'azur couronnée d'Or, à l'enfant iſſant de gueules qui eſt *Milan*: au ſixiéme de gueules à un pal contrevairé d'argent & d'azur

qui eſt *Eſcars* : au ſeptiéme de gueules aux rais d'écarboucles recolé & pommeté d'Or qui eſt *Navarre* : au huitiéme & dernier d'hermines qui eſt *Bretagne* : ſur le tout de gueules à trois faces ondées d'argent, qui eſt *Rochechouart*.

GABRIEL DE ROCHECHOUART, premier duc de Mortemart, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment le 15. Decembre 1663. & mourut le 26. Decembre 1675. Il avoit eu de Diane de Grand-Seigne, morte le 11. Février 1666. Louis-Victor de Rochechouart, duc de Mortemart, Pair Maréchal & Géneral des Galeres de France, qui prêta ſerment au Parlement le 13. Février 1679. & mourut le 15. Septembre 1688. De ſon épouſe Antoinette-Louiſe de Meſmes, morte le 10. Mars 1709. il eut Louis de Rochechouart duc de Mortemart, Pair & General des Galeres de France, mort le 4. Avril 1688. qui avoit été marié le 14. Février 1679. à Marie-Anne Colbert, fille de Jean-Baptiſte Colbert, Marquis de Seignelay; Miniſtre & Secretaire d'Etat, & de Marie Charron, dont il lui reſte.

1. Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, Pair de France, dont il vient d'être parlé.

Digitized by Google

2. Jean-Baptiſte de Rochechouart, Comte de Maure, qui ſuit.

3. Marie-Anne de Rochechouart, née le 22. Novembre 1683.

Et 4. Marie-Françoiſe de Rochechouart, née le 1. Janvier 1686. mariée, 1°. le 12. Janvier 1708. à Michel Chamillart, Marquis de Cany, Grand maréchal des logis de la maiſon du Roy, mort le 23. Juillet 1716. 2°. Le 10. Decembre 1722. à Jean-Charles Taleyran, Prince de Chalais, Grand d'Eſpagne, elle eſt dame du Palais de la Reine.

Jean-Baptiſte de Rochechouart, Comte de Maure dit le Comte de Rochechouart, né le 25. Octobre 1682. a épouſé le 26. Mai 1706. Anne Colbert, fille de Jules-Armand Colbert, Marquis de Blainville, & de Gabrielle de Rochechouart Tonnay-Charente, dont il a eu entr'autres enfans.

1. Jean-Baptiſte-Victor de Rochechouart de Blainville, né le 30. Octobre 1711. Colonel du Regiment de Dauphiné, marié à Eléonore-Gabriele-Louiſe-Françoiſe de Crux, dont il a Victor-Gabriel de Rochechouart né le 21. Mai 1734.

2. Charles-Auguſte de Rochechouart, né le 10. Octobre 1714

Et 3. Marie-Anne-Madeleine de Rochechouart, née le 22. Août 1710.

Digitized by Google

XXV. *S. Aignan*, 15 *Decembre* 1663.

PAUL-HYPPOLITE DE BEAUVILLIER, duc de Saint Aignan, Pair de France, Comte de Montresor, Baron de la Ferté Saint Aignan, de la Salle lés Clery & de Chemery, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur & Lieutenant Géneral pour Sa Majesté des Ville & Citadelle du Havre de Grace, & Pays en dépendans: Gouverneur aussi pour le Roy des Villes & Châteaux de Loches, & Beaulieu, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté, Ambassadeur extraordinaire à Rome, ci-devant Ambassadeur extraordi-

Digitized by Google

naire en Eſpagne, ci-devant auſſi Conſeiller au Conſeil de Regence, & premier Gentilhomme de la Chambre de feu M. le duc de Berry, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il eſt né le 25. Novembre 1684. a prêté ſerment au Parlement le 22. Janvier 1711. & a été marié le 22. Janvier 1707. à Marie-Geneviéve de Montlezun, fille de Jean-Baptiſte-François de Monlezun, Marquis de Beſmaux, & de Marguerite Colbert-Vilacerf morte à Rome le 15. Octobre 1734. dont il a,

1. Paul-François de Beauvillier, Comte de S. Aignan, né le 16. Août 1710. meſtre de Camp de Cavalerie, 2. Paul-Louis, Marquis de Beauvillier, né le 8. Novembre 1711. 3. Paul-Hyppolite de Beauvillier, Marquis de la Ferté né le 26. Decembre 1712. 4. Paul-Louis-Victor, Comte de Montreſor, né le 24. Octobre 1714. 5. Paul-François-Honorat de Beauvillier né le 7. Janvier 1724. Chevalier de Malte de minorité. 6. Marie-Geneviéve de Beauvillier de S. Aignan, née le 27. Janvier 1709. 7. Marie-Paule-Geneviéve de Beauvillier, née le 5. Juillet 1720. 8. Marie-Anne-Paule-Françoiſe de Beauvillier de Chemery, née le 26. Juillet 1721.

Digitized by Google

Il porte fascé d'argent & de sinople de six pieces, les fasces d'argent chargées de six Merlettes de gueules, 3. 2. 1.

FRANÇOIS DE BEAUVILLIER, premier duc de S. Aignan, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta serment au Parlement le 15. Decembre 1663. & mourut le 16. Juin 1687. Il avoit été marié, 1°. à Antoinette Servien, morte le 20. Janvier 1680. 2°. au mois de Juillet de la même année à Françoise Geré morte le 3. Avril 1723. Il eut du premier lit, Paul de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France, qui prêta serment au Parlement le 2. Mars 1679. Chevalier des Ordres du Roy, fait Grand d'Espagne en 1701. il se démit de son duché, en faveur de son frere, & mourut le 31. Août 1714. sans enfans mâles d'Henriette-Louise Colbert. Du second lit, de François de Beauvillier, duc de Saint Aignan, Pair de France & de Françoise Geré nâquirent, 1. François-Honorat Antoine de Beauvillier, ancien Evêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé de S. Victor de Marseille né le 6. Octobre 1682. 2. Paul-Hyppolite de Beauvillier, duc de S. Aignan, Pair de France dont il vient d'être parlé. 3. Marie-Françoise de Beauvillier, née le jour de

Pâques

Pâques 21. Avril 1681. mariée 1o. à Jean de Marillac, tué le 13. Août 1704. 2°. en Février 1711. à Louis-François, Marquis de Laubespine.

XXVI.

Tresmes Gesvres, 15. *Decembre* 1663.

FRANÇOIS-JOACHIM-BERNARD POTIER duc de Gesvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Marquis de Fontenay Mareuil & Sagny, Comte de Crocy, Seigneur de Villiers-le-sec, S. Ouen, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier des Armées de S. M. Gouverneur de Paris en survivance de son pere, ayant été nommé à ce Gouver-

nement le 8. Novembre 1722. & reçû en cette qualité au Parlement le 10. Decembre ſuivant, auſſi Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de Monceaux en ſurvivance du Comte d'Evreux, Grand Bailly & Gouverneur de Creſpy & du Valois, eſt né le 29. Septembre 1692. & a pris ſéance au Parlement en qualité de Pair de France, ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 4. May 1722. Il avoit épouſé le 2. Juin 1709. Marie-Madeleine-Emilie Maſcranny, fille unique & heritiere de Barthelemi Maſcranny, Maître des Requêtes, & de Jeanne-Baptiſte le Fevre de Caumartin, elle mourut ſans enfans le 8. Juillet 1717.

Il porte pour armoiries écartelé, au premier d'argent au Lyon de gueules, couronné d'or, armé & lampaſſé de même, la queue fourchée & paſſée en ſautoir, qui eſt *Luxembourg*; au ſecond d'azur à trois fleurs de Lys d'or, au bâton de gueules péri en bande, qui eſt *Bourbon*; au troiſiéme d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent, poſez auſſi en bande, qui eſt *Lorraine*; au quatriéme de gueules à la Croix d'argent, qui eſt *Savoye*; ſur le tout *de Potier*, qui eſt d'azur, à deux mains dextres, à paumes d'or, au franc

Digitized by Google

quartier échiqueté d'argent & d'azur.

RENE' POTIER, premier duc de Treſmes, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, prêta ſerment au Parlement, le 15. Decembre 1663. & mourut le 1. Février 1670. Il avoit épouſé Marguerite de Luxembourg, fille de François de Luxembourg, duc de Piney, Pair de France, & de Diane de Lorraine ſa premiere femme, dont il eut Leon Potier, duc de Geſvres, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, puis premier Gentilhomme de ſa Chambre, & Gouverneur de Paris, Gouverneur & Grand Bailly de Valois, & Gouverneur & Capitaine des Chaſſes du Château de Monceaux, & de la Varenne de Meaux, & Plaines en dependantes, qui prêta ſerment au Parlement, en qualité de Pair, le 1. Avril 1669. & mourut le 9. Decembre 1704. Il s'étoit marié en premieres nôces à Marie-Françoiſe-Angelique du Val de Fontenay Mareuil, morte le 24. Octobre 1702. 2°. le 29. Janvier 1703. à Françoiſe de Romillé la Cheſnellaye, fille de Louis de Romillé, Marquis de la Cheſnellaye, Gouverneur de Fougeres; & de ſa ſeconde femme, Renée Ga-

brielle de Belleforriere Soyecourt. De ſon premier lit reſtent.

1. François-Bernard Potier, duc de Treſmes Geſvres, Pair de France, qui ſuit.

2. Leon Potier de Geſvres, Cardinal Prêtre depuis le 29. Novembre 1719. ancien Archevêque de Bourges, nommé en 1694. Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit, à la Promotion du 3. Juin 1724. Abbé de S. Remy de Reims, d'Aurillac, de Bernay, de Saint Amand & de Saint Landelin de Creſpin, docteur en Théologie de la faculté de Paris, ci-devant Conſeiller au Conſeil de Conſcience, né le 15. Août 1656.

3. Jules-Auguſte Potier, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem, Lieutenant de Roy aux Bailliages de Roüen & de Caux, Gouverneur du Pont-Audemer, ci-devant Colonel du Regiment de Baſſigny, né le 6. Novembre 1662.

4. Madelene-Armande Potier, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie, fauxbourg S. Jacques, née le 2. Juillet 1667.

Et 5. Charlotte-Julie Potier, née le 2. Novembre 1669. mariée au mois de Juillet 1707. à Charles-Amedée de Broglio, Marquis de Revel, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Gene-

tal de ſes armées, dont elle reſta veuve le 25. Octobre de la même année.

FRANÇOIS-BERNARD POTIER, duc de Treſmes, Marquis d'Annebault, de Gandelu & de Fontenay Mareuil, Chevalier des Ordres du Roy, & premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, Grand Bailly de Valois & Gouverneur de la Ville & Château de Creſpy, capitale de ce duché, eſt né le 15. Juillet 1655. & prêta ſerment au Parlement, comme Pair de France, le 28. Juillet 1703. s'eſt demis de ſa Pairie, en faveur de ſon fils aîné l'an 1722. Il avoit épouſé le 15. Juin 1690. Marie-Madeleine-Louiſe-Geneviéve de Seigliere, fille de Joachim de Seigliere, ſieur de Boisfranc, de S. Ouen, & Chancelier de Monſieur frere unique du Roi Louis XIV. & de Geneviéve Gedoin. Elle mourut le 13. Avril 1702. laiſſant 1. François-Joachim-Bernard, duc de Geſvres, Pair de France, rapporté ci-devant. 2. Louis-Leon Potier, Comte de Geſvres Marquis de Gandelus, Meſtre de Camp du Régiment de Geſvres, Brigadier des armées du Roy, né le 28. Juillet 1695. il a épouſé au mois d'Avril 1729. Eleonore-Marie de Montmorency Luxembourg, fille de Chriſtian-

Louis de Montmorency Luxembourg Prince de Tingry, Maréchal de France, & de Louiſe-Madelene de Harlay, dont un fils 3. Etienne-René Potier de GeſvresEvêque & Comte de Beauvais, Pair de France, Abbé d'Orcamp, docteur en Théologie de la faculté de Paris, né le 2. Janvier 1697. & 4. Marie-Françoiſe Potier, née le 5. Decembre 1697. mariée par contrat du 17. Septembre 1715. à Louis-Marie-Victor, Comte de Bethune, Brigadier des armées du Roy, meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie de ſon nom, dont elle eſt la ſeconde femme.

Digitized by Google

XXVII. *Noailles*, 15. *Decembre* 1663.

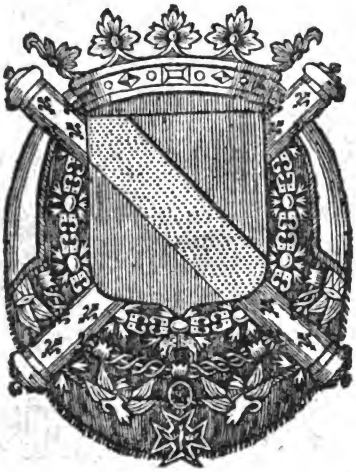

ADRIEN-MAURICE, duc de Noailles Pair & Maréchal de France, Comte d'Ayen, Marquis de Mouchy le Châtel & de Maintenon, Baron de Malmort, Carbonnieres, Merles, Lentour & Maleſſe, ConSeigneur de Brives, &c. Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Capitaine de la Compagnie Ecoſſoiſe des Gardes du Corps du Roy, Gouverneur & Capitaine Géneral des Comtez & Vigueries de Rouſſillon, Conflans,

Cerdaigne, & Gouverneur particulier des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Capitaine & Gouverneur des Châteaux, Parc, Forest, &c. de Saint Germain en Laye, cy-devant Conseiller au Conseil de Regence, né le 29. Septembre 1678. prêta serment au Parlement le 13. Decembre 1708. Il a été mariée le 1. Avril 1698. à Françoise-Charlotte Amable d'Aubigné, fille de Charles, Comte d'Aubigné, Gouverneur de Berry, Chevalier des ordres du Roy, & de Geneviéve Pietre dont il a,

1. Louis de Noailles, Comte d'Ayen, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps, Gouverneur de Roussillon & de S. Germain en Laye, le tout en survivance de son pere; né le 21 Avril 1713.

2. Philippe de Noailles, Marquis de Mouchy Colonel d'un Regiment d'Infanterie, né le 7. Decembre 1715. Gouverneur & Intendant de Versailles en survivance de M. Blouin, à condition qu'en cas de mort de M. Blouin, le duc son pere exercera jusqu'à ce qu'il ait 25. ans.

3. Françoise-Adelaïde de Noailles, née le premier Septembre 1704. mariée le 12. May 1717. à Charles de Lorrai-

Digitized by Google

ne, Comte d'Armagnac, Grand Ecuyer de France.

4. Amable-Gabrielle de Noailles, née le 18. Février 1706. mariée le 5. Août 1721. à Honoré-Armand, duc de Villars, Pair de France Gouverneur de Provence.

5. Marie-Louise de Noailles, née le 8. Septembre 1710. mariée le 8. Janvier 1730. à Jacques-Nompar de Caumont Marquis de la Force.

M. le duc de Noailles, porte de gueules à bande d'or.

ANNE, premier duc de Noailles, prêta serment au Parlement le 15. Decembre 1665. & mourut le 15. Février 1678. Il avoit épousé en 1641. Louise Boyer, dame d'Atour de la Reine Anne d'Autriche, fille d'Antoine Boyer, Seigneur de Sainte Geneviéve des Bois, & de Françoise de Vignacourt. De ce mariage sont issus, entr'autres enfans.

Anne-Jules, duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy, né le 5. Février 1650, mort le 2. Octobre 1708. il avoit été marié le 13. Août 1671. à Marie-Françoise de Bournonville, de laquelle il reste.

1. Adrien-Maurice. duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, duquel il vient d'être parlé.

2. Marie-Chriſtine de Noailles, née le 4. Août 1672. mariée le 13. Mars 1687. à Antoine, duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, dont elle eſt veuve.

3. Lucie Felicité de Noailles, née le 9. Novembre 1683. mariée le 30. Janvier 1698. à Victor-Marie, duc d'Eſtrées, Pair Maréchal, & vice amiral de France, & Grand d'Eſpagne, Chevalier des ordres du Roi.

4. Marie-Thereſe de Noailles, née le 3. Octobre 1684. mariée le 16. Juin 1698. à Charles-François le Blanc de la Baume, duc de la Valliere, Pair de France.

5. Marie-Françoiſe de Noailles, née le 13. Mars 1687. mariée le 20. Février 1703. à Emmanuel-Henry de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, mort le 15. Novembre ſuivant.

6. Marie-Victoire-Sophie de Noailles, née le 6 Mars 1688. mariée le 25. Janvier 1707. à Louis de Pardaillan, Marquis de Gondrin, mort le 5. Février 1712. & remariée le 22. Février 1723. à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince legitimé de France, &c.

7. Marie-Uranie de Noailles, née le

17. Octobre 1691. Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie du fauxbourg S. Germain à Paris, où elle a fait Profeſſion en 1710.

8. Anne-Louiſe de Noailles, née le 26. Août 1695. mariée le 11. Mars 1716. à Jean-François-Michel le Tellier, Marquis de Louvois, & de Courtenvaux, Capitaine des Cent Suiſſes de la Garde, meſtre de Camp du Regiment d'Anjou, dont elle eſt reſtée veuve le 24. Septembre 1719. & s'eſt remariée à Jacques Hyppolite Marquis de Mancini, frere du duc de Nevers.

XXVIII. *Aumont*, 2. *Decembre* 1665.

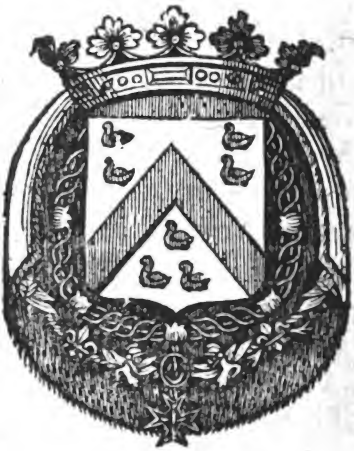

LOUIS-MARIE-AUGUSTIN D'AUMONT DE ROCHEBARON, duc d'Aumont, Pair de France, Marquis de Villequier, d'Iſles & de Nollay, Comte de Berzé, Baron de Chappes & de Rochetaillé, Joncy, Eſtrabonne, Convez, Molinot, de Lis, la Mothe ſous Sigi, &c. premier Gentilhomme de la Chambre du Roy, Meſtre de Camp de Cavalerie eſt né le 29. Août 1709. & a épouſé le 29. Avril 1727. Victoire-Felicité de Durfort fille de Jean de Durfort duc de Duras, & d'Angelique-Victoire de Bournonville dont il a Louis d'Aumont né le 3. Avril 1729.

Digitized by Google

Il porte d'argent au chevron de gueules accompagné de ſept Merlettes de même, ſçavoir quatre en chef, dont deux l'une ſur l'autre, & trois en pointe.

ANTOINE D'AUMONT DE ROCHEBARON, premier duc d'Aumont, Pair & Maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy prêta ſerment au Parlement, le 2. Decembre 1665. & mourut le 11. Janvier 1669. Il avoit été marié le 14. Mars 1629. à Catherine Scarron de laquelle il eut.

LOUIS-MARIE-VICTOR D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, premier Gentilhomme de ſa Chambre, qui prêta ſerment au Parlement le 14. Février 1669. & mourut le 19. Mars 1704. Il avoit été marié, 1°. le 21. Novembre 1660. à Madeleine-Fare le Tellier, morte le 22. Juin 1668. fille de Michel le Tellier, Chancelier de France, & d'Eliſabeth Turpin. 2°. le 28. Novembre 1669. à Françoiſe-Angelique de la Mothe Houdancourt, morte le 5. Avril 1711. fille de Philippe de la Mothe Houdancourt, duc de Cardonne, Maréchal de France, & de Louiſe de Prie, il a eu du premier lit, entr'autres enfans, Louis duc d'Aumont,

Pair de France, qui ſuit, Et du ſecond lit il a eu Louis-François d'Aumont, duc d'Humieres, né le 30. Mars 1671. duquel il ſera parlé au Chapitre ſuivant.

LOUIS D'AUMONT de Rochebaron, duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi, premier Gentilhomme de ſa Chambre, maréchal de ſes Camps & armées, Gouverneur de Boulogne & Pays Boulonnois, Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre, né le 19. Juillet 1667. prêta ſerment au Parlement en qualité de Pair de France, le 3. Juillet 1704. & mourut à Paris le 6. Avril 1723. Il avoit épouſé le 17. Decembre 1690. Olympe de Brouilly, Marquiſe de Piennes, morte le 23. Octobre 1723. fille aînée & principale heritiere d'Antoine de Brouilly, marquis de Piennes, & de Françoiſe Godet & laiſſa.

LOUIS-MARIE D'AUMONT de Rochebaron II. du nom, duc d'Aumont, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Brigadier & meſtre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de Boulogne & Pays Boulonnois, né au mois d'Octobre 1691. il prêta ſerment au Parlement en qualité de duc d'Aumont, Pair de France, ſur la dé-

Digitized by Google

miſſion de ſon pere le 19. Janvier 1722. & mourut à Paris le 5. Novembre 1723. Il avoit épouſé le 3. Juillet 1708. Catherine de Guiſcard, fille unique & heritiere de Loüis de Guiſcard, Marquis de Magny, Comte de la Bourlie, Chevalier des ordres du Roy, & d'Angelique-Eliſabeth de Langlée: elle mourut en ſa trente-cinquiéme année, le 9. Juillet 1723. laiſſant Louis-Marie-Auguſtin, duc d'Aumont, Pair de France, mentionné ci deſſus.

XXIX. *Nemours, 3. Septembre 1672.*

M. le DUC D'ORLEANS, premier Prince du Sang. Ses titres ſont amplement rapportez au tome II.

Digitized by Google

XXX.

Bethune Charoſt, 11. Août 1699.

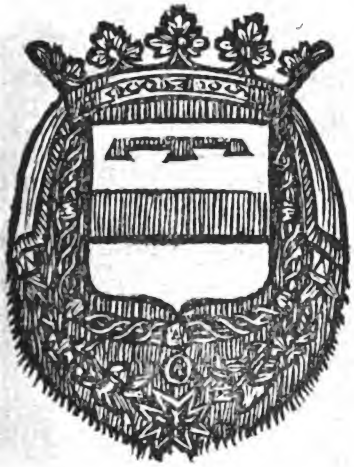

PAUL FRANÇOIS DE BETHUNE, duc de Bethune-Charoſt, pair de France, ci-devant connu ſous le nom de Marquis d'Ancenis & aujourd'hui ſous celui de duc de Bethune, depuis que ſon Pere lui a cedé le Duché-Pairie de Bethune Charoſt, Lieutenant General des armées du Roy, capitaine des Gardes du Corps de ſa Majeſté, Lieutenant general en ſes Provinces de Picardie, Boulonnois, anciennes conquêtes du Haynault, Gravelines & pays recon-

Digitized by Google

quis, & gouverneur de Calais, en ſurvivance du duc de Charoſt ſon Pere. Il eſt auſſi gouverneur de Doulens, eſt né le 2. Août 1682. & a prêté ſerment au Parlement pour ſon Duché Pairie le 19. Mars 1725. Il a épouſé le 3. Avril 1709. Julie Chriſtine-Regine Gorge d'Entraigues, fille de Pierre Gorge, Seigneur d'Entraigues, &c. ſecretaire du Roy, & conſeiller au Parlement de Mets, & de Julie d'Eſtampes Valencay, dont il a 1. Armand-Louis de Bethune, dit le marquis de Charoſt né le 15. Août 1711. Colonel du Regiment de la Couronne. 2. Baſile de Bethune né le 2. Decembre 1714. 3. François Joſeph de Bethune né le 6. Janvier 1719. & quatre filles nées en 1710. 1712. 1713. & 1716.

Il porte d'argent à la face de gueules, accompagnée en chef d'un lambel à trois pendans de même.

LOUIS de Bethune, comte, puis duc de Bethune-Charoſt, chevalier des ordres du Roy, Marechal de ſes camps & armées & capitaine de ſes Gardes du Corps, Gouverneur de Calais & pays reconquis, & Lieutenant géneral pour Sa Majeſté au gouvernement de Picardie, étoit neveu de Maximilien de Bethune, premier duc de Sully, pair & Maréchal de France,

grand maître de l'artillerie. Le Roy Louis XIV, érigea en ſa faveur au mois de Mars 1672. le comté de Charoſt en Duché-Pairie, mais les lettres ne furent verifiées au Parlement qu'après ſa mort, arrivée le 20. Mars 1681. laiſſant de Marie Leſcalopier ſon épouſe, morte le 24. Janvier 1687. & qui étoit fille de Jean Leſcalopier, Preſident à Mortier au Parlement de Paris, & de Marthe Gobelin.

ARMAND DE BETHUNE, I. du nom, duc de Bethune Charoſt, Pair de France, dont il prêta ſerment le 11. Août 1690. fut chevalier des Ordres du Roi: eut les mêmes charges que ſon Pere, ſe demit de celle de capitaine des Gardes du Corps en 1672. & mourut le 1. Avril 1717. il avoit épouſé le 22. février 1657. Marie Fouquet morte le 14. Avril 1716. fille de Nicolas Fouquet, vicomte de Melun & de Vaux Comte de Belle Iſle, procureur general au Parlement, miniſtre d'Etat & ſurintendant des finances, & de Louiſe Fourché, dame de Quehillac ſa premiere femme, des enfans nez de cette alliance, il reſte,

1. Armand de Bethune, duc de Charoſt qui ſuit,

2. Louis-Baſile de Bethune, chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jeruſalem,

3. Marie-Hyppolite de Bethune, reli-

gieuſe au couvent des Carmelites du fauxbourg S. Jacques.

4. Marie-Armande de Bethune, Religieuſe au Monaſtere de la Viſitation de Sainte Marie, au fauxbourg Saint Germain.

ARMAND DE BEHTUNE, II. du nom, duc de Bethune Charoſt, Pair de France, Baron d'Ancenis, ancien Baron, Pair & Preſident de la Nobleſſe de Fretagne aux Etats de cette Province, Chevalier des ordres du Roy, Lieutenant Géneral de ſes Armées, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General en Picardie, & Gouverneur de Calais, ci-devant Gouverneur de la perſonne de Sa Majeſté, depuis le 13. Août 1722. qu'il fut nommé, & dont il prêta ſerment le lendemain, juſqu'à la Majorité du Roy, eſt né le 25. Mars 1663. & a prêté ſerment au Parlement, comme duc & Pair ſur la démiſſion volontaire de ſon pere, le 16. Janvier 1698.

Il a été marié, 1°. le 23. Octobre 1680. à Louiſe-Marie-Thereſe de Melun, morte le dernier Octobre 1683. fille d'Alexandre-Guillaume de Melun, Prince d'Epinoy, & de Louiſe-Anne de Bethune: 2°. le 27. Mars 1692. à Cathe-

therine de Lamet, morte le 12. Novembre 1712. fille d'Auguſtin de Lamet, marquis de Baule. Il a du premier lit.

Paul-François de Bethune, duc de Bethune Charoſt, Pair de France, qui a donné lieu à cet article.

XXXI. *Saint Cloud, 19. Août* 1660.

Charles-Gaſpard-Guillaume de Ventimille des Comtes de Marſeille Archeveque de Paris, duc de S. Cloud Pair de France Commandeur de l'Ordre du S. Eſprit a prété ſerment au Parlement le 19. Decembre 1729.

Digitized by Google

Il porte écartelé au 1. & 4. de Gueules au chef d'or, au 2. & 3. de Gueules au Lion d'or armé lampassé & couronné de même,

XXXII.

Eu Comté-Pairie, 8. May 1694.

M. le duc du Maine, prince legitimé de France, a pris séance au Parlement en qualité de Comte d'Eu, Pair de France, le 8. mai 1694. *Voyez* tome II.

Digitized by Google

XXXIII.

Montpensier, 20. *Avril* 1695.

M. le duc d'Orleans, premier prince du Sang : Voyez Tome II.

Digitized by Google

XXXIV

Aumale, 1. *Juillet* 1695.

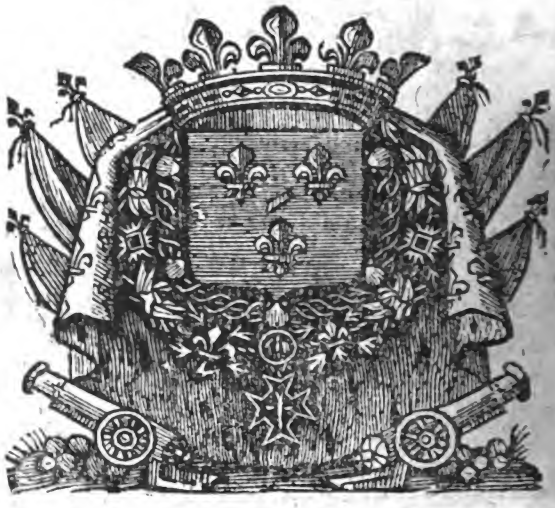

LOUIS AUGUSTE DE BOURBON, prince legitimé de France, duc du Maine & d'Aumale, Comte d'Eu, Pair de France, chevalier des Ordres du Roy, &c. a pris seance au Parlement, en qualité de duc d'Aumale Pair de France, le 1. Juillet 1695.

Voyez tome II.

XXXV.

Digitized by Google

XXXV.

Penthiévre, 16. *Decembre* 1698.

M. le Comte de Toulouſe.

XXXVI.

Château-Vilain, 29. *Août* 1703.

Le même M. le Comte de Toulouſe.

XXXVII. *Guise*, 30. *Juillet*, 1704

M. le duc de Bourbon, prince du Sang, pair & grand maître de France. Voyez tome II.

XXXVIII.

Boufflers, 16. May 1709.

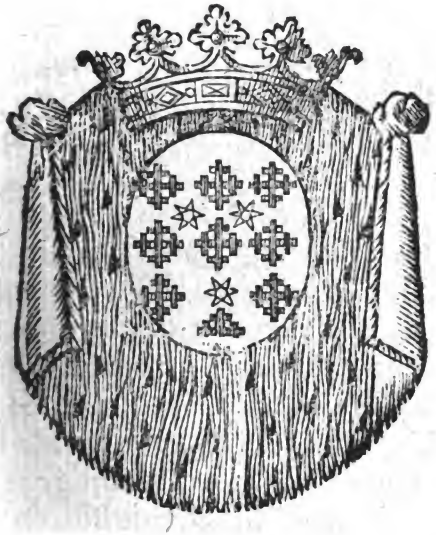

JOSEPH-MARIE, duc de Boufflers-Pair de France comte de Ponches & d'Etauges, Seigneur chaſtellain de Milly, gouverneur de Flandres, de Haynault, & des ville & citadelle de Lille, grand Bailly & gouverneur hereditaire de Beauvais & du Beauvoiſis meſtre de camp du Regiment de Bourbonnois, Infanterie, Brigadier des Armées du Roy, eſt né le 22. May 1706. & a prêté ſerment au Parle-

ment le 22. May 1731. Il a épouſé le 15. Septembre 1721. Madeleine Angelique de Neufville, fille puînée de Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, pair de France &c. & de Marguerite le Tellier de Louvois, dont il a Joſeph-Eulalie de Boufflers née le 4. Septembre 1727. & Charles-Joſeph de Boufflers né le 17. Août 1731.

Il porte d'argent à trois molettes de gueules, accompagnées de neuf croiſſettes recroiſſettées de même, diſpoſées en trois pals, il orne l'écuſſon de ſes armes des Drapeaux & des Etendars, dont le Colonel du Regiment des Gardes, & le Colonel General des Dragons ornent le leur; le Roy Louis XIV. ayant accordé ce Privilege au feu maréchal Duc de Boufflers, qui avoit poſſedé ces charges ſucceſſivement, pour lui, & pour ſes deſcendans mâles à perpetuité.

Louis-François, duc de Boufflers, Pair & maréchal de France, chevalier des Ordres du Roy, &c. prêta ſerment au Parlement le 19. Mars 1709. & mourut le 22. Août 1711. Il avoit été marié par contrat du 17. Decembre 1693. à Catherine-Charlotte de Gramont, nommée dame d'honneur de la Reine en 1725. fille d'Antoine-Charles, duc de Gramont, pair de

France, & de Marie-Charlotte de Caſtelnau, dont il reſte,

1. Joſeph-Marie, duc de Boufflers, Pair de France, duquel il vient d'être parlé, & qui avoit eu deux freres aînez. 2. Louiſe-Antoinette-Charlotte de Boufflers, née le 1. Octobre 1694. mariée en Octobre 1713. à Charles François de Boufflers, ſeigneur de Remiencourt, dit *le Marquis de Boufflers*, Lieutenant General des armées du Roy.

3. Charlotte-Julie de Boufflers, née le 10. Juillet 1698. coadjutrice de ſa tante paternelle, abbeſſe d'Avenay. 4. Catherine Berthe de Boufflers, née le 21. Septembre 1702. mariée le 22. Avril 1717. à Joſeph Cantelmi, prince de Petterano, depuis duc de Popoli, &c. Brigadier des armées de Sa Majeſté Catholique. Et 5. Marie-Joſephine de Boufflers, née le 10. Septembre 1704. mariée le 4. Septembre 1720. à François Camille de Neufville-Villeroy, Duc d'Alincourt, meſtre de camp du regiment de Villeroy, cavalerie: lieutenant pour le Roi des ville de Lion, & provinces de Lionnois, Forêt & Beaujollois dont elle eſt reſtée veuve le 26. Decembre 1732.

XXXIX

Villars, 7. *Avril* 1710

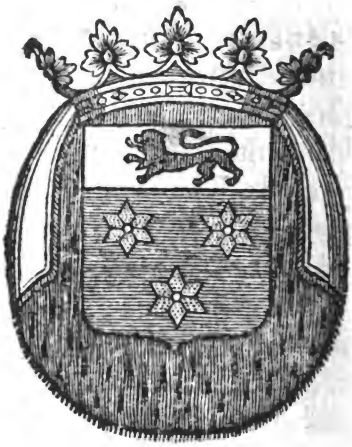

HONORE'-ARMAND duc de Villars Pair de France, Grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de la Melle, comte de Rochemilley Brigadier des armées du Roy, Gouverneur de Provence, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe né le 4. Octobre 1702. fut marié le 5. Août 1721. à Amable-Gabrielle de Noailles fille d'Adrien Maurice duc de Noailles Pair & Maréchal de

France & de Françoiſe-Charlotte Amable d'Aubigné, dont il n'a qu'une fille.

Il porte d'azur à trois molettes d'or, au chef d'argent chargé d'un lion paſſant de gueules.

Il eſt fils de Louis-Hector duc de Villars, Pair & maréchal de France, maréchal general des camps & armées du Roy, grand d'Eſpagne de la premiere claſſe, Prince de Martigues, Vicomte de Melun, Marquis de la Melle, comte de Rochemilley, chevalier des ordres du Roy & de la toiſon d'or, gouverneur & lieutenant general du pays & comté de Provence, Marſeille, Arles & terres adjacentes, ville, tours & forts de Toulon, ville & citadelle de S. Tropes, ville, forts & citadelle de Marſeille, conſeiller au conſeil Royal, aprés l'avoir été à celui de Regence, l'un des quarante de l'Academie Françoiſe, ci-devant gouverneur de Fribourg, generaliſſime des armées du Roy, ambaſſadeur extraordinaire & plenipotentiaire de France à la paix de Raſtat & chef de l'ambaſſade à la paix génerale de Bade, & conſeiller au conſeil de Regence né en 1652. avoit prêté ſerment au Parlement le 7. Avril 1710. Il a repreſenté le Connétable de France au ſacre du Roy & eſt mort à Turin le 17. Juin 1734.

Il étoit fils de Pierre de Villars, Seigneur

de la Chapelle, baron de Maſclas, de Sarras, Reverrand & d'Oriol, connu ſous le nom de Marquis de Villars, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant general de ſes armées, gouverneur de Beſançon, conſeiller d'Etat d'Epée, ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne, en Savoye, une ſeconde fois en Eſpagne, puis en Dannemark, chevalier d'honneur de Madame la ducheſſe de Chartres, mort le 20. Mars 1698. & de Marie Gigault de Belle-fonds, morte le 24. Juin 1706 Il avoit été marié le 1. Février 1702. à Jeanne-Angelique Rocque, fille de Jacques Rocque, Seigneur de Varangueville, ambaſſadeur à Veniſe, & de Charlotte Angelique Courtin, de laquelle il a laiſſé Honoré-Armand, duc de Villars, Pair de France mentionné cy-deſſus.

XL. *Harcourt*, 9. *Août* 1710.

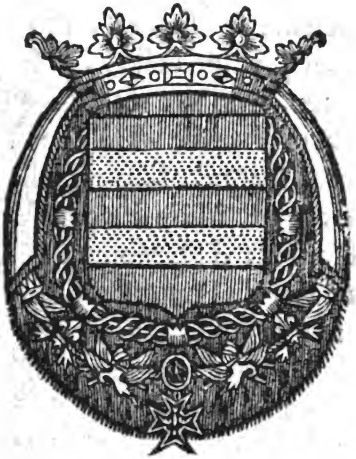

FRANÇOIS duc d'Harcourt, Pair de France, Chevalier des ordres du Roy, Lieuténant General de ſes armées, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General de la Province de Franche Comté, né le 4. Novembre 1690. a pris ſéance au Parlement, le 17. Janvier 1719.

Porte de gueules, aux deux faces d'or,

M. le duc d'Harcourt a été marié 1°. le 14. Janvier 1716. à Marguerite-Louiſe-Sophie de Neufville, morte le

4. Juin ſuivant, fille de Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroy, Pair de France, & de Marguerite le Tellier Louvois. 20. Le 31. Mai 1717. à Marie-Madeleine le Tellier, fille de Louis-Marie-François le Tellier, Marquis de Barbezieux. miniſtre & ſecretaire d'Etat, & de Marie-Thereſe-Delfine-Euſtochie d'Alegre, ſa ſeconde femme. Elle eſt morte à Paris le 10. Mars 1735. laiſſant 1. Louis-François d'Harcourt, né le 6. Octobre 1728. 2. Françoiſe-Claire d'Harcourt, née le 12. May 1718. 3. Angelique-Adelaide d'Harcourt, née le 30. Octobre 1719. 4. Gabrielle Lidie d'Harcourt, née le 21. Decembre 1722.

HENRI, DUC D'HARCOURT, Pair & maréchal de France, Chevalier des ordres du Roy, Capitaine des Gardes du Corps de Sa Majeſté, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, Gouverneur du vieux palais de Rouen, auſſi Lieutenant General de la Province de Franche Comté, Ambaſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, Conſeiller au Conſeil de Regence, né le 2. Avril 1654. fit ériger le Marquiſat de Thuri en duché, ſous le nom d'*Harcourt*, au mois de Novembre 1700. puis en Pairie au même mois 1709. prit ſéance au Parlement le 9. Août 1710. & mourut le

19. Octobre 1718. Il avoit été marié le 31. Janvier 1687. à Marie-Anne-Claude Brulart, fille de Charles Brulart, Marquis de Genlis, & d'Angelique Fabert, dont il a eu entr'autres enfans qui vivent.

1. François, duc d'Harcourt, Pair de France, dont il vient d'être parlé.

2. Louis-Abraham d'Harcourt, docteur en Theologie de la faculté de Paris, Abbé de Signy, ci-devant de Preûilly, Doyen de l'Égliſe de Paris, & Grand Vicaire de l'Archevêque, né le 10. Novembre 1694.

3. Anne-Pierre d'Harcourt, Comte de Beuvron, Seigneur de Tourneville, né le 2. Avril 1701. Lieutenant General au Gouvernement de la haute Normandie, reçu en cette qualité au Parlement de Rouen, le 23. Juillet 1723. auſſi Gouverneur du vieux palais de Rouen, meſtre de Camp de Cavalerie, Brigadier des Armées du Roi, marié le 7. Février 1725. à Thereſe Eulalie de Beaupoil, de Saint Aulaire, fille unique de feu Louis de Beaupoil, Marquis de S. Aulaire, Colonel d'un Regiment d'Infanterie & de Marie-Thereſe de Lambert, dont il a 1. François-Henry d'Harcourt, Comte de l'Iſlebonne né le 11. Janvier 1726.

2. Anne-François d'Harcourt, Chevalier de Beuvron, né le 4. Octobre 1727.

3. & 4. Anne-Henry & Anne-Louis d'Harcourt nés Gemeaux le 23. Septembre 1728.

4. Henry-Claude, Chevalier d'Harcourt, né le 1. Janvier 1704. Colonel d'un Regiment de Dragons.

5. Charlotte-Henriette-Eleonore d'Harcourt, Religieuſe au Couvent de la Viſitation de Sainte Marie à Caën.

6. Claude-Lidie d'Harcourt, née en 1696. mariée par Contrat du 4. Juillet 1720. à Gabriel-René, Sire de Mailloc, Comte de Clery-Crequy, Baron de Combon, Seigneur du Champ de Bataille, &c. dont elle a été la ſeconde femme, & qui eſt mort ſans enfans, le 11. Octobre 1724. âgé de 78. ans.

7. Louiſe-Angelique de la Croix, d'Harcourt, née à Madrid, pendant que ſon pere y étoit Ambaſſadeur.

Digitized by Google

XLI.

Warty Fitz-James, 11. *Decembre* 1710.

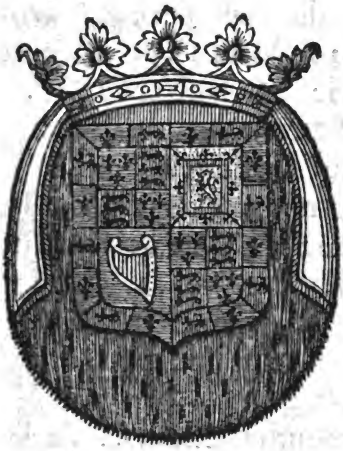

HENRY DUC DE FITZ-JAMES, Pair de France, Gouverneur du haut & bas Limoſin, Colonel du Regiment de Berwick, Irlandois Infanterie eſt né le 8. Septembre 1711.

Il eſt fils de Jacques Fitz-James duc de Berwick, de Fitz-James, de Leria, & Xerica, Pair de France, & d'Angleterre, Grand d'Eſpagne, Maréchal de France, Gouverneur du haut & bas Limoſin, en ſurvivance de ſon fils, Com-

Digitized by Google

mandant en Guyenne, Chevalier des ordres du Roy, de la Jarertiere, & de la Toiſon d'Or né en 1671. fils naturel de Jacques II, du nom Roy de la Grande Bretagne, & d'Arabelle Churcill, ſœur du duc de Malboutoug. Il avoit épouſé 1°. le 26. Mars 1695. Honorée Burck morte le 16. Janvier 1698. fille de N.... Burck, Comte de Clarinkar, & d'Helene Clancarty, 2°. le 18. Avril 1700. Anne Butkley, fille d'Henri Butkley, & de Sophie Stuart: il fut tué au Siege de Philiſbourg, le 12. Juin 1734. laiſſant de ſon premier mariage, Jacques Fitz-James, duc de Leria & de Xerica, Grand d'Eſpagne, Marquis & Comte de Tinmouth, Chevalier de la Toiſon d'Or, Colonel du Regiment d'Infanterie de Limerik, Lieutenant General des armées de Sa Majeſté Catholique né le 19. Octobre 1695. marié à Madrid le 31. Decembre 1716. à Catherine de Portugal Colon, fille de Pierre-Emmanuel Nuño Portugal & Colon, duc de Veraguas, & de Thereſe Marie d'Ayala & de Tolede, dont il a 1. Jacques Fitz James, né le 28. Decembre 1718. 2. Pierre Fitz-James, né le 17. Novembre 1720. 3. Bonaventure Fitz-James, né le 21. Avril 1724. 4. Marie Fitz-James, née le 3. May 1725.

Digitized by Google

Du ſecond lit du maréchal de Berwick, ſont iſſus entr'autres enfans,

1. François de Fitz-James, né le 10. Janvier 1709. Abbé de S. Victor, lès Paris,

2. Henry duc de Fitz-James, Pair de France, qui a donné lieu à cet article.

3. Edouard Fitz-James, né le 17. Octobre 1715.

4. Henriette Fitz-James, née le 16. Septembre 1705. mariée en Février 1723. à Jean-Baptiſte-Louis de Clermont d'Amboiſe, Marquis de Renel & de Monglat, Comte de Chiverny, Baron de Rupt, Bailly & Gouverneur de Chaumont en Baſſigny elle a été nommée dame du Palais de la Reine au mois de May 1728.

5. Laure Fitz-James, laquelle épouſa le 11. Mars 1732. Joachim-Louis de Montaigu Marquis de Bouzols, Lieutenant General de la Province d'Auvergne, fils de Joſeph de Montaigu, Comte de Bouzols, maréchal de Camp & d'Henriette d'Oreilhet de Colombines. 6. Sophie Fitz-James. 7. Emilie Fitz-James.

M. le duc de Fitz-James, porte écartéle, au premier & dernier, contrecartelé de *France* & d'*Angleterre*; au ſecond au lyon de gueules, enclos dans un double trecheur fleurdeliſé de même, qui eſt

Ecoſſe; au troiſiéme d'azur à la harpe d'Or, cordée de même, qui eſt *Irlande*: à la bordure renfermant tout l'écu compoſée de ſeize pieces ou compons, huit d'azur, & huit de gueules, les compons d'azur, chargez chacun d'une fleur de lys d'or, & les compons de gueules, chargez chacun d'un léopard d'or, l'écu ſommé d'une couronne ducale,

XLII. *Antin*. 5. *Juillet* 1711.

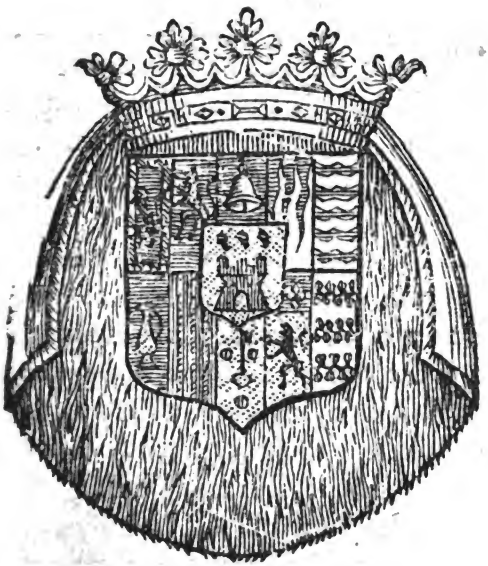

LOUIS DE PARDAILLAN DE GONDRIN, duc d'Antin, dit le duc d'Eſpernon, Pair de France, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, Brigadier des armées du Roy, Gouverneur de l'Orleanois en ſurvivance de ſon ayeul, qui s'eſt demis de ſa Pairie en ſa faveur, le 19. Juin 1722. Il eſt né le 9. Novembre 1707. & a épouſé le 29. Octobre 1722.

Digitized by Google

Françoiſe-Gillonne de Montmorency-Luxembourg, fille puînée de Charles-François-Frederic de Montmorency, duc de Luxembourg, de Piney & de Beaufort-Montmorency; Pair de France, & de ſa ſeconde femme Marie-Gillonne Gillier, dont Louis de Pardaillan Marquis de Gondrin, né le 15. Février 1727.

Il porte l'écu parti de quatre traits, & coupé d'un, qui font dix quartiers; au premier d'argent au lion de gueules, accompagné de ſept écuſſons de ſinople poſez en orle, & chargez chacun d'une face d'Or qui eſt *Eſpagne-Monteſpan*; au ſecond d'azur, au lion d'Or, armé & lampaſſé de gueules, pour *S. Lary*; au troiſiéme d'azur à la cloche d'argent bataillé de ſable, qui eſt *Lagerſan*; au quatriéme coupé d'azur à 3. pals flamboyans d'argent, qui eſt *Fumel*; au cinquiéme d'argent à trois faſces ondées d'azur, qui eſt *Pardaillan*; au ſixiéme d'azur au vaſe d'Or, pour d'*Orbeſſan*; au ſeptiéme d'Or à 3. pals de gueules, qui eſt *la Barthe*, ou *Termes*; au huitiéme d'Or à la clef de gueules, accompagnée de trois tourteaux de même, pour *Antin*; au neuviéme d'Or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, au chef d'azur,

chargé d'une fleur de lys d'Or : au dixiéme ondé d'argent & de gueules, qui eſt *Rochechouart*, à l'écu ſur le tout d'Or, au Château ſommé de trois tours de gueules, ſurmontées de trois têtes de maure de ſable, tortiliées d'argent, qui eſt *Caſtillon* en Medoc.

LOUIS-ANTOINE DE PARDAILLAN de Gondrin, premier duc d'Antin, Pair de France, Seigneur des duchez d'Eſpernon & de Bellegarde, Marquis de Monteſpan, de Gondrin, Vicomte de Murat, Baron de Curſé, de Montour & de Langon, Seigneur d'Oyron, & autres lieux, Chevalier des Ordres du Roy, Miniſtre d'Etat, Lieutenant General des armées du Roy, & de la haute & baſſe Alſace, Suntgaw & Briſgaw, Gouverneur & Lieutenant General pour Sa Majeſté des Ville & duché d'Orleans, pays Orleannois, Chartrain, Perche goüet, Sologne, Vendômois, Blaiſois & dépendances d'iceux, & de la Ville & Château d'Amboiſe, Directeur general, ci-devant ſurintendant & ordonnateur général des Bâtimens & Jardins du Roi, Arts, Manufactures, Academies & Imprimeries Royales, Protecteur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, ci-devant Conſeiller au Conſeil de Re-

gence, où il fut nommé le 27. Mars 1718. aprés avoir été Préſident au Conſeil du dedans du Royaume, depuis le mois de Septembre 1715. il a été bâtiſé le 5. Novembre 1665. étant né de Louis-Henry de Pardaillan de Gondrin, Marquis de Monteſpan, d'Antin, &c. & de Françoiſe-Athanaïſe de Rochechouart, & prit ſéance au Parlement le 5. Juin 1711. s'eſt demis de ſon duché-Pairie, en faveur de ſon petit-fils le 19. Juin 1722. Il épouſa le 21. Août 1686. Julie-Françoiſe de Cruſſol, fille d'Emmanuel de Cruſſol, duc d'Uzés, Pair de France, & de Marie-Julie de Sainte Maure-Montauſier, dont il a eu entr'autres enfans,

LOUIS DE PARDAILLAN, Marquis de Gondrin, Menin de M. le Dauphin, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, Brigadier des armées du Roy, fils aîné du duc d'Antin, mort le 5. Février 1712. il avoit été marié le 25. Janvier 1707. à Marie-Victoire-Sophie de Noailles, laquelle s'eſt remariée à Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouſe, Prince legitimé de France; elle eſt fille d'Anne-Jules, duc de Noailles, Pair & Maréchal de France, & de Marie-Françoiſe

de Bournonville, dont il a laiſſé Louis de Pardaillan, duc d'Eſpernon, Pair de France, dont il a été parlé, & Antoine-François de Pardaillan, Marquis d'Antin né le 10. Novembre 1709. Vice-Amiral du Ponant.

Digitized by Google

XLIII. *Rambouillet*, 29. *Juillet* 1711.

M. le Comte de Toulouſe, Prince légitimé, rapporté, Tome II.

Digitized by Google

XLV.

Chaulnes, 1. *Decembre* 1711.

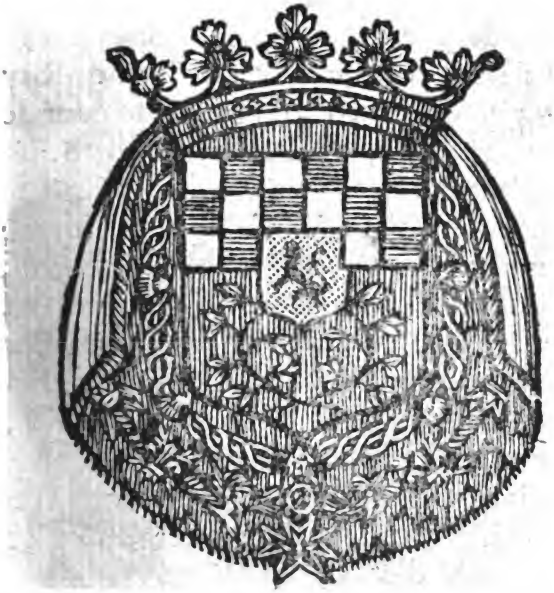

Michel Ferdinand d'Albert d'Ailly duc de Chaulnes, Pair de France dit le duc de Piquigni ſur la demiſſion de ſon pere, Capitaine Lieutenant des Chevaux Legers de la garde du Roy en ſurvivance, né le 31. Decembre 1714. fut marié le 25 Février 1734. à Anne-Joſephe Bonnier fille de Joſeph Bonnier Baron de la Moiſſon Secretaire du Roy & d'Anne Molan.

Digitized by Google

Il eſt fils de Louis-Auguſte d'Albert d'Ailly duc de Chaulnes, Pair de France, Vidame d'Amiens, Comte de Picquigni, Vignacourt, &c. chevalier des Ordres du Roy, capitaine-lieutenant des Chevaux-Legers de ſa garde, lieutenant general des armées de ſa Majeſté, & lieutenant de Roy au pays de Santerre, du gouvernement de Picardie, né le 22. Decembre 1676. lequel a prêté ſerment au Parlement, le 1. Decembre 1711. V. ci-devant au duc de Luynes.

Il porte de gueules, aux deux tinceaux, ou branches de laurier d'argent, paſſées en ſautoir vers le chef de la pointe de l'écu, & formant une eſpece de couronne, au chef échiqueté d'argent & d'azur de trois traits, qui eſt *Ailly*, à l'écu ſur le tout d'or, au lion de gueules, armé & couronné d'or, qui eſt *Albert*.

Il a été marié le 21. Janvier 1704. à Marie-Anne Romaine de Beaumanoir, fille d'Henry-Charles de Beaumanoir, Marquis de Lavardin, & de Louiſe-Anne de Noailles, ſa ſeconde femme, dont il a.

1 Michel Ferdinand d'Albert-d'Ailly, Duc de Piquigny, Pair de France, dont il eſt parle ci-deſſus.

4. Marie-Thereſe d'Albert d'Ailly, née le

le 10. Février 1709. mariée le 26. Janvier 1722. à Louis de Rougé, marquis du Plessis Belliere dont elle est restée Veuve le 24. Juin 1732.

5. Et Marie-Françoise de Sales d'Albert d'Ailly, née le 4. Août 1710.

XLV.

Rohan-Rohan, 18. *Decembre* 1714.

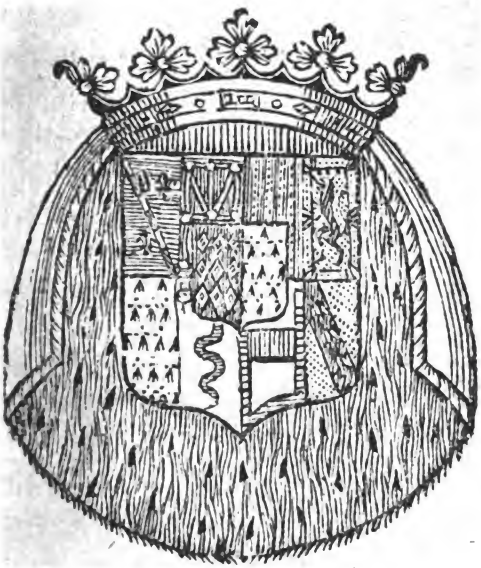

HERCULES-MERIADEC DE ROHAN prince de Maubuisson, & de Soubize, duc

de Rohan Rohan, Pair de France capitaine- Lieutenant des Gendarmes de la garde du Roy, &c. V. tome .II.

XLVI

Hoſtun Tallart, 2. *Avril* 1785.

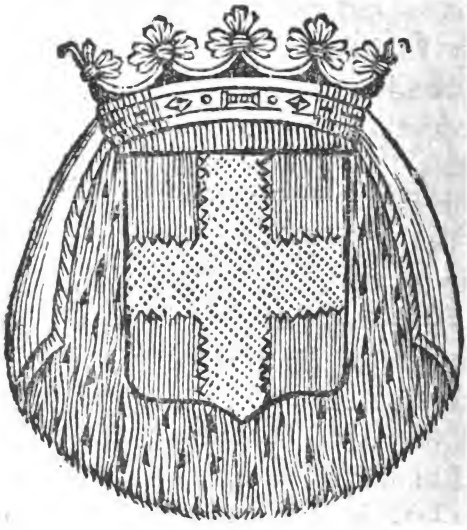

Louis Duc d'Hoſtun, pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere Colonel du Regiment de Tallart infanterie né le 14. Fevrier 1716. a été marié par contrat ſigné par le Roy le 7. Decembre 1732. à Marie-Victoire de Prie fille unique de Louis marquis de Prie chevalier des Ordres du Roi & d'Agnès Berthelot de Pleneuf.

Digitized by Google

Il eſt fils de Marie-Joſeph, duc d'Hoſtun, Pair de France, chevalier des Ordres du Roy, Brigadier d'armée, gouverneur de Franche Comté en ſurvivance, qui a prêté ſerment au Parlement le 2. Avril 1715. Il a épouſé le 16. Mars 1713. Marie-Iſabelle-Gabrielle de Rohan, Gouvernante des enfans de France en ſurvivance de la Ducheſſe de Ventadour fille d'Hercules Meriadec de Rohan, duc de Rohan-Rohan, Prince de Soubize, & d'Anne-Geneviéve de Levis de Ventadour, dont Louis-Charles Duc d'Hoſtun mentionné cy-deſſus.

Il porte de gueules, à la croix engrelée d'or.

Il eſt fils de Camille d'Hoſtun de la Baume, Comte de Tallart, Marechal de France, chevalier des Ordres du Roy, qui obtint en Mars 1712. l'érection du Marquiſat de la Baume en Duché, & depuis en Pairie, par Lettres du Mois de Mars 1715. en faveur de ſon fils, à qui il avoit cedé ſon Duché, & mourut le 30. Mars 1728.

XLVII.

Villars Brancas, 17. Septembre 1718.

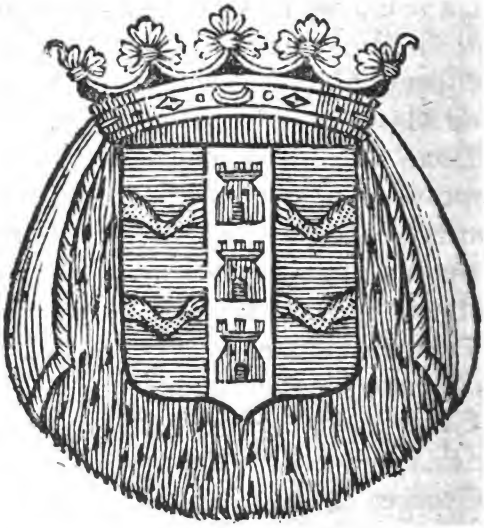

LOUIS DE BRANCAS duc de Villars Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, connu ſous le nom de Duc de Lauraguais, Colonel du Regiment d'Artois Infanterie né le 5. Mars 1714. & marié le 27. Août 1731. à Adelaide-Genevieve-Felicité d'O, dont il a Louis-Leon Felicité de Brancas né le 3. Juillet 1733.

Il eſt fils de Louis-Antoine de Brancas Duc de Villars, Pair de France, comte de Maubec, baron d'Oiſe, ſeigneur de

Champtercier & de l'iſle, chevalier des Ordres du Roy, né le 12. Août 1682. lequel a prêté ſerment au Parlement le 7. Septembre 1716. Il a été marié le 14. Decembre 1709. à Marie-Angelique Fremyn, fille de Guillaume Fremyn, ſieur de Moras, Préſident à Mortier au Parlement de Metz & de Marie-Angelique Cadeau, dont il a, 1. Louis de Brancas, Duc de Lauraguais rapporté cy deſſus. 2. Adelaide-Louiſe-Candide de Brancas née le 14. Avril 1713. & mariée le 6. Fevrier 1730. à Claude-Guſtave-Chreſtien Marquis des Salles fils de François Comte des Salles Marquis de Bucqueville premier Capitaine des Gardes du Corps du duc de Lorraine & de Catherine de Fiquelmont.

Georges de Brancas, Duc de Villars mort le 23. Janvier 1657. eut de Julienne- Hyppolite d'Eſtrées, Louis-François de Brancas, Duc de Villars, mort au Mois d'Octobre 1679. ayant eu de Marie-Madeleine Girard ſa ſeconde femme, morte le 20. Avril 1679. Louïs de Brancas, Duc de Villars, né le 18. Janvier 1663. & qui fut marié en Juillet 1689. à Marie de Brancas, fille de Charles, Comte de Brancas, dont il a, 1. Louis-Antoine, Duc de Brancas, Pair de France, duquel il vient d'être parlé; & 2. Marie-Joſeph de Bran-

cas, Marquis d'Oiſe, né le 18. Octobre 1687. Marechal des Camps & Armées du Roy.

Louis-François de Brancas, Duc de Villars, s'étoit remarié en troiſiémes nôces, le 10 Septembre 1688. à Louiſe-Antoine-Angelique de Fautreau-Mainieres, morte le 11. Janvier 1701. dont il laiſſa Eliſabeth-Charlotte-Catherine de Brancas, née poſthume au Mois de Decembre 1679. mariée le 24. Janvier 1696. à Louis-Touſſaint, Marquis de Brancas, aîné de la Maiſon de ce nom, Comte titulaire de Forcalquier, Baron de Cereſte, chevalier des Ordres du Roi & de la toiſon d'or, commandeur de l'ordre de S. Louis, Lieutenant géneral des armées du Roy, & au gouvernement de Provence, conſeiller d'Etat d'épée, cidevant ambaſſadeur en Eſpagne, & auparavant gouverneur de Gironne, dont il y a pluſieurs enfans.

M. le duc de Brancas Villars, porte d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours crenelées de gueules, ouvertes & ajourées d'azur, accompagné de quatre pattes de lion, affrontées d'or, & mouvantes des deux flancs de l'écu.

Digitized by Google

XLVIII. *Valentinois*, 14. *Decembre* 1716.

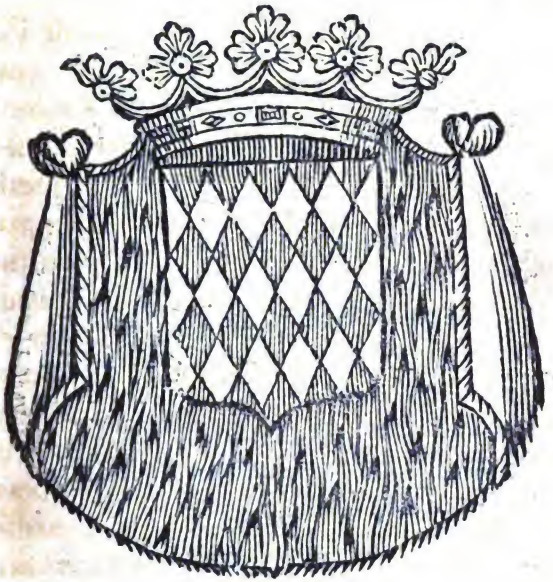

JACQUES-FRANÇOIS-LEONOR GRIMALDI, Duc de Valentinois, Pair de France, Lieutenant-general de la baſſe Normandie, gouverneur des villes de Cherbourg & Grandville, & de l'iſle de Chazé, dont il a prêté ſerment en Février 1713. cy-devant meſtre de camp du Regiment royal étranger, cavalerie, à la tête duquel il a ſervi depuis 1710. juſqu'en 1720. Il eſt né le 22. Novembre 1689. & a prêté ſerment au Parlement le 14. Decembre

1716. ayant épousé à Monaco le 20 Octobre 1715. Louise-Hyppolite Grimaldy, Ducheſſe de Valentinois, fille aîné d'Antoine Grimaldy, prince de Monaco, Duc de Valentinois, Pair de France, chevalier des Ordres du Roy, & de Marie de Lorraine-Armagnac; elle eſt morte le 29. Decembre 1731.; il a été chargé de porter le nom & les armes pleines de Grimaldy.

Il eſt fils unique de Jacques Goyon de Matignon, III. du nom, Comte de Thorigny, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant general pour Sa Majeſté en baſſe Normandie, en ſurvivance de ſon fils, & commandant dans la Province, & de ſa niece Charlotte Goyon de Matignon, Comteſſe de Thorigny.

Il a de ſon mariage 1. Honoré-Camille-Leonor Grimaldy, Prince de Monaco, Marquis de Baux, né le 10 Septembre 1720.

2. Marie-Charles-Auguſte Grimaldy-Comte de Carladés, né le 1. Janvier 1722.

3. François-Charles-Madelene-Joſeph Grimaldy, Comte de Thorigny, né le 5. Janvier 1726.

4. Charles-Maurice Grimaldy, chevalier de Malte né le 14. May 1727.

5 Charlotte Grimaldy, née le 19. Mai 1719.

6. Marie-Françoiſe-Thereſe Grimaldy née le 20. Juillet 1728.

Digitized by Google

XLIX. *Nivernois*, 14. *Janvier* 1721.

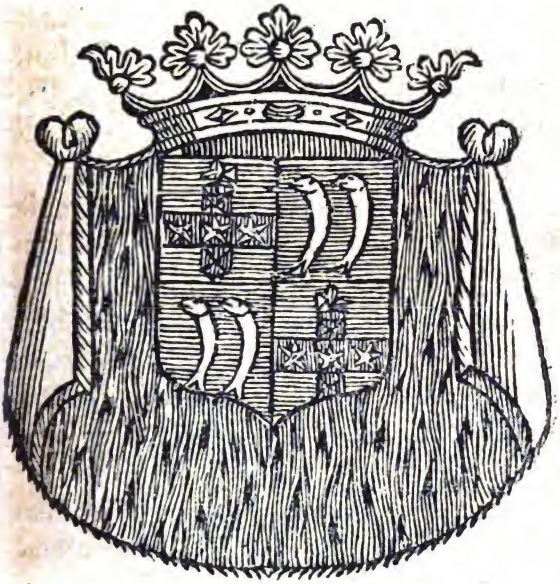

HENRI-JULES-BARBON MANCINI-MAZARINI, Duc de Nivernois & Donziois, Pair de France ſur la demiſſion de ſon Pere, Prince de Vergagne &c. Colonel du Regiment de Limoſin Infanterie né en 1716. baptiſé le 3. Avril 1723. & marié le 17. Decembre 1730. à Helene-Angelique-Françoiſe Phelipeaux fille de Jerome Phelipeaux Comte de Ponchartrain & d'Helene Roſalie-Angelique de l'Aubeſpine.

Digitized by Google

Il eſt fils de Philippe-Jules-François-Mazarini-Mancini, duc de Nivernois & Donziois, Pair de France, Prince de Vergagne, & du Saint Empire, Grand d'Eſpagne, noble Venitien, Gouverneur & Lieutenant Géneral pour le Roy és pays de Nivernois, Donziois, ancien reſſort & enclave de S. Pierre-le-Moutiers, Grand écuyer de la Reine d'Eſpagne, ſeconde douairiere, lequel a prêté ſerment au Parlement le 14. Janvier 1721. il eſt né à Veniſe le 4. Octobre 1676. & a épouſé au mois de Juin 1709. Marie-Anne Spinola, fille aînée & heritiere de Jean-Baptiſte Spinola, Prince de Vergagne, fait Prince de l'Empire en 1677. Grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Lieutenant General des Armées de Sa Majeſté Catholique Charles II. ci-devant Gouverneur & Grand Chaſtellain de la ville d'Ath, mort à Veniſe le 3. Decembre 1723. & de Marie-Françoiſe du Bois de Lezines, morte à Bruxelles en 1705. Il en a eu Henry-Jules Barbon duc de Nivernois rapporté cy-deſſus.

M. le Duc de Nevers eſt fils de PHILIPPES-JULES MANCINI MAZARINI, duc de Nevers, Chevalier des Ordres du Roi, &c. neveu par ſa mere, de Jules, Cardinal Mazarini, & de Diane-Gabrielle

Damas Thianges, décédée le 11. Janvier 1715. Les enfans qui reſtent de ce mariage ſont 1. M. le duc de Nevers, Pair de France. 2. Jacques-Hyppolite, Marquis de Mancini, à qui ſon pere légua ſes biens ſituez en Italie, il a épouſé Anne-Louiſe de Noailles veuve du Marquis de Louvois, & ſœur du Maréchal Duc de Noailles dont une fille. 3. Diane-Adelaide-Philippes Mancini, mariée en Août 1707. à Louis-Armand, duc d'Eſtrées, Pair de France, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans, le 16. Juillet 1723.

Il porte pour armes écartelé au premier & quatriéme d'azur à la hache d'armes d'argent dans un faiſceau d'armes d'or, lié d'argent, poſé en pal, & une faſce de gueules ſur le tout chargée de trois étoiles d'Or rangées en faſce, qui eſt *Mazarini*; au ſecond & troiſiéme d'azur, à deux poiſſons d'argent poſez en pal, qui eſt de *Mancini*; l'écu orné du manteau & de la couronne de duc.

L. *Biron*, 22. *Fevrier* 1723.

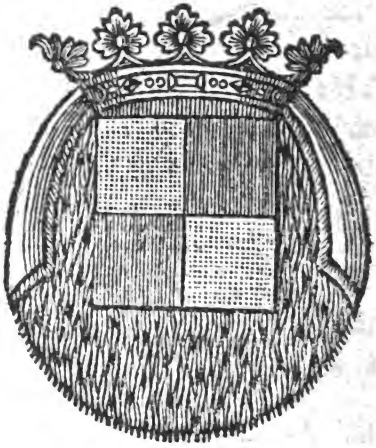

FRANÇOIS-ARMAND DE GONTAUT, duc de Biron, Pair de France, ſur la démiſſion de ſon pere prêta ſerment & prit ſéance au Parlement le 19. Mars 1733. Il eſt Brigadier des armées du Roy, & fut marié le 30. Decembre 1715. à Marie-Adelaïde de Gramont, fille d'Antoine, duc de Gramont, Pair & maréchal de France, & de Marie-Chriſtine de Noailles, dont un fils, & Louiſe-Antoinete de Gontaut, mariée le 25. Février 1732. à François-Michel-

Cesar le Tellier, Marquis de Montmirel fils de François-Marie le Tellier, Marquis de Louvois & d'Anne-Louise de Noailles.

Il porte écartelé d'Or, & de gueules l'écu mis en banniere quarrée.

Il est fils de Charles-Armand de Gontaut, duc de Biron, maréchal de France, Gouverneur de Landau, cy-devant premier Ecuyer de feu M. le duc d'Orleans, Conseiller au Conseil de Regence, & auparavant chargé du détail de l'Infanterie de France, lequel prêta serment au Parlement le 22. Février 1723.

Le duc de Biron est arriere petit neveu de Charles de Gontaut, duc de Biron, Pair & Amiral de France, maréchal Genéral des Camps & armées du Roy, Gouverneur de Bourgogne & de Bresse, mort le 31. Juillet 1602. & son trisayeul Armand de Gontaut, Baron de Biron, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, fut tué au siége d'Espernay, le 26. Juillet 1592.

Charles-Armand, duc de Biron est né le 5. Août 1663. de François de Gontaut, Marquis de Biron, Lieutenant General des armées du Roy, mort le 13. Mars 1700. & d'Elisabeth de Cossé-Brissac sa premiere femme, morte le 18.

Decembre 1679. & il a épouſé par Contrat du 12. Août 1686. Marie-Antoine de Bautru, fille d'Armand de Bautru, Comte de Nogent, Capitaine des Gardes de la Porte, Maître de la Garderobe du Roy, Lieutenant General pour Sa Majeſté en la baſſe Auvergne, & maréchal de ſes Camps & armées, & de Diane-Charlotte de Caumont Lauzun. De cette alliance ſont nez, entr'autres enfans

1. François-Armand de Gontaut, duc de Biron, qui a donné lieu à cet article.

2. Jean Louis, dit l'Abbé de Biron, docteur en Théologie de la faculté de Paris, Chanoine de Notre-Dame de Paris, Abbé de Moiſſac & de Cadoüin.

3. Louis-Antoine Comte de Biron, maréchal des Camps & armées du Roy, Colonel Lieutenant & Inſpecteur de ſon Regiment.

4. Charles-Antoine, Marquis de Montferrand, dit le Marquis de Gontaut Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

5. Françoiſe-Madeleine, mariée le 23. Decembre 1725. à Jean-Louis d'Uſſon, Marquis de Bonac, Chevalier de l'Ordre de Saint Louis, Chevalier de l'ordre de Saint André de Ruſſie, Gouverneur des Châteaux d'Uſſon & Kerigur, & du Mas d'Azil, ci-devant Ambaſſadeur

Extraordinaire à Conſtantinople, & en Suiſſe.

6. Judith-Charlotte, mariée le 7. May 1717. à Claude-Alexandre, Comte de Bonneval, Lieutenant General des Armées de l'Empereur, & Colonel d'un Regiment Infanterie.

7. Geneviéve, alliée le 11. Mars 1720. à Louis, Comte de Gramont, Chevalier des ordres du Roy, Maréchal de Camp, ci-devant meſtre de Camp du Regiment de Bourbonnois Infanterie, Gouverneur de Ham.

8. Marie-Antoine-Victoire, mariée le 16. Juillet 1721. à Louis-Claude Scipion de Grimoard de Beauvoir, III. du nom, Marquis du Roure, Cornette de la premiere Compagnie des Mouſquetaires.

9. Marie-Renée, Demoiſelle de Biron, mariée à Charles-Eleonor Colbert, Comte de Segnelay le 12. Decembre 1726.

10. Charlotte-Antonine, de Gontaut, mariée le 7. Février 1730. à Louis du Bouchet Comte de Montſoreau Marquis de Sourches Prevôt de l'Hotel du Roy & Grand Prevôt de France, Cornette de la Compagnie des Chevaux Legers de la garde du Roy.

Digitized by Google

LI. *La Valliere 22. Février 1723.*

LOUIS-CESAR DE LA BAUME LE BLANC, duc de la Valliere Pair de France, ſur la démiſſion de ſon pere, dit le duc de Vaujour, Gouverneur & Sénechal de Bourbonnois en ſurvivance, Colonel, d'un Regiment de ſon nom, a *épouſé* le 19. Fevrier 1732. Anne-Julie de Cruſſol, fille de Jean-Charles de Cruſſol, duc d'Uzès Pair de France, & d'Anne-Marie-Marguerite de Bullion.

Il porte coupé de Gueules & d'or au lion, Leopardé coupé d'argent & de ſable.

Il eſt fils de Charles-François de la Baume-le Blanc, duc de la Valliere, Pair de France, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur, Lieutenant General & Sénechal de la Province de Bourbonnois, cy-devant Menin de Monſeigneur, & depuis de M. le Dauphin pere du Roy, cy-devant auſſi Meſtre de Camp General de la Cavalerie Legere de France, aprés en avoir été Commiſſaire General, lequel a prêté ſerment au Parlement le Roy y ſéant pour la declaration de ſa Majorité, le 22. Février 1723.

Il eſt fils de Jean-François de la Baume, Marquis de la Valliere, Baron de la maiſon Fort, Gouverneur & Sénéchal, General du Bourbonnois, Capitaine Lieutenant des Chevaux-Legers Dauphins, maréchal de Camp, mort en 1676. & de Gabrielle Glé Comteſſe de la Cottardais, Baronne de Becherel, dame du Palais de la Reine, morte en 1707.

Louiſe-Françoiſe de la Baume-le Blanc, Ducheſſe de Vaujour, & Baronne de Saint Chriſtophe en Anjou, Pair de France, mere de Madame la Princeſſe de Conty, premiere douairiere, morte le 6. Juin 1710. Religieuſe Carmelite, au Fauxbourg S. Jacques, étoit Tante pater-

nelle de Charles-François de la Baume-le Blanc duc de la Valliere, Pair de France, lequel a épouſé le 16. Juin 1698. Marie-Thereſe de Noailles, quatriéme fille d'Anne Jules, duc de Noailles, Pair & maréchal de France, &c. & de Marie-Françoiſe de Bournonville; il en a Louis-Ceſar de la Baume le Blanc, duc de Vaujour; dont il a été parlé cy-devant.

Il a pour frere & ſœur Maximilien-Henri de la Baume le Blanc, dit le Chevalier de la Valliere & Marie Yolande de la Baume le Blanc, alliée, 1°. par Contrat du 3. Juin 1697. à Louis-Charles du Mas, Marquis du Broſſet, mort en 1724. 2°. en Janvier 1725. à Louis de Pontevez, dit le Marquis de Tournon.

LII. *Aiguillon* 10. *May* 1731.

ARMAND-LOUIS DE VIGNEROT DU PLESSIS, duc d'Aiguillon, Pair de France, Comte d'Agenois, ci-devant meſtre de Camp de Cavalerie, Gouverneur de la Fere, né au mois d'Octobre 1683. prêta ſerment au Parlement le 28. May 1731. il avoit été marié le 12. Août 1718. à Anne-Charlotte de Cruſſol, fille de Louis de Cruſſol, Marquis de Floranſac, & de Marie-Louiſe-Thereſe de S. Nectaire Chateauneuf; dont il a 1. Armand-Louis-Gilles de Vignerot du Pleſſis, né le 1. Mai 1729. 2. Armand-Jules de Vignerot du Pleſſis,

Digitized by Google

né le 5. Decembre 1730. & Armande-Charlotte de Vignerot du Pleſſis, née le 5. Juin 1725.

Porte écartelé au 1. & 4. d'or à 3. hures de Sanglier, de ſable qui eſt *Vignerot*, au 2. & 3. d'argent, à 3. chevrons de Gueules qui eſt *du Pleſſis Richelieu*.

Il eſt petit fils de Jean-Baptiſte Amador de Vignerot du Pleſſis Marquis de Richelieu, frere puîné d'Armand-Jean de Vignerot du Pleſſis, duc de Richelieu, & de Fronſac, Pair de France, dont il a été parlé cy-devant mort le 11. Avril 1662. & de Jeanne-Baptiſte de Beauvais mere entr'autres enfans de Louis de Vignerot du Pleſſis, dit le Marquis de Richelieu, Comte d'Agenois Baron de Quebriac, heritier du duché d'Aiguillon, ſubſtitué au duché de Richelieu, mort le 22. Octobre 1730. laiſſant de Marie-Charlotte de la Porte Mazarini, fille d'Armand-Charles de la Porte Mazarini, duc de Mazarini, & de la Meilleraye, Pair de France, & de Hortenſe Mancini ſa femme Armand-Louis de Vignerot du Pleſſis, duc d'Aiguillon, Pair de France, dont il vient d'être parlé.

Digitized by Google

ARTICLE IV.

nction des Pairs de France, au Sacre du Roy.

AU jour du Sacre & Couronnement du Roy, les douze anciens Pairs y trouvent; ſçavoir, l'Archevêque de eims, premier duc & Pair, les Evêues de Laon & de Langres, Ducs & airs, les Evêques de Beauvais, de Châns & de Noyon, Comtes & Pairs, ils ont en Chape & en Mitre; c'eſt l'Archevêque de Reims qui ſacre le Roy, & ce ſont les Evêques de Laon & de Beauvais qui vont querir Sa Majeſté au Palais Archiepiſcopal, & qui l'accompagnent dans toutes les Cérémonies. Les ix Pairs Laïcs ſont, le duc de Bourgogne, qui met au Roy les Eperons d'or, & qui ôte la Grande Couronne de deſſus la tête de Sa Majeſté, quand il eſt neceſſaire; le duc de Normandie & le duc d'Aquitaine, le Comte de Toulouſe, le Comte de Flandres & le Comte de Champagne; ces Pairs Laïcs ſont vêtus d'une veſte d'étoffe d'or, qui leur deſcend

juſqu'à la moitié des jambes ; ils ont une ceinture mêlée d'or & d'argent, & de ſoye violette, & pardeſſus leur longue veſte un Manteau Ducal de Drap violet, doublé & bordé d'hermines, leur collet rond eſt auſſi bordé d'hermines, ils ont ſur la tête un Bonnet de ſatin violet, autour duquel eſt une Couronne, ou Ducale ou Comtale, ſelon leur dignité : Comme les ſix Pairies Laiques ſont réunies au domaine de la couronne, à la reſerve d'une Partie de la Flandres, qui eſt en la poſſeſſion de l'Empereur, on choiſit ſix Princes ou Ducs & Pairs, pour repreſenter ces anciens Pairs Laics, & faire leurs fonctions. La même choſe ſe fait pour les Pairs Eccleſiaſtiques, quand ils ne peuvent aſſiſter au Sacre, ou que les Evêchez ſont vacans.

Quand l'Archevêché de Reims eſt vacant, ou que celui qui eſt nommé, n'eſt pas ſacré, ou eſt abſent, c'eſt l'Evêque de Soiſſons qui eſt en droit de le repreſenter, & de ſacrer le Roy, comme il arriva au Sacre de Louis XIV. le 7. Juin 1654.

Voici ce qui s'eſt obſervé au Sacre & Couronnement du Roy, le Dimanche 25. Octobre 1722.

Armand-Jules de Rohan-Gueme-

né, Archevêque, *duc de Reims*, premier Pair de France, ſacra & couronna le Roy. Il avoit pour Diacre à la Meſſe Jean-Joſeph Languet de Gergy, Evêque de Soiſſons, ſon premier ſuffragant, & pour ſoudiacre Pierre Sabatier, Evêque d'Amiens, l'un de ſes ſuffragans, tous deux en Mîtres; il avoit outre cela douze Chanoines de ſa Cathedrale, pour Diacres & Soudiacres, procedans & aſſiſtans.

Les Evêques de *Senlis*, François-Firmin Trudaine; *de Verdun*, Charles-François de Halencourt-Droſmenil, *de Nantes*, Louis de la Vergne de Treſſan; & de *Saint Papoul*, Gabriel Florent de Choiſeul, chanterent les Litanies en chape & en Mître.

Outre les Cardinaux de Rohan, Grand Aumônier de France, de Biſſy, de Geſvres, du Bois & de Polignac, tous en rochet revêtus de leur Chape de Cardinal, qui étoient aſſis ſur une forme placée au-deſſus, mais un peu moins avancée que le Banc des Pairs Eccleſiaſtiques; il y avoit les Archevêques de Toulouſe, de Bordeaux, de Sens, d'Alby, l'Evêque de Toul, nommé à l'Archevêché de Tours les Evêques de Mets, d'Angers (Michel Poncet de la Riviere qui avoit prêché la

veille devant le Roy, ſur la Cérémonie du Sacre) de Chartres, de Rennes, de Blois, de Troyes, de Siſteron, d'Avranches, du Puy & de Leitoure, en rochet & Camail violet, placez ſur des formes derriere le Banc des Pairs Eccleſiaſtiques, & aprés eux les Abbez de Brancas & de Premeaux, agens du Clergé. Derriere ces Prélats les Aumôniers du Roy.

Charles de Saint Albin, Evêque & Duc *de Laon*, Pair de France, fit ſes fonctions.

Nicolas-Charles de Saulx Tavannes, Evêque Comte de *Châlons*, repreſenta (par la ceſſion de l'Evêque de Beauvais,) l'Evêque Duc de *Langres*, abſent.

François-Honorat-Antoine de Beauvillier Saint Aignan, Evêque, Comte de *Beauvais*, fit ſes fonctions.

Charles-François de Château-neuf-de Rochebonne, Evêque, Comte de *Noyon*, repreſenta l'Evêque, Comte de *Châlons*.

André-Hercules Fleury, ancien Evêque de *Frejus*. Précepteur du Roy, repreſenta l'Evêque & Comte de *Noyon*.

Philippes, petit fils de France, Duc d'Orleans, Pair de France, pour lors Regent du Royaume, repreſenta le Duc de *Bourgogne*.

Louis

Louis d'Orleans, Duc de Chartres, premier Prince du Sang, Pair de France, repreſenta le Duc de *Normandie.*

Louis-Henri de Bourbon, Duc de Bourbon, Prince du Sang, Pair & grand Maître de France, repreſenta le Duc d'*Aquitaine.*

Charles de Bourbon, Comte de Charolois, Prince du Sang, Pair de France, repreſenta le Comte de *Toulouſe.*

Louis de Bourbon, Comte de Clermont, Prince du Sang, repreſenta le Comte de *Flandres.*

Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conty, Pair de France, repreſenta le Comte de *Champagne.*

Louis-Hector, Duc de Villars, Pair & Maréchal de France, repreſenta le *Connétable.*

Victor-Marie, Comte d'Eſtrées, Maréchal de France, Grand d'Eſpagne, porta la Couronne.

René de Froulay, Comte de Teſſé, Maréchal de France, Grand d'Eſpagne, porta le Sceptre.

Nicolas Châlons de Blé, Marquis d'Huxelles, Maréchal de France, porta la Main de Juſtice.

Joſeph-Jean-Baptiſte Fleurian, Seigneur

d'Armenonville, Garde des Sceaux de France, fit la fonction du *Chancelier*, qui étoit abſent.

Hercules-Meriadec de Rohan, Duc de Rohan-Rohan, Pair de France, fit la fonction du *Grand Maître de France*.

Frederic-Maurice-Caſimir de la Tour-d'Auvergne, Grand Chambellan de France, en ſurvivance, & Louis d'Aumont, Duc de Villequier, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre, faiſoient les fonctions de leurs charges.

Le Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, fit ſa charge, reçût la Toque du Roy, quand on la lui ôta de deſſus la Tête, & porta la queuë du Manteau Royal durant la Céremonie.

Nicolas de Neufville, Duc de Villeroy, Capitaine des Gardes du Corps, occupa la place du Capitaine de la Garde Ecoſſoiſe, abſent. Il commanda auſſi toutes les Troupes campées auprés la Ville de Reims.

François, duc d'Harcourt, Pair de France, Capitaine des Gardes du Corps en quartier, fit les fonctions de ſa charge.

Armand de Bethune, Duc de Charoſt, Pair de France, Gouverneur du Roy, fut toujours prés de Sa Majeſté.

Camille, Duc d'Hoſtun de la Baume, Comte de Tallart, Maréchal de France, Jacques Goyon, Comte de Matignon, Jacques-Leonore Rouxel, Comte de Medavy, & Louis-Vincent, Marquis de Goeſbriant, tous quatre Chevaliers des Ordres du Roy, porterent les honneurs à l'Offrande.

Louis, Marquis de Prie, François, Comte d'Eſtaing, Yves, Marquis d'Alegre, & Pierre-Madeleine, Comte de Beauvau, leur Rang ayant été reglé par le ſort, furent deputez pour aller querir la Sainte Ampoule, & s'en rendre les cautions.

Louis de Mailly, Marquis de Neſle, porta la queuë du Manteau du Roy, lorſque Sa Majeſté reçût le Collier de l'Ordre du S. Eſprit, le 27. Octobre

CHAPITRE II.

Des Duchez.

APrès avoir traité des Pairies, & de ceux qui poſſedent celles qui exiſtent, on va rapporter les Duchez ſim-

ples, dont la plûpart ont été, ou ſont héréditaires. Ceux qui en ſont revêtus, jouiſſent des mêmes honneurs que les Ducs & Pairs, quand les Lettres ſont regiſtrées, à l'exception des prérogatives attacheés à la Pairie.

Tous ces Duchez ſont rangez par l'ordre Chronologique de leur érection, tant ceux qui ſubſiſtent, qui ſeront diſtinguez par un titre en Lettres Capitales, que ceux qui ſont éteints; ſoit que leurs Lettres Patentes ayent été enregiſtrées au Parlement de Paris, ou dans quelques autres Parlements, ſoit qu'elles n'ayent eu aucun enregiſtrement. Mais ceux de cette derniere eſpece ſeront mis en caracteres Italiques.

L'on trouvera dans ce même Chapitre les Seigneurs François honorez du titre de *Grands d'Eſpagne*; puiſque par convention faite entre les deux Couronnes, ils jouiſſent en France des honneurs des Ducs, ainſi que nos Ducs jouiſſent en Eſpagne des honneurs des Grands.

Enfin ce Chapitre contiendra le rang des Pairies exiſtantes, ſuivant la date de leur enregiſtrement, & le rang des Ducs & Grands d'Eſpagne.

Digitized by Google

ARTICLE PREMIER.

Duchez qui ne ſont pas Pairies, tant ceux qui ſont éteints, que ceux qui exiſtent.

BAR.

L'Erection de ce Duché a été faite par le Roy Jean: mais juſqu'à preſent on n'en a pû trouver les Lettres: ce qui eſt certain par titres, c'eſt que Robert, qui ne ſe qualifioit que Comte de Bar en 1353. prenoit le titre de Duc de Bar en 1354. & qu'en cette qualité il ſe trouva le 19. May 1364. au Sacre du Roy Charles V. dont il épouſa la ſœur par Contrat du 4. Juin ſuivant. LEOPOLD-IGNACE-DOMINIQUE-AGAPITE-HYACINTHE, Duc de Lorraine & de Bar, en fit hommage en perſonne, au Roy Louis XIV. à Verſailles le 25. Novembre 1699. Ce Duché qui eſt un ancien Fief de la Couronne eſt poſſedé par François Etienne Duc de Lorraine & de Bar, qui en a fait hommage au Roy, Louis XV. à Verſailles le 1. Février 1730.

Valentinois, Le Roy Louis XII. fit don des Comtez de Valentinois & de Diois, à César Borgia, époux de Charlotte d'Albret, par ſes Lettres Patentes données à Eſtampes en Août 1498. & érigea ces Comtés en Duchés par Lettres du mois d'Octobre de la même année regiſtrées au Parlement de Dauphiné le 15. Novembre ſuivant. Henry II. donna le Duché de Valentinois à Diane de Poitiers, par ſes Lettres du 1. du mois d'Octobre 1548. qui ne furent regiſtrées au Parlement & en la Chambre des Comptes du Dauphiné, que ſous cette modification, pour en jouir ſa vie durant.

Longueville, Duché érigé en faveur de François d'Orleans, Comte de Dunois & de Longueville, par Lettres Patentes données à Blois en May 1505. regiſtrées au Parlement de Rouen, le 18. Novembre ſuivant, à la Charge de réverſion au domaine de la couronne, lorſque la poſterité maſculine finiroit, ce qui eſt arrivé le 4. Février 1694.

Eſtouteville, Les Baronnies, Chaſtellenies, & Seigneuries de Vallemont, Varengeville, Berneval, Cleville, &c. furent unies & érigées en Duché, ſous le nom d'Eſtouteville, en faveur d'Adrienne, dame d'Eſtouteville, & de ſon fu-

tur mari, François de Bourbon, Comte de S. Paul, de leurs hoirs descendans d'eux en loyal mariage, & successeurs de ladite Adrienne d'Estouteville, par Lettres données à Fontainebleau en Août 1534. registrées au Parlement de Rouen, le 12. Septembre suivant, & en la Chambre des Comptes de Paris, le 19. Octobre de la même année, leur Contrat de mariage du 9. Février 1534. où étoient inserées toutes ces clauses, fut homologué au Parlement de Paris, le 16. Avril 1540. après Pâques, en exécution des Lettres Patentes du 1. Septembre 1539. Leur fille & heritiere Marie de Bourbon, porta le Duché d'Estouteville dans la Maison de Longueville, par son troisiéme mariage, avec Leonor d'Orleans, Duc de Longueville, & il y est resté jusqu'au 16. Juin 1707. qu'il passa par la mort de Marie d'Orleans Ducheſſe de Nemours à Jacques Goyon III. du nom Sire de Matignon, Comte de Thorigny, Chevalier des Ordres du Roy petit fils de Charles Goyon Sire de Matignon-Comte de Thorigny, & d'Eleonore d'Orleans-Longueville & a passé par sa mort arrivée en 1725. à Jacques-Leonor-François Goyon Sire de Matignon Duc de Valentinois Pair de France, son fils uni-

que auquel M. de Colbert, Comte de Creuilly le diſpute aujourd'huy.

Beaumont, Le Vicomté de Beaumont, les terres Baronnies, & Seigneuries de Sonnois, la Flêche, & Château Gontier, furent érigées en Duché ſous le nom de Beaumont, par Lettres du mois de Septembre 1543. regiſtrées au Parlement de Paris le 16. Octobre ſuivant, en faveur de Françoiſe d'Alençon, veuve de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, Pair de France, ayeul du Roy Henry IV. par qui ce Duché fut réuni au domaine de la Couronne.

Beaupreau, Cette Seigneurie qui avoit été érigée en Marquiſat, par Lettres du mois de Février 1554. en faveur de Charles de Bourbon, Prince de la Roche-ſur-Yon, à qui elle étoit venue, par ſa femme Philippes de Monteſpedon, fut érigée en Duché pour le même Prince, par Lettres Patentes, données au Bois de Vincennes, en Juin 1562. regiſtrées au Parlement le 21. Janvier ſuivant, il ne laiſſa qu'une fille, ainſi ce Duché fut éteint.

Montargis, Cette Seigneurie fut érigée en Duché, & donnée à Renée de France, fille du Roy Louis XII. & veuve d'Hercules d'Eſt, Duc de Ferrare, par

Digitized by Google

Lettres Patentes datées de Villers Coterets le 24. Decembre 1570. qui ne furent point enregiſtrées.

Loudun, Chaſtellenie érigée en Duché, & donné à Françoiſe de Rohan, dame de la Garnache, pour en jouir pendant ſa vie, par Lettres Patentes données à Paris, le 16. Novembre 1579. regiſtrées au Parlement le 24. Février ſuivant, & en la Chambre des Comptes le 29. Août 1580. cela fut confirmé par d'autres Lettres du Roy Henry IV. données au Camp devant Chartres, le 10. Avril 1591. regiſtrées au Parlement ſéant à Tours, le 20. du même mois, & en la Chambre des Comptes le 27. May ſuivant.

Croy, Duché, érigé en faveur de Charles de Croy, Duc d'Arſchot, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Juillet 1598. regiſtrées au Parlement de Paris, le 18. du même mois : il mourut en 1612. ſans poſterité.

Pontdevaux, Duché, érigé en faveur de Charles-Emmanuel de Gorrevod, Comte de Pontdevaux, par Lettres Patentes du mois de Février 1623. regiſtrées au Parlement de Dijon, le 17. Decembre 1627. Ce Duché s'eſt éteint vers

l'an 1689. par la mort de ſon fils qui n'a point laiſſé de poſterité,

Villemor, Cette Baronie, & la terre & Seigneurie de S. Liebault; *furent érigées en Duché, ſous le nom & appellation du Duché de* Villemor, *en faveur de Pierre Seguier, Chancelier de France, Baron de Villemor, Seigneur de S. Liebault, &c. & de ſes ſucceſſeurs, tant mâles que femelles; nez & à naître en loyal mariage, par Lettres du mois de Janvier* 1650. *mais qui ne furent point enregiſtrées.*

CARIGNAN, *Juillet* 1662.

La Prévôté d'Yvoy dans le Luxembourg-François, fut érigée en Duché, ſous le nom de Carignan en faveur d'Eugene-Maurice de Savoye, Comte de Soiſſons, par Lettres Patentes du mois de Juillet 1662. regiſtrées au Parlement de Metz le 26. du même mois. il mourut en 1673. mais quoiqu'il eut laiſſé des enfans, dont l'aîné a laiſſé poſterité, le Duché de Carignan eſt poſſedé aujourd'hui par le fils de ſon frere aîné, que l'on nommoit Emmanuel-Philbert de Savoye, Prince de Carignan, & qui ſe maria en 1684. âgé de 54. ans à Angelique-Catherine d'Eſt, fille de Borſo

d'Eſt, Marquis de Scandiano, & d'Hypolyte d'Eſt: Ce Prince Emmanuel-Philbert, mort le 23. Avril 1709. & ſa veuve au mois de Juillet 1722. a laiſſé.

VICTOR-AMEDE'E de Savoye, Prince de Carignan en Piémont, Duc de Carignan-Yvoy en France, premier Prince du Sang de Savoye, Colonel General de tous les Gardes du Roy de Sardaigne, Duc de Savoye, Prince de Piémont ſon couſin, iſſu de Germain, Gouverneur General des places du Milanés, cédées à la Maiſon de Savoye créé Lieutenant General des armées de France, le 1. Novembre 1723. Il eſt né le 28. Février 1690 & a épouſé en 1715. Victoire-Marianne legitimée de Savoye, fille naturelle de Victor-Amedée pour lors Duc de Savoye, puis Roy de Sardaigne, dont il lui reſte Louis-Victor-Amedée-Joſeph de Savoye, né à Paris le 24. Septembre 1721. tenu ſur les Fonts par le Roy Louis XV. & par l'Infante d'Eſpagne, le 16. May 1722. & Anne-Thereſe de Savoye Carignan, née le 1. Novembre 1717.

CHEVREUSE-MONTFORT, *Decembre* 1667.

CHARLES-HONORE' Marquis d'Albert

obtint des Lettres au mois de Decembre 1667. qui confirmerent le titre de Duché sur la terre de Chevreuse, & portant nouvelle érection entant que besoin seroit; elles furent enregistrées au Parlement le 16. Mars 1668. Il échangea depuis avec le Roy Louis XIV. le Duché de Chevreuse pour le Comté de Montfort l'Amaury, par Contrat confirmé par Lettres données à Versailles au mois de Janvier 1692. registrées le 28. du même mois. Le titre de Duché fut transporté sur le Comté de Montfort Voyez-cydevant

Marie-Charles-Louis d'Albert, est Duc de Chevreuse-Montfort Voyez au Duché Pairie de Luines.

LA ROCHE-GUYON, 27. *May* 1681.

Cette Terre ci-devant Duché Pairie, comme il a été dit, a été de nouveau érigée en Duché, pour François de la Rochefoucaud, & ses heritiers mâles & femelles, par Lettres Patentes données à S. Germain en Laye, au mois de Novembre 1679. registrées au Parlement de Paris, le 27. May 1681. Alexandre Duc de la Rochefoucaud Pair de France, est Duc de Roche-Guyon. *Voyez* aux Ducs & Pairs dans ce même Volume.

Digitized by Google

BEAUFORT-MONTMORENCY, 13. *Juillet* 1688.

La Terre & Seigneurie de *Beaufort*, qui avoit été Duché Pairie, comme il a été dit cy-devant, fut érigée en Duché, par Lettres Patentes du mois de May 1688. regiſtrées au Parlement le 13. Juillet ſuivant : le nom de *Beaufort* a été changé en celui de *Montmorency*, par autres Lettres Patentes du mois de Septembre 1689. regiſtrées au même Parlement, le 2. Janvier 1690.

CHARLES-FRANÇOIS-FREDERIC DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Montmorency, fils aîné de Charles-François-Frederic duc de Luxembourg, de Piney, &c. Pair de France, en faveur de qui le Duché de Beaufort avoit été érigé en 1688. tant pour lui que pour ſes enfans & deſcendans mâles & femelles. *Voyez* aux Pairs.

DURAS, 1. *Mars* 1689.

La Terre & Seigneurie de Duras, qui avoit été érigée en Duché Pairie, par Lettres Patentes du mois de Mai 1668. non enregiſtrées comme il a été dit cy-

deſſus, furent de nouveau érigées en Duché par autres Lettres du mois de Février 1689. régiſtrées au Parlement, le 1. Mars ſuivant.

JEAN-BAPTISTE DE DURFORT, duc de Duras, Marquis de Blanquefort Comte de Rozan, Baron de Pugeol, Landerovat, le Ciprenat, Seigneur de Chitain, Urbize, Cambert, Chevalier des Ordres du Roy, &c. Lieutenant Géneral de ſes armées, Commandant en Guyenne, né le 28. Janvier 1684. a épouſé le 5. Janvier 1706. Angelique-Victoire de Bournonville, fille d'Alexandre-Albert-François-Barthelemy, Prince de Bournonville, & de Charlotte-Victoire-d'Albert-Luynes, elle a été chargée à la fin de 1722. de conduire la Princeſſe d'Orleans, accordée à l'Infant Don-Carlos, juſques ſur la frontiere d'Eſpagne, & ce fut le Duc de Duras qui y remit cette Princeſſe entre les mains du Duc d'Oſſonne, deputé du Roy d'Eſpagne pour la recevoir. Il reſte de cette alliance 1. Emmanuel-Felicité de Durfort, Duc de Durfort, Lieutenant General au Comté de Bourgogne, né le 19. Octobre 1715. Colonel d'un Regiment d'Infanterie lequel a épouſé le

31. May 1733. Charlotte-Antoinette de Mazarin de la Porte de la Meilleraye, fille de Guy-Paul Jules Duc de Mazarin, Pair de France, & de Louiſe-Françoiſe de Rohan-Rohan. 2. Victoire-Felicité de Durfort, mariée le 10. Avril 1720. à Jacques Fitz-James, Duc de Fitz-James, Meſtre de Camp d'Infanterie, Gouverneur du haut & bas Limouſin, elle eſt reſtée veuve ſans enfans le 13. Octobre 1721. & s'eſt remariée le 19. Avril 1727. à Louis-Marie-Auguſtin d'Aumont de la Roche-Baron Duc d'Aumont Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy & 3. Reine Madelene de Durfort, mariée le 20. Octobre 1727. à Emmanuel-Dieu-donné d'Hautefort, Comte de Surville Colonel du Regiment de Condé Infanterie.

Jacques-Henry de Durfort, Duc de Duras, Maréchal de France, Chevalier des Ordre du Roy, Capitaine de ſes Gardes du Corps, en faveur de qui la Terre de Duras avoit été érigée en Duché, & qui mourut le 12. Octobre 1704. avoit épouſé en 1668. Marguerite-Felicité de Levis, fille de Charles de Levis, Duc de Ventadour, Pair de France, & de Marie de la Guiche S.

Geran; elle eſt morte en Septembre 1717. De cette alliance ſont nés entr'autres enfans,

1. Jacques-Henri de Durfort, Duc de Duras, par la démiſſion de ſon pere & par la nouvelle érection de l'an 1689. Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, mort en Septembre 1697. Il avoit épouſé le 7. Mars 1689. Louiſe-Madeleine Eſchallart de la Marck, Comteſſe de Braine, de Serignan, &c. fille d'Henri-Robert, Comte de la Marck, & de Jeanne de Saveuſe-Bouquainville, elle eſt decedé le 13. Avril 1717. n'ayant eu que deux filles: ſçavoir, Jeanne-Henriette-Marguerite de Durfort, née en 1691. mariée le 22. Mai 1709. à Henry de Lorraine, Prince de Lambeſc, & Henriette-Julie de Durfort, née en 1696. qui a épouſé en 1718. Procope-Charles-Nicolas-Auguſtin Leopold Pignatelli-Biſaccia, Comte d'Egmont, ſubſtitué au nom & armes d'Egmont.

2. Jean-Baptiſte de Durfort, Duc de Duras, aprés ſon frere, mentionné ci-deſſus.

3. Marie de Durfort, Religieuſe Benedictine au Monaſtere de Conflans, prés Paris, où elle a fait profeſſion le 31. Jan-

vier 1696. Abbeſſe de Notre-Dame de Xaintes, en Novembre 1725.

4. Louiſe-Bernardine de Durfort, mariée à Jean-François-Paul de Blanchefort de Crequy de Bonne Duc de Leſdiguieres, Pair de France, dont elle eſt reſtée veuve ſans enfans, le 6. Octobre 1703.

HUMIERES, 28. *Avril* 1690.

Les Terres & Seigneuries de Monchy, Coudun, &c. furent érigées en Duché, ſous le nom d'*Humieres*, en faveur de Louis Crevant d'Humieres, Maréchal de France, pour en jouir par lui, & enſuite par celui que Julie de Crevant d'Humieres ſa fille puînée, épouſeroit en premieres nôces; les enfans mâles qui naîtroient de leur mariage, & leurs deſcendans, par Lettres Patentes du mois d'Avril 1690. regiſtrées au Parlement le 28. du même mois, & en la Chambre des Comptes le 30. Juin ſuivant.

LOUIS-FRANÇOIS D'AUMONT, Duc d'Humieres, Marquis de Chapes, Lieutenant Général des armées du Roy, Gouverneur, du Pays Boulonnois, de Boulogne, Tour d'ordre, Eſtaples, & du Fort de Monthulin, auſſi Gouverneur

de Compiegne, eſt né le 30. Mars 1671. de Louis-Marie-Victor d'Aumont de Rochebaron, Duc d'Aumont, Pair de France, mentionné ci-devant page 204. & de ſa ſeconde femme, Françoiſe-Angelique de la Mothe Houdancourt. Il a épouſé le 15. Mai 1690. Anne-Louiſe-Julie de Crévant d'Humieres, fille puînée de Louis de Crevant d'Humieres, Duc d'Humieres, Maréchal de France, Chevalier des Ordres, Grand Maître de l'Artillerie, &c. mort le 30. Août 1694. & de Louiſe-Antoinette-Thereſe de la Chaſtre, à la charge de prendre le nom & les armes d'Humieres. De cette alliance eſt née Louiſe-Françoiſe d'Aumont de Crevant d'Humieres, mariée par Contrat du 2. Mars 1710. à Antoine-Louis-Armand, Duc de Gramont, Pair de France, Voyez cy-devant au Duché Pairie d'Aumont.

QUINTIN-LORGES, 21. *Mars* 1691.

Le Comté de Quintin, avec les Vicomtez de Pomery, d'Avaugour, & de l'Hermitage qui y furent unies, fut érigé en Duché, par Lettres du mois de Mars 1691. regiſtrées au Parlement de Paris le 21. du même mois: le nom de Quin-

tin fut changé en celui de Lorges, par autres Lettres Patentes du mois de Decembre 1706. regiſtrées le 7. du même mois.

Guy-Nicolas de Durfort, Duc de Quintin-Lorges, eſt né en 1683. Il a épouſé 1°. le 14. Decembre 1702. Eliſabeth-Genévieve Chamillart, fille de Michel Chamillart, Miniſtre & ſecretaire d'Etat, Contrôleur général des finances, Commandeur des Ordres du Roi, & d'Eliſabeth-Thereſe le Rebours. Elle eſt morte le 31. Mai 1714. 2°. le 14. Decembre 1720. Marie-Anne-Antoinette de Meſmes fille du premier Preſident du Parlement de Paris, commandeur des Ordres du Roy, & de Marie Thereſe Feydeau de Brou.

Du premier lit, ſont ſortis 1 Guy-Michel de Durfort Duc de Durfort-Randan, meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie Brigadier des armées du Roi né le 26. Août 1704. lequel a épouſé le 13. Février 1728. Elizabeth Philippine de Poitiers fille unique de Ferdinand-Joſeph de Poitiers de Rye d'Anglure Comte de Poitiers & de Neufchâtel & de Marie-Genevieve-Henriette-Gertrude de Bourbon Malauſe dont eſt née le 3. Février 1735. Marie Genevieve de Durfort.

Digitized by Google

2. Louis de Durfort, né le 8. Février 1714.

Guy Aldonce de Durfort, Duc de Quintin, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Capitaine de ſes gardes du Corps, & Gouverneur de Lorraine, mort le 22. Octobre 1702. avoit épouſé en 1676. Génevieve Fremont, fille de Nicolas Fremont, Seigneur d'Auneuil, grand audiencier de France, dont il a eu, 1. Guy-Nicolas de Durfort, Duc de Lorges, dont il vient d'être parlé: 2. Geneviéve Françoiſe de Durfort, mariée le 8. Avril 1695. à Louis de Rouvroy, Duc de S. Simon, Pair de France. 3. Genevieve-Marie de Durfort, mariée le 21. Mai 1695. au Duc de Lauzun, dont il va être parlé. 4. Claude-Suſanne-Thereſe de Durfort, Religieuſe à Conflans, puis abbeſſe de Saint Amand de Rouen.

LAUZUN, ce comté qui eſt une ville ſous le vocable de S. Etienne, dans la generalité de Bordeaux, élection d'Agen, & qui a dans ſa juriſdiction onze autres paroiſſes, fut érigée en Duché, par Lettres Patentes du mois de May 1692. regiſtrées au Parlement le 13. du même mois, en faveur d'Antonin-Nompar de Caumont, pour lors Capitaine des cent Gentilhommes au Bec de Corbin, Lieutenant géneral des

armées du Roy, Capitaine d'une compagnie des gardes du Roy ; & auparavant colonel general des Dragons, depuis chevalier de l'ordre de la jarretiere. Le Duc de Lauzun eſt mort le 19. Novembre 1723. âgé de 90. ans & 6. mois, étant doyen des Lieutenans generaux des armées du Roy, & ayant la charge de Capitaine des cent gentilshommes au Bec de Corbin, depuis l'an 1660. ſon ayeul chevalier des Ordres du Roy, la poſſedoit en 1615. & elle n'étoit point ſortie de cette maiſon depuis ce tems là, il n'a point laiſſé Denfans de Genevieve-Marie de Durfort, ſeconde fille du Maréchal de Lorges, dont il vient d'être parlé.

CHASTILLON, 3. *Mars* 1696.

La terre & ſeigneurie de Chaſtillon ſur Loin a été érigée en Duché, en faveur de celui qui ſuit, & des mâles deſcendans de lui en ligne directe; par Lettres Patentes données au mois de Février 1696. regiſtrées au Parlement le 3. Mars 1696.

PAUL SIGISMOND DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, Duc de Chaſtillon, Comte de Luſſe, Brigadier des armées du Roi, ci-devant grand ſénechal de Poitou. Il étoit né le 3. Septembre 1664. & mourut le 28.

Octobre 1731. il avoit été marié 1°. le 6. Mars 1696 à Marie-Anne de la Tremoille, marquiſe de Royan, morte le 2. Juillet 1708. fille de François de la Trémoille, Marquis de Royan, & d'Yolande-Lucie de la Tremoille. 2°. Le 20. Mars 1731. à N. Rouillé, veuve de N. Bouchu, Conſeiller d'Etat. De la premiere alliance eſt ſorti.

Charles-Paul-Sigiſmond de Montmorency, Duc de Châtillon, meſtre de camp du Regiment de Normandie Brigadier des armées du Roy, né le 20. Février 1697. Il a épouſé, 1°. le 3. Juillet 1713. Anne-Catherine-Eleonor le Tellier, laquelle eſt morte le 21. Octobre 1716. & qui étoit fille de Louis-Marie-François le Tellier, Marquis de Barbezieux, Miniſtre & Secretaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy, & de Louiſe-Catherine de Cruſſol ſa premiere femme. 2°. le 19. Avril 1717. Anne-Angelique de Harlus, fille de René de Harlus, Seigneur de Vertilly & d'Avon, maréchal des camps & armées du Roy, & d'Anne-Angelique Godet de Soudé, dont 1. Charles-Anne-Sigiſmond de Montmorency, Marquis de Royan né le 31. Août 1721. & 2. Marie Renée de Montmorency-Luxembourg née le 18. Janvier 1726.

ROYAN. La Ville & Marquiſat de *Royan* a été érigée en Duché, par Lettres Paten-

tes du mois d'Avril 1707. regiſtrées le 19. Mai ſuivant, en faveur de

ANTOINE-FRANÇOIS de la Tremoille, Duc de Royan, dit *le Duc de Noirmouſtier* mort ſans enfans. Il avoit épouſé 1°. en Février 1688. Marguerite de la Grange, veuve de Martin de Bermond, Conſeiller au Parlement de Paris, fille de Louis de la Grange, Seigneur de Marcouville, Preſident aux Requêtes du même Parlement, & de Marguerite Martineau : Elle mourut au mois d'Août 1689. 2°. le 22. Mai 1700. Marie-Eliſabeth Duret, fille de Charles-François Duret, de Chevry, Seigneur de Villeneuve, & de Marie-Eliſabeth Belier-PlatBuiſſon.

Il y a encore deux Duchez, *qui, quoiqu'érigez en Pairies, ne donnent à ceux en faveur de qui cette érection a été faite, d'autre prérogative que les honneurs du Louvre leur vie durant, & à leurs femmes ou veuves attendu que leurs Lettres Patentes n'ont point été enregiſtrées,*

Nous les rapporterons ici.

I Roquelaure, *érigé en Duché Pairie, par Lettres Patentes du mois de Decembre 1683. pour*

Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte, Duc de Roquelaure, Marquis de Biran, &c. Maréchal de France, Chevalier des Or-

Digitized by Google

dres du Roi gouverneur de Lectoure commandant en chef en Languedoc, Il a épousé le 20. Mai 1683. Marie Louise de Laval, fille de Guy-Urbain de Laval, Marquis de Lezay, & de Françoise de Sesmaisons morte le 12 Mars 1735. dont il a 1. Françoise de Roquelaure, mariée par contrat des 20 May & 26. Août 1708. à Louis-Bretagne de Rohan-Chabot, Prince de Leon, 2. Elisabeth de Roquelaure, qui a épousé le 2. Mars 1714. Charles-Louis de Lorraine, prince de Pons, chevalier des Ordres du Roy.

Ce même Duché avoit pareillement été érigé pour son pere Gaston Jean Baptiste, *Duc de Roquelaure, par Lettres du mois de Juin* 1652. *qui ne furent point registrées.* Il mourut le 13. Mars 1683. laissant de son mariage avec Charlotte-Marie de Daillon du Lude, le Duc de Roquelaure, qui vient d'être rapporté.

Aubigny-de-Richemont. *La terre d'Aubigny en Berry, a été érigée en Duché Pairie, par Lettres Patentes du mois de Janvier* 1684. *pour*

Louise-Renée de Penencouet de Querouïalle de Ploëuc, Duchesse de Portsmouth, née en Bretagne, morte le 14. Novembre 1734. & pour Charles de Lenox, Duc de Richemond, Chevalier de la Jarretiere

Jarretierre, ſon fils qu'elle avoit eu en 1673. de Charles II Roi de la Grande Bretagne. Il eſt mort en Angleterre le 7. Juin 1723. ayant perdu le 20. Decembre précedent ſon épouſe Catherine Brudnell, veuve auparavant ſon Mariage de Henry baron de Bellaſiſe de Werlaby, & fille de Robert Brudnell, Comte de Cardigan & de ſa ſeconde femme Anne Vicomteſſe de Saveill. Il reſte de cette alliance Charles de Lenox II du nom, comte de la Marche, ou de Manh en Anglois, puis Duc de Richemont, marié à la Haye le 4. Decembre 1719. à Sara de Cadogan fille de Guillaume comte de Cadogan, ambaſſadeur de Sa Majeſté Britannique en Hollande. Son mariage n'a été conſommé qu'en Juin 1722. & ſes enfans ſont,

1. Caroline-Georgine de Lenox née au mois de Fevrier 1723. 2. N... de Lenox née au mois de Novembre 1731.

2. Anne de Lenox, ſœur de Charles, II. du nom, Duc de Richemont, a épouſé le 4. Mars 1723. N.,... Comte d'Albermale.

Anne-Charles-Frederic de la Tremoille Comte de Taillebourg obtint au mois d'Octobre 1730. *un brevet de Duc ſous le nom de Chaſtelleraut.* Voyez *au Tome II.*

Jean-Baptiſte-Louis-Frederic de Roye de la Rochefoucaud, ci-devant dit le Marquis de Roye, obtint au mois de Mars 1732. un brevet de Duc ſous le nom de d'Anville.

ARTICLE II.

Grands d'Eſpagne François.

ILs jouiſſent en France des honneurs des Ducs, s'ils ne le ſont pas par eux-mêmes. Les voici par Rang de leur Creation, autoriſez par Brevets & Lettres Patentes du Roy.

Victor-Marie, Duc d'Eſtrées, Pair, Matéchal & vice Amiral de France, créé grand d'Eſpagne en 1703. cette Grandeſſe a été miſe ſur la terre de Tourpes. Voyez dans ce tome, aux Maréchaux de France,

René-Mans de Froulay, Comte de Teſſé grand d'Eſpagne, par Creation de 1704. (cette Grandeſſe a été attachée au comté de Teſſe, par Lettres du Roy en Septembre 1706.) vicomte de Beaumont & de Frenoy, chevalier des Ordres du Roy, lieutenant general de

ſes armées & au Gouvernement des pays du Maine, Perche & Laval, & premier Ecuyer de la Reine, eſt fils de René de Froulay, Comte de Teſſé, grand d'Eſpagne, Maréchal de France, mort le 31. Avril 1725. & de Marie Aubert, dame d'Aunay, decedée le 30. Mars 1709. il a épouſé le 13. Avril 1706. Marie-Elizabeth-Claude Bouchu, fille unique d'Etienne Bouchu, Seigneur de Leſſart, Conſeiller d'Etat & d'Elizabeth Rouillé de Meſlay morte le 9. Decembre 1733., dont entr'autres enfans Elizabeth-René de Froulay de Teſſé de Bouchu, Seigneur de Pluvier né au mois de Decembre 1707. Colonel d'un Regiment d'Infanterie.

Charles-Louis-Antoine-Galeas d'Alſace Henin de Boſſut, Prince de Chimai & du Saint Empire, premier Pair des Comtés de Hainaut & de Namur, chevalier de la Toiſon d'or, Lieutenant géneral des armées du Roy, a été créé grand d'Eſpagne le 3. Avril 1708. en a pris poſſeſſion le 13. du même mois, puis a été fait Lieutenant general des armées de France, par brevet du 10 Juin 1722. avec rang, du 9. May 1705. il a épouſé 1°. le 6. Avril 1699. Diane-Gabrielle-Victoire Mancini, fille de Philippes Mancini-Mazarini, Duc de Nivernois & Donziois, chevalier des Ordres

du Roy, & de Diane-Gabrielle Damas de Thianges: elle mourut le 12. Septembre 1716. 2°. le 16. Juin 1722. Charlotte de Rouvroy, fille de Louis de Rouvroy Duc de S. Simon, Pair de France & de Geneviéve - Françoiſe de Durfort de Lorges. Il eſt fils de Philippes - Antoine d'Alſace de Henin - Lietart, mort le 25. Mars 1688. & d'Anne-Louiſe de Werreycken.

Philippes - Jules - François Mazarini Mancini, Duc de Nevers, Pair de France, créé grand d'Eſpagne en 1709. Voyez ci-devant,

Adrien Maurice, Duc de Noailles, Pair & Marechal de France, créé grand d'Eſpagne en 1711. la grandeſſe a été placée ſur la terre de la Motte de Tilly. Voyez ci-devant,

Anne-Auguſte de Montmorency, Prince de Robecque, comte d'Eſterre, Chevalier de la Toiſon d'Or, Lieutenant General des armées du Roy, a ſuccedé à ſon frere aîné, mort ſans enfans le 15. Octobre 1716. qui avoit été créé Grand d'Eſpagne en Avril 1713. Il eſt Grand Mᵉ. de la Maiſon de la Reine douairiere d'Eſpagne, veuve du Roy Louis I. Il eſt fils de Philippes-Marie de Montmorency, Prince de Robecque, Marquis

de Morbecque, &c. & de Marie-Philippes de Croy-Solre, & a épouſé le 23. Decembre 1722. Catherine-Felicité du Bellay Dame du Palais de la même Reine d'Eſpagne, morte en couches à Paris le 3. Juin 1727. dans ſa 19. année. Elle étoit fille de Charles, dit le Comte du Bellay, Seigneur de la Palluë, & des Buars & de Catherine-Renée de Jaucourt de Villarnoul, dont un fils né le 11. Novembre 1725. & Madelene-Françoiſe-Anne-Felicité-Iſabelle de Montmorency née le 20. May 1727.

Jean-Charles de Tallerand de Perigord, Prince de Chalais, Brigadier des armées d'Eſpagne, a été créé Grand d'Eſpagne, le 1. Octobre 1714. & a pris poſſeſſion de ce rang, le 14. du même mois. Il eſt fils de Jean de Tallerand de Perigord, Prince de Chalais, &c. & de Julie de Pompadour-Laurieres, & a épouſé le 10. Decembre 1722. Marie-Françoiſe de Rochechouart, veuve de Michel Chamillart, Marquis de Cany, & fille de Louis-Jean-Baptiſte de Rochechouart, duc de Mortemart, Pair de France; & de Marie-Angelique Colbert, dont un fils nommé le Comte de Périgord né le 21. Septembre 1724.

Armand-Jean de Rouvroy de S. Simon,

Marquis de Ruffec, ſecond fils du duc de S. Simon, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid, le 1. Février 1722. Voyez ci-devant.

Charles. Marquis de la Mothe Houdancourt, Lieutenant Géneral des armées du Roy, fut créé Grand d'Eſpagne en Juin 1722. Gouverneur de Bergues S. Vinox, & mourut le 24. Mars 1728. il avoit été marié le 14. Mars 1687. à Marie-Elizabeth de la Vergne de Montenard, veuve du Comte de Vaillac, dont il a laiſſé Louis-Charles, Marquis de la Mothe Houdancourt, Gouverneur de Mezieres, Lieutenant général des Armées du Roi, né le 21. Decembre 1687. M. le Marquis de la Mothe eſt petit-fils d'Antoine de la Mothe, Marquis d'Houdancourt, Gouverneur de Corbie, mort le 28. Février 1672. & de Catherine de Beaujeu.

Jean-Philippes Chevalier d'Orleans, Grand Prieur de France, General des Galeres, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 28. Février 1723. Voyez ci-aprés.

Emmanuel-François-Joſeph, dit le Comte de Baviere, Meſtre de Camp du Regiment Royal de Baviere au ſervice de France, Maréchal des Camps & armées

du Roy, ci-devant Chevalier de Malte, Grand d'Eſpagne, dont il a pris poſſeſſion à Madrid le 14. Mars 1723. Il eſt fils naturel de l'Electeur Maximilien II. mort le 26. Février 1726. & d'Agnés-Françoiſe de Louchier, morte à Paris le 4. Fevrier 1717. veuve de Ferdinand d'Arco, Comte du S. Empire.

Louis-Hector, duc de Villars, Pair & Maréchal de France, Maréchal General des Camps & armées du Roy créé Grand d'Eſpagne, en Juillet 1723. ſur quoi le Roi a donné ſes Lettres d'agrément, en Janvier 1725. Il eſt mort le 17. Juin 1734. & ſont fils Honoré-Armand duc de Villars eſt Grand d'Eſpagne Voyez ci-devant.

Louis de Brancas, Chevalier des Ordres du Roy, Marquis de Cereſte, dit le Marquis de Brancas, prit poſſeſſion des honneurs de la Grandeſſe d'Eſpagne, le 14. May 1730.

ARTICLE III.

CEt article n'eſt que pour la commodité du Lecteur, qui y trouvera le rang des Pairs, ſuivant la date de l'enregiſtrement de leurs Pairies, & le rang des Ducs & des grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandeſſe.

DUCS ET COMTES PAIRS

Eccleſiaſtiques.

L'Archevêque de Reims, D. *page* 119
L'Evêque de Laon, D. ibid.
L'Evêque de Langres, D. ibid.
L'Evêque de Beauvais, C. ibid.
L'Evêque de Chalons, C. ibid.
L'Evêque de Noyon, C. 120.

Laiques.

1572 Uzès. *page* 120
1582 Elbeuf, 125
1595 Montbazon, 126
1599 Thoüars, 127

Digitized by Google

1606	Sully,	128
1616	Châteauroux,	132
1619	Luynes,	133
1620	Briſſac,	138
1631	Richelieu,	141
1633	Anguyen-Montmorency,	145
1634	Fronſac,	146
1635	S. Simon,	147
1637	la Rochefoucaud,	151
1637	la Force,	154
1652	Rohan-Chabot,	157
1652	Albret & Château-Thierry,	161
1661	Bourbonnois,	163
1661	Orleans, Chartres & Valois,	164
1662	Piney-Luxembourg,	165
1663	Eſtrées	171
1663	Gramont,	175
1663	la Meilleraye,	179
1663	Mazarini,	ibid.
1663	Villeroy,	182
1663	Mortemart,	186
1663	S. Aignan,	190
1663	Treſmes-Geſvres,	193
1663	Noailles,	199
1665	Aumont,	204
1672	Nemours,	208
1690	Charoſt,	209
1690	S. Cloud, *Eccleſiaſtique*,	213

1694	Eu, *Comté*,	214
1695	Montpenſier,	215
1695	Aumale,	216
1698	Penthievre,	217
1703	Châteauvillain,	ibid
1704	Guiſe,	218
1709	Boufflers,	219
1710	Villars,	222
1710	Harcourt,	225
1710	Fitz James,	229
1711	Antin,	233
1711	Ramboüillet,	238
1711	Chaulnes,	239
1714	Rohan-Rohan,	241
1715	Hoſtun Tallart,	242
1716	Villars-Brancas	244
1716	Valentinois,	247
1721	Nivernois,	249
1723	Biron,	252
1723	la Valliere,	256
1731	Aiguillon,	259

Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leur Grandeſſe.

1562	la Trémoüille,
1565	Uzès.
1582	Elbeuf,
1589	Monbazon,

Digitized by Google

1606 Sully,
1619 Luynes,
1620 Briſſac,
1631 Richelieu,
1633 Anguyen-Montmorency,
1634 Fronſac,
1635 S. Simon
1637 la Rochefoucaud,
1637 la Force,
1639 Valentinois,
1652 Rohan,
1652 Albret,
1661 Bourbon,
1661 Orleans, Chartres, Valois.
1662 Piney-Luxembourg,
1663 Eſtrées,
1663 Gramont,
1663 la Meilleraye,
1663 Mazarini.
1663 Villeroy,
1663 Mortemart,
1663 S. Aignan,
1663 Treſmes-Geſvres
1663 Noailles,
1665 Aumont,
1668 Chevreuſe,
1672 Nemours,
1681 la Rocheguyon,
1688 Montmorency-Beaufort.
1689 Duras,

Digitized by Google

1690 Humieres,
1690 Bethune-Charoſt,
1690 S. Cloud,
1691 Lorges,
1695 Montpenſier.
1695 Aumale,
1695 Boufflers,
1696 Chaſtillon-Olonne,
1698 Penthievre,
1701 Harcourt,
1703 Châteauvillain.
1703 Eſtrées, grand d'Eſpagne,
1704 Guiſe,
1704 Teſſé, grand d'Eſpagne,
1705 Villars,
1707 Berwik, grand d'Eſpagne.
1709 Nevers, grand d'Eſpagne,
1710 Fitz-James,
1711 Noailles, grand d'Eſpagne,
1711 Antin,
1711 Rambouillet,
1711 Chaulnes,
1712 Tallart,
1713 Robecque grand d'Eſpagne,
1714 Chalais, grand d'Eſpagne,
1714 Rohan-Rohan,
1716 Valentinois,
1720 Nevers,
1722 Ruffec, grand d'Eſpagne,

Digitized by Google

1722 La Mothe Houdancourt, grand d'Eſpagne,
1723 Biron,
1723 la Valliere,
1723 Grand Prieur de France, grand d'Eſpagne,
1723 Comte de Baviere, grand, d'Eſpagne,
1723 Villars, grand d'Eſpagne,
1730 Brancas grand d'Eſpagne,
1732 Aiguillon,
1662 Yvoy Carignan, regiſtré au Parlement de Mets,

Duchez non enregiſtrez.

1683 Roquelaure,
1683 Aubigny Richemont,

Duchez à Brevets.

1730 Chaſtelleraut,
1732 d'Anville,

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des Ordres du Roy.

LEs Ordres de Chevalerie ont toujours été des récompenſes & marques honorables pour ceux d'une naiſſance diſtinguée, ou qui avoient bien ſervi l'Etat.

Il y a en France à preſent trois Ordres du Roy, 1. l'Ordre de S. Michel, 2. l'Ordre du S. Eſprit, & 3. l'Ordre de S. Louis.

I. *L'ordre de S. Michel,* fut inſtitué le premier jour d'Août 1469 par le Roy Louis XI. en l'honneur de l'Archange S. Michel. Il ordonna alors, que cet Ordre ſeroit compoſeé de trente-ſix Chevaliers, mais il a été limité à cent, ſans y comprendre ceux qui ſont Chevaliers du S. Eſprit, ni les étrangers, par l'addition que le Roy fit aux anciens Statuts en 1665.

Les Chevaliers de cet Ordre portoient

dans les ceremonies un Collier d'or, à doubles coquilles, entrelaſſées l'une avec l'autre, & liées d'aiguillettes de ſoye, à bout ou férêts d'or. Le Roy François I. changea ces aiguillettes en cordelieres, ou chaînettes d'or. Au bas de ce Collier eſt une médaille d'or, ſur laquelle eſt repreſenté Saint Michel combattant le Dragon.

Tous ceux qui ſont Chevaliers du S. Eſprit, reçoivent cet Ordre de Saint Michel, avant que de recevoir celui du S. Eſprit. La liſte des Chevaliers de Saint Michel vivans cette année 1735. ſera rapportée aprés les Chevaliers du Saint Eſprit.

II. *L'ordre du S. Eſprit*, fut inſtitué par un Edit donné à Paris au mois de Decembre 1578. par Henry III. Roy de France & de Pologne, pour marque d'une éternelle pieté, & de la reconnoiſſance qu'il deſiroit rendre à Dieu, des bienfaits qu'il en avoit reçûs, ſur tout au jour de la Pentecôte, auquel il avoit été élû Roy de Pologne en 1573. & avoit ſuccedé à la Couronne de France, par le decès du Roy Charles IX. arrivé le même jour de la Pentecôte, 30. May 1574.

Cet Ordre eſt compoſé (ſans compter

le Roy, qui eſt le chef & ſouverain Grand Maître) de cent perſonnes: ſçavoir, quatre Cardinaux & cinq Prélats, compris le Grand Aumonier de France, quatre-vingt ſept Chevaliers, & quatre grands Officiers, qui ſont le Chancelier, le Prévôt Maître des Ceremonies, qui font preuves comme les Chevaliers, le grand Tréſorier & le Greffier. Les Cardinaux, les Prélats, les Chevaliers & grands Officiers, portent une Croix de broderie d'argent, ſur le côté gauche de leurs manteaux & habits, au milieu de laquelle doit être une Colombe auſſi en broderie d'argent, & aux quatre angles autant de fleurs de Lys, & des rayons auſſi d'argent, & une autre croix d'or pendante en écharpe au bout d'un ruban bleu celeſte: cette croix d'or émaillée de blanc, avec une fleur de Lys d'or dans chacun des angles de la Croix, & dans le milieu une Colombe d'un côté, & une figure de S. Michel de l'autre. Il faut excepter les huit Commandeurs Eccleſiaſtiques & le grand Aumônier, dont les Croix ſont chargées d'une Colombe de chaque côté, parce qu'ils ne ſont point Chevaliers de S. Michel.

Le grand Collier de l'Ordre du S. Eſprit que les Chevaliers portent dans les

grandes Cérémonies, eſt compoſé de trois nœuds repetez d'un H. en mémoire du Roy Henry III. d'une fleur de Lys, des angles de laquelle ſortent des flammes émaillées couleur de feu, & d'un trophée d'armes: au bas de ce collier eſt attachée une croix, telle que je viens de la marquer. Les quatre Cardinaux, quatre Prélats, & le grands Aumônier, & les quatre grands Officiers de l'Ordre ne portent point ce Collier; mais un cordon bleu celeſte, au bas duquel pend la Croix. Le dernier Juin de l'an 1594. le Roy Henry IV. du nom, ajoûta le trophée d'armes au lieu d'un monogramme qui y étoit.

Les Chevaliers, le jour de leur reception, ſont habillez de toile, moire, ou autre étoffe d'argent; les chauſſes trouſſées, avec le bas de ſoye blanc, & l'eſcarpin de velours de la même couleur, & portent un manteau court, ou capot ordinairement de damas, ou velours noir, orné & brodé, un rabat de point ou dentelle, pliſſé approchant d'une cravatte, & ſur leur tête une toque de velours noir, garnie d'un cordon de diamans, & d'un bouquet de plumes blanches, du milieu duquel s'éleve une aigrette noire; leur épée dans un fourreau couvert de ve-

lours ou ſatin blanc. Quand ils ſont reçûs, on leur ôte le manteau court, à la place duquel on leur en donne un grand à queuë traînante; il eſt de velours noir, doublé de ſatin orangé, & brodé tout au tour du Collier de l'Ordre, & dans le milieu de flammes en broderie d'or, & pardevant la croix de l'Ordre, brodée d'argent; à ce grand manteau eſt attaché un mantelet de toile d'argent, ou d'or verte, doublé de ſatin orangé, & brodé de même : par deſſus ce mantelet on leur met le grand collier de l'Ordre.

Le jour que le Roy donne l'Ordre en quelque Egliſe ou Chapelle il ſe va aſſeoir auprés de l'Autel, au milieu des Officiers de l'Ordre, alors le Prévôt de l'Ordre, accompagné de l'Huiſſier & du Herault, va avertir les Princes & Seigneurs qui doivent recevoir l'Ordre, leſquels viennent l'un aprés l'autre, ou deux à deux accompagné de deux Chevaliers. S'étant mis à genoux, ils font le ſerment entre les mains de Sa Majeſté, mettant les deux mains ſur le livre des Evangiles que tient le Chancelier : puis ils ſignent le ſerment.

Aprés, le Prévôt de l'Ordre preſente au Roy le Manteau, & en revêt le Chevalier; puis Sa Majeſté prend le Collier

de l'Ordre de la main du grand Tréſorier, & le met au col du Chevalier, lui diſant, *Recevez de notre main le Collier de notre Ordre, du Benoît S. Eſprit*, &c. *Au nom du Pere, du Fils, & du S. Eſprit.*

La céremonie de la reception ſe fait ordinairement à Vêpres, & le lendemain les Chevaliers aſſiſtent à la Meſſe en cerémonie, & dînent avec le Roy. L'après midi du jour de la grande cérémonie, on chante les Vêpres des Morts, & le lendemain l'Office & une grande Meſſe pour les Chevaliers decedez; les Chevaliers y aſſiſtent avec leur habit de céremonie de drap noir, de même que le grand manteau & le mantelet, ſans autre ornement que la Croix de l'Ordre qui y eſt en broderie, le foureau de l'épée eſt couvert de velours ou de ſatin noir, les plumes de la toque ſont noires, & l'aigrette blanche. L'habillement du Roy eſt violet, ou d'écarlate brune morée, ainſi qu'il eſt porté dans l'article LXXV. des Statuts. Les quatre grands Officiers de l'Ordre prêtent ſerment entre les mains du Roy.

Pour être admis à l'Ordre, il faut faire preuve, que l'on profeſſe la Religion Catholique, Apoſtolique & Ro-

Digitized by Google

maine, que l'on eſt de vie irreprochable, de bonnes mœurs, Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles au moins, c'eſt à-dire, depuis ſon biſayeul, & que l'on a trente-cinq ans accomplis. Les Princes iſſus de maiſon ſouveraine ſont reçûs à vingt-cinq ans accomplis. Quant aux Princes du Sang, le Roy les admet à l'Ordre, lorſqu'il le juge à propos, aprés leur premiere communion.

Les preuves de Religion, âge, vie & mœurs ſont faites par témoins en preſence de l'Archevêque ou Evêque du Diocéſe, où le nommé fait ſa principale reſidence, & à qui l'on envoye une commiſſion pour la recevoir. La profeſſion de foy eſt faite entre les mains du grand Aumônier de France, ou autre Prélat commandeur de l'Ordre, qui a reçû commiſſion pour cela.

Les preuves de nobleſſe, ſont dreſſées ſur titres originaux, par le Genéalogiſte des Ordres, qui en fait un procès verbal, & l'arbre Genéalogique, pour être le tout préſenté par lui à deux Chevaliers commandeurs de l'Ordre, nommez Commiſſaires à cet effet, & examiné par eux, enſuite ils ſignent & ſcellent ce procès verbal, qui eſt auſſi

ſigné par le Genéalogiſte. Ce procès eſt remis au Chancelier des Ordres, qui en fait ſon rapport au Chapitre, le Roy preſent.

C'eſt l'Ordre qui fournit le Collier; mais chaque Chevalier eſt tenu de ſe faire faire à ſes dépens les habits néceſſaires pour être reçû. De plus chacun d'eux eſt obligé de donner au Prévôt-Maître des cérémonies; ſçavoir, les Cardinaux dix aulnes de velours cramoiſy, les Prélats autant de velours violet & les Chevaliers douze aulnes de velours noir.

Il eſt dû au Genéalogiſte pour ſon droit, vingt Louis d'or des 36. au marc; au Heraulr d'armes un marc d'argent, & aux Auguſtins du Grand Couvent de Paris, dix écus d'or, pour chaque reception, & de plus par chacun nouveau reçû un écu d'or pour l'offrande de la Meſſe, quand même elle ſeroit célebrée ailleurs que dans leur Egliſe.

Chaque Chevalier & Commandeur a trois mille livres de penſion de l'Ordre, ils ont tous leurs cauſes commiſes aux Requêtes du Palais à Paris, & jouiſſent de tous les Privileges des Officiers domeſtiques & commenſaux du Roy: enfin, ils ſont exemts de contribuer au

ban & arriereban, de payer au Roy aucuns rachats, lods & vente, quint & requint, tant des terres qu'ils vendent que de celles qu'ils peuvent acheter, relevant de Sa Majeſté, & les veuves des Chevaliers ou Officiers de l'Ordre jouiſſent des mêmes privileges.

Le lecteur curieux de voir les Statuts de l'ordre du S. Eſprit, & la forme du ſerment que font entre les mains du Roi, ceux qui y ſont reçûs, peut conſulter les Statuts imprimez à l'Imprimerie Royalle en 1703. & 1724. & au commencement du IX. Tome de l'Hiſtoire des Grands Officiers de la couronne édition nouvelle, où il trouvera auſſi le Catalogue des Chevaliers & Officiers de l'Ordre du S. Eſprit depuis ſon inſtitution, avec leurs noms & ſurnoms, qualitez & leur poſterité juſqu'en 1733.

L'on donnera ci-après les noms & ſurnoms des Chevaliers & Officiers de cet Ordre aujourd'hui vivans, en marquant ſeulement la principale dignité.

Il eſt bon de remarquer que les Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit accollent leurs armes du grand Collier de l'Ordre, & qu'ils y mettent auſſi celui de l'Ordre de Saint Michel, parce que, comme j'ai dit ci-deſſus, ils ſont reçûs Chevaliers

Digitized by Google

de Saint Michel, avant que d'être reçûs Chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit.

III. Le troisiéme Ordre de Chevalerie, qui est donné par le Roy, est celui de *Saint Louis*. Cet Ordre est purement Militaire, & destiné pour ceux qui se sont signalez dans la profession des armes, tant par terre que par Mer. Il a été institué en 1693. par le Roy Louis XIV. & il l'a declaré compatible avec les Ordres de Saint Michel & du Saint Esprit.

Digitized by Google

ARTICLE I.

Chevaliers de l'Ordre & Milice du Saint Esprit.

CHEF ET SOUVERAIN.

LE Roy, Grand Maître,

Chevaliers & Commandeurs, suivant le rang de reception.

2. *Juin* 1686. Louis-Auguste de Bourbon, Prince legitimé de France, duc du *Maine*, &c. *Doyen.*

31. *Decembre* 1688. Alexis-Henry de Châtillon, connu sous le nom de Marquis de *Châtillon*, Seigneur de Chantemerle, de la Raimbaudiere, &c. Capitaine des Gardes du Corps de feu Monsieur, puis premier Gentilhomme de sa Chambre.

2. *Février* 1693. Louis-Alexandre de Bourbon, Prince legitimé de France, comte de *Toulouse*, &c.

Digitized by Google

22. *May* 1695. Philippes de France, duc d'*Anjou*, depuis Roy d'*Eſpagne*, V. du nom.

2. *Février* 1705. Victor-Marie, duc d'*Eſtrées*, Pair & Maréchal de France, &c.

1. *Janvier* 1709. Louis-Henry de Bourbon, Prince du Sang, duc de *Bourbon*, &c.

1. *Janvier* 1711. Leonor-Marie du Maine, Comte du *Bourg*, Maréchal de France, &c.

Idem. Louis-Vincent, Marquis de *Goeſbriant*, Lieutenant General des armées du Roy, &c.

7. *Juin* 1713. Armand Gaſton de Rohan Soubize, Cardinal, Evêque de Straſbourg, Grand Aumônier de France, &c.

27. *Octobre* 1722. Louis d'Orleans, duc d'*Orleans*, premier Prince du Sang, &c.

Idem. Charles de Bourbon, comte de *Charolois*, Prince du Sang, &c.

3. *Juin* 1724. Henry Pons de Thiard de *Biſſy*, Cardinal Evêque de Meaux, &c.

Idem. Leon Potier de *Geſvres*, Cardinal, ancien Archevêque de Bourges,

Idem. Charles-Gaſpard-Guillaume de

Vintimille du *Luc*, Archevêque de Paris, &c.

Idem. René-François de *Beauvau* du Rivau, Archevêque de Narbonne, &c.

Idem. Louis de Bourbon, Comte de *Clermont*, Prince du Sang.

Idem. Le Prince *Charles* de Lorraine-Armagnac, Grand Ecuyer de France, &c.

Idem. Le Prince Charles-Louis de Lorraine *Pons*, Marsan, &c.

Idem. Jean-Charles de Crussol, duc d'*Uzés*, Pair de France, &c.

Idem. Louis-Antoine de Brancas, duc de *Villars*, Pair de France, &c.

Idem. Louis de Rochechouart, duc de *Mortemart*, Pair de France, &c.

Idem. Paul-Hyppolite de Beauvillier, duc de *S. Aignan*, Pair de France, &c.

Idem. François-Bernard Potier, duc de *Tresmes*, &c.

Idem. Adrien-Maurice, duc de *Noailles*, Pair & Maréchal de France, &c.

Idem. Armand de Bethune, duc de *Charost*, &c.

Idem. Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin, duc d'*Antin*, Pair de France, &c.

Idem. Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, Duc de *Chaulnes*, Pair de France, &c.

Idem. Marie-Joseph, duc d'Hostun-*Tallart*, Pair de France, &c.

Digitized by Google

Idem. Louis Sanguin, Marquis de *Livry*, premier Maître d'Hôtel du Roy, &c.

Idem. Louis-Jean-Baptiſte Goyon de Matignon, Comte de *Gacé*, dit le Comte de Matignon, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur du pays d'Aunis & de la Rochelle.

Idem. Anne-Jacques de Bullion, Marquis de *Fervaques*, Maréchal de Camp, Gouverneur du pays du Maine.

Idem. Charles-François des Comtes de Vintimille Comte du *Luc*, Conſeiller d'Etat d'Epée, Commandeur de l'ordre de S. Louis, ci-devant Ambaſſadeur à Vienne, & auparavant en Suiſſe.

Idem. Louis, Marquis de *Prie*, Brigadier des armées du Roy, Lieutenant General pour Sa Majeſte au bas Languedoc, Gouverneur de Bourbon Lancy, ci-devant Ambaſſadeur a Turin. Il à l'honneur d'être parrain du Roy.

Idem. Louis de Mailly, Marquis de *Neſle*,

Idem. Armand de Madaillan de l'Eſparre, Marquis de *Laſſay*, Lieutenant General au Gouvernement de Bourgogne, pour la Breſſe, & le Bugey.

Idem. Pierre Bouchard d'Eſparvez de Luſſan, Comte d'*Aubeterre*, Lieutenant General des armées du Roy, Gouverneur de Collioure.

Idem. Joachim-Louis de Montaigu, Vicomte de *Beaune*, Marquis de Bouzols, Lieutenant General des armées du Roy & de la baſſe Auvergne.

Idem. François de Franquetot, Marquis de *Coigny*, Maréchal de France.

Idem. Louis, Marquis de *Brancas*, Chevalier de la Toiſon d'or, & Commandeur de l'ordre de S. Louis Lieutenant General des armées de Sa Majeſté & au Gouvernement de Provence, Conſeiller d'Etat d'Epée, ci-devant Ambaſſadeur en Eſpagne.

Idem. Henry, Marquis de *S. Nectaire*, Lieutenant General des armées du Roy, cy-devant Ambaſſadeur en Angleterre.

Idem. Louis de Gand de Merode de Montmorency, Prince d'*Iſſenghien*, Lieutenant General des armées du Roy, & de la Province de Picardie.

Idem. Louis-Pierre, Comte de la *Marck*, Baron de Lumain, &c Lieutenant General des armées du Roy.

Idem. Ceſar de S. Georges, Marquis de Coué *Verac*, Lieutenant General des armées du Roy, & de la Province de Poitou.

Idem. Jean-Baptiſte-François des Marêts, Marquis de *Maillebois*, Maître de la Garderobe du Roy, Lieutenant General &c.

Digitized by Google

Idem. Charles-Henri-Gaſpard de Saulx, Vicomte de *Tavannes*, Lieutenant General de la Province de Bourgogne, Maréchal des Camps & armées du Roy.

Idem. Gaſpard, Marquis de *Clermont-Tonnere*, Seigneur de Cruzy, Lieutenant General des armées du Roy, Commiſſaire General de la Cavalerie, commandeur de l'ordre de S. Louis.

Idem. Pierre-Gaſpard, Marquis de *Clermont*-Gallerande, premier Ecuyer de M. le duc d'Orleans premier Prince du Sang, Maréchal des Camps & armées du Roy, Bailly de Dole.

1. *Janvier* 1725. Marie-Thomas Auguſte Goyon de Matignon, Marquis de *Matignon*, Brigadier de Cavalerie.

2. *Février* 1728. Louis-Auguſte de Bourbon Prince de Dombes.

Idem. Louis-Charles de Bourbon Comte d'*Eu*.

Idem. Louis duc de S. *Simon*, Pair de France.

Idem. Antoine-Gaſton-Jean-Baptiſte Duc de *Roquelaure*, Maréchal de France.

Idem. Louis Comte de *Gramont*.

16. *May* 1728. Alexandre duc de la *Rochefoucaud*, Pair de France.

Idem. Louis-Antoine-Armand duc de *Gramont*, Pair de France.

Idem. François-Joachim Potier, duc de *Gesvres*, Pair de France.

Idem. Paul-François de Bethune, duc de *Bethune*-Charoſt, Pair de France.

Idem. François duc d'*Harcourt*, Pair de France.

Idem. René-Mans Froulay, Comte de *Teſſé*, Grand d'Eſpagne.

Idem. Louis-Armand de Brichanteau, Marquis de *Nangis*.

1. *Janvier* 1729. Louis-François-Armand du Pleſſis duc de *Richelieu*, Pair de France.

25. *Avril* 1729. Ferdinand Prince des *Aſturies*.

Idem. Charles Infant d'Eſpagne, Roy des deux *Siciles*, duc de *Parme*, &c.

Idem. Manuel-Domingue de Benavides, Comte de S. *Iſtevan*.

Idem. Alonſo-Manrique de Solis & de Vivero duc *Del Arco*.

2. *Février* 1731. Chriſtian-Louis de Montmorency-Luxembourg, Prince de *Tingry*, Maréchal de France.

Idem. Alexis-Madelene-Roſalie Comte de *Chatillon*, Meſtre de Camp, General de la Cavalerie Legere de France.

Idem. Henry-Camille Marquis de *Beringhen*, Premier Ecuyer du Roy.

13. *May* 1731. Jean-Baptiſte de Durfort, duc de *Duras*.

Digitized by Google

Idem. François-Marie comte de *Broglie*, Maréchal de France.

Idem. Philippes-Charles Marquis de la *Fare.*

1. *Janvier* 1733. Melchior Cardinal de Polignac, Archevêque d'*Auch.*

Idem. Louis-François de Bourbon, Prince de *Conty.*

24. *May* 1733. Armand-Pierre de la Croix de Castries, Archevêque d'*Alby.*

Idem. Henry Oswald de la Tour d'Auvergne, Archevêque de *Vienne*, Premier Aumônier du Roy.

1. *Janvier* 1735. Charles-Louis-Auguste Fouquet Comte de *Belleisle*, Lieutenant General des armées du Roy.

Chevaliers admis & non encore reçûs.

20. *May* 1725. Le Marquis de *Santa-Cruz*, en Espagne.

19. *Août* 1725. Stanislas Leczinski, Roy de *Pologne.*

13. *Juin* 1734. Jean-Hercules de Rosset, Marquis de *Perignan.*

Officiers des Ordres du Roy.

28. *Novembre* 1716. *Chancelier, Garde des Sceaux, Surintendant, & Ordinateur des deniers des Ordres.* Henry-Charles Arnauld de Pomponne, Abbé de S. Medard de Soissons, Conseiller d'Etat ordinaire.

13. *Juillet* 1721. *Prévôt Maître des cérémonies*, François-Victor le Tonnellier Breteuil, Marquis de Fontenay-Treſigny, Chancelier de la Reine.

26. *Mars* 1724. *Grand Tréſorier*, Charles-Gaſpard Dodun, Marquis d'Herbault.

26. *Mars* 1724. *Greffier*, Jean-Frederic Phelypeaux de Pontchartrain, comte de Maurepas, Secretaire d'Etat.

30. *Octobre* 1709. *Intendant*, Charles des Chiens, Sieur de la Neuville, Préſident à Mortier au Parlement de Pau, Maître des Requêtes honoraire.

26. *Avril* 1698. Pierre Clairambault, *Genealogiſte des Ordres*, & Nicolas-Paſcal Clairambault, ſon neveu, reçû en ſurvivance le 31. Mars 1716.

Heraut Roy d'armes des Ordres, Antoine Chendret du Bouchoir.

5. *Juin* 1714. *Huiſſier des Ordres*; Alexandre Chevard.

Ces quatre Officiers portent la croix attachée à un ruban bleu, & pendante au col.

Anciens Officiers, auſquels le Roy a conſervé les honneurs.

Jean-Baptiſte Colbert, Marquis de Torcy, ci-devant *Chancelier*.

Digitized by Google

Jerôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ci-devant *Prévôt Maître des céremonies.*

Nicolas le Camus, premier Préſident en la cour des Aydes de Paris, ci-devant *Prévôt Maître des céremonies.*

Antoine Crozat, Marquis du *Chaſtel*, Seigneur de Mouy de Vandeüil, &c. cy-devant *Grand Tréſorier.*

François-Michel de Verthamont, premier Préſident au Grand Conſeil, cy-devant *Greffier.*

Claude le Bas de Montargis; Marquis du Bouchet Seigneur de Vanvres, Conſeiller d'Etat, cy-devant *Greffier.*

Jean Valentin d'Eguillon, ci-devant *Huiſſier.*

Adrien Motel de Valbrun, *Idem.*

Droit du Marc d'or.

Ce droit de Marc d'or étoit un eſpece d'hommage que chaque Officier devoit au Roi avant de s'immiſcer dans l'exercice de ſon Office

Ce droit conſiſte en une certaine ſomme payable, au Roy par tous ceux qui ſont pourvûs des Offices caſuels domaniaux, héréditaires, de Juſtice, de Finance, & de Police; c'eſt ce que l'on appelloit autrefois le droit de ſerment, qui

s'évaluoit par un, ou plusieurs Marcs d'or, ou une portion d'un Marc d'or, suivant le prix de la Charge; & de-là est venue la dénomination de ce droit.

Le Roy Henry III. le donna à l'Ordre du S. Esprit le 7. Decembre 1582. pour parti des cent vingt mille écus d'or, qu'il lui avoit attribuez par chaque année, lors de sa fondation. L'ordre consentit à la réunion de ce droit au domaine & donna en même tems quittance au Roy de deux millions cinq cens trente un mille six cens vingt deux livres seize sols, dont Sa Majesté se trouvoit redevable pour plusieurs prêts, moyennant quoi, Elle a créé quatre cens mille livres de rente annuelle au profit de l'Ordre, en lui conservant une hypoteque speciale sur le marc d'or par Edit du mois de Janvier 1720. par le même Edit, Sa Majesté a supprimé les Officiers du Marc. Par une Declaration du 18. May 1721. l'Ordre du Saint Esprit a été remis en jouissance du droit de Marc d'Or, jusqu'à la concurrence des quatre cens mille livres de rente qui lui sont dûes par le Roy, Sa Majesté s'obligeant de payer ce qui pourroit y manquer.

Par Edit du mois de Janvier 1734. rendu en conséquence d'un Statut du

Chapitre général de l'Ordre tenu à Versailles le premier de ce mois, les privileges de l'Ordre ont été confirmez & les Officiers du Marc d'or ont été rétablis.

Tresoriers du Marc d'Or, en titre d'Office.

Nicolas-Auguſtin Chupin, *Tréſorier General*, ancien & Triennal *du Marc d'or.* Il eſt en exercice cette année 1735.

Eſtienne-Chriſtophe Gueffier, *Treſorier général*, alternatif & quatriennal, ci-devant *Heraut des Ordres du Roi.*

Gilles Vernier S. du Roy, *Contrôleur général* ancien & triennal.

Pierre Carrelet, *Contrôleur General, alternatif & quatriennal.*

ARTICLE II.

Chevaliers de l'Ordre de S. Michel.

ON a déja dit cy-devant que cet Ordre n'étoit d'abord compoſé, que de trente-ſix Chevaliers; il fut en-

quelque façon avili par le nombre infini de perſonnes auſquelles il avoit été conferé. Louis XIV. par des Statuts du 12. Janvier 1665. en fixa le nombre à cent, dont ſix ſeroient Eccleſiaſtiques, ſix de Robe, & le ſurplus d'Epée, leſquels ſeroient tous preuve de ſervice de dix ans, & de trois degrez de Nobleſſe, c'eſt à-dire, du preſenté de ſon pere & de ſon ayeul.

L'article IX. de ces Statuts eſt conçû en ces termes : *Sa Majeſté veut qu'aucun des Confreres ne ſe puiſſe diſpenſer de porter la Croix dudit Ordre, qui ſera de la même forme & figure, plus petite de la moitié que celle du S. Eſprit, à l'exception de la Colombe qui eſt au milieu, au lieu de laquelle ſera repreſentée en émail, l'image de Saint Michel, laquelle ſera portée en écharpe, avec un ruban noir.*

Le Roy avoit permis à quelques Chevaliers de porter cette Croix attachée à la boutonniere du juſte-au-corps avec un ruban bleu d'un pouce de large : cela eſt abrogé pour ceux qui ſeront reçûs ; il a été reglé le 1. Juillet 1721. que l'article IX qui vient d'être rapporté, ſera executé.

On peut avoir recours aux Status imprimez in-4°. à l'Imprimerie Royale en 1725.

Digitized by Google

Les Chevaliers de S. Michel ſont

MESSIEURS,

1702. Samuel Bernard, Secretaire du Roy, Seigneur de Groſbois, *Doyen.*

1708. François Olivier, Seigneur du Comté de Senozan, & du Marquiſat de Roſny.

1709. Ambroiſe d'Aubenton, Sieur de Villebois, ci-devant Secretaire du Roy, près du Parlement de Rouen.

1711. François Baillon de Blampignon, ci-devant Secretaire du Roy.

1714. Pierre-Jacques de Laye, ci-devant Secretaire du Roy.

Louis-Pierre d'Hozier de Serigny, Maître des Comptes.

1717. Ceſar-Pierre Landais, Sieur de Soiſel, ci-devant Secretaire du Roy.

Lambert d'Olne, Baron de Neuville, Chevalier hereditaire du S. Empire.

1718. Jean-Rolan Malet, Seigneur de Giſy, Michery, Lamirault, &c. ci-devant Secretaire du Roy, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, Gentilhomme ordinaire de la maiſon du Roy.

1719. Philippes-Joſeph Perrotin

Sr. de Barmond & de Galifart, Secretaire du Roy, conſervateur des hypoteques.

Pierre Filleul, ci-devant Secretaire du Roy, Seigneur de Pons, Jort, Bernieres, Sainte Honorine, la Guillaume, & de Pierre-Fite en Normandie.

Alfonce-François de Moy, Seigneur du Puis-ſur-Ay & du fief d'Ouville, Gentilhomme ordinaire de feu M. le duc d'Orleans, conſul de Livourne.

1720. Jean-Baptiſte Magnianis, Secretaire du Roy.

Etienne Hallée, Secretaire du Roy.

Luc-François du Chemin, Seigneur de la Tour, Lieutenant General d'Epée du Bailly de Côtentin au ſiége de S. Lô, Commandant en cette Ville pour Sa Majeſté.

Denis Mitouflet, ci-devant Secretaire du Roy.

Georges de Maſſol, Seigneur de Colonges.

Camille Perichon, Secretaire de la ville de Lyon.

René Moreau ſieur de Maupertuis, deputé de la Ville de S. Malo pour le commerce.

Pierre Habert, ſieur de Chevillon, Conſeiller au Préſidial de la Rochelle.

Digitized by Google

Nicolas de Dieſbach de Belleroche, ſieur de la Cour, Lieutenant des cent Suiſſes de la Garde ordinaire du Roy, & Capitaine au Regiment de Villars.

Pierre de Briquet, ſieur de la Chaume, Commiſſaire ordinaire des Guerres.

Auguſtin Bonnardi, Secretaire du Roy.

Jacques Gabriel, Contrôleur Géneral des bâtimens du Roy.

Georges, Maréchal, Conſeiller du Roy, premier Chirugien de Sa Majeſté.

Adrien Morel, Sr. de Courcy, Gouverneur de Valognes.

Jean d'Entrechaux, Viguier de Toulon.

Jean-Pierre Mouſtiès, Capitaine garde Côte, premier échevin de Marſeille.

Jean Verny, correcteur des Comptes à Montpellier.

Arnauld de la Porte de Primoteux, Secretaire du Roy, près le Parlement de Rouen.

1723. Antoine Deidier, Medecin du Roy à Montpellier, & membre de la ſocieté Royale de Londres.

1724. Michel-Nicolas Judde, Secretaire du Roy, prés le Parlement de Grenoble.

Jean-Jacques de Gerin, Lieutenant General de l'amirauté de Marſeille.

1725. Jean de la Mothe, Seigneur Châtelain d'Orſonville d'Eſcury, &c. Conſeiller du Roy, Intendant & Ordonateur ancien des bâtimens de Sa Majeſté & des manufactures de tapiſſeries.

1726. Louis Gueffier, Seigneur de Beauvais, de S. Ouen de Limeray, & du Vauxchantier, Conſeiller du Roy, Receveur Géneral des finances de la Généralité de Potiers, cy-devant Préſident de la Cour des Monnoyes de Paris.

19. *Janvier* 1727. Joſeph Olivier, ſieur du Clos.

Idem. Hyacinthe Rigaud.

Idem. André Perichon, Sécretaire de la ville de Lyon.

Jean-Baptiſte Taibout, Greffier de l'Hotel de la ville de Paris.

1728. Louis-François Morel, ſieur de Thoiſy.

1728. Laurent-François Provoſt Seigneur de Boiſbilly.

Pierre le Saché premier commis du Comte de S. Florentin, Captitoul à Toulouſe.

Jean Milhau, Conſeiller au Sénechal & Siege Preſidial de Monpellier, nommé le 3. Juillet 1728. reçû le 7. du

même mois & Juge de l'Iſle de Cayenne.

Antoine Laugier, Subdelegué de l'Intendant d'Aix le 8. *Decembre* 1728.

1729. Jean-Joſeph de Pellas, Seigneur de Maillane, General des Monnoies de Provence le 9. *Decembre* 1728.

Henry d'Eſpalungue-d'Arros Seigneur d'Augere Maréchal des Logis du Regiment des Gardes Suiſſes Controlleur General des maiſon des Duc & Ducheſſe du Maine.

Charles-Arnoul Nolin de la Tournelle, Secretaire du Roy 26. *Septembre* 1729.

Jacques Boucot Receveur de l'Hotel de Ville de Paris 10. *Octobre* 1729.

Benoit Maugue, Medecin du Roy à Straſbonrg 25. *Novembre* 1729.

Jacques Perotin Sr. de Barmond Controlleur General de la Marine & des Galeres 3. *Decembre* 1729.

Jean Riouffe, Subdelegué de l'Intendant de Provence à Graſſe 25. *Janvier* 1730.

Jean Maſſon Sr. de Pliſſey Secretaire du Roy de la grande Chancellerie 27. *Août* 1720.

Jacques Bigot, Sr. de la Motte Controlleur Geeneral de la Marine à Breſt 1. *Février* 1731.

Jean Daudé Sr. de la Vallette Subde-

legué de l'Intendance de Languedoc 22. *Février* 1732.

7. *May* 1732. Georges Godeheu l'un des directeurs de la Compagnie des Indes.

Jacques du Val, Seigneur d'Espremenil l'un des directeurs de la Compagnie des Indes.

11. *May* 1732. Armand-Claude Mollet, Contrôleur des bâtimens du Roi.

15. *Septembre* 1732. René-Gabriel de Moloré, sieur de Glotigny, Préſident de l'Election du Mans.

15. *Mars* 1733. Louis Barbaut, député des Etats & Magiſtrats de Flandres,

16. *Avril* 1733. François Bailly, docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris.

21. *May* 1733. Simon Gilly, député de la Province de Languedoc pour le Commerce.

11. *Octobre* Charles-Denis-Joſeph-François-Xavier Belin, Conſeiller au Parlement de Bezancon.

Jean de Clapiés de l'Académie Royale des Sciences, directeur Géneral des travaux de la Province de Languedoc, admis le 9. Février 1727. n'eſt pas encore reçû.

Il y a encore quelques Etrangers Chevaliers de S. Michel, mais qui ſuivant

les Statuts de 1665. ne doivent pas être compris au nombre des cent, dont l'Ordre doit être composé.

ARTICLE III

De l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis

CEt ordre a été créé purement militaire par Louis XIV. au mois d'Avril 1693. l'Edit de sa création fut registré au Parlement, le 10. du même mois & an ; & par autre Edit du mois de Mars 1694. il le dota de trois cens mille livres de rente.

Mais par un troisiéme du mois d'Avril 1719. le Roy, en confirmant la dotation de son prédecesseur, l'a augmentée de cent cinquante mille livres, en sorte qu'elle est presentement de 450000. l. par chacun an.

Ainsi le nombre des Grand - Croix, des commandeurs & des pensionnaires, s'est trouvé augmenté assez considerablement, outre que quelques uns d'entr'eux reçoivent leurs pensions sur les revenans - Bons des Invalides.

Les Grand - Croix ne peuvent être

Digitized by Google

tirez que du nombre des commandeurs, & ceux-ci du nombre des chevaliers ; le tout par le choix du Roy, ſans être obligé d'obſerver l'ordre d'ancienneté. Sa Majeſté a pourtant bien voulu s'aſtraindre par le même Edit, à ce que du nombre des penſions de 1500. livres par lui augmentées, il y en ait deux de droit pour les deux chevaliers les plus anciens en reception, deux de 1000. liv. pour les troiſiéme & quatriéme Chevaliers, & deux de 800. liv. pour les cinquiéme & ſixieme Chevaliers plus anciens en reception, ſoit que les uns, ou les autres ſoient officiers de terre ou de mer, pourvû qu'ils n'ayent point d'autres penſions ſur l'Ordre ; car en ce cas la penſion appartiendra à celui qui ſuccedera par ſon ancienneté. Que s'il ſe trouve pluſieurs Chevaliers reçû le même jour, les plus anciens en commiſſion ou grade dans le ſervice ſéront préferez.

Le Roy en eſt chef & grand Maître ; & aprés lui le Dauphin, ou le prince heritier préſomptif de la Courronne eſt de l'ordre, où les Princes du Sang ſont auſſi admis. Les marechaux de France, l'amiral & le géneral des galeres, ſont chevaliers nez.

Enſuite ſont les Grand-Croix, les com-

Digitized by Google

mandeurs, & tel nombre de chevaliers que Sa Majeſté juge à propos d'y admettre.

Tous doivent avoir été Officiers dans les troupes de France, ſur terre ou ſur mer, en ſorte qu'il y ait toûjours un des dix Grand-Croix, quatre des commandeurs, & le huitiéme du nombre des chevaliers employez dans les Etats de penſions, pris & tirez des Officiers de Marine & de Galeres.

Pour être admis dans l'ordre, il faut faire profeſſion de la Réligion Catholique, Apoſtolique & Romaine, avoir ſervi ſur terre ou ſur mer en qualité d'Officier pendant dix années, & être actuellement au ſervice.

La croix de l'ordre eſt émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée de fleur de lys auſſi d'or, chargée d'un côté d'un S. Louis cuirraſſé d'or, & couvert de ſon manteau Royal, tenant à ſa droite une couronne de laurier, & de la gauche une couronne d'Epines, & les clouds de la paſſion en champ de gueules, la croix entourée d'une bordure d'azur ſur la quelle ſont ces mots en caracteres d'or *Ludovicus Magnus inſtituit* 1693. ſur l'autre côté eſt pour deviſe une épée nue flamboyante, la pointe paſſée dans une

couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, auſſi en champ de gueules : la bordure d'azur avec ces lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium.*

Les Grand-Croix, & les trois premiers Officiers de l'ordre la portent attachée à un ruban large couleur de feu, qu'ils mettent en écharpe, & ont encore une croix en broderie d'or, ſur le manteau & le-juſte au-corps.

Les commandeurs portent ſeulement le ruban couleur de feu en écharpe, avec la croix qui y eſt attachée, ſans qu'ils puiſſent porter la croix en broderie ſur le-juſte au-corps ni ſur le manteau. L'Intendant & les trois Tréſoriers de l'ordre, la portent de même, excepté qu'elle eſt pendante au col.

Les ſimples chevaliers & les autres officiers de l'ordre ont ſeulement la croix attachés ſur l'eſtomach, avec un petit ruban couleur de feu ; & ne peuvent porter le ruban en écharpe, comme les Grand-Croix & les Commandeurs.

Les chevaliers de l'ordre de S. Louis qui ont auſſi l'ordre du S. Eſprit, precedent les Grand-Croix commandeurs, & chevaliers de l'ordre de Saint Louis : mais s'ils étoient Grand'Croix, commandeurs ou penſionnaires de cet ordre, il

Digitized by Google

faut qu'ils y renoncent en entrant dans celui du S. Eſprit, & qu'ils ne portent plus que la ſimple croix de S. Louis.

Le Roy, les Princes du Sang & autres chevaliers du S. Eſprit, portent la croix de l'ordre de S. Louis, attachée par un petit ruban rouge, au bas du cordon bleu, avec la croix du S. Eſprit.

Ils ſe doivent rendre tous auprés du Roy, le jour & féte de S. Louis, pour l'accompagner à la meſſe, celebrée dans la Chapelle du Palais, où Sa Majeſté ſera, ou dans l'Egliſe de S. Louis de l'hôtel Royal des Invalides: & l'après-dînée à l'Aſſemblée génerale de l'Ordre, laquelle ſe tient ou chez le Roy, ou aux Invalides.

L'habit de céremonie de ce jour là & des autres aſſemblées génerales, eſt pour les Grand-Croix, les commandeurs, & grands officiers de velours ou de ſoye, couleur noir, doublé d'une étoffe couleur de feu avec boutons & boutonieres d'or, & le manteau de même étoffe auſſi doublé couleur de feu, l'intendant & les trois tréſoriers ſont vêtus de la même maniere, portant la croix pendante au col: les autres officiers ſont vêtus de noir doublé de rouge avec de ſimples boutons d'or. Quant aux Chevaliers de

l'ordre de S. Louis, qui ſont en même tems Chevaliers de l'ordre du S. Eſprit, ils aſſiſtent à ces cérémonies en manteau.

Les lettres ou proviſions accordées à ceux qui ſont choiſis par le Roy pour être chevaliers de cet Ordre, ou pour monter aux places de Commandeurs ou de Grand-Croix, ſont contre-ſignées: ſçavoir, pour les officiers ſervans dans les troupes de terre, par le ſecretaire d'Etat qui a le département de la guerre, & pour les officiers de mer, par le ſécretaire d'Etat, qui a le département de la Marine & des galeres: les unes & les autres ſont ſcellées du ſceau de l'ordre, dont le chancelier & garde des ſceaux de cet ordre eſt dépoſitaire.

Le Chevalier pourvû ſe preſente devant le Roy, & s'étant mis à genoux, il jure & promet *de vivre & mourir dans la religion catholique, apoſtolique, & romaine, d'être fidele à Sa Majeſté, & de ne ſe départir jamais de l'obéiſſance qui lui eſt dûë, & à ceux qui commandent ſous ſes ordres; de garder, deffendre & ſoutenir de tout ſon pouvoir l'honneur du Roy, ſon autorité, ſes droits, & ceux de ſa couronne; envers & contre tous; de ne quitter jamais ſon ſervice, ni aller à celui d'aucun*

Prince

Prince Etranger, ſans la permiſſion & agrément par écrit de ſa Majeſté, de reveler tout ce qui viendra à ſa connoiſſance contre la perſonne du Roy & de ſon Etat; de garder exactement les Statuts & Reglemens dudit Ordre, & de s'y comporter en tout, comme un bon, ſage, vertueux & vaillant Chevalier doit faire.

Après qu'il a prêté ce ſerment ſuivant la formule dont la lecture lui eſt faite, par le ſecretaire de l'Ordre, le Roy lui donne l'accolade & la croix.

Par le premier Edit de création de l'Ordre de S. Louis, le nombre des Grand-Croix étoit fixé à huit, de même que celui des Commandeurs de 4000. livres, celui des Commandeurs de 3000. liv. fut mis à ſeize perſonnes. Ils ont été tous augmentez par l'Edit de 1719. qui augmenta les fonds de cet Ordre. De plus le Roy voulant decorer quelques uns de ſes principaux officiers, tant de terre que de mer, a jugé à propos d'accorder aux uns des expectatives pour les penſions qui viendront à vaquer dans l'une de ces trois claſſes, & en attendant Sa Majeſté, leur a permis d'en porter les honneurs. Il a donné à quelques autres ces honneurs ſimplement, ſans expecta-

tive pour les pensions qui y sont attachées

Il y a onze Grand-Croix, à 6000. liv. chacun,

Douze Commandeurs à 4000. liv.

Et Vingt-trois Commandeurs à 3000. liv.

Il y a outre cela des Chevaliers pensionnaires, les uns à 2000. liv. les autres à 1500. à 1000. & à 800. liv. Enfin, il y en a qui ont des pensions sur les Invalides, depuis 700. liv. jusqu'à 200. liv. mais on ne peut donner la liste ni des uns ni des autres, parce que quelque diligence qu'on ait fait pour l'avoir exacte on n'a pu y parvenir.

On ne peut pas non plus donner la liste de tous les Chevaliers de S. Louis. Un volume entier y suffiroit à peine, y en ayant presentement plus de quatre mille, outre qu'il seroit presque impossible de sçavoir au vrai si ceux qui ont quitté le service, ou qui se sont retirez dans les Provinces, sont morts ou vivans.

Le Roy, par son Edit du mois d'Avril 1719. voulant donner un nouveau lustre à cet Ordre, & pourvoir à l'administration, conservation & maintien des droits & biens qui lui appartiennent, créa & érigea en titre d'offices formez un *chan-*

celier & garde des ſceaux dudit Ordre, un *grand Prévôt & Maître des ceremonies*, un *Sécretaire-Greffier*, leur accordant à chacun le titre & honneur de *Grand Croix*, un *Intendant* de l'Ordre, trois *Tréſoriers generaux* qui exercent par année, & donna à ces quatre officiers la qualité de *Conſeiller du Roy en ſes conſeils*; trois *Controleurs* deſdits Tréſoriers; un *Aumonier*; un *Receveur particulier & Agent des affaires de* l'Ordre; un *garde des archives*, & deux *Herauts d'armes*.

Et par arrêt du Conſeil d'Etat du 25. Janvier 1729. Sa Majeſté a ordonné que le conſeil pour l'adminiſtration *des affaires de l'Ordre de S. Louis & la reddition des Comptes des Treſoriers generaux ſera compoſé du Chancelier garde des ſceaux dudit Ordre chez lequel le conſeil s'aſſemblera, deux Grands-Croix, deux Commandeurs, & deux Chevaliers militaires de terre & de mer, que Sa Majeſté nommera tous les ans, du grand Prevôt, Maître des Ceremonies, du Secretaire-Greffier, de l'Intendant & des Treſoriers generaux; veut Sa Majeſté que les grand-Croix, Commandeurs & Chevaliers militaires de terre & de mer prennent leur ſceance à la droite du Chancelier ſuivant leur rang, l'ordre & la date de leurs proviſions, & les Officiers dudit*

Ordre à la gauche, & que le garde des Archives tienne la plume dans ledit conseil, aux deliberations duquel, tous ceux, qui y auront assisté, signeront suivant l'ordre de leur scéance.

Sa Majesté, en reglant les appointemens de ces Officiers & leurs fonctions attribua aux trois premiers les mêmes privileges, exemptions, rang & séance dans les céremonies de l'Ordre de saint Louis, dont joüissent les grands Officiers du S. Esprit : à l'Intendant & aux Tréso-riers pour eux seulement tous les privileges dont joüissent les Officiers & Secretaires de la grande Chancellerie; & aux autres Officiers le titre *d'Ecuyer* & les mêmes privileges & exemptions dont joüissent les commensaux de sa maison même l'exemption de tailles & de franc-fiefs.

Officiers de l'Ordre de S. Louis.

Grand-Croix, Chancelier & Garde des Sceaux, 4000. *liv.*

M. Marc-Pierre de Voyer de Paulmy d'Argenson, Conseiller d'Etat, Chancelier Garde des Sceaux, Surintendant des maison & finances de feu M. le Duc d'Orleans, ci-devant Maître des Requêtes, & Lieutenant general de police, &

auparavant Intendant de Touraine.

Aprés la mort de Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenſon, Garde des Sceaux de France, arrivée le 6. Mai 1721. & premier poſſeſſeur de cette charge: elle paſſa à ſon fils aîné René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenſon, Conſeiller d'Etat, cy devant Intendant de Maubeuge, qui s'en demit en faveur de ſon frere puîné, & le Roi lui en conſerva les honneurs.

Grand-Croix, grand Prévôt & maître des ceremonies, 4000. *liv.*

Samuel-Jacques Bernard Mᵉ. des Requêtes & Surintendant de la maiſon de la Reine.

Grand-Croix, Secretaire general & Greffier 4000. liv.

1724. M. Louis Baſile Bernage, Sr. de S. Maurice, Maître des Requêtes, Intendant en Languedoc.

Intendant, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Commandeur de l'Ordre, 4000. liv. d'appointemens & 2300. liv. pour ſes commis & frais.

M. N... Darras.

Trois *Tréſoriers generaux, Conſeillers du Roy en ſes conſeils, commandeurs de l'Ordre* chacun 4000. liv. d'appointemens, & 3000. liv. à celui qui eſt en exercice, pour ſes

commis, frais de regiſtres & autres depenſes.

M. Joſeph Durey de Sauroy, tréſorier géneral de l'Extraordinaire des guerres.

M. Gerard Michel de la Jonchere cidevant tréſorier géneral de l'extraordinaire des guerres.

M. N... Mouſle de la Thuillerie, tréſorier géneral de la marine.

Tous ces Officiers prêtent ſerment pour ces charges entre les mains du Roy. L'Intendant, les Treſoriers & autres Officiers ci-après prêtent ſerment entre les mains du Chancelier de l'Ordre.

Trois *Controleurs* deſdits tréſoriers, chacun 1600. livres d'appointemens, & 600. liv. pour celui qui eſt en exercice.

M. Philippes Freſnier, premier valet de garderobe de feu M. le Duc d'Orleans.

M. N... Surgis.

M. N... Kerdrain.

Aumonier de l'Ordre de Saint Louis, 1600. liv & 200. liv pour l'entretien des ornemens & autres frais.

Receveur particulier & Agent des affaires de l'Ordre, 1600. liv. & 1000. liv. pour ſes frais.

Garde des Archives, 1600. l. & 900.

Digitized by Google

livres tant pour la Cire des proviſions qu'autres frais.

M. Jean-François le Vaſſeur, ci-dévant l'un des premiers commis du Secretaire d'Etat de la guerre.

Deux *Herauts d'armes*, chacun 800. livres, & 200. liv. à chacun pour leurs frais.

MM. Ponce Coche, premier Valet de chambre de feu M. le duc d'Orleans, & Charles Blavet du Marais, huiſſier du cabinet de feu ſon Alteſſe Royale.

Scelleur M. Berte.

Avertiſſeur M. Corbon.

Ces Officiers portent la Croix de l'Ordre de la même maniere que les Chevaliers du même Ordre.

CHAPITRE IV.

Chevalier de la Toiſon d'Or.

CEt Ordre fut fondé par Philippes, ſurnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Prince du Sang de France, l'an 1429. Il eſt tombé dans la maiſon d'Autriche par Marie, heritiere de Bourgogne, par où les Roys d'Eſpagne ſont devenus chefs & ſouverains de cet Ordre.

Le Collier que portent les Chevaliers de la Toiſon d'or dans les jours de Cérémonies, eſt compoſé de fuſils d'or entrelaſſez en forme de B, qui ſignifie Bourgogne, & de pierres à fuſil étincellantes de rais & de flâmes, avec cette deviſe, *Ante ferit, quam flamma micet.* Au bas de ce collier, eſt une Toiſon d'or, ſemblable à celle de Colchos, pendante ſur l'eſtomach, & cette deviſe, *Pretium non vile laborum.* Dans les jours ordinaires, les Chevaliers portent cette Toiſon au bout d'un large ruban rouge attaché au col.

Le Roy d'Eſpagne Philipe V. depuis

ſon élevation au Trône, avoit donné la Toiſon d'or à pluſieurs Princes & Seigneurs François, qui l'ont reçû avec la permiſſion du Roy. Voici ceux qui reſtent vivans.

MESSIEURS.

1694. M. le Prince de Chimay.

1701. Le Maréchal Duc de Noailles.

1704. Le Comte de Toulouſe, Prince légitimé.

1711. Le Marquis de Beaufremont, Maréchal des Camps & armées du Roy.

1711. De Montmorency, Prince de Robecq, Grand d'Eſpagne, Lieutenant Géneral des armées du Roy.

1712. Le Marquis d'Arpajon, Lieutenant Géneral des armées du Roy, Gouverneur de Berry.

1713. Le Marquis de Brancas, Chevalier des Ordres du Roy.

1715. Le Duc de Sully, Pair de France.

1715. Le Maréchal d'Asfeld.

1721. Andrault de Langeron, Marquis de Maulevrier, Lieutenant Géneral des armées du Roy, cy-devant ſon Ambaſſadeur en Eſpagne.

1721. Philippes-Charles de S. Simon,

Duc de Ruffec, Pair de France.

1721. Le Marquis de la Fare Laugere, l'un des Lieutenans Généraux de la Province de Languedoc.

27. *juin* 1724. M. le Duc d'Orleans.

Idem. M. le Duc de Bourbon.

1734. M. le Maréchal de Coigny.

CHAPITRE V.

De l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de Saint Lazare de Jeruſalem.

L'Ordre de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, inſtitué par le Roy Henry IV. fut confirmé par deux Bulles du Pape Paul V. l'une du 16. Février 1608. l'autre du 26. du même mois & an; en conſequence de quoi ce Monarque, par ſes Lettres Patentes données à Fontainebleau, au mois de Juillet 1608. unit l'office de Grand Maître de l'Ordre de

S. Lazare, avec toutes ſes Commanderies, Prieurés & Benefices à celui qu'il venoit d'inſtituer.

Cet Ordre de *S. Lazare de Jeruſalem*, étoit le plus ancien. Ses premieres fonctions avoient été d'exercer la charité envers les pauvres Lépreux dans des hôpitaux qui leur étoient deſtinez. Dans la ſuite, une partie des membres de cet Ordre ayant pris les armes pour le ſecours des Princes qui conquirent la Terre-Sainte & des Pelerins, ils prirent le titre de *Chevalier*, mais pour cela ils n'abandonnerent point l'Hoſpitalité, ils recevoient même des Lepreux parmi eux.

S. Louis ayant ramené en France ce qui reſtoit des Chevaliers de l'Ordre de S. Lazare de Jeruſalem, l'an 1253. il les mit en poſſeſſion de pluſieurs maiſons, Commanderies & Hôpitaux; & leur accorda de grands privileges. Ce fut alors qu'ils établirent le chef lieu de leur Ordre à la Commanderie de Boigny, près Orleans, maiſon qui leur avoit été donnée, avec celle de S. Lazare prés Paris, par le Roy Louis VII. en 1154. & leur ſuperieur General prit le titre de Grand-Maître de l'Ordre de Saint Lazare, tant deçà que de delà les Mers: les Rois ſucceſ-

ſeurs de S. Louis, ſouverains protecteurs de cet Ordre, en ont toujours nommé le Grand Maître qu'ils ont choiſis parmi les Chevaliers de l'Ordre.

Innocent VIII. entreprit de ſupprimer l'Ordre de S. Lazare, & d'en unir tous les biens à celui de S. Jean de Jeruſalem; il rendit pour cela une Bulle en 1490. mais elle ne fut point reçûe en France, où il y eut toûjours un Grand-Maître de l'ordre de S. Lazare, & même les Chevaliers de Saint Jean ayant *voulu* s'emparer d'une de leur Commanderies, il intervint un Arrêt en 1547. qui les débouta de cette prétention, & qui maintint les Chevaliers de S. Lazare dans leur poſſeſſion.

Leon X. rétablit cet Ordre en Italie; & Pie IV. par ſa Bulle de l'an 1565. en renouvella tous les privileges, & lui en accorda de nouveaux. Il y établit même un Grand Maître, qui prétendit exercer ſa juriſdiction ſur tous les Chevaliers de l'Ordre, en quelque partie du monde qu'ils fuſſent, quoiqu'il y en eut un en France qui avoit la même prétention avec beaucoup plus de juſtice, puiſqu'il étoit en poſſeſſion du chef lieu de tout l'Ordre: mais après la mort de ce Grand Maître d'Italie arrivée en 1572.

Digitized by Google

Gregoire XIII. unit l'Ordre de S. Lazare à celui de S. Maurice, avec les biens qui étoient ſituez dans ſes Etats, & en accorda la Grande Maîtriſe au Duc de Savoye. Le Grand Maître de France, quoiqu'il fut Italien, (il ſe nommoit François Salviati, & étoit parvenu à cette dignité, par la faveur de Catherine de Medicis,) fit ſes proteſtations contre la Bulle du Pape, & ſes oppoſitions à la qualité que le Duc de Savoye prenoit de Grand Maître de l'Ordre de S. Lazare. Il tint un Chapitre General à Boigny en 1578. & ſes Chevaliers ſe maintinrent toujours dans la poſſeſſion des Commanderies qu'ils avoient en France.

Tel étoit l'état de cet Ordre, lorſque Henri IV. lui unit celui de Notre-Dame du Mont-Carmel, qu'il venoit d'inſtituer, & auquel il donna pour Grand-Maître, Philbert de Nereſtang, (qui l'étoit depuis quatre ans de celui de S. Lazare) Gentilhomme de ſa Chambre, & Meſtre de Camp d'un Regiment d'Infanterie. Claude, Marquis de Nereſtang, ſon fils lui ſuccéda, ayant été reçû en ſurvivance, dès l'an 1612. & il eut pour ſucceſſeurs ſes deux fils Charles en 1639. & Charles Achilles de Nereſ-

tang, pourvû en 1645. fut confirmé dans cette charge par une Bulle d'Innocent X.

Le Roy Louis XIV. confirma encore l'inſtitution de cet Ordre au mois d'Avril 1664. & le Cardinal de Vendôme étant Légat *à Latere* du Pape Clement IX. donna une Bulle l'an 1668. pour l'union de ces deux Ordres, & confirma tous les privileges qui avoient été accordez à celui de S. Lazare par les Papes Pie IV. & Pie V. Le même Roy donna encore en 1670. un Edit trés-favorable à cet Ordre, & le Marquis de Nereſtang, le cinquiéme de ſa maiſon qui s'étoit vû ſucceſſivement Grand-Maître de l'Ordre de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, depuis Philbert ſon biſayeul, s'étant démis de cette charge au commencement de l'année 1673. le Marquis de Louvois en fut établi Vicaire General, par Lettres Patentes du 4. Février de la même année.

Ce fut ſous ſon adminiſtration que ſe firent de grandes réunions à cet Ordre, en conſequence dequoi l'on y établit cinq Grands Prieurez; mais aprés ſa mort arrivée le 16. Juillet 1691. ces differentes réunions furent ſupprimées pour

la plûpart, par Edit du mois de Mars 1693. qui revoqua celui de 1672. & le Roy nomma des Commiſſaires pour regler les biens qui devoient demeurer à l'Ordre, & ceux qui en devoient être diſtraits.

Au mois de Decembre ſuivant, Sa Majeſté nomma le Marquis de Dangeau, Grand-Maître de cet Ordre, & il en prêta ſerment de fidelité entre ſes mains le 18. Decembre 1695. Il releva la gloire de cet Ordre, en multiplia beaucoup les Chevaliers, & leur donna des habits de Cérémonies, dont on peut voir la deſcription dans *l'Hiſtoire des Ordres Monaſtiques, Religieux & Militaires* du P. Heliot, Religieux Penitent, *Tome I. pag.* 395. & à la fin du *Tome III.*

Ces habillemens inventez par ce Grand-Maître ont été ſupprimez en 1721. & le Prince ſon ſucceſſeur a ordonné que dans les Cérémonies, les Chevaliers paroîtroient en habit ordinaire & Manteau court de damas noir, ayant la Grande Croix en broderie d'or, ſur le Manteau, & la petite brodée de même ſur l'habit: & de plus un Grand ruban de ſoye tannée-amarante auquel la Croix eſt attachée, pendante au coû. Cette Croix eſt d'or à huit rais, d'un côté émaillée

d'amarante avec l'image de la Vierge au milieu, & de l'autre émaillée de verd avec l'image de Saint Lazare au milieu. Chaque Rayon eſt pometé d'or, & il y a une fleur de lys d'or dans chacun des angles de la Croix. Les ſervans d'armes ne portent jamais qu'une Medaille aux mêmes émaux attachée par une chaîne, ſans ruban, à une des boutonnieres de leur habit. Par Edit du mois d'Avril 1722. regiſtré au Grand Conſeil, le 21. du même mois, le Roy, en confirmant de nouveau cet Ordre dans tous ſes biens, privileges, &c. y a uni & incorporé l'Hôpital & l'Egliſe de S. Jacques de Paris, avec l'entiere adminiſtration & jouiſſance perpetuelle & irrevocable des biens de cet Hôpital & Egliſe, circonſtances & dépendances, & tous autres droits utiles & honorifiques, joints & attachez à cette adminiſtration: Sa Majeſté voulant que la pleine & libre collation des benefices de ladite Egliſe ſoit au Grand Maître deſdits Ordres, à la reſerve de la dignité de Tréſorier, à laquelle il nommera ſeulement, mais dont l'inſtitution appartiendra à l'Archevêque de Paris.

Pour être reçû dans cet Ordre, il faut faire preuve de Nobleſſe de quatre de

grez, c'eſt-à-dire, depuis ſon biſayeul incluſivement, le Grand Maître diſpenſoit ci-devant quelque fois de la rigueur de ces preuves, pour ceux qui avoient rendu des ſervices conſiderables au Roy ou à l'Ordre, & ceux qui étoient ainſi reçûs, étoient cenſez, *Chevaliers de Grace*. M. le Duc d'Orleans n'a pas voulu juſqu'à preſent accorder de pareille diſpenſe. Ceux du Clergé qui peuvent faire preuves ſont nommez *Chevaliers Eccleſiaſtiques*; & les autres n'ont que le titre de *Chapelains*. Ceux-ci, ainſi que les ſervans, ne ſont obligez qu'à faire voir qu'ils ſont de bonne & honnête famille.

Les Chevaliers, tant Eccleſiaſtiques que Laics payent pour leur paſſage ou entrée dans l'Ordre la ſomme de 1000. livres & les Chapelains & Servans 500. livres.

Un des principaux privileges accordez à l'Ordre de S. Lazare, par la Bulle de Pie IV. en 1565. eſt que le Grand-Maître & les Chevaliers Laics peuvent ſe marier, & avoir une ou pluſieurs penſions annuelles ſur toutes ſortes de benefices, quoique mariez, même bigames, mais non trigames, juſqu'à la ſomme de 500. ducats d'or de la Cham-

bre Apoſtolique, & le Grand Maître juſqu'à celle de 1500. ducats. Paul V. accorda un privilege pareil à l'ordre de N. D. du Mont Carmel, par ſa Bulle de 1608. ainſi les deux Ordres étant unis & n'en compoſant qu'un ſeul, le Grand-Maître peut avoir, en vertu de ces deux Bulles des penſions, juſqu'à la ſomme de 3000. ducats, moitié comme Grand-Maître de S. Lazare, moitié comme Grand-Maître de N. D. du Mont Carmel; & celles des Chevaliers peuvent monter juſqu'à 1000. ducats, les ſervans en peuvent avoir juſqu'à 500. ducats, le tout ſur des benefices. Le ducat d'or eſt communement evalué à environ ſix livres de la monnoye de France.

Les vœux que fait un Chevalier lors de ſa profeſſion, conſiſtent à promettre d'obſerver toute ſa vie les commandemens de Dieu & de l'Egliſe: de ſervir d'un grand zele à la défenſe de la Foy, lorſqu'il lui ſera commandé par les ſuperieurs, d'exercer la charité & les œuvres de miſericorde, & particulierement envers les Lepreux, ſelon ſon pouvoir: de garder au Roy une inviolable fidelité & au Grand-Maître; de rendre à celui-ci une parfaite obéiſſance, & de garder

toute ſa vie la chaſteté libre ou conjugale. Si c'eſt un Etranger, qui n'eſt pas ſujet du Roy, il ne promet la fidelité qu'au Grand-Maître.

Il y a des Chevaliers qui ſont qualifiez *Commandeurs Fondateurs*, parce qu'ils ont donné une ſomme pour fonder une Commanderie. Ces ſommes n'étoient pas autrefois ſi fortes. Depuis la moindre a dû être de 12000. livres, dont le fondateur reçoit la rente pendant ſa vie au denier courant. Les autres fondations ſont de 20000. liv. & le fondateur a la faculté d'y nommer un ſucceſſeur en ſa Commanderie, agréable à l'Ordre, ou de 30000. livres, & la fondation eſt graduelle & perpetuelle pour le fondateur & ſes deſcendans en ligne directe.

Tous les Chevaliers n'ont dans l'ordre que le titre de *Frere;* mais dans les actes qu'ils font, ou qu'ils paſſent hors de l'Ordre, ils ſont qualifiez *Meſſire*. Les Eccleſiaſtiques Prêtres, quoi qu'ils n'ayent point fait de preuves, ont auſſi le même titre; à plus forte raiſon, ceux qui ont fait ces preuves. Les Servans n'ont pas même le titre de *Frere*, à moins que par grace ſpeciale, & pour des raiſons de grande importance, on n'en admette quelqu'un dans le Corps des Che-

Digitized by Google

valiers. En ce cas pourtant il y tient toute ſa vie le dernier rang, même après ceux qui ſont reçûs depuis ſon admiſſion.

LE ROY, SOUVERAIN CHEF PROTECTEUR ET FONDATEUR.

Grand Maître & Chef General des Ordres Royaux, Militaires & Hoſpitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, tant deçà que delà les Mers.

M. LOUIS D'ORLEANS, duc d'Orleans, de Chartres, &c. Prince du Sang & premier Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur du Dauphiné, nommé par le Roy, Grand Maître des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jeruſalem, par Lettres du 12. Septembre 1720. ſur quoi il a obtenu des Bulles du Pape Clement XI. & a prêté ſerment entre les mains de Sa Majeſté, le 23. Février 1721.

Chevaliers Laics.

MESSIEURS,

1668. René Crizante le Clerc, Baron de Sauteré, *Doyen.*

François Huguet de Semonville, *Commandeur, ſous doyen.*

1679. N... Mauldes.

1681. Pierre Varrin de Senneville.

Alexandre Vautier, comte de Moyencourt.

René de Rouer, Marquis de Villeray.

1683. François-Annibal de Bethune.

1684. François-Paul le Hardy, Marquis de la Trouſſe.

Nicolas-Pierre Feydeau de Courcelles.

Jacques-Philippes Doneau de Viſé.

1685. Joſeph Deſguet de Bauche.

Barthelemi de Tiſſeuil-Danvaux.

1686. Chriſtophe de Coutance de la Celle.

Armand des Iſles du Vigier.

Joſeph-Louis Daquin de la Selle.

1687. Pierre de Fourniere de Loiſonville.

Jean de Vaſſignac d'Imecourt.

1688. Etienne du Carrou de Meſſieres.

1689. François Merlin.

Barthelemy Girault.

François-Claude Rouſſereau.

1691. René-Auguſtin de Rard de Rey.

Charles Paillot de Riſaucourt.

1696. Charles de Roye de la Rochefoucaud, comte de Blanzac, Lieutenant General des armées du Roy.

Jean-Chryſoſtome Sibille de Montaigu d'Elbos.

Jacques-Paul de Bar, Seigneur de Burenlure.

Louis Bontems, premier Valet de Chambre du Roy, Gouverneur des Tuilleries, & Capitaine des Chaſſes de la Varenne du Louvre, *Commandeur, Prévôt & Maître des Céremonies de l'Ordre.*

René Joachim de Cheſnedé.

Jacob, comte du Queſne.

1697. Ferdinand le Vaillant de Waudripont.

Hervieux du Hamel de Forgeville.

Claude de Thiard, comte de Biſſy.

Louis, comte de la Marck, Chevalier des Ordres du Roy.

Louis, Marquis de Brancas, Cheva-

lier des Ordres du Roy, de la Toiſon d'or, & Commandeur de l'Ordre de S. Louis.

Jean-Nicolas de Montmorency de Châteaubrun, Maréchal de Camp.

Pierre Hebert de la Pleigniere.

1698. Jacques Fautereau.

Jacques le Roy de Noirfontaine.

Antoine Beaudet de Beaumond.

Antoine Amplement de la Creſſonniere.

Simon-Claude le Normant de Beaumont.

Antoine Argout de Laval.

Martin le Seigneur.

1699. Etienne du Buat.

Louis-Nicolas Couſtelier, comte de l'Iſliers.

François, comte de Granouski.

Eſprit-Jean, Marquis de Caſtelane.

Robert-Vincent de Malleville, Marquis de Panneville.

Pierre-Antoine-Gabriel Chevreau.

Michel-André de Boſſernd, Baron de Schivern.

François de Potignac de Montbriſon,

1700. Jean de Reblais de Joignac.

Florent Belot.

Georges Herardin.

Jules-Paul Cohon de Montibaut,

Charles-Ignace le Tenneur.

Digitized by Google

Jacques Giraud.

Claude Picoli, *Prieur Commandeur.*

Pierre-Jean de Carcavy d'Uſſy.

Louis Chancels de la Grange.

Jean du Verdier de Genouillac.

Jean-Baptiſte Durand de Romilly.

1701. Honoré d'Audiffret.

Jacques Dunin, Comte de Serin.

François-Antoine, Comte de Chabannes.

Henry Teſtu, Marquis de Pierrebaſſe.

1702. Jean-Baptiſte Bénard de Rezé.

Jean-Joſeph Berthet, Marquis de Gorze.

Joſeph Eugene de Tournay d'Aſſigny Comte d'Oiſy.

Jacques de Claeſſens.

Etienne Maurin.

1703. Gilbert Guyon de la Chevalerie.

Simon-Antoine de Grancourt d'Orgemont.

René Vaucher de Monbardon.

Claude Dorat de la Barre.

1704. Guy de la Bruneriere du Pleſſis Geſté.

François de Simiane de Gordes.

Philippes d'Ailly.

François du Montois.

Nicolas

Nicolas-Maria Maraſſi, *Commandeur fondateur.*

Jean-Pierre Azemar.

Jean-Auguſte Picot de Dampierre.

Louis-Joſeph de Rochechouart.

Jean de la Rochefoucaud.

Philippes-François-Joſeph Petremand Damondans.

Godefroy-Maurice de la Rye.

Joſeph Aubert.

Joſeph de Chabannes.

Hubert de Conflans.

1706. Guillaume-André Hébert

Philippes Jorel de S. Brice.

Jean-Marc-Antoine Hellouin de Menibus *Prieur Commandeur.*

Pierre-François du Hardaz de Hauteville.

Charles d'Aumale, *Commandeur.*

Louis-Blaiſe-Marie d'Aydie de Riberac.

1707. Jean Okane.

Nicolas Roze.

Luc-François du Chemin de la Tour, Lieutenant du bailly du Côtentin, Commandant à S. Lô, Chevalier de Saint Michel, *Commandeur.*

Louis-Joſeph de Madaillan de l'Eſparre, comte de Chavigny.

1708. Jerôme Germain.

Jean-Baptiſte-David de la Martiniere *Commandeur.*

André-Claude d'Ambly.

Benjamin-Auguſtin de Cordouan-Langey Marquis de Teligny *Commandeur.*

Joachim de Leſnerac de Meſniville, *Commandeur,*

Jean-Henri de Gautier de Villenouvette.

Charles-Claude Ledein de la Challerie.

1709. Dom-Juan Graels *Commandeur.*

Jean-Alexandre de Geres de Gaſſies.

1710. Joſeph, comte d'Averna.

Jean-Baptiſte Heurtault de Merolles, *Commandeur.*

Antoine de Fenis de Margouet.

1711. Jacques-Joſeph Huet de Dampierre, *Commandeur.*

Yves-Jean-Baptiſte Cheſvays du Boulay.

Gabriel-Charles Bory, *Commandeur.*

Pierre Pitoys de Quincize : *Commandeur.*

Nicolas Olivier, *Commandeur.*

Meſme Bouchet, *Commandeur.*

Paul-François de l'Hôpital.

Adrien de Bailleul, *Commandeur.*

Philippes de Breget, *Commandeur & Tréſorier General de l'Ordre.*

Digitized by Google

Jean-Baptiſte-François des Courtils de Biſly.

1712. Jean-François Sonnier de Rollet, *Commandeur.*

Pierre de Richouſt, *Prieur Commandeur.*

Pierre de Papus de la Caſſagnieres.

François-Ange Poli Agoſtini.

Antoine-François de Fuentes y del Caſtillio, *Commandeur.*

Jean-Baptiſte de Fuentes y del Caſtillio, *Commandeur.*

François de Camus d'Artofontaine, *Commandeur.*

Armand Scipion Roſe de S. Romain.

Jacques de Vandeneſſe de Mauron, *Commandeur.*

Charles de Montmorency.

1713. François-Joachim Molard Dieu-Lamant du Pleſſis.

Joachim du Mirail.

Ferdinand Guillier.

Joachim Deſcartes, *Commandeur.*

Leon Lancelot de la Lanne.

Dominique-Antoine Lucci.

Noël-François, de Brion, *Commandeur.*

1714. Louis Ruſtaing de S. Jorry, *Commandeur.*

Ceſar-Charles le Franc de la Haye-Berou du Val-David.

Louis-Samuel Marquis de Goulaine.

Charles-Aymé, comte de la Verne.

Paul-Annet d'Eſcorailles, Seigneur de Salers.

1715. Etienne Padery

Louis-François du Bouchet de Sourches.

Hardouin de Gaufreteau, baron de Puynormand, Lieutenant General des armées du Roy.

1716. François-Paul de la Croix-Chevrieres de Saint Vallier.

Pierre-Emé de Guiffrey Monteynard de Marcieu.

Jean-Pierre de Monliart, Marquis de Rumont.

Joachim-Louis de Retz de Breſſerolles.

Jean-Baptiſte Boſc, *commandeur Chancelier & Garde des Sceaux de l'Ordre.*

Theodore-Jean, baron de Walha.

Louis Henri Guy de Valory.

Jean-Baptiſte de Beauregard.

Jean-Baptiſte de Joanne de la Carre de Saumery.

Louis-Alexandre, Marquis de Polignac.

Sicaire-Antoine-Armand-Auguſte d'Aydie, comte de Rions.

Gaſpard de Sabran, comte de Forcalquier.

Digitized by Google

Pierre la Combe de Monteil.

Pierre du Mans de Verclé *commandeur*.

Hyppolite, comte de Bethune.

Claude de Ceberet.

Jean-Jacques Frichot des Friches de Clodoré.

Etienne de Treſt Gofridy.

Charles-François Lagau, *commandeur*.

Jean Vidaud, comte du Dognon.

Jean-Jacques Regnauld, comte de Barres, *commandeur*.

Michel-Gabriel-Raphaël, baron de Beauvais.

François-Robert de Cuiſſotte de S. Ferjeux.

Gilbert-François de Rivoire, comte du Palais.

François-Charles Huguet de Semonville.

Auguſte-Henri Surin de Tillecourt de Maronville, *de minorité*.

Gabriel Thibault de la Carte.

Guillaume Thonier, ci-devant Capitaine de Cavalerie.

Henry-Joſeph-Hyacinthe Baron le Grand.

Louis-François de Verton.

Gabriel-François de Kermoyſan.

Pierre Picaud de Quehon

Digitized by Google

Daniel Obryen.

Alexandre du Grou de Chuines.

François-Jerôme, Comte de Marqueze.

Charles-Nicolas de Monrliard de Rumont.

Jean-Baptiſte Guynn, *Irlandois.*

Jean-François Ranchin de Montaran, *de minorité.*

Pierre-Antoine Parat.

Jacques Tarade.

François de Monbel de Champeron.

Matthieu-François Tiraqueau, *commandeur.*

Jacques Vauquelin de la Lande.

Ferdinand Heſpel de la Vallée.

Gilbert-François Alexandre, *commandeur-fondateur.*

Alexandre-Joſeph de Montmorency.

François-Antoine, Marquis de Simiane.

Jean de Rigaud de Vaudreuil,

Louis Clerialdus d'Ambly.

1717. Louis Jorel de la Louiſiere.

Louis-Auguſte, Marquis de Ruzé,

Antoine Chambon de Marcillac.

Charles-Pierre Roullin de Launay, *de minorité.*

Philippes-Antoine de Rigaud de Vaudreuil.

Digitized by Google

Nicolas Marcellot, *commandeur*.

Antoine Florent Marquis de Maſparault.

Antoine-Thomas le Sec de S. Martin, *commandeur*.

Sebaſtien-Emmanuel des Ruës, comte de Sommerive, *commandeur*.

Jean-Charles de Coupigny.

Charles Martian le Meneuſt-du Chaſtellier-Brequigny.

Etienne-Charles Noblet Marquis de Chenelette.

Antoine le Maigne.

Jacques du Claux de la Rochette.

André de Colmenil, *commandeur*.

Buſile-Hyacinthe-Touſſaint de Brancas, comte de Cereſte.

Louis de Caſtel, Marquis de S. Pierre.

Charles-Gilles Hynet du Hautmenil,

Jean-Pierre Chauvel de la Martiniere

Jacques-Charles Galland.

Jean-Auguſte, Marquis de Rouvroy.

François-Ignace Limozon.

Charles Boitault des Joncheres.

Jean-Gabriel de la Porte du Theil.

Pierre Saulger de S. Maurice.

Ceſar-Michel Hereau de Champſaux.

Jacques Chotel de Monroy, *commandeur*.

Digitized by Google

Antoine-François de Paule de la Loëre, *commandeur*, en ſurvivance du precedent, & Chevalier *de minorite*.

François de Laſtic de S. Jal.

Dom-Michel de Vandine-Salgado.

Dom Louis Cayetano de Montenegro.

Dom-Franciſco Pacheco Portocarrero, *Prieur commandeur*.

1718. François de Sollis.

Laurent de Villy de S. Varin.

Louis le Mercier de Maiſoncelles.

Louis-Philippe Racine-d'Ormoy, *commandeur*.

François de Brémond.

François-Hardouin de Fournel de Tayac.

Jean le Jau.

Jacques de Chanrenault.

Thomas-Claude Chapellain de Fontenailles.

François-Marie de la Marck.

François Durand.

Antoine-Hercules de Michaut de Feuquerolles.

François de Bernard de la Carbonniere.

Jean-Marie des François de Sauzea.

François-Louis Marquis de Rochefort.

Claude-François, comte de Lannoy.

Adrien-François Joſeph de Lannoy.

Digitized by Google

Claude Viard de Villebazin.

Nicolas-Joachim Deſcartes.

Etienne Proſt de Grange Blanche.

Alexandre de Saluces, comte de Lur.

Gabriel Delpuech de la Baſtide.

Chreſtien-Adolphe-Leopol de Boſſernd de Schivern.

1719. André-Romain Thomé de Montmagny.

Paul-François-Charles de la Haye Duberie de Monbaud.

Charles-Marie de la Condamine.

Alexandre le Vaillant de Dammerie.

François-Pierre de Delay de la Garde, *de minorité*, *Commandeur*.

Guillaume de Seguret de Luſſan, *commandeur*.

Louis-Henry Dorieu.

François-Charles de Ganeau *commandeur*.

Philippes-Jacques de Boyer de S. Georges.

Chriſtophe Maunier.

Jean-François de Thebaut de Boiſgnorel.

René le Vaillant.

Philippe Lagau.

Aymé-Marie Gontier, baron d'Auvillars.

Henry-Guillaume Crespet de la Roche du Mas.

Alphonſe-Auguſte, comte de Thiville.

Gabriel Gandillaud.

Claude-Joſeph Boſc, *commandeur.*

Claude de Sainćton de Gloriettes.

1720. Jacques Heurtault de Merolles.

Charles de Moreau de Mautour.

Jean-Amable-Paul de Malon.

Jacques de Montagnac.

Etienne-Luc du Chemin, *de minorité.*

Denis, comte de Palluau.

Edme Bonnet de S. Leger.

Bernardin de Leſnerac de Meſniville.

Pierre-Claude-Robert-Camille du Chemin-du-Meſnil-Durand.

Auguſtin de la Ruë de Bernapré.

Jacques-Etienne le Roy de Lunezy.

Denis-Michel-Honoré le Roy de Lunezy.

Euſtache Richer de Bouillancy.

Claude Dorat de Chameulles, *commandeur.*

Joſeph-Jean Jacob de Querjegu.

Antoine-Jean-François-Benoiſt de S. Port.

Nicolas de Foy de S. Maurice, *commandeur.*

François-Joſeph de Canterenne de Hochecourt.

Pierre-Elie Leger de Kermelo.

Digitized by Google

Jean-Henry de Flory de Verſalieux.

Claude-François Petit de Paſſy, *de minorité.*

Olivier-Pierre-Ceſar de Muſſet.

Claude-Dominique de Mouchet.

François de Corn de Queyſſac.

Joſeph-Guillaume Marquis d'Herbouville.

Antoine Mazieres.

François-Jeróme de l'Egliſe.

François du Moulin.

Louis-Jacques Baudelot de Quinville.

Charles-Paul le Marinier, Marquis de Cany.

Charles-Paul de Leſcoux de S. Bohaire.

Jean-Gabriel Richer de Previlliers.

Louis Heurtault du Mée.

Jean-René Couvey de la Touche.

Louis-Robert de Radiolles.

Pierre de Beaulieu de la Geſſe.

Céſar-André Daverdoing, *de minorité.*

François de Bernes de Baudretun.

Jean-Bernard Rouſſeau.

Etienne Marie Guillerm de Lanrun.

Charles-Bernard de Canonville, comte de Raffetot.

Gabriel-Henry Foucher, Marquis de Circé, *de minorité.*

Louis-François d'Iſarn de Monjeu de Villefort.

Chriſtophe de Tanouarn du Pleſſis-Bardoul.

1721. *par S. A. S. M. le Duc d'Orleans.* Adrien le Roy de Marmagne, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans, *commandeur.*

Charles Rouſſel de Tilly, Gentilhomme de la Chambre de M. le Duc d'Orleans.

Richard-Corneille Compiegne Gaya de Puſſay.

Jeremie Dean.

Louis-Robert Mallet de Graville Marquis de Valſemé.

Pierre Sevin de Quincy du Pleſſis.

Benigne-Jerôme du Trouſſet d'Hericourt.

Aniello Pitera, comte de Marinis. Sr. de Vico, Napolitain.

François Pitera, comte de Marinis.

Charles, comte de Stenbock, Suedois.

Claude-Alain le Barbier, comte de Leſcouete.

Bernard de Monſa de Toulouſe de Lautrec.

Louis de Brancyon, comte de Viſargent.

Digitized by Google

Robert, Marquis de Beauvau-d'Eſpance, *commandeur.*

Louis-Jacques Hector de Fretat de Boiſſieux.

Philippe-Henry-Anne de Saint Germain, Seigneur de la Balaine, *de minorité.*

Roland-François de Kermenguy.

Charles-François de Foucques, Sieur de la Pillette, Lamaré, &c. *de minorité.*

Charles-Armand de Tiercelin, Marquis de Saveuſe.

Jean-Louis Tardy de Montravel.

Louis-Céſar de Combaut d'Auteuil.

Jean-Frederic Dorival.

Louis-Joſeph de Laurens comte d'Ampus.

Vincent Manachy, de l'iſle de Chio.

Jean Quarré, Sr. de Mypont, de Mercurey, d'Eſtroyes & de Livron.

Jacques-Etienne de Grouches de Chepy, *de minorité.*

Gabriel-Baptiſte du Pac de Badens.

Jacques-Claude-Céſar de Murat, Marquis de Caſtelnau.

Louis Neyret de la Ravoye.

René-Charles-François de Guerouſt de la Gohiere.

Louis-Joſeph de Francine.

Digitized by Google

Jean-Laurent de Bars de la Gazaille *Prieur commandeur.*

René-Gilbert des Vaulx, marquis de Levaré.

Barthelemy de Loubat-Carles.

Jean-Baptiſte-François de Coetlosquet.

Louis-Huges de la Porte, *de minorité.*

Bernardin de Viſſec de la Tude de Fontés.

Louis de Mailly, comte de Rubempré.

Antoine Laîné de Parvilly.

Claude-Touſſaints Marot, comte de la Garraye *Commandeur & Grand Hoſpitalier en Bretagne.*

Louis-Philippe-Eſprit-Juvenal de Rochechouart.

1722. Olivier de Kermel.

Jean-Baptiſte la Fiteau de la Barthe.

Pierre-François Sappia Bonnetti, *Genois.*

Jean-François Geraldin.

Pierre-Gaſpard, Marquis de Clermont de Gallerande, Chevalier des Ordres du Roy.

Henry de Tilly, comte d'Accon.

Joſeph-Maximilien-Louis d'Halencourt de Boulanvilliers.

Pierre-Guillaume des Prez de Belec.

Digitized by Google

Annibal-François de Luillier-de Precy-de la Vignole.

François Hervé de la Boiſſiere.

Alain le Borgne - de Coëtivy.

Oronce de Bertrand du Mey.

Charles-François des Prez de Bebec, *Prieur commandeur.*

Louis de Karuel de Mercy *commandeur.*

Victor-Martial de la Mouſſaye de la Villeguerif.

Henry de Segur.

Guy de Benyo, *Hongrois.*

Chriſtophe-Ignace de la Tour S. Vidal, Marquis de Choiſinet.

François de Guenand de Vitrey.

Jacques Louis Robin de la Roche.

François de Durat de Ludaix.

Jean Henry Siver de l'Eſperance, Baron du Saint Empire.

Matthieu-Pierre d'Armagnac.

Jacques-Ignace de la Touche.

Erneſt Louis de Mortaigne.

Emmanuel de Guibal.

Robert de Menou de Nerbonne.

Thomas, comte de Chabannes.

Louis, comte de Loras.

Jacques de Vauborel.

Louis-Auguſte Sire, Chevalier de Rieux.

Digitized by Google

Magnus, comte de Froberg de Montjoye.

Antoine de Goiſſon de Bellefonds.

Jean-Auguſtin d'Huleau de Campredon.

Louis-Dominique de Cambiſe de Velleron.

Charles-Zacarie de Michelis de Villars.

Louis-René Picon de S. Mery, *de minorité.*

Marc-Antoine d'Auguſtine de Septemes.

1723. Henry de Courtais.

François de Laval.

Jacques-François de la Ruë de Lannoy.

Joſeph-Auguſtin de Chaſtenay, comte de Lanty.

Ambroiſe-François de Gargan de la Houſſoye.

Marc-Antoine-Laurent d'Allard.

Henry-Gabriel de Bernes d'Orival.

François-Philibert Moynier de Fourgues.

Guillaume-Marie de Recleſne de Lunelle.

Henry-François de Mailly de Vieville.

Auguſtin de Bonvouſt d'Aunay.

François d'Hervilly, Chevalier de Canizy.

Digitized by Google

Remy Pecaud de Longevelle.

Nicolas de Beautru, Chevalier de Nogent.

Henry-Denis de Vallon de Couvrelles.

Bernard Grout de Campaneu.

Gilles-Ceſar de Renty.

Louis-Henry d'Eſpagne, Marquis de Venevelle.

Corneil de Ricard de la Chevalleraye.

Jean-Baptiſte-François Longuet de Vernoüillet.

Frederic-Antoine de Niedheymer de Waſſembourg.

Eſtienne Porlier.

André-Michel de Ramſay.

Charles-Jean-François, marquis de la Riviere.

Antoine de Gaugy.

Louis, Henry de Menon du Pleſſis Turbilly.

Jacques Aimeric de Raymon de S. Aman.

Claude de Jouven de Perouſe.

Louis du Saillant, chevalier de la Vergne.

Jacques-Michel de Bonvouſt d'Aunay *Commandeur*.

Jacques Bongars de Villedart.

Digitized by Google

Jean - Marie - Auguſte le Cornier de Cideville.

Jean - Jacques chevalier de Meſplez.

Pierre de Reynier de Barre.

Louis Deſmaretz, baron de Châteauneuf.

Pierre de Preaux.

François-Henry-Gabriel de Noës.

Antoine d'Aboville.

Jean - Antoine Coltrolini.

Pierre-Amable Conſtantin.

Ceſar - Hubert de la Plegniere, *de minorité.*

Claude de Fournas de la Broſſe.

Jean-François de Billy.

Jean - Daniel de Bonnail.

Leonor - François de Prye, chevalier de Temillon.

Pierre - Marie du Gibanel, chevalier du Vernege.

Louis - Eliſabeth de la Verne, comte de Treſſan.

Pierre de Marolles de Rocheplatte.

Louis d'Oſmond.

François - Placide de Foüilleuſe de Flavacourt.

Alain - Jean de Leſquen.

Jean de Teſſon du Menil-Baliſſon.

Alexandre, chevalier de Chambon-d'Arbouville.

Pierre de Margeret.

Jean Alexandre Theodoze, comte de Melun, *de minorité.*

François-Alexis de Salignac, chevalier de Fenelon.

Antoine-Raphaël de l'Orme.

Jacques de Salignac, chevalier de Salignac.

Jean François de Treanna.

1724. Charles-Marie de Choiſeul Beaupré.

Louis-André de la Mamye Clairac.

Pierre, marquis de Grammont.

François Dazemar-de la Serre.

Charles du Breil, marquis de Rays.

Conſtantin Alexandre de la Chauſſée de Boiſville.

Louis-François-Marie du Creſt de Montigny de Seve.

Louis-François de Coſſart Deſpieds.

Adrien-Robert du Chalard.

François-Michel-Antoine Rancher de la Ferriere.

Antoine-Catherin, comte de Grammont, *de minorité.*

Anne Eugene, baron de Grammont, *de minorité.*

Sebaſtien-André du Leſſay de Kerenguenel.

Louis de Mornay Montchevreüil.

Digitized by Google

Jean-Claude de Bellon de Thurin.

François d'Ambly.

Amable-Gabriel de Bouchard de S. Privat.

René de Brunet de la Jubaudiere *commandeur*.

Florent de Fayolles, baron de S. Fron.

Louis-François-Ignace du Vergier de Barbe.

Joſeph de Villeneuve de Puymichel

Hervé-Louis de Kerquelin de Keranroch.

Godefroy-Nicolas de Vellard d Paudy.

René de Ruays de la Briandiere.

Coſme de Picquet de Juillac.

Pierre le Roy de la Potherye.

Charles-Louis-Joſeph de Leſquen de la Villemenuſt, *de minorité*.

Jean-Marc de Royere de Peyraux,

Hyacinthe Teyſſier des Farges.

Gaſpard de la Lande S. Etienne.

Joſeph Odet de Boria.

Ignace Chauvel de la Boulaye.

Aldebert de Pineton de Chambrun.

Bernard de Vic de Sainte Colombe.

Honoré d'Ayminy.

Louis-Charles de la Chauſſée de Boiſville.

Digitized by Google

Joſeph-Louis de Tréouret.

Jean-Gabriel Charpin de Genetines.

Jean-Joſeph, de Gerin, *commandeur*.

Henry-Joſeph, comte de Cailus.

Alexandre Hercules de Gilbert de Salieres

Jean-Baptiſte l'Amirault de la Lande, Chevalier de Cerny,

François-Louis le Comte, Chevalier de Nonant de Piercourt.

Hubert, Vicomte d'Aubuſſon.

Germanie-Louis Yongues de Sevret.

Guillaume-Hypolite de Boaiſne de Camfort, *de minorité*.

François Raco de Corvol de Croizy.

1725. Alexandre-François de Johanne de la Carre, comte de Saumery.

Claude Trudaine.

Jean de Vidon.

Henry de Baig de Viella.

Jean-Guillaume de Maſens.

Jean le Maître de Guillerville.

Guillaume, Marquis du Bellay.

Guillaume de Champelais.

Claude-Céſar de Carvoiſin.

Julien-François de l'Age de Vivier.

Jean-Louis de Freſne de Valmont.

Charles-Antoine de Chabannes.

Jean Calviere de Boucoiran.

Etienne de S. Pierre.

Digitized by Google

Jean de Redon.

Gabriel-Nicolas Silvain de Montaignac Etanſanne, *de minorité.*

Henry-François d'Andigné.

Joſeph-Marie de Jacob de Payneſſuy, *de minorité.*

Louis Pinguet de Belingan.

Guillaume Van-Buel de Marchin.

Charles-Pierre Eraſme de Contades.

Jean de Gaſcoing.

Joſeph-Henry de Bombelles, *de minorité.*

Jacques de la Bruyere.

Jacques de Campredon.

Mathias-Joſeph Faure d'Alouy.

François de Monteynard.

Henry des Maretz Marquis de Marville.

Antoine Pecquet *commandeur.*

Frederic-Charles de Lort de S. Victor.

Thomas-Marie-Joſeph de Grumelier de Baillon.

1726. Claude Poterat.

Didier Dalmas.

Charles-François de Berard de Montalet d'Alés.

Annet d'Aubuſſon.

Louis Bontemps.

Henry-François du Perrier de Beaufranc.

Digitized by Google

René-François de Guerreaux de Behen.

Louis de Chapon du Bâtiment.

Paul-François Portail de Monteſſon, *commandeur*.

Jean de Fagès de Chazaux.

François Lullier de Lenteziere.

Charles-Joſeph Nouël de Kerfas.

Raymond Chapon du Bâtiment.

René de Gallard de Bearn de Braſſac.

Leon de Bremond d'Ars.

Jean-Robert Sconin de S. Maximin

Juſt-Henry comte du Bourg.

Laurent-Alexis Bontems *Prieur Commandeur*.

Joſeph-Marie de Rozily de Mezros.

Antoine Dzbanſki.

Charles-Chriſtian des Courtils, de la maiſon Rouge *de minorité*.

Claude-François Grignet de Champagneolot.

René-Marie le Rouge de Marhalla.

1727. Charles-Chreſtien de la Caſſaigne de S. Laurent.

Marc-Antoine de Coetloury.

Jean-Baptiſte-Louis de Bernay de Favancourt.

Pons-Gaſpard de Pinot de Montchal.

François-Joſeph Martin de Julvecourt.

Louis de Kergus de Trofagan.

Digitized by Google

Jean-François-Marc de Scorailles de la Cavade.

Antoine de Carreſſe.

François-Hyacinthe de Tinteniac Marquis de Kerimer.

Philippe Marquis de Salha.

Claude de Montalambert.

Jean-Charles de Bombelles.

Philippes-Louis de Poiſblanc de Neufvirelle.

Thierry-Henry d'Heulland, *commandeur.*

Pierre de Leſtang de la Courtandie.

Jean-Baptiſte de Mettre de Bethonval.

Adrien-François de Thebault de Boisgnorel, *de minorité.*

Joſeph de Vimeur de Rochambeau.

Remy-François d'Achey de Maillot.

Louis de Villeneuve.

Jean-Charles de Bar de Billeron, *de minorité.*

Vincent du Val d'Autigny.

1728. Jean de Joſſe de Louvreins, d'Ecars.

Claude de la Rochette Deſcombes.

Joſeph Bouran de la Magdellenne.

Juſtin d'Angoſſe.

Pierre-Jean Triſtan d'Authonville.

Ignace de Loyac de la Bachellerie.

Jean-Baptiſte-Denis-Joſeph de Pujol.

Jean

Jean-Jacques-Nicolas de Sariac *de minorité.*

Georges de Culon du Brandy-de la Chevalerie.

Pierre Meſnard de Beſſé.

Jacques-Louis Comte d'Hamilton.

Jean-Baptiſte de Baynaguet de S. Pardoux.

Henry Gaſpard de Ferier Marquis d'Auribeau.

Anne Bretagne comte de Lannion.

Jean-Jacques de Champier.

Jean-Jacques-Auguſte de Bellanger de Tourotte.

Edouard de Copley.

François de Copley.

Jerome de Toquet de Montgeffond, *de minorité.*

Gratian de Laas de Geſtede.

Jacques de Barthelemy de Grammont, de Lanta.

Yves-René le Gentil de Roſmorduc, de Coatninon,

Antoine de Valadous d'Arcy.

1729. Roch-Eugene du Pleſſier d'Hattencourt.

Antoine Spada Habaiſci.

Jean-Odille-Martin du Chenau.

Jean-Joſeph de Cahors de la Salardie.

Adrien-Yves de Maillet de Friardelle.

Louis Richard de Tuſſec.

Jean-Jacques de St. Jean.

Henry-François de Racapé Marquis de Magnanne.

Gabriel de Gouyn de Chapiſeaux.

Claude-Gaſpard de Foiſſy de Moteux.

Jacques Anjorrant.

Charles-Louis de Carvoiſin.

Joſeph de Levezou de Vezins de Caſtelmus.

Hugues Deſnots *de minorité.*

Charles-Gabriel de Grumelier de Baillon.

Jean-Marie de Laurencin de *Beaufort de minorité.*

Jean-Guillaume de Keroullas.

Louis de la Buſſiere.

Charles-Antoine Guyot Baron de Maleſeigne.

Etienne du Val de Belair, Seigneur de Caſtelandor.

Eleonore-François Dandleau.

Julien-Thomas Harington de la Metrie.

Auguſte-Etienne-Denis Bordewel de S. Romain, *de minorité.*

Fris de Bazignan.

Joſeph Geraud du Bois.

Jean-François d'Hugues d'Hugonis.

Charles-Barthelemi Bardon.

François-Louis de la Marche de Kerfors.

Digitized by Google

Jean de Segla Baron de Ribaute Fontcouvert.

Jacques de Campredon *de minorité.*

Thomas Harington de la Corderie.

Jean de Gruel de Paffetier.

Nicolas de Brunet de Rouilly.

Joſeph d'Eſpens-d'Eſtignols.

1730. Antoine-Balthazard de Gripiere de Moncroc de Laval.

Henry-François de Gueheneuc de Bois Hue.

Bernardin-François Cadot Marquis de Sebeville.

Claude Couſin de la Tourfondüe.

Gabriel-Anne de Coſnac.

Charles de Partenay d'Inval.

Jean-François de la Jaille de Balega.

Henry-Gaſton des Hayes, de Crie de la Perine.

André Sinety.

Leon du Breil de Pontbriand.

François-Chriſtophe le Roux de Coettando.

Jean-Claude-Marie Ladvocat de la Crochais.

Laurent de Belchamps de Talange.

Louis-René le Senechal, Marquis de Carcado

Henry de Tremault *de minorité.*

Jean-François-Louis de Brunet du Moland.

Gaſpard de Peleran.

Jean-François de Negro.

Jacques-François-Daniel de Martragny.

Armand de Gourdon de Genouillac de Montferrand comte de Vaillac.

Bon-Hervé Caſtel Marquis de S. Pierre.

Claude-Denis Dorat de Chameulles *de minorité.*

Etienne-Joſeph du Champ de la Motte.

Jacques de Laurens de Poyrolles

Louis le Louterel de S. Aubin.

1731. Gilles le Louterel.

1732. Nicolas comte de Bielk.

Jacques Gaigne, reçû dès 1698. a toujours le dernier rang, comme ayant paſſé de l'état des Freres ſervans d'armes, à celui des Chevaliers.

Eccleſiaſtiques.

MESSIEURS.

Bertrand de Liſſalde.

1705. Noël Joüin *Commandeur.*

1709. François Cazin le Tellier.

Jean-François Corel du Clos.

Etienne Jouffroy.

Thomas le Nepvea.

1720. Pierre-Annibal Douville.

Digitized by Google

Jean Peſcher de Preneuf.
Louis Chamu.
Jacques Tallard.
1722. René-Martinet de Malauza, Chanoine de S. Quentin.
1723. Eleonor-Hugues Rouxel de Joüy.
Mathieu Berger le Noble.
Jean le François.
1724. Antoine l'Archer.
Jean-Jacques Simeon.
André Gaultier.
Jean-Baptiſte Chevre.
Jean-Baptiſte Maurice.
1725. Antoine-Louis de Porte Joye de la Lande, *Commandeur.*
Jean-Baptiſte Lorey.
1726. Jean-Baptiſte Rioult.
1727. Denis-Claude le Seigneur,
Ponce Florentin Oury.
1728. Jacques-Martin Sourdeau.
François-Jean-Baptiſte Porchon.
Charles-François Peigné.
1729. Claude-Michel Verdier.
Jacques Grenier.
Michel Robert.
Jacques Foubert,

Digitized by Google

Freres Servans d'Armes.

1698. François de Miſſolz.
Charles Regnault.
1703. Pierre-Salomon Pothouin.
1706. Jacques du Tiſnay.
Louis-Joſeph Martine.
1707. Jacques-Charles Peliſſier.
1710. Pierre de la Granche Boury.
1711. Louis d'Authuille.
1715. François Coudreau.
Jean-Paul Martinot, *Commandeur.*
1717. Nicolas de la Noix.
Pierre-Denis Louvet.
François Poiſſon de Grandpré.
Henry de Coſta.
1719. Robert Boudin le Bourgeois.
1720. Joſeph Cay.
Jean-Hubert Thibaut.
Louis Pezey.
1721. Jean-Charles Faure.
Charles de Breilly des Foſſez.
Thomas Eſnaud.
Pierre Briant.
Joſeph Biermand de la Pivarderie.
Claude Jordanis.
1722. François Brunet.
Louis Emé Broüette.

Digitized by Google

François du Mont.
Thomas-Louis Beſnard.
Pierre Bouaſſay de la Moriniere.
Jean-Paſcal Gaultier.
Hilaire Adenet.
Jean-Baptiſte Bontemps.
Bertrand de Montaman.
Claude-Henry Darecourt.
Louis le Berges.
Pierre Hugaric de la Marche.
Jean-Baptiſte Maurin.
1723. Simon Perthuis.
Henry Claverie, *de minorité.*
Jacques le Borgne de Villeroche.
Henry Garcin Lucy.
François Rouſſeau de Chaſtillon.
Louis Domergue.
Nicolas Deziane Dodieu.
Barthelemy Bocquet.
Jean-Baptiſte Coudon.
1724. Jean Beguin de Maiziere.
Jean-François de Franciero.
Charles Hubert Gervais.
Pierre de la Court.
Thomas Soyer.
François Fromont Baſſigny.
1725. André Perot.
Dominique-Hyacinte Servin.
1726. André Campra.
Louis-Jean le Voyer de la Sauvagere.

Jean Gaſton Fils.
François Jeune de Chambeſon de Barry.
Pierre-François Chapelain.
Denis de la Marre.
1727. Auguſtin Rollet de Vieuxpont.
Pierre Lemau de la Jaiſſe.
Martin Hiriart Urruti.
Antoine de la Fournerie.
Jean-Etienne Poudevigne de la Combe.
Noël-Charles Cointreau.
1728. Jean Girardin de la Bertaudiere.
Jean-Baptiſte d'Aubin.
1729. Michel Mathieu.
Thomas Creuzé.
François-Francœur.
Alexandre Michelinot.
Etienne Jabineau Sr. de l'Iſle.
Melchior Rabiel.

Officiers de l'Ordre.

Chancelier & Garde des Sceaux, M. Jean-Baptiſte Boſc, *Commandeur*, Secretaire du Cabinet du Roy, & Procureur General de la Cour des Aydes.

Prévôt & Maître des Ceremonies, M. Louis Bontemps, premier Valet de Chambre du Roy, *Commandeur*.

Digitized by Google

Tréſorier General, M. Philippe de Breget, *Commandeur.*

Greffier & Secretaire M. de L'orme *Commandeur*, Subſtitut de M. le Procureur General du Parlement.

Agent des Affaires de l'Ordre, M. Savin Avocat en Parlement.

Genealogiſte, M. Abraham-Charles Guiblet, pourvû le 9. Mars 1721. prêta ſerment le même jour entre les mains, de M. le Grand-Maître; & reçût la Croix des mains du Chancelier de l'Ordre. Il eſt auſſi Genealogiſte de la maiſon de la Reine d'Eſpagne Douairiere, & des Ecuries de M. le duc d'Orleans, de même qu'il l'étoit de celles du feu duc d'Orleans, & l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roy.

Receveur particulier de l'Ordre, M. Pelletier fils.

Héraut, Roy d'armes & Peintre de l'Ordre, le ſieur Pezey.

Huiſſiers, les ſieur Jean Pellerin, & Vivant Odinelle.

Propoſé à la garde des Archives, M. Glinel.

Officiers & Chevaliers qui compoſent le Conſeil de l'Ordre, qui ſe tient chez M. le Grand Maître.

S. A. S. Monſeigneur le duc d'Orleans *Grand-Maître.*

M. Boſc, *Commandeur, Chancelier, & Garde des Sceaux.*

M. Bontemps, *Commandeur, Prévôt & Maître des cérémonies.*

M. de Breget, *Comm. Tréſorier général.*

M. de Lorme, *Greffier & Secretaire.*

M. de Bar Marquis de Butenlure, *Chevalier.*

M. le Marquis de Brion, *Comm.*

M. Beaudet de Beaumont, *Chevalier.*

CHAPITRE IV.

Du Connetable, des Marechaux de France, & des autres Officiers de Guerre.

LE Connétable a été le premier Officier de la couronne, & le chef des armées. Il n'étoit autrefois que ce qu'eſt aujourd'hui le grand Ecuyer, ainſi que le montre l'étimologie du mot de conné able, *Comes Stabuli.*

Il portoit aux côtez de l'écu de ſes armes, pour marque de ſa dignité, deux épées nues la pointe en haut, tenue d'une main droite ou dextrochere, ar-

Digitized by Google

mée d'un gantelet, ſortant d'une nuée.

Il prêtoit ſerment de fidelité entre les mains du Roy.

Aux entrées des Rois, le Connétable marchoit le premier devant Sa Majeſté, tenant l'épée nuë.

Le pouvoir de cette charge fut bien augmenté par les ſucceſſeurs de Hugues Capet, lorſqu'il ſupprima celle de Maire du Palais.

ALBERIC eſt le premier que l'on trouve avoir été Connétable de France ſous la III. race de nos Rois, il ſigna en cette qualité avec pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de la couronne la Charte de fondation du Prieuré de S. Martin des Champs de Paris, faite par le Roy Henry I. en 1069. Ainſi qu'on le voit dans cette Charte rapportée par Dom Marrier, *Hiſtoire du Monaſtere de Saint Martin des Champs, pag. 66.*

Mathieu II. du nom, Seigneur de Montmorency, que le Roy Louis VIII. fit Connétable en 1218. eſt celui qui fit élever ſa charge au plus haut dégré des honneurs Militaires; en ſorte que les Princes du Sang n'ont pas fait difficulté d'obeir à ſes ſucceſſeurs, l'orſqu'il ſe ſont trouvés dans les armées.

Le Connétable étoit donc au deſſus de

tous ceux qui ſe trouvoient à l'armée; de maniere que tous Ducs, Barons, Comtes, Chevaliers, Ecuyers, & tous autres, tant de Cheval que de pied, de quelque état qu'ils fuſſent, étoient obligez de lui obeïr. Il ordonnoit toutes les batailles, marches, & campemens.

Le Roi lui même, s'il étoit à l'armée, ne devoit marcher aux ennemis que par le Conſeil du connétable, ni les autres combattans que par ſon ordre. *Auſſi* étoit-il du plus ſecret & étroit Conſeil du Roy; & les anciens titres portent expreſſément que le Roy ne devoit ordonner de nul fait de Guerre, ſans le Conſeil du connétable, autant que celui ci pouvoit être près de ſa perſonne. Il avoit droit de prendre une journée ſur la ſolde des gens d'armes & de pied, qui étoient aux gages du Roy; ou qui ſans être à ſes gages en tiroient quelque ſalaire, & cela dès le premier payement qu'on leur faiſoit, & avant que les Tréſoriers des Guerres, & le Maître des Arbalêtriers ou ſon Clerc, (c'eſt-à-dire, ſon commis,) priſſent le droit qu'ils avoient ſur ces ſoudoyers. Les ſeuls Princes du Sang, & les gens de leur maiſon qui ſervoient à la Guerre aux dépens de

ces Princes, étoient exempts de cette contribution, de même que les Officiers & Soldats que le Roy payoit, pour servir sur mer. On peut voir dans le P. Anselme édition de 1733, l'Ordonnance du Roy Philippes VI. dit *de Valois*, en date du mois de Février 1340. par la quelle il confirme à Raoul de Brienne III. du nom, comte d'Eu, connétable de France, tous ces droits, dont avoient joui ses prédecesseurs. Le même Auteur a rapporté d'autres titres, extraits de la Chambre des Comptes, dans lesquels les droits & prérogatives du connétable sont amplement détaillez.

Il ne sera pas desagréable d'en raporter ici dans l'ancien langage, quelques articles, extraits *des titres de Bourbon*, qui sont dans la Chambre des Comptes de Paris.

" *Item.* Li connétable doit avoir cham-
„ bre à court devers le Roy, ou que li
„ Roy soit; & en sa chambre doit avoir
„ douze coustes & douze coiffins & bus-
„ ches pour ardoir; et si doit avoir six
„ septins, & six cinquains, & deux pon-
„ gnées de chandelles menues, & torches
„ de nuit pour li convoyer à son hôtel,
„ ou en la ville, & lendemain les doit-
„ on rendre aux Fruitiers, et si doit avoir

„ trente-ſix pains, un ſeptier de vin pour
„ ſa meſnie, devers le tinel, & deux
„ baris pour ſa chambre, l'un devers la
„ bouche, l'autre devers les bouz, &
„ de chacun mets cuits ou creu, tant
„ comme il en faut, & étable pour qua-
„ tre chevaux.

„ *Item.* Se on prend Chaſtel ou Forte-
„ reſſe à force, ou qu'il ſe rende; che-
„ vaux & harnois, vivres, & toutes au-
„ tres choſes que on treuve dedans, ſont
„ au Connétable, excepté l'or & les pri-
„ ſonniers, qui ſont au Roy, & l'attil-
„ lerie au Maître des Arbalêtriers.

On ne pouvoit offenſer le Connétable ſans être criminel de leze Majeſté, comme il a éte jugé en 1392. contre Pierre de Craon, qui avoit attenté ſur la vie d'Olivier de Cliſſon.

Sa juriſdiction à la table de Marbre s'appelle *la Connétablie & Maréchauſſée*, & quoique la charge de connétable ait été ſupprimée aprés la mort du duc de Leſdiguieres, par un Edit, donné à Paris, au mois de Janvier 1627. regiſtré au Parlement le 13. Mars ſuivant; toutefois la juriſdiction de la connétablie & Maréchauſſée de France à la table de Marbre, eſt demeurée entre les mains des Maréchaux de France, qui n'étoient que ſes Lieutenans.

Digitized by Google

Il y a encore toûjours à l'armée un Prévôt de la Connétablie, qui donne des paſſeports, & qui a juriſdiction pour tous les excès & crimes que les gens de Guerre commettent, & ſur les differends qui naiſſent entr'eux, ſur les eſpions, traîtres & déſerteurs d'armée. Il regle auſſi le prix des vivres, & a pluſieurs autres droits.

On peut voir dans du Tillet, *Recueil des Rois de France*, *pag.* 389. les autres prérogatives de cet Office.

ARTICLE PREMIER.

Maréchaux de France.

IL n'eſt pas fort facile de dire en quel tems la charge de Maréchal de France fut établie, les Hiſtoriens qui en ont parlé, ſont fort peu d'acord. Jean le Féron qui en a fait l'Hiſtoire, les fait commencer ſous Clovis II. fils de Dagobert, en la perſonne d'un nommé Girard, comte de Dammartin; quelques autres en attribuent la création à Hugues Capet, neanmoins on ne peut ſouſcrire à l'une ni à l'autre de ces opinions. La premiere raiſon eſt, que Jean le Féron n'a point l'aprobation de ceux qui ſont un peu ſçavans dans l'hiſtoire. La ſeconde, c'eſt que dans nos Annaliſtes, il n'y eſt point parlé de Maréchaux, juſqu'au temps de Philippes I. où l'on trouve le nom de Guy, Maréchal, parmi tous les autres Officiers du Roy, qui ſignerent aprés ce Prince la charte de la

dedicace de l'Egliſe du Prieuré de Saint Martin des Champs, près Paris, l'an 1067.

La commune opinion eſt qu'il y avoit deux Maréchaux, dits depuis Maréchaux de France, qui etoient les Lieutenans du Connétable dans le tems que la charge de celui-ci n'étoit que la quatriéme de l'Etat, & qu'elle étoit un office de la maiſon du prince, & que ſon autorité ne s'étendoit, que ſur ce qui concernoit les écuries du Roy.

Cependant, avant que Matthieu de Montmorency II. du nom eut été fait Connétable de France, l'an 1218. on trouve que Henry Clement, Maréchal avoit commandé en 1204. ſous le titre de Maréchal de France, l'avant garde de l'armée du Roy Philippes Auguſte, dans la conquête de l'Anjou; ainſi que Rigord auteur de ce ſiécle, le dit poſitivement.

Le P. Daniel qui a traité de ces Offices dans ſon *Hiſtoire de la Milice Françoiſe, tome I. P.* 170. *& tome II. pag.* 3. prétend que Matthieu de Montmorency n'eut ce commandement des armées que par commiſſion, durant la vacance de la charge de Sénechal, à laquelle ce commandement appartenoit de droit,

& que ſes ſucceſſeurs ne l'eurent auſſi que de la même maniere, juſqu'en 1262. que probablement la charge de Sénechal fut entierement ſupprimée, & que l'on ceſſa dans les chartes de faire mention de la vacance de cette charge, comme on avoit fait juſqu'alors, par ces termes, *Dapifero nullo, vacante dapiferatu.* De-là cet auteur conclut, que la charge de Maréchal commença à devenir un Office militaire, avant que celle de Connétable le fut.

Quoiqu'il en ſoit de ce ſentiment qui paroîtra nouveau, il eſt conſtant que depuis que le Connétable a eu le commandement en chef des armées du Roy, les Maréchaux ſont devenus ſes lieutenans au commandement des armées. Auſſi le Roy leur en donne-t-il l'autorité, quand il leur met en main le bâton de maréchal.

Ils portent pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur, ſemez de fleurs de lys d'or, paſſez en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. L'hiſtorien Du Haillan, qui écrivoit du tems d'Henry III. dit, que les maréchaux *mettoient coutumierement aux côtez de leurs armoiries, une hache d'armes, comme le connétable une épée nuë:* Quelques-uns ont

conclu de-là, que l'uſage de ces bâtons eſt poſterieur au regne de ce Roy, cependant il s'en trouve à des ſceaux du tems de Charles IX. ſon prédeceſſeur.

Les gentilshommes qui écrivent à un maréchal de France, doivent le traiter de *Monſeigneur*. Auſſi ſont-ils juges du *Point d'honneur*. Ils ont même pour cela pluſieurs *Lieutenans*, étigez en charges dans toutes les Provinces, diſperſez dans cent cinquante neuf villes du Royaume. leſquels ont rang immediatement après les lieutenans de Roy des Provinces, & avant les baillifs & ſénechaux.

La liſte de ces lieutenans eſt trop longue pour être inſerée dans cet ouvrage.

Les Maréchaux de France prêtent ſerment entre les mains du Roy, leurs appointemens ſont de 12000. liv. mais quand ils commandent l'armée, ils ont de plus 8000. liv. par mois de quarante cinq jours, & ont leur entretient un ſecretaire, un aumônier, un chirurgien, un capitaine des Gardes, & leurs gardes.

Le Roy Louis XIV. par ſon Ordonnance du 12. May 1696. regla les honneurs qu'il voulut être rendus aux maréchaux de France.

Digitized by Google

Lorſqu'un Maréchal de France entre dans une ville de Guerre, on le ſaluë de pluſieurs volées de canon, quand même il ne commanderoit pas dans la province. En quelques Villes de Guerres qu'ils ſe trouvent, quand même il n'y ſeroient pas pour le ſervice, ils doivent avoir une garde de cinquante hommes, compris deux Sergens & un tambour, commandez par un Capitaine, un Lieutenant, un ſous-Lieutenant, ou Enſeigne, avec drapeau. Cette garde eſt tirée des plus anciens Regimens de la Garniſon, & poſée devant leur logis, avant qu'ils arrivent. A leur entrée les rues doivent être bordées d'une double haye d'infanterie, depuis la porte par où ils entrent, juſqu'à leur logis; & ces troupes doivent preſenter les armes; les Officiers ſaluer & les tambours battre aux champs; enfin, lorſqu'un Maréchal de France paſſe devant un corps de garde, l'Officier doit faire mettre les Soldats ſous les armes, & le tambour doit battre aux champs.

On parvient au bâton de Maréchal de France, par le ſervice de la mer, comme par celui de Terre. Voici ceux de nos jours. En 1675. le Maréchal de Vivonne, General des Galeres; en 1681. le Marechal d'Eſtrées, Vice-amiral de Fran-

ce. Tous deux avoient auſſi ſervi ſur Terre ; le premier en qualité de Maréchal de camps ; le ſecond, comme Lieutenant General. le Maréchal de Tourville créé en 1693. & les Maréchaux d'Eſtrées, fils, & de Château-Renaut, tous deux Vice-Amiraux de France, créés en 1703. & le Maréchal de Coëtlogon, créé le 1. Juin 1730.

Les Prévôts des Maréchaux ſont juges Royaux, établis dans les Provinces, ſous l'autorité & la dépendance des Maréchaux de France. Ils ont juriſdiction ſur tous les vagabonds & gens non domiciliez, & même ſur ceux qui ſont domiciliez, s'ils commettent des vols, ou autres crimes ſur les grands chemins.

Les Maréchaux de France n'étoient que deux au commencement, neanmoins la néceſſité des affaires en a fait multiplier le nombre. Il en paroît davantage ſous Charles VII. Ils furent aprés réduits à l'ancienne inſtitution. François I. ſe trouvant obligé d'entretenir trois ou quatre armées, pour oppoſer aux ennemis puiſſans qu'il eut preſque toujours ſur les bras, fit un troiſiéme Maréchal de France ; puis un quatriéme pour occuper la place de celui des trois qui mourroit le premier. Henri II. en mit un

quatriéme ſans cette clauſe. François II. en ajoûta un cinquieme, qui fut François de Montmorency, fils du connétable, afin de le recompenſer de la charge de Grand Maître de France, qu'il avoit cedée par ſes ordres au duc de Guiſe. Ce fut encore à condition que cette cinquiéme création ſeroit ſupprimée par la mort du premier qui arriveroit. Charles IX. en crea deux nouveaux, & Henry III. deux autres. Aux premiers Etats de Blois, il fut dit, que le nombre des Maréchaux de France ſeroit fixé à quatre; mais Henry IV. ſe vit obligé, pour le bien de la paix, de confirmer dans cette dignité deux Seigneurs qui l'avoient obtenue du chef de la ligue. Louis XIII. n'en limita jamais le nombre, & Louis XIV. l'augmenta. Ceux qui vivent encore aujourd'hui, & qui tiennent le ſiége de la connétablie à la table de Marbre ſont ici de ſuite.

MARESCHAUX DE FRANCE

MESSIEURS

1703. *D'Eſtrées.*
1724. *De Roquelaure.*
1724. *Du Bourg.*
1734. *De Biron.*
1734. *De Puiſegur.*
1734. *d'Asfeld.*
1734. *De Noailles.*
1734. *De Montmorency.*
1734. *De Coigny.*
1734. *De Broglie.*

Le Marechal d'Eſtrées

I. Victor-Marie, Duc d'Eſtrées, Pair de France, chevalier des Ordres du Roi,

Digitized by Google

grand d'Eſpagne, vice amiral de France, Viceroy de l'Amerique, lieutenant general au comté Nantois, & gouverneur de Nantes, fut nommé Maréchal de France, le 14. Janvier 1703. Il eſt rapporté au Chapitre des Ducs & Pairs.

Le Maréchal de Roquelaure.

II. Antoine-Gaſton Jean-Baptiſte, duc de Roquelaure, marquis de Biran & gouverneur de Lectoure, chevalier des Ordres du Roy commandant en chef dans la Province de Languedoc, a été fait maréchal de France le 2. Février 1724.

&

Digitized by Google

& a prété ſerment le 29. Mars ſuivant, Voyez cy-devant aux Ducs.

Antoine, Seigneur de Roquelaure ſon ayeul, mourut Maréchal de France le 9. Juin 1625.

Il porte d'azur à trois rocs d'argent, écartelé d'argent à deux vaches de gueules, accolées & clarinées d'azur, au chef d'azur, chargé de trois étoilles d'or, ſur le tout d'azur au lyon d'or, les marques de ſa dignité ſont derriere ſon écuſſon poſé ſur un manteau ducal

Le Maréchal du Bourg.

III. Eléonor-Marie du Maine, Comte du Bourg, Baron de l'Eſpinaſſe & de Changy, Seigneur de la Motte-Noally, Vir, Bouletiere, Arſon, S. Forgeux, S. Bonnet & d'Eſcarts, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de la haute & baſſe Alſace, de Betfort, & auparavant de Bapaume, étoit auſſi directeur general de la cavalerie, lorſqu'il a été créé Maréchal de France le 2. Fevrier 1724.

Il porte de gueules à la fleur de lys d'or avec les marques de ſa dignité, & les colliers des Ordres.

Digitized by Google

Il eſt né le 14. Septembre 1655. de Philippes du Maine, comte du Bourg,&c. & de Léonore Damas de Thianges ; & a épouſé le 27. Avril 1675. Marie le Gualez, Fille ainée & principale heritiere de Roland le Gualez Seigneur de Mezobran, & de Jaqueline d'Acigné. Il en avoit eu outre deux filles Religieuſes au Prieuré de Marcigny, Eléonor du Maine, dit le marquis du Bourg, meſtre de camp du regiment Royal cavalerie, brigadier des armées du Roy, mort en 1712. De Marie-Joſephe de Rebé, fille unique heritiere de Claude Hiacinte, marquis de Rebé & d'Arques, brigadier des armées du Roy, & de Marie-Thereſe de Pons de Guymera de Monclar qu'il avoit épouſée le 29. Mars 1707. il a laiſſé 1 Adrien-Maurice du Maine Comte du Bourg Capitaine dans le Regiment Royal Cavalerie né en 1709. 2. Marie-Charlote du Maine mariée le 2. Avril 1729. à Louis Comte de Loſtanges & 3. Marie-Theréſe-Leonore du Maine mariée le 20. Avril 1731. à Claude-François-Leonor de S. Maurice Comte de Savigny.

Digitized by Google

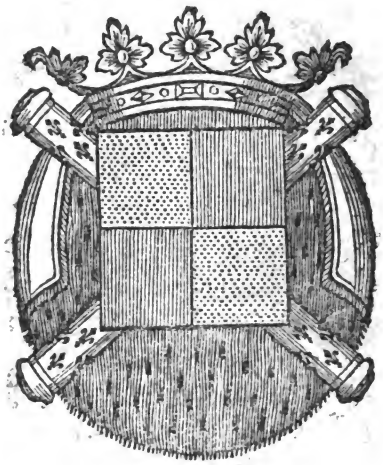

Le Maréchal de Biron

IV. Charles-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair & Maréchal de France, Gouverneur de Landau né le 5. Aout 1663. fait Maréchal de France le 14 Juin 1734. il en a prêté ſerment le 26. Janvier 1735. voyez aux Ducs & Pairs cy devant.

L'écu en banniere écartelé au 1. & 4. d'or au 2. & 3. de gueules.

Digitized by Google

Le Maréchal de Puyſegur.

V. Jacques de Chaſtenet, Marquis de Puyſegur, Marechal de France, Gouverneur de Condé, Commandant en chef dans les Provinces de Flandres, Haynault, Artois Picardie, & Soiſſonnois, baptiſé à S. Germain l'Auxerrois à Paris le 19. Mars 1655. a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734.

Il porte écartelé, au premier d'or au Lyon de gueules, à la bordure de ſinople chargé de 8. écuſſons d'or, au 2. de gueules à trois fleches, ou dards d'or poſés en pals au 3. de gueules à trois pins d'or 2. & 1. au 4. d'azur à trois Etoilles d'or 2. & 1. ſur le tout d'azur au chef d'or

l'écu surmonté d'un chevron d'argent & en pointe un Lion passant d'or, avec une Couronne de Marquis.

Il a epousé Jeanne-Henriette de Fourcy fille d'Henry-Louis de Fourcy Comte de Chessy, Conseiller au Parlement puis Maître des Requêtes & de Jeanne de Villers dont il a

1. François-Jacques de Chastenet, Aide du Maréchal general des Logis de l'armée d'Allemagne né le 22. Septembre 1716.

2. Jeanne-Henriette de Chastenet née le 29. Aout 1715.

3. Marie-Anne de Chastenet née le 21. Septembre 1719.

4. Helene-Adelaide de Chastenet née le 5. Fevrier 1726.

Le Maréchal d'Asfeld.

VI. Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld & d'Alicante au Royaume de Valence, Maréchal de France, Commandeur de l'Ordre militaire de S. Louis, Chevalier de la toiſon d'or, Gouverneur des Ville & citadelle de Straſbourg, Directeur general des fortifications de France, né à Hambourg le 2. Juillet 1667. a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734. & en prêta le ſerment le dix Novembre de la même année.

Il porte écartelé au 1. de gueules ou diapré de ... à une bande d'azur chargée de 3.

Couronnes d'or, au 2. & 3. d'azur à un Lion naiſſant d'argent couronné d'or lampaſſé de gueules, celui du 3. quartier contourné, ſur le tout par conceſſion du Roy d'Eſpagne d'or à 4. pals de gueules ſurmonté d'une Couronne ducale d'or au deſſus de laquelle paroiſſent le col, la tête & les ailes d'un dragon volant, le grand écuſſon ſurmonté d'une Couronne de Marquis, & au deſſus le col, la tête, & les ailes d'un dragon volant, l'ecu entouré du collier de la Toiſon d'or & les batons de Maréchal de France paſſez derriere l'écu en ſautoir.

Il a épouſé 1. le 27. Avril 1717. Jeanne-Louiſe Joly de Fleury fille de Joſeph-Omer Joly de Fleury, Avocat general au Parlement de Paris, & de Louiſe Brault morte le 23. Octobre de la même année 2. le 29. Septembre 1718. Anne le Clerc de Leſſéville fille de Nicolas le Clerc de Leſſeville, Preſident de la premiere des Enquêtes, morte le 30. Janvier 1728. dont il a

1. Claude-Etienne Bidal d'Asfeld né le 1. Septembre 1719.

2. Jean-Guillaume Bidal d'Asfeld né le 7. Avril 1724.

3. Anne-Françoiſe Bidal d'Asfeld née le 15. Mars 1722. & 4. Françoiſe-Charlotte Bidal d'Asfeld née le 1. Mars 1727.

Digitized by Google

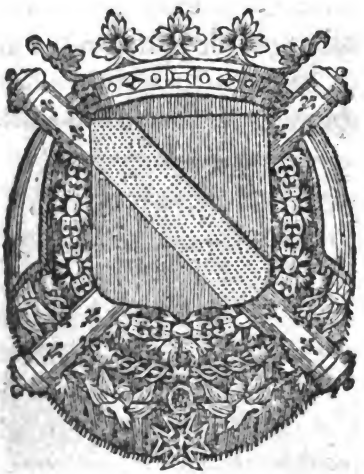

Le Maréchal de Noailles.

VII. Adrien-Maurice Duc de Noailles Pair & Maréchal de France, grand d'Eſpagne de la premiere Claſſe, Chevalier des Ordres du Roy & de la Toiſon d'or, premier Capitaine des Gardes du corps de ſa Majeſté, Gouverneur & Capitaine general des Comtés & Vigueries de Rouſſillon, Conflans & Cerdaigne, Gouverneur des Ville, Château & Citadelle de Perpignan, Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de S. Germain en Laye, Villes, païs, forets & autres lieux en dependans, né à Paris le 29. Septembre 1678. nommé Maréchal de

France le 14. Juin 1734. en a preté ſerment le 9. Janvier 1735. Voyez aux Duc & Pairs cy devant.

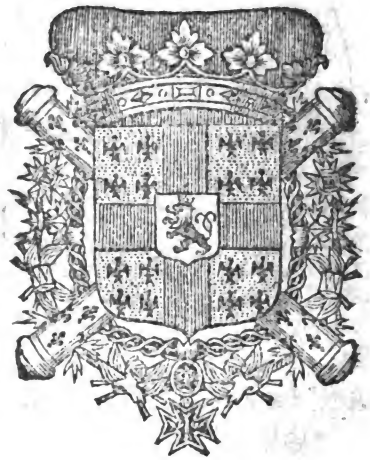

Le Maréchal de Montmorency

VIII. Chriſtian-Louis de Montmorency-Luxembourg, dit le Maréchal de Montmorency, Prince de Tingry, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Valenciennes né le 9. Février 1675. a été fait Maréchal de France le 14. Juin 1734. & en a prêté ſerment le 16. Janvier 1735. Voyez aux Ducs & Pairs cy-devant.

Digitized by Google

Il porte d'or à la croix de gueules cantonnée de 16. alerions d'azur, chargé en cœur, d'un Ecuſſon d'argent au Lion de gueules la queüe fourchée & paſſée en ſautoir armé & lampaſſé & couronné d'or.

Le Maréchal de Coigny.

IX. François de Franquetot, Comte de Coigny, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, & de la Toiſon d'or, Baron de Nogent ſur Loir, Seigneur de Villeray, de Maiſoncelles, de Croiſilles, & de Poligny, cy-devant Colonel general des Dragons de France, a été nommé Maréchal de France le 14. Juin 1734.

& en a preté ſerment au mois de Janvier 1735.

Il porte de Gueules à la faſce d'or chargée de 3. étoilles d'azur & accompagnée de 3. Croiſſants montans d'or, deux en chef & un en pointe avec les batons de Maréchal & les Colliers des Ordres.

Il eſt né le 16. Mars 1670. & a été marié par contrat des 3. & 4. Decembre 1699. à Henriette de Montbourcher fille de René de Montbourcher, Marquis du Bordage, Maréchal des Camps & armées du Roi, & d'Elizabeth Goyon de la Mouſſaye dont il a

1 Jean-Antoine-François de Franquetot, Marquis de Coigny, Colonel general des Dragons de France, Maréchal des Camps & armées du Roy Gouverneur & Bailly de Caen, né le 27. Septembre 1702. & marié au mois de Novembre 1729. à Corentine de Nevet en Bretagne.

2. Marie-Françoiſe Adelaide de Franquetot née le 16 Septembre 1700.

3. Charlotte-Henriette Bibiane de Franquetot née le 11. Novembre 1703. & mariée au mois de Fevrier 1726. à Jean-Baptiſte-Joachim Colbert, Marquis de Croiſſy, Capitaine des Gardes de la porte, & 4. Elizabeth-Marie de Franquetot née le 30. Août 1705.

Digitized by Google

Le Maréchal de Broglie.

X. François-Marie Comte de Broglie, & de Revel, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Bergues, cy-devant Ambaſſadeur en Angleterre, & directeur General de la Cavalerie, né le 12. Janvier 1671. a été nommé Maréchal de France, le 14. Juin 1734.

Il porte d'or au Sautoir ancré d'azur avec les marques de ſa dignité.

Il a épouſé par contrat du 15. Février 1716. Thereſe Gillette Loquet de Grandville fille de Charles Loquet, Seigneur de Grandville & de Gillette Rotou, dont il a

1. N.... de Broglie, Colonel du Regiment de Luxembourg.

2. N.... de Broglie, né à Londres, le 16. Decembre 1724.

3. Marie-Thereſe de Broglie née en 1726.

4. N.... de Broglie née le 11. Mars 1732.

Les Veuves des Maréchaux de France, jouiſſent de l'honneur d'entrer en caroſſe au Louvre, ou autre Palais où loge le Roy, quand même elles ne ſeroient pas Ducheſſes. Celles qui ſont vivantes, ſont les Maréchales de Noailles, de Berwick, d'Harcourt, de Boufflers, de Villars, & de Gramont, dont les maris étoient Ducs, & les Maréchales de Monteſquiou, de Bezons, de Broglie, & d'Alegre.

Digitized by Google

ARTICLE II.

Des Colonels Generaux.

Colonel General de l'Infanterie. Cette charge, qui exiſtoit en 1544. en la perſonne de Jean, Seigneur de Taix, ſous le titre de General de l'Infanterie, de qui tous les Capitaines qui vouloient lever des Compagnies d'Infanterie, devoient prendre leurs Commiſſions, fut erigée en Office de la Couronne, par Edit donné à S. Germain en Laye au mois de Decembre 1584. regiſtré au Parlement le 22. Janvier 1585. ſuprimée par autre Edit donné à S. Germain en Laye au mois d'Avril 1643. regiſtré le 23. du même mois, rétablie par autre Edit du mois d'Août ſuivant, regiſtré le 26. du même mois, & ſupprimée aprés la mort du duc d'Epernon, par Edit du mois de Juillet 1661. regiſtré le 2. Septembre ſuivant. Elle avoit été retablie pour le Duc de Chartres aujourd'hui Duc d'Orleans premier Prince du Sang, par Lettres du 11. May 1721.

Digitized by Google

& a été enfin ſupprimée par ordonnance du 5. May 1730.

Colonel General de la Cavalerie Legere de France. Cette Charge fut créée du regne de Louis XII. ſous le titre de Capitaine General de la Cavalerie. On croit même qu'elle n'étoit qu'une commiſſion, & elle ne paroît en titre d'office que vers l'an 1567. Il y en avoit même deux, l'un pour la Cavalerie de deçà les Monts, l'autre pour celle de delà. Ces deux charges furent réunies en 1587. Le Maréchal de Turenne l'a poſſedée depuis l'an 1657. juſqu'à ſa mort en 1675. Son neveu le comte d'Auvergne, lui ſucceda; & à celui ci a ſuccedé en 1705. ſon neveu, M. le Comte d'Evreux, Lieutenant General des Armées du Roy. Voyez Tome II. de cet Ouvrage.

Il porte pour marque de ſa dignité, ſix cornettes derriere ſes armes.

Sécretaire General de la Cavalerie Legere, Denis Mitouflet, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Secretaire du Roy.

Colonel General des Suiſſes & Griſons; charge créée en 1571. M. le Duc du Maine, Prince légitimé, &c. Pair de France, &c. Ses proviſions ſont du 1. Février 1674. Voyez au Tome II. de cet Ouvrage, M. le Prince de Dombes

ſon fils aîné, fut reçû en ſurvivance l'an 1710.

Il porte derriere ſes armes ſix drapeaux paſſez en ſautoir, le fer de la pique de chaque drapeau terminé en fleur de lys.

Secretaire General des Suiſſes & Griſons, M. de Malezieu, Maréchal des Camps & armées du Roy.

Colonel General des Dragons, charge créée en 1668, dont il ſera parlé plus amplement ci aprés, M. Jean-Antoine-François de Franquetot Marquis de Coigny, Maréchal des camps & armées du Roy, pourvû le 15. Janvier 1734. ſur la démiſſion de ſon pere.

Il porte pour marque de ſa dignité, derriere l'écu de ſes armes, ſix étendarts.

Secretaire General des Dragons, Jean-Jacques Regnier.

ARTICLE III.

Officiers Generaux d'armées.

AVant que d'entrer dans le détail de tous ces Officiers, l'on a crû devoir dire un mot de leurs fonctions.

Les Lieutenans Generaux des Armées du Roy, ont été créez par Louis XIII. pour commander sous les Maréchaux de France, ou autres commandans en chef les Armées du Roy. L'on en a vû commander des corps entiers, qui formoient une Armée, & faire des siéges en chef, ou donner des batailles. Lorsqu'ils servent plusieurs dans la même Armée que les Maréchaux de France commandent, ils ont chacun leur jour, montent tour à tour la tranchée sous les ordres du Maréchal, ou du General, & leur rang se regle sur leur ancienneté.

Les Maréchaux de Camp, qui semblent avoir succedé aux Maréchaux Generaux de bataille, ordonnent du Campement & du logement de l'armée, & prennent les devans pour la faire marcher en sûreté, & pour reconnoître le terrain,

Digitized by Google

On trouve des Maréchaux de Camps ſous le Regne de François I.

Les Brigadiers des Armées du Roy, ſont de la création de Louis XIV. en 1667. pour la Cavalerie, & l'année ſuivante pour l'Infanterie. Ces Officiers commandent une Brigade, ou d'Infanterie, ou de Cavalerie, ou de Dragons ſelon le corps d'où ils ſont tirez. La Brigade d'Infanterie eſt communément de cinq ou ſix bataillons, & celle de Cavalerie ou de Dragons, va quelquefois juſqu'à dix ou douze eſcadrons.

Ces trois eſpeces d'Officiers, qu'on appelle aujourd'hui Generaux, quoique ce titre ne ſoit dû qu'à ceux qui ſont de la premiere ou de la ſeconde eſpece, ont des honneurs Militaires, quand ils ont actuellement des Lettres de ſervice: ce qui fut reglé par l'Ordonnance du 12. May 1696.

Un *Lieutenant General* qui commande à l'armée, ou dans une Province ſous d'autres Chefs, ou qui a le commandement en chef, a pour ſa garde trente hommes, avec un Capitaine, un Sergent & un tambour, qui appelle lorſque cet Officier paſſe devant la Garde. S'il eſt Gouverneur de place, l'Officier d'une Garde devant laquelle il paſſe, fait met-

tre ſa garde en haye ſous les armes, & le tambour appelle. S'il commande en chef dans une Province, il a pour ſa garde cinquante hommes, ſans drapeau, commandez par un Capitaine & des Officiers à proportion, & le tambour appelle, lorſqu'il paſſe devant la garde. De plus il eſt ſalué deux fois par les troupes, ſçavoir, lorſquelles entrent en quartier d'hyver, & lorſqu'elles en ſortent, à la premiere revûe qu'il fait. Les appointemens des Lieutenans Generaux, lorſqu'ils ſervent, ſont de 2000. l. par mois de quarante cinq jours; ſur quoy ils entretiennent leurs Gardes & leurs Aydes de Camp. Leurs Patentes ne ſont ni proviſions, ni brevets, mais l'inſcription eſt: *Pouvoir de Lieutenant General d'Armée pour le Sieur N...*

Un *Maréchal de Camp* qui commande en chef dans une Province, par ordre du Roy, ou ailleurs, ſous un chef au deſſus de lui, a quinze hommes pour ſa garde, commandez par un ſergent ſans tambour. Que s'il commande en chef un corps de troupes, il a pour ſa garde trente hommes, avec un tambour, commandez par un Officier, & le tambour appelle, quand il paſſe devant le corps de Garde. Que s'il eſt Gouverneur de

Place, l'uſage eſt que l'Officier de garde faſſe mettre ſa garde en haye, & le fuſil ſur l'épaule, lorſque ce Gouverneur paſſe; mais le tambour ne bat point. Les appointemens des Maréchaux de Camps, ſont en Campagne 900. livres par mois de quarante-cinq jours. Leur Office eſt qualifié de charge dans le brevet qu'on leur donne.

Les *Brigadiers* qui ont leur commiſſion d'un même jour, gardent toujours, comme Colonels, le rang que leurs Regimens leur donnent, & marchent comme Brigadiers, ſuivant l'ancienneté de leurs commiſſions de Colonels. C'eſt ce que porte l'ordonnance du premier Avril 1696. Que ſi aprés avoir été reçûs Meſtre de Camp, ou dans l'Infanterie, ou dans la Cavalerie, ou dans les Dragons, ils ont changé de corps, ils conſervent toujours l'ancienneté de leur premiere commiſſion de Meſtre de Camp, & marchent avec les autres Brigadiers, ſoit d'Infanterie, ſoit de Cavalerie, ſoit de Dragons, du jour de la date d'icelles. Ainſi a-t'il été reglé par l'ordonnance du 20. Mars 1704. Par celle du 10. Mars 1673. il a été reglé que tout Brigadier d'Infanterie ou de Cavalerie, qui aura Lettre de ſervice, commandera à

tous Colonels & Meſtre de Camp, que dans un place fermée, celui d'Infanterie commandera à celui de Cavalerie; mais que ce ſera le contraire dans un lieu ouvert & à la campagne. Les Brigadiers de Dragons ont le même rang que ceux de Cavalerie, & roulent enſemble ſuivant leur ancienneté, depuis l'ordonnance du 30. Juillet 1695.

Un Brigadier qui eſt dans le Camp & qui y a ſa Brigade, doit avoir pour ſa garde un Caporal avec dix hommes de ſa Brigade; mais s'il eſt dans une place ſous un autre commandant, il n'a pas même de ſentinelle à ſa porte. Quand un Brigadier en ſervice viſite un poſte, l'Officier tient ſa garde en haye, ſans autres armes que l'épée, & ſe met à la tête, ayant ſon Eſponton près de lui. Le Roy donne un brevet aux Brigadiers, quand il les éleve à ce grade; mais outre cela, il leur faut une Lettre de ſervice pour en faire les fonctions. Leurs appointemens ſont en Campagne de 500. liv. par mois de 45. jours.

Les *Princes du Sang*, dès leur premiere Campagne, ont le rang de Meſtres de Camp: ils ont enſuite communement le commandement de la Cavalerie, d'où ils paſſent au commandement de l'armée

s'ils continuent de servir. Il ont toujours une garde à l'armée, & elle doit être posée devant leur logis, avant qu'ils y arrivent. Cette garde est pareille à celle des Maréchaux de France, & elle est tirée des plus anciens Regimens de la Garnison, ou du corps des Troupes, avant que de former celle des Maréchaux de France.

LIEUTENANS GENERAUX des Armées du Roy.

MESSIEURS.

3. *May* 1692.

Le Duc *du Maine*, Grand-Maître de l'Artillerie, Colonel General des Suisses, Chevalier des Ordres du Roy.

3. *Janvier* 1696.

Le Duc *d'Elbeuf*, Gouverneur de Picardie.

3. *Août* 1697.

Le Comte *de Toulouse*, Pair, Amiral de France, &c

23. *Decembre* 1702.

Le Marquis de *Gramont*, Falon.

De Roüaut, Comte de *Gamaches*, Gouverneur de S. Valery.

De Bethune, Duc de *Charoſt*, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Duc *d'Antin*, Chevalier des Ordres du Roy &c.

De la Rochefoucaud Marquis de *Liancourt*.

10. *Février* 1704.

De Thiard, Marquis de *Biſſy*.

d'Ornaiſon Marquis de *Chamarante*.

De Beziade Marquis *d'Avarey*, Grand Croix L.

28. *Octobre* 1704.

De Vaſſignac Marquis *d'Imecourt*.

De Mormets Marquis de *S. Hilaire*, Grand Croix L.

D'Aumont Duc *d'Humieres*.

Le Prince de Rohan *Soubize*.

Le Comte *d'Aubeterre*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Marquis de *Goeſbriant*, Chevalier des Ordres du Roy.

De

De Bautru, Comte de *Nogent*.

Le Prince Palatin de *Birkenfeld*.

1. *Mars* 1705.

Milord Butler, de Galmoy Comte de *Neucaſtle*.

9. *May* 1705.

Le Prince de *Chimay*, Chevalier de la Toiſon d'or.

21. *Septembre* 1706.

De S. *Pater*.

17. *May* 1707.

Du Fay d'Athies de *Cilly*, Grand Croix. L.

18. *Juin* 1708.

René-Alexis le Senechal, Comte de *Kerkado*.

De Montaigu Vicomte de *Beaune* Chevalier des Ordres du Roy.

Le Comte *d'Evreux*, Colonel General de la Cavalerie Legere de France.

18. *Juin* 1709.

De la Baume le Blanc, Duc de la *Valliere*.

18. *Decembre* 1709.

Charles Florent Comte de *Merode*, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques.

29. *Mars* 1710.

De Gagnon, Comte de *Vilaines.*
Du Bouchet, Comte de *Montsoreau.*
Reynier, Comte de *Guerchy.*
L'Ecuyer, Comte de *Muret* en Valois Grand-Croix. L
Colbert Comte de *Croissy.*
De la Tremoille Prince de *Talmont.*
Le Marquis de Brancas *Cereste*, Chevalier des Ordres du Roy.

2. *Juillet* 1710.

De Dreux Marquis de *Brezé.*
De *Brendelée.*

11. *Octobre* 1712.

Le Prince *Charles de Lorraine*, Grand Ecuyer de France, Chevalier des Ordres du Roy.

8. *Mars* 1718.

De *Mauroy.*

Digitized by Google

Riotor, de *Villemur*.

Le Marquis de *Senneterre*, Chevalier des Ordres du Roy.

De *Carracioli*.

De Froulay Comte de *Teſſé*, premier Ecuyer de la Reine, Chevalier des Ordres du Roy.

D'Albert d'Ailly, Duc de *Chaulnes*, Chevalier des Ordres du Roy.

De Brichanteau, Marquis de *Nangis*, Chevalier des Ordres du Roy, Chevalier d'Honneur de la Reine.

De Meſmes Marquis de *Ravignan*.

Le Chevalier *d'Hautefort*.

Le Marquis d'*Arpajon*, Chevalier de la Toiſon d'Or.

Louis de Gand-Merode Montmorency Prince *d'Iſenghien*, Chevalier des Ordres du Roy.

Henry-François de Tenarre, Marquis de *Montmain*.

Pra de Baleſſeau Vicomte de *Pezeux*.

Le Comte de la *Marck*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Marquis de *Broglie*.

Le Duc de *Bourbon*, Grand Maître de France.

1. *Octobre* 1718.

Le Comte d'*Ourches*.

Tixier, Comte *d'Hautefeuille.*
De Canonville, Marquis de *Raffetot.*
De *Quadt.*
Le Comte de *Rozen.*
Le Marquis de *Caylus*, Grand-Croix. L
De la Fond Comte de *Savines.*
De Cruſſol, Comte *d'Uzés.*
D'Hautefort, Comte de *Bruſac*, Grand-Croix. L

1. *Février* 1719.

Le Vicomte de *Polignac.*
De Chouly de *Permangle.*
Le Baron de *Bezenval.*

31. *Mars* 1720.

Gaufficeteau de *Puynormand.*
De *Leſſart.*
Le Duc de *Duras*, Chevalier des Ordres du Roy.
De Montmorency, Prince de *Robecq*, grand d'Eſpagne, Chevalier de la Toiſon d'or.
Paul de Couet Comte de *Marignane.*
De S. Georges Marquis de *Verac*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Chevalier de *Montmorency.*
Andrault-Langeron Marquis de *Maulevrier*, Chevalier de la Toiſon d'or.
Henry de Lambert Marquis de S. *Bris.*

Digitized by Google

De Lesley *Rooth.*

Le Duc de *Mortemart*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Comte de *Beüil.*

De Contade Grand-Croix. L

13. *Mars* 1721.

Le Prince Charles de *Hesse-Philiptad.*

1. *Novembre* 1723.

Le Prince de *Carignan.*

23. *Decembre* 1731.

Sanguin Marquis de *Livry.*

De *Ceberet.*

Des Marets, Marquis de *Maillebois.*

Le Marquis de *Leuville.*

Charles-Louis-Auguste Fouquet, Comte de *Belisle*, Chevalier des Ordres du Roi.

De Boufflers *Remiencourt.*

20. *Février* 1734.

Le Comte d'Herzelles.

Le Marquis de *Mouchy.*

Vassal Marquis de *Monviel.*

Le Comte d'Hautefort *Bozen.*

Du Bouchet, Comte de *Sourches.*

Digitized by Google

De Laſtic de *Siougeat.*

De Nonant, Marquis du *Pleſſis-Châtillon.*

De Rouvroy S. Simon Marquis de *Sandricourt.*

La Loge - *d'Imecourt.*

Le Cordier Marquis du *Tronc.*

Le Vicomte de *Melun.*

Henry de Carrion, Marquis de *Nizas.*

Le Marquis de *Treceſſon.*

Le Comte de *Matignon*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Gendre de Berville.

Chalvet de Rochemontels, Seigneur de *Vernaſſal.*

Le Comte d'*Aubuſſon.*

De Tarneaut.

Sublet Marquis d'*Heudicourt.*

Flahaut de la *Billarderie*, l'ainé Grand Croix. L.

Le Comte de Rohan - *Chabot.*

Badier de *Verceilles.*

De Pardaillan de Gondrin, Marquis de *Bonas.*

De S. *Perier*, Lieutenant General d'Artillerie.

De *Valliere*, Lieutenant General d'Artillerie.

1. *Août* 1734.

De *Marbeuf.*

Le Marquis de *Gaſſion.*
De Thiard Marquis de *Biſſy.*
Le Chevalier de *Givry.*
De Mont Saunin Marquis de *Montal.*
Le Comte de *Guitault.*
Le Comte de Laval-*Montmorency.*
Le Comte *d'Aubigné.*
Le Marquis de *Balincourt.*
De la *Billarderie*, Cadet.
De Velleron, Comte de *Cambis.*
Le Duc de *Bethune*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Comte de *Châtillon*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Marquis de la *Fare*, Chevalier des Ordres du Roi.
Le Comte de *Saxe.*
D'Iverny.
Le Duc d'*Harcourt*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Duc de *Gramont*, Chevalier des Ordres du Roy.
Le Chevalier de *Rocozel.*
Le Marquis de Clermont *Tonnerre.* Chevalier des Ordres du Roi.

18. *Octobre* 1734.

Le Marquis de S. *Sernin.*
Le Marquis de Louvigny.
Le Comte de *Senneterre.*

Le Comte de la Mothe *Houdancourt.*
Le Marquis *d'Eſpinay.*
Le Marquis *d'Eſtaing.*

18. *Juillet* 1735.

Le Comte de Clermont.
Le Prince de Conty.
Le Prince de Dombes.
Le Comte d'Eu.

ARTICLE IV.

MARECHAUX DE CAMP.

19. *Septembre* 1704.

Gilbert de Gaulmin, de *Montgeorges.*

10. *Decembre* 1710.

Le Marquis de *Gabaret.*

8. *Mars* 1718.

Des Pontis.

Digitized by Google

De Rouvray.
Le Comte de *Simiane.*
De Bernhold.
Hoüel Marquis d'Hoüelbourg, à la *Guadeloupe.*
Tardif.

1. *Février* 1719.

Kooke.
De Buſſy.
Des Monſtiers, Comte de *Merinville.*
Sublet, Marquis d'*Heudicourt.*
Groſletête de *Jouy.*
De Caubous.
De Freville.
Mergeret.
Berault de Villiers.
De Volvire Ruffec.
Le Gendre de Collandre.
Anne-Jacques de Bullion, Marquis de *Fervaques,* Chevalier des Ordres du Roy.
De la Fare Tornac.
De Verjus, Marquis de *Crecy.*
Skelton.
Loupiat de la Deveze.

7. *Octobre* 1728.

Couvaroubias.

Digitized by Google

13. *Février* 1734.

Le Marquis de *Monti*.

20. *Février* 1734.

De Beauvillier, Duc de S. *Aignan*, Chevalier des Ordres du Roy, Ambaſſadeur à Rome.

De Machet.

Le Chevalier d'Erlach.

De Montboiſſier *Canillac*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Baron d'Eltz.

De la Caſſagne de S. *Pau*.

Du Fay, Marquis de la *Tourmaubourg*.

Le Comte de *Froulay*, Ambaſſadeur à Veniſe.

Le Baron de *Bezenval*, Cadet.

Biodos, Marquis de *Caſteja*.

Le Marquis d'*Houdetot*.

Le Comte de Scipion de Bozelly.

D'Aremberg.

Magon de Terlaye.

De Genſac Loumagne.

Jean-Baptiſte Comte de *Polaſtron*.

Magon de la Gervaſais.

Ricoüart d'Herouville.

De Chabannes Marquis de *Curton*.

Digitized by Google

Colbert de Seignelay Comte de *Creuilly.*

De la Baume, Marquis de *Montrevel.*

Le Marquis de Bethune.

Meneſtrel de Lutteaux.

De Gand-Vilain-Montmorency Comte de *Midelbourg.*

Charles-Gabriel de Belſunce Marquis de *Caſtelmoron.*

Philippes.

Choiſeul Marquis de *Meuſe.*

De Cheriſey.

Le Marquis de Creil.

Le Chevalier Dauger.

Charles-Theodore de Forges Seigneur de *Germinon.*

Rouhaut Comte de *Cayeux.*

Jean-Nicolas de Montmorency-Chateaubrun.

De Vintimille Marquis du *Luc.*

Le Marquis du Chaſtelet Comte de *Clemont.*

Faret, Marquis de *Fournez.*

De Bulkley.

Le Marquis de Bauffremont.

Le Comte de Mainville.

Le Marquis de Clermont, *Gallerande*, Chevalier des Ordres du Roy.

L'Amoureux de la Javeliere.

De Langlade, Marquis du *Cheyla.*

De S. André de Marnais de la Baſtie.

Le Comte de *Gramont*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Comte de Vaudrey.

Vaſſal, Chevalier de *Monviel*.

Du Cayla.

Le Marquis de Segur.

Fretat, Comte de *Boiſſieux*.

De Bannes Comte de *Avejan*.

Le Comte de Baviere.

La Rerie, *Ingenieur*.

De Boiſſoger, Lieutenant General d'*Artillerie*.

1. *Août* 1734.

Le Comte de Tavannes, commandant en Bourgogne.

Le Marquis de Durfort Boiſſiere.

Le Vicomte de Lannion.

Le Marquis de Nogaret.

Pajot de Villeperot.

Le Marquis de Varennes.

De Jean, Marquis de *Manville*.

Proiſy, Marquis de *Ximenes*.

Loupiat de la Deveze.

De Salagnac, Marquis de *Fenelon*, Ambaſſadeur en Hollande.

Bettens.

Le Marquis de Danois.

De Bombelles.

Rochou-de la Motte la Peyrouze.

Le Chevalier de Monteſſon.
De Fortiſſon.
Le Comte de Chaſtelux.
Le Marquis de Rothelin.
Le Baron de Ratzki.
De Limoges Marquis de S. *Saens.*
De Grouches, Marquis de *Chepy.*
Le Chevalier de S. André
Le Marquis de Putanges.
De Malan.
Le Marquis d'Harville.
Le Comte d'Artagnan Monteſquiou.
Godde de Varennes.
Le Comte de Lautrec.
De Guiffrey, de Monteynard Chevalier de Marcieu.
O-Sagnhuſſy.
Noblet de Cheſnelette.
De Malezieu.
Le Chevalier de la Rocheaymon.
Du Portal.
Thomé.
De Vernicourt.

28. *Octobre* 1734.

De Cadeville.
Le Comte de Coigny.
Le Prince de Montauban.
Le Comte de Clermont Chaſte.

Le Marquis de S. Simon.
Le Comte de Biron.
La Luzerne Comte de *Beuzeville.*
Le Marquis d'Eſtourmel.
De la Motte.
Brancas, Marquis *d'Oiſe.*
Ancel des Granges.
De Grandville.

ARTICLE V.

BRIGADIERS D'ARME'E.

IL y a trois ſortes de Brigadiers d'Armée, ſçavoir 1. les Brigadiers d'Infanterie : 2. les Brigadiers de Cavalerie : & 3. les Brigadiers de Dragons.

I. BRIGADIERS D'INFANTERIE.

30. *Mars* 1693.

Arnauld Marquis de *Pomponne.*

19. *Janvier* 1702.

Robert Comte de *Lignerac.*

Digitized by Google

23. *Decembre* 1702.

De Marqueſſac d'Hautefort.

10. *Février* 1704.

Le Chevalier de Beliſle.
De Villemor.

26. *Octobre* 1704.

Joſeph Boutin de Valouze.
De Genonville.
Le Marquis de l'Aigle.

8. *May* 1708.

Baudoin.

31. *Janvier* 1713.

De Greſigny.

1. *Février* 1719.

Madaillan, de l'Eſparre Comte de *Laſſay*.
Foucault de S. Germain Beaupré.
De Turbilly.
De Scorailles Marquis de Rouſſille.

Digitized by Google

Charron Marquis de Menars.
De Maſſontiers
De Talaru, Marquis de Chalmazel.
François de Montmorency colonel du Regiment de Breſſe.
De Meſieres.
De Montvalat Marquis d'Antragues.
De Bourquy.
De Montesquiou d'Artagnan.
De Montanegres.
De Seigliere Belleforiere marquis de Soyecourt.
Gilbert de Voyſins marquis de Vilennes.
Laubanie.
Cugnac de Dampierre.
Darville.
De la Londe.
De Bouchet de Montſoreau.
Hatte de Chevilly
Le Comte du Roure.
Vaſſan.
Carcavi d'Uſſy.
De Menou.
De Chateauneuf.
Girardin de Vauvray.
De Marloup de Charnaille.
De Maſſelin.
Gaillard de Bellafaire.
De Reding.
Caſteras, de la Riviere.

Foreſt.

Doneau de Vizé.

De Romilley, Marquis de la *Cheſnelaye.*

Du Prat, Comte de *Barbançon.*

Des Angles.

Le Comte de Rantzau.

De Ramback.

Le Duc de *Tallard*, Chevalier des Ordres du Roy.

Le Chevalier de Rayz.

De la Combe.

Vidault, du Dognon.

Le Tellier.

Le Comte d'Eſtampes.

De Courcy.

De Caſtella.

Le Chevalier de Conflans

Des Clavelles.

De Lezay - de Marneſia Marquis de *Lezay.*

Du Barry.

De Rambion.

Lacger.

De Beauvoir.

De Chateaubourg.

Maire de Paris Fontaine.

De Carſade.

Soüart d'Audancourt.

Couſtelier Comte de *Liſtiers.*

Sevin de Quincy.
De Jaunay.
De Lozieres d'Aſtier.
Goulet de Montlibert.
De Candeau.
Tigné.

7. *Avril* 1719.

De Marigny.

1. *Septembre* 1719.

Le Comte des Allois.

10. *Janvier* 1720.

De Mianne.

7. *Août* 1720.

Le Baron de Sparre.

3. *Avril* 1721.

Le Chevalier de Brancas, de Courbons.
Meyer.
La Hire.
De Crevecœur.
François de Laſſeran-Maſencome de Montluc.

Digitized by Google

De Marſac.
De Joſſaud.
O-Neil.
De Chambon.
De Launay.
De Montalambert.
Montgrenier.
Des Preaux.
De la Mare.
De Roche-Colombe.
De Verrot.
Antoine Berger - de Chaſſes.
Jean - François de Monteſquiou de Marſan.
De Marans.

1. *May* 1723.

Don Bonaventure d'Orteffa.
De Villeneuve, Baron de *Trelans*.

2. *Janvier* 1734.

De la Blottiere ingenieur.

28. *Février* 1734.

De Molondin.
D'Eſtavayé.
Meſgrigny Comte d'Aunay.
Le Marquis de Brun.

Digitized by Google

Darros d'Argelos.
Le Comte de Beranger.
Magon de la Giclaye.
Le Comte de Roucy.
Le Duc de Villeroy.
De la Croix Chevriers, Chevalier de S. Vallier.
De Rancy.
De Princé.
Le Comte de Chaumont.
Le Marquis d'Harbouville.
Le Comte de Chabannes.
Neyret de la Ravoye ch. de S. Lazare.
Le Marquis de Meurcey.
de Montmorency Duc de Chaſtillon d'Olonne.
Le Marquis de Mailly.
Le Duc de Richelieu, Chevalier des Ordres du Roy
Bullion Comte d'Eſclimont.
Le Comte du Chaſtelet Lomont.
Le Comte de Rieux.
Le Prince de Pons.
Dreux Marquis de Brezé.
Montmorency Duc de Luxembourg.
Milord Clare.
De Salieres.
Le Comte D'Ieſback.
Lally.
De Zaſtro.

De Boiras.
Desarmans.
De Rousset de Girenton.
Romillé.
Châteauneuf de Moleges.
De Brun.
De Louboy.
De Tiers.

1. *Août* 1734.

Le Marquis de Fimarcon.
Le Marquis d'Hautefort.
Le Duc de Crussol.
De Blacons.
De Zurlauben.
De Sebbeville.
Bouhier.
De Payfac.
Le Marquis de Maupeou.
Damas Marquis d'Antigny.
Le Marquis de Rambures.
Le Marquis de Mirepoix.
Le Comte de Maulevrier.
Le Marquis de Croissy.
Le Comte de la Marck.
Le Marquis du Bellay.
May.
Le Comte de Courtomer.
Le Comte de Champigny.
Le Duc de Boufflers.

Digitized by Google

Le Comte de Montmorency-Ligny.
Le marquis de Roſnyvinen.
Courten.
Le Comte de Rupelmonde.
Le Comte de Rouſſillon.
Le Duc d'Epernon.
Le ch. de la Luzerne.
De Soulié.
De Moncelot.
De Lolmie.
De Praviel.
De Breande.
De la Mivoye de Jouy.
De Brocard.
Le Chevalier de Varenne.

12 *Août* 1734.

Clermont Marquis de Renel.
De la Caze.
De Saſſelange.

18 *Octobre* 1734.

Le Marquis de Monconſeil.
Conflans Marquis d'Armentieres.
Le duc de la Tremoille.
De Contade.
De Vilemur.
Le Chevalier de Contade.

Digitized by Google

De Tellier Marquis de *Souvré.*
De la Brunie.
De Montroſier.
De la Grange.
Le Chevalier de Tretz.

20 *Novembre* 1734.

De Caylus.

II. BRIGADIERS DE CAVALERIE.

MESSIEURS.

7. *May* 1706.

Du Boſc.

29. *Mars* 1710.

De Kerhoent-Kergournadech Comte de *Coetanfao.*

1. *Février* 1719.

De Sericourt, Marquis *d'Eſclanvilliers.*
De Montaut, Marquis de S. *Geniés*, Navailles.
De S. Victor.

Digitized by Google

De Creuzy Marcillac.
Hennequin, Marquis *d'Ecquevilly.*
Des Cluſelles.
Du Planty-de Boiſleve.
Lordat de Bram,
Erard, Marquis *d'Avaugour.*
De Valgrand.
Vaignon de Mortemer.
Boiſot.
d'Uſſon, Marquis de *Bonac.*
Dauvet, Marquis *d'Auvillars,*
Le Duc de Gontaut Biron.
Des Champs, *dit* Morel, Marquis de *Crecy* en Beauvoiſis.
De Louvat de Cauſſan.
Le Marquis de Monteſſon.
De Monteval.
Langey.
Filtz.
Fauvel.
De Caruet de Meré.
De Rivoire, Comte du *Palais,*
Dalzau.
Le Marquis de Matignon, Chevalier des Ordres du Roy.
De Groſſolles, Marquis de *Flamarens,*
De Lorraine-Armagnac Prince de *Lambeſc.*
Ferron de la Ferronaye.
De Levis, Marquis de *Leran.*

Fredeau

Fredeau.
De Grieux.
De la Bazeque.
De la Maiſonneuve.
Potier Duc de *Geſvres*.
De Baudean, Marquis de *Pardeilhan*.
Le Duc de la Rochefoucaud.
De Montboiſſier, Marquis du Pont Chateau.
De Ruffec, Marquis de *Volvire*

3. *Avril* 1721.

Du Campet, comte du Saujon.

15. *Avril* 1721.

De Marolles, ſieur de Rocheplatte, Chevalier de S. Lazare.

15. *May* 1723.

Des Moulins.

6. *Octobre* 1723.

De Rochechouart, Marquis de *Montpipeau*.

13. *Fevrier* 1734.

Le Duc de Villars.
Biodos Comte de Caſteja.

Le Marquis de Lenoncourt.
De Rennepont.
Le Marquis de Monchy-d'Hocquincourt.
De Raigecourt.
Du Bourdet.
Le Marquis de Chazeron.
De Boiſandré.
Le chevalier d'Apchier.
De Fontaine.
Le marquis de Refuge.
Le marquis d'Argouges,
D'Eſtagnolles.
D'Eſparbez-d'Aubeterre comte de Jonzac.
De la Tour.
Le chevalier de Beaucaire.
Beaupoil, marquis de Lanmary.
Le comte de Parabere.
Le marquis de Bretonvilliers.
Forbin marquis de Janſon.
Rouvroy S. Simon duc de Ruffec.
Le marquis de Ruffec.
Bazin marquis de Bezons.
Le marquis de Caraman.
Le Tellier marquis de Courtanvaux.
Le comte de Berchini.
Du Cup.
De Caupenne.

Digitized by Google

1. *Août* 1734.

De Valcourt.
De S. Simon.
Le Comte de Langeron.
Le Comte de Merinville.
De Digoignes.
Des Bournais,
d'Anjony.
Le Marquis de Chabannes-Mariol.
De Montgibaut.
De Gault.
Le Chevalier de Martel.
De S. Maur.
De Montiers.
Le Baron de Lordat.
Le Marquis de Pont-Chartrain.
Le Marquis de Gouffier.
Le Marquis d'Ancezune.
Le Duc de Randan.
Le Comte de Ste. Maure.
Le Comte de Treſmes.
Le Marquis de Saſſenage.
Le Marquis de Puiſieux.
De Beauregard.

20. *Août* 1734.

De Valendré.
De Chambon.
Le Marquis de Marignane.
Le Comte de Brezay d'*Enonville.*

La Chapelle Marquis de Jumilhac.
Le Comte du Roure.
Le Marquis de Chiffreville.
Le Comte de la Riviere.

Octobre 1734.

De Mauroy.
Le Marquis de la Ferronnaye, fils.
Malet, Marquis de *Graville.*
Coſſé Duc de Briſſac
d'Harcourt, Comte de *Beuvron.*
Le Chevalier de la Marck.
Vichy de Champron
Le Chevalier de Vignacourt,
Du Chillois.
Le Baron de Montauban.

III. BRIGADIERS DE DRAGONS.

29. *Mars* 1710.

Joubert de Bouville.

30. *Octobre* 1717.

De Montbardon.

1. *Fevrier* 1719.

De Riencourt. Marquis d'Orival.
Le Marquis de Prie Chevalier des Ordres du Roy.

Gelas Voiſins marquis d'Ambres.
De la Viefville marquis de S. Chaumont,
Du Deffand marquis de la Lande.
De Biran chevalier de Goas.
De Conches.
De Mua Baronde B ar baſan.
De Kleinholtt.
Lauthier.

20. *Fevrier* 1734.

Fouquet chevalier de Belleiſle.
De Coetmen.
Coigneux de Belabre.
Le Comte de Goeſbriant.
De Rivarolles.
Crozat, marquis du Chatel.
De Cilly.

1 *Août* 1734.

Le Marquis de Chabannes-Pionſac.
L'hôſpital marquis de Vitry.
Le Marquis de Caſtellane.
Le marquis de Viſſecq.

18. *Octobre.* 1734.

Le marquis de Vaſſé.

Cinq Maréchaux generaux des logis des armées du Roy.

Cette charge érigée par le Roy Louis XIV. fut partagée en deux, peu après son érection ; & depuis une d'icelles a été aussi partagée en deux, il y en a cinq presentement qui sont, M. Crozat - de Thiers, M. le Bacle marquis du Moulins, ils n'ont qu'une charge à eux d'eux, & ont chacun 6300. l. d'appointemens ; M. de Verdelin, M. du Montal, & M. de la Planche de Mortieres.

Outre ces Officiers generaux, il y a des *Directeurs*, & des *Inspecteurs*, tant pour l'infanterie, que pour la cavalerie & les dragons. Ils ont été créez par le Roy Louis XIV. & leurs fonctions sont de faire la revûë des regimens qui se trouvent dans les départemens qui leur sont assignez, pour examiner s'ils sont complets, & si toutes choses y sont dans l'ordre. Les Directeurs ont l'œil à ce que les Inspecteurs fassent tout faire avec exactitude.

Trois Directeurs generaux d'Infanterie, chacun 16000. liv.

MM. de Mesmes - Ravignan, de Nangis, & Comte de Bueil, lieutenans generaux.

Directeur general de cavalerie, 16000. liv.

Digitized by Google

M. le Marquis de Savines, Lieutenant general.

Dix Inſpecteurs generaux d'Infanterie chacun 8000. liv.

MM. d'Aubigné, de Guitaut, Lieutenans generaux, de Polaſtron, Marechal de Camp, le Marquis de Monviel, Lieutenant general, le Chevalier de Monviel, le Marquis de Maubourg, le Marquis Fenelon, le Chevalier de Marcieux, le Comte de Boiſſieux, Marechaux de camps & le Marquis de Monconſeil, Brigadier.

Six Inſpecteurs généraux de Cavalerie.

MM. de Tarneaut de l'Aloüette Lieutenant général, de Vernicourt Maréchal de Camp, de S. André Marnais, le marquis de Chepy, le marquis d'Epinay, & le marquis du Chayla marechaux de Camp.

ARTICLE VI.

Regimens d'infanterie, de Cavalerie, & de Dragons,

IL y a de trois sortes de Regimens. Les uns servent toujours à pied, & sont nommez *Infanterie.* Les autres servent toujours à cheval, c'est ceque l'on appelle la *Cavalerie.* Les troisiémes servent tantôt à pied, tantôt à cheval ; & ce sont *les Dragons.*

Chaque Regiment a trois principaux Officiers ; un *Colonel* ou *Mestre de Camp*, *un Lieutenant Colonel*, *& un Major*, qui a rang de Capitaine ; mais qui n'est que pour le détail du Regiment, sans avoir de commandement.

I. INFANTERIE

Tant que la charge de colonel general de l'infanterie a subsisté, comme office de la couronne, durant environ soixante

seize ans. l'Officier qui commandoit en chef un regiment, n'étoit nommé que meſtre de camp, comme étant ſubordonné au colonel general .Louis XV. ayant ſupprimé cette charge en 1730. a ordonné que ces chefs de regimens quitteroient le titre de meſtre de camp, qui fut alors affecté à la ſeule cavalerie, & il leur a fait prendre celui de colonel.

De ces Regimens d'Infanterie il y en a un qui a cinq bataillons; un autre en a quatre; quelqu'uns trois; pluſieurs en ont deux, (chaque bataillon ayant à ſa tête un Capitaine qui le commande.) Le reſte n'en a qu'un.

Les ſix premiers Regimens ſont appellez *vieux*, parce qu'ils ſont en partie de la premiere création ſous Charles IX. en 1562. & ſont à preſent compoſez chacun de quatre bataillons. Les ſix qui les ſuivent, ſont nommez *petits vieux*; le dernier deſquels eſt le Regiment du Roy, non pas qu'il ſoit d'une auſſi ancienne creation que les cinq autres; mais parce que peu d'années après que le Roy Louis XIV. l'eut formé, le Regiment d'Artois, qui ſe nommoit alors Beaumont lui vendit ſon rang. Ils ſont chacun de trois bataillons, excepté celui du Roy, qui en a quatre.

Ceux qui ſont aprés les petits vieux, ont été créez en differens tems, & portent le nom de leur Meſtre de Camp, ou de quelque Province. Les quatre premiers juſqu'à celui de Gondrin, excluſivement ſont à preſent de 3. bataillons. Les autres ſont de deux, juſqu'à celui de Bretagne, excluſivement. Royal des Vaiſſeaux qui qui eſt le 26. eſt de trois bataillons.

Tous les autres, à commencer par Bretagne ne ſont que d'un bataillon, à l'exception de ceux des Princes, qui en ont deux, auſſi bien que les Regimens Suiſſes, dont les uns ont quatre bataillons & les autres trois. Les Compagnies de ceux-ci ſont de 200. hommes.

Par l'Ordonnance du Roy, dattée du 8. Avril 1722. dix-ſept Compagnies Françoiſes forment preſentement un bataillon; celle des Grenadiers eſt compoſée d'un Capitaine, d'un Lieutenant & de 45. hommes, y compris deux Sergens, trois Caporaux, trois Anſpeſſades & un tambour. Les ſeize autres Compagnies ne ſont, outre le Capitaine & le Lieutenant, que de 45. hommes, dont deux Sergens, deux Anſpeſſades & un tambour. Il y a de plus un Enſeigne dans chacune des Compagnies Colonelle Generalle & Lieutenante Colonelle, ce qui fait

deux Enſeignes par Regiment. Ces ſeize Compagnies ont été données aux huits Capitaines & Lieutenans qui étoient en pied, & aux huit des neuf plus anciens Capitaines & Lieutenans qui ſe trouvoient en ſecond dans chaque bataillon; ce fut le 1. May 1722. que cette Ordonnance eut ſon execution.

Il y a outre cela des Colonels reformez, qui ſont attachez aux dix huit premiers Regimens.

Dans les Regimens Allemands, ſçavoir, Alſace, qui eſt de quatre bataillons, Saxe, la Marck, Lenck, & Royal Allemand, qui ſont de 3. bataillons, les Compagnies ſont de 100. hommes; mais dans le Royal Italien, où il y a douze Compagnies, elles ne ſont que de 50. & celles des Regimens Irlandois n'ont que 30. hommes.

Voici tous les Regimens d'Infanterie, ſuivant le rang qu'ils ont entr'eux par l'ancienneté de leur création

Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans-Colonels & Majors

PICARDIE, 1562. Son Drapeau a le fond rouge, avec une grande Croix blanche au milieu. M. le Commandeur de Vaſſé, *Lieutenant Colonel*, M. de Viviers *Major*, M. de Brulart.

Nª. Ce Regiment & les cinq ſuivans ſont à preſent compoſés d'un Colonel, d'un Lieutenant Colonel, d'un Major, de 4. Aides Majors, de 66. Capitaines, de 68. Lieutenans 66. Lieutenans en ſecond ſuivant les Ordonnances du Roy, des 1. & 10. Novembre 1733. & 2. Enſeignes, de quatre bataillons, chacun deſquels eſt compoſé de 17. Compagnies qui font 685. Soldats par bataillon; y compris les Sergens, les Caporaux, les Anſpeſſades, & les tambours, avec prevôté & Grand Etat Major.

CHAMPAGNE, on le croit exiſtant en 1562. il ſubſiſtoit pour le certain en 1575. Son Drapeau eſt verd & la Croix blanche. M. le Duc de la Tremoille, premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Brigadier. *Lieutenant Colonel*, M. de Sucy, *Major*, M. de Vila.

Digitized by Google

NAVARRE, avoit commencé en 1562. mais depuis il ne reparoît qu'en 1589. ſous Henry IV. ſon Drapeau eſt feuille morte, ſa Croix blanche eſt chargée au centre, & aux quatre coins des armes de Navarre; l'écuſſon ſurmonté d'une couronne Royale, & entouré des Colliers des Ordres du Roy; chaque bras de la Croix chargé de cinq fleurs de Lys d'or. M. de la Roche de Fontenille, Marquis de Rambures Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Louboëy, Brigadier, *Major*, M. de Brecourt.

PIEMONT, étoit en 1562. Son Drapeau eſt noir, avec la Croix blanche. M. Colbert, Comte de Maulevrier Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Flacourt, *Major*, M. Daraſſe.

N^a. Champagne, Navarre, & Piémont, ayant conteſté long-tems enſemble pour le rang, le Roy, par ſon Ordonnance du 19. Février 1666. regla qu'ils ſe précederoient tour à tour les uns les autres, d'année en année.

NORMANDIE, créé en 1616. prit rang au plûtard en 1619. immediatement aprés les quatres précedens. Son Drapeau eſt jaune, avec la Croix blanche. M. de Montmorency, Duc de Chatillon Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. Puimaigre, *Major*, de Gibaudiere.

Digitized by Google

LA MARINE. Ce Regiment ſemble avoir été mis ſur pied en 1627. Il a eu ce rang le Cardinal Mazarin en étant Meſtre de Camp en 1648. Son Drapeau, qui a la Croix blanche, eſt écartelé au 1. & 4. verd, au 2. & 3. bleu. M. de Levis Marquis de Mirepoix, Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. Charron, *Major*, M. du Crouzet.

Les cinq qui ſuivent, n'ont eu le nom de petits vieux, & le privilege de n'être point caſſez, que ſous le regne de Louis XIII. On n'en ſçait point la datte. Ils ont été des premiers à avoir le Drapeau blanc, qui eſt preſentement commun à toutes les Compagnies Colonelles.

RICHELIEU, nommé *Balagny* dans ſa premiere origine, puis *Rambures*, a toujours porté le nom de ſon commandant. M. le Duc de Richelieu, Pair de France, Brigadier *Lieutenant Colonel*, M. Deſquilles, *Major*, de la Motte d'Hugues.

BOURBONNOIS n'a eu ce nom qu'en 1672. Dans ſon origine il fut appellé *Nereſtang*, du nom de ſon premier Meſtre de Camp, qui l'étoit en 1606. & étoit *Chapes* en 1611. M. le Duc de

Boufflers, Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Sempé, *Major*, Romatet.

AUVERGNE 3. bataillons étoit nommé du Bourg de l'Eſpinaſſe en 1606. & en 1610. il eut le nom qu'il porte avec le drapeau blanc en 1635. M. de Contades Brigadier, *Lieutenant Colonel*. M. de Saſſelanges, *Major*, M. le Chevalier de Laeger.

N.a. Ces trois derniers Regimens ſe precedent tour à tour les uns les autres d'année en année, ils ſont compoſés de trois bataillons, & ont Prevoté & Grand Etat Major.

TALLARD, 3. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major porta le nom de *Roſan* dans les commencemens, ſous le regne d'Henry IV. il prit l'Etat Major en 1615. La Maiſon de Leſdiguieres en a été long-tems en poſſeſſion. M. le Duc d'Hoſtun, *Lieutenant Colonel*, M. de Montbrun du Puy, *Major*, M. de Geſſan.

PONS, 3. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major créé en 1610. ſous le nom *d'Eſpagny*, M. de Lorraine Marſan, Prince de Pons, Chevalier des Ordres du Roy, Brigadier *Lieutenant Colonel*, M. de Veſanſay, *Major*, de Richaume.

DU ROY, 4. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major eſt le dernier des ſix

Petits vieux, quoiqu'il n'ait été créé qu'en 1662. Mais le Regiment de Beaumont, qui eſt preſentement Artois, lui ceda ſon rang. Il eſt le premier qui ait eu des Grenadiers aprés l'an 1667, & a été mis à quatre bataillons en 1691. Il n'a d'autre inſpecteur que le Roy, ou ſon Colonel Lieutenant à la charge duquel eſt attachée une penſion de 6000. livres. Son Drapeau eſt rouge au 1. & 4. & verd au 2. & 3. la Croix blanche ſemée de fleurs de Lys d'or, *Colonel Lieutenant*, M. le Comte de Biron, Maréchal de Camp, *Lieutenant Colonel*, M. de Mauleon, avec Brevet de Colonel, *Major*, M. de la Serre.

ROYAL, 3. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major, créé en 1622. a porté quelque temps le nom de *l'Alteſſe*, M. Colbert, Marquis de Croiſſy Brigadier, Capitaine des Gardes de la porte du Roy *Lieutenant Colonel*, M. de Fienne, *Major*, M. de Maray.

POITOU, 3. bataillons, n'a eu ce nom qu'en 1682. M. Ceſar Phoëbus-François, Comte de Bonneval, *Lieutenant Colonel*, M. de Jouy-Lamivoie, Brigadier, *Major*, M. le Chevalier d'Arcelot.

LYONNOIS, 3. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major, eſt le ſeul de tous les

Regimens qui portent le nom d'une Province, qui ait les livrées de ſon Colonel, tous les autres ayant celles du Roy, M. le Marquis de Scepeaux, *Lieutenant Colonel*, M. de Bignos, *Major* M. des Salles.

DAUPHIN, 3. bataillons, prevoté & Grand Etat Major, ne fut créé qu'en 1667. & eut le rang du Regiment de *Linieres*, qui avoit été jadis *Eſtrades*. M. le Comte de Maillebois, *Lieutenant Colonel*, M. de Brunville, *Major*, M. de Montigny.

GONDRIN, 2. bataillons, On croit qu'il fut levé ſur la fin du regne d'Henry IV. par M. de Caſtelbayard. Il a été longtemps dans la maiſon de Sainte-Maure-Montauzier, puis dans celle du Duc d'Uzès, & enſuite dans celle d'Antin. M. le Duc d'Epernon, Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M de S. Simon, *Major*, M. de Ruilliere.

TOURAINE; 2. bataillons, M. le Duc de Luxembourg, Pair de France Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Praviel, *Major*, M. Dorgant.

ANJOU, 2. bataillons, Prevôté, & Grand Etat Major M. le Marquis d'Armentieres Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Boismorin, *Major*, M. de Riverie.

DU MAINE, 2. bataillons; Prevoté, & Grand Etat Major fut levé en 1604. par M. de Lémon, Gentilhomme Lorrain, & ſon frere, nommé Netmon, leva en même temps celui que l'on nomme *Anjou*. Aprés avoir roulé quelque temps enſemble, on les fit tirer au ſort, pour regler leur rang. Le ſort décida en faveur d'Anjou. Il y a apparence qu'ils ne furent pas toûjours ſur pied. Le Vicomte de Turenne eut en 1632. ce Regiment, que l'on nomme *du Maine*, du nom de M. le Duc du Maine, à qui il appartient *Colonel Lieutenant*, M. le Marquis de Chambonas, *Lieutenant Colonel*, M. de la Grange, Brigadier, *major*, M. le Chevalier de Villeneuve.

NOAILLES, 2. bataillons, qui dans ſon origine a été *Nettancourt*. M. le Comte de Noailles, *Lieutenant Colonel*, M Soulvignac, *major*, M. de Redon.

CHOISEUIL, 2. bataillons, étoit Liegeois dans ſon origine. Les Officiers mécontens de leur Commandant, ſe donnerent à la France, ſous le miniſtere du Cardinal Mazarin. M. de Choiſeul, Comte de Meuſe, *Lieutenant Colonel*, M. de Montegut, *Major*, M. de Broquier.

SOUVRÉ, 2. bataillons; M. le Tellier, Marquis de Souvré, Maître de la Garde

robe du Roy, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Bercy, *Major* M. de Longuenos.

LA REINE, 2. bataillons Prevoté & grand EtatMajor eut ce nom après la mort du Cardinal Mazarin, à qui il étoit. M. le Marquis de Teſſé, *Lieutenant Colonel*, M. de Valcroiſſant, *Major* M. de Guittos.

LIMOSIN, 2. bataillons; M. le Duc de Nivernois, *Lieutenant colonel*, M. de Soulié, Brigadier, *Major*, M. Menard.

ROYAL DES VAISSEAUX, 3. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major; fut employé d'abord à la Marine, puis dans les Armées de terre. Le Duc de Candale, ſon Meſtre de Camp étant mort, le Cardinal Mazarin l'obtint, & le fit appeller Vaiſſeaux-Mazarin. Louis XIV. lui donna en 1674. le nom qu'il porte. *Colonel* le Marquis de Guerchy, *Lieutenant colonel* M. de Cardaillac. *Major*, M. de Tournier.

ORLEANS, 2. bataillons; Prevoté & Grand Etat Major *colonel Lieutenant*, M. le Marquis de Clermont-Gallerande *Lieutenant colonel*, M. de Chaſteauneuf de Moleges, Gentilhomme ordinaire de M. le Duc d'Orleans, Brigadier *Major*, M. de Vitrac.

LA COURONNE, 2. bataillons, Prevoté

& Grand Etat Major fut levé par la Reine mere Anne d'Autriche, durant ſa Regence, *Meſtre de Camp Lieutenant*, M. le Marquis de Charoſt, *Lieutenant colonel* M. le Brun Brigadier, *Major* M. le Chevalier d'Haultry.

BRETAGNE, 1. bataillon; levé en 1644. ſous le nom du Cardinal Mazarin; il avoit le nom de Bretagne en 1658. M. de la Croix Chevriers, Chevalier de S. Vallier, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Croze, *Major* de la Chaſſagne.

DU PERCHE, 1. bataillon étoit nommé *Baltazar*, du nom de ſon Meſtre de Camp en 1656. Aprés la Paix des Pyrenées, il fut uni à celui de *Carignan*, & nommé *Carignan-Baltazar*; chacun des commandans ayant conſervé ſa colonelle & ſon Drapeau blanc. M. de Salieres ſucceda au colonel Baltazar, & le Regiment ſe nomma *Carignan Salieres*. Le Comte de Soiſſons, qui en étoit le Colonel étant mort en 1673. le Marquis de Lignerac lui ſucceda, & le Regiment fut nommé *du Perche*. La colonelle de Salieres a conſervé ſon Drapeau blanc juſqu'au mois d'Octobre 1718. que M. de Salieres fils a conſenti à n'en plus avoir, moyennant un Brevet de colonel, & la conſervation de ſa Compagnie. M.

Digitized by Google

le Comte de Rieux Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de Casteron, *Major*, M. de Chabrol.

ARTOIS, jadis *Beaumont*, 1. bataillon, le dernier des six Petits Vieux, a cedé son ancien rang au Regiment du Roy. M. de Brancas Duc de Lauraguais, *Lieutenant Colonel*, M. des Ardillieres, *Major* M. de S. Segraux.

ROCHECHOUART, M. le Marquis de Faudoas-Rochechouart, *Lieutenant colonel*, M. de Volbocq, *Major*, de l'Epinay.

D'OUROY, ci-devant VENDÔME, & auparavant BARROIS, 1. bataillon, M. le Marquis d'Ouroy. *Lieutenant colonel*, M. de Tauriac Lavincas Brigadier, *Major*, M. Mauriac.

LA SAARRE, jadis *la Ferté Senneterre*, 1. bataillon M. le Marquis de Lussan, *Lieutenant colonel*, M. le Chevalier d'Aubarede, *Major* M. le Chevalier la Romagere.

LA FERE, 1. bataillon Regiment qui étoit en pied en 1667. M. le Marquis de Bouzols, Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de S. Quentin, *Major*, M. Ménou.

ALSACE, 4. bataillons a 6. Compagnies de 100. hommes chacune par bataillon; suivant les Ordonnances, des 1.

Avril & 1. Juillet 1734. avec Prevoté & Grand Etat Major créé au nom de cette Province, en 1635. *colonel*, M. le Prince Frederic de Birkenfeld, Prince Palatin, des deux Ponts. *Lieutenant Colonel*, M. de Schmidberg, *Major* M. d'Etlingen.

ROYAL ROUSSILLON, un bataillon; Prevoté & Grand Etat Major, créé ſous le nom de *Catalan*, Mazarin en 1655. a eu le nom de cette Province, en 1665. M. le Marquis d'Hauſſonville, *Lieutenant colonel*. M. de Brunetta, *Major* M. de Villaroja.

CONDE' 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major créé en 1661. *Colonel Lieutenant*, M. le Marquis d'Hautefort, Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de S. Remy *Major*, M. de Paſſy.

BOURBON, 2. bataillons; Prevoté, & Grand Etat Major créé en 1667. ſous le nom d'Enguien, Prince du Sang, *colonel Lieutenant*, M. de Tilladet, Marquis de Fimarcon, Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de la Brunie, Brigadier, *Major*, M. de Saporte.

BEAUVOISIS, 1. bataillon; M. le Marquis de la Vauguion, *Lieutenant colonel*, M. de la Caſſagne, *Major*, M. de Beaurepaire.

Digitized by Google

ROUERGUE, 1. bataillon; M. le Gendre de Berville, *Lieutenant colonel*, M. de Recy, *Major*, M. Cambis Dortoux.

BOURGOGNE, 1. bataillon; M. le Chevalier d'Herouville, *Lieutenant colonel*, M. de Feneſtre, *Major*, M. de Volvene.

ROYAL LA MARINE, 1. bataillon; créé en Decembre 1669. M. le Chevalier de Lorges, *Lieutenant colonel*, M. de Bonamour, *Major*, M. Limonet.

VERMANDOIS, 1. bataillon; nommé le *Regiment Amiral*, lors de ſa premiere création en Decembre 1669. M. le Duc de Rohan-Chabot, fils aîné du Prince de Leon, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier des Iſles, *Major*, M. des Arennes.

SAXE, Allemand, 3. bataillons; Prevoté & grand Etat Major levé en 1665. pour le Prince Guillaume de Furſtemberg, M. le Comte de Saxe Lieutenant General *Lieutenant colonel* M. Royer de Moncelot, *Major* M. Heiſter.

ROYAL-ARTILLERIE, créé en 1671. ſous le nom de Fuſiliers, pour la garde & le ſervice de l'Artillerie, a eu en 1693. le nom qu'il porte. Le Regiment des Bombardiers, qui avoit été créé en Août 1684. & les cinq Compagnies de Mineurs, Bombardiers, & Sapeurs, qui exiſtoient ſeparées de tous corps, ont

Digitized by Google

été unies au Regiment Royal Artillerie, par Ordonnance du Roy, du 5. Février 1720. ce Regiment eſt compoſé de cinq bataillons; de 285. Officiers & 3250. Fuſiliers, Canoniers, Bombardiers, Sapeurs, & Mineurs. Premier Colonel commandant en chef M. le Duc du Maine, Lieutenant General & M. le Comte d'Eu, en ſurvivance; cinq Lieutenans Colonels commandans chacun un bataillon; MM. de Romillé, Brigadier; de Breande, Brigadier, de la Borie, de Valenceau, & de Torpanne, cinq *Majors*, un pour chaque bataillon; MM. de la Bachellérie, de Villeres, de Marſay, de Fontange, & de Gaſſaud.

Il y a un directeur general des 4. Ecoles d'Artillerie, & Inſpecteur des cinq bataillons, du Regiment Royal Artillerie M. de Valliere, Lieutenant General,

Outre ces cinq bataillons d'Artillerie il y a à preſent cinq Compagnies de Mineurs, & cinq Compagnies d'Ouvriers qui en ont été détachées & qui forment des corps à part. Les cinq Compagnies de Mineurs ont pour Capitaines, MM. de l'Orme, Larieu, Antoniazzi, la Foſſe & Turmel.

ROYAL ITALIEN, 1. bataillon; Prévoté & Etat Major créé en Mars 1672. M. le

le Marquis de Monty, Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel* M. de Rossy, *Major* M. de Castellar.

MAY, Suisse 4. bataillons; créé en Septembre 1671. *colonel*, M. de May, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. Manuel, *Major* M. de May fils.

BRENDLE'E, Suisse 4. bataillons créé en Septembre 1671. *colonel* M. de Brendlée, Lieutenant General, *Lieutenant colonel* M. Frey, *Major* M. Iselin.

BETTENS, Suisse 4. bataillons; créé en Février 1672. M. de Bettens Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel* M. de Monnin, Brigadier, *Major*, M. Hartmanis.

BOURQUY, Suisse même création 4. bataillons; M. de Bourguy Brigadier, *Lieutenant colonel* M. Tschoudy, *Major*, M. Muller.

LANGUEDOC, 1. bataillon; fut tiré en Mars 1672. d'un Regiment Catalan, dit depuis *Royal Roussillon*, M. le Comte Darros-d'Argelos Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Champeran l'aîné, *Major* M. de Champeran le Cadet.

PUYGUYON, 1. bataillon; créé en Novembre 1673. M. le Marquis de Puiguion, *Lieutenant colonel* M. de Rousset, de Girenton, *Major* M. de la Roche.

MEDOC, 1. bataillon M. le Duc de

Cruſſol Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Tretz Brigadier, *Major* M. de Bompart.

DURFORT, 1. bataillon M. le Duc de Durfort, *Lieutenant Colonel* M. de Malſauve, *Major* M. des Pujos.

SENNETERRE, 1. bataillon ; M. le Marquis de Senneterre, *Lieutenant Colonel* M. de Montroſier, Brigadier, *Major* M. d'Aſtruc.

ROYAL-COMTOIS, 1. bataillon ; Prevoté & Grand Etat Major, créé en Août 1674. M. le Marquis de Froulay, fils, *Lieutenant Colonel*, M. de Bailleul, *Major* M. du Rozel.

MONCONSEIL, 1. bataillon, creé en 1674. M. le Marquis de Monconſeil, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Patron, *Major* M. de Terſac.

PROVENCE, créé en 1675. M. de Bullion, Comte d'Eſclimont, Prévôt de Paris Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Grange, *Major* M. de Varignon.

MORTEMAR, 1. bataillon; en 1676. M. le Duc de Rochechouart, *Lieutenant Colonel* M. Marans, *Major* M. de Migny.

WITTMER, Suiſſe 3. bataillons ; créé en 1675. M. Wittmer Brigadier *Lieutenant colonel*, M. François, *Major*, M. d'Hetlac.

BEZENVAL, Suiſſe 3. bataillons même création. M. le Baron de Bezenval, Ma-

réchal de Camp, *Lieutenant Colonel* M. de la Courauchantre, *Major*, M. Pfister.

GONTAUT, 1. bataillon créé en 1677. M. le Marquis de Gontaut Biron, *Lieutenant colonel*, M. de Buttron, *Major*, M. du Liez.

NICE, 1. bataillon, Prevoté & grand Etat Major créé en 1678. M. le Marquis Damas d'Anlezy, *Lieutenant colonel* M. de Villeneuve, *Major*, M. du Fay-Vauglans.

TOULOUSE, 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major créé en Février 1684. *colonel Lieutenant*, M. le Vicomte de Coetlogon, *Lieutenant colonel*, M. de Conciſat, *Major* M. de Pramyral.

GUYENNE, 1. bataillon même creation M. de Dreux, Marquis de Brezé, Grand Maître des Cerémonies Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Taponat, *Major* M. du Meſnil.

LORRAINE, 1. bataillon même creation M. le Marquis de Montbarrey, *Lieutenant colonel* M. d'Anzel, *Major*, M. Pogniat.

Les Regimens ſuivans ont été créez en Août 1684.

FLANDRES, 1. bataillon, M. de Conninghand, *Lieutenant colonel* M. Texto-

ris, *Major* M. d'Hauterive.

BERRY, 1. bataillon M. Kercadode Molac, *Lieutenant Colonel* M. de Laubiniere; *Major*, M. de Rumedon.

BEARN, 1. bataillon M. le Marquis de Thiembrune-Valence, *Lieutenant Colonel* M. de la Busſiere, *Major*, M. de Watteville.

HAINAUT, 1. bataillon M. Florent Claude du Châtelet de Lomont, Marquis de Cirey, Brigadier, grand bailly de Sarlouis, *Lieutenant Colonel* M. du Vignaud, *Major* M. de Billon.

BOULONNOIS, 1. bataillon M. Damas, Marquis d'Antigny, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Bois, *Major* M. de Beuvry.

ANGOUMOIS, 1. bataillon M. le Marquis de Rupelmonde, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Hazé, *Major* M. de Riſon.

PERIGORD, 1. bataillon M. de Briqueville, Chevalier de la Luzerne, Brigadier, *Lieutenant Colonel*, M. de Riolet, *Major*, M. dela Beſſe.

Les Regimens ſuivans ont été créez le 4. Septembre 1684.

SAINTONGE, 1. bataillon M. le Marquis de Taleyrand, *Lieutenant Colonel*, M. de Seve, *Major* M. de Chevry.

BIGORRE, 1. bataillon, M. le Mat-

quis de Maupeou, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. S. Ferriol, *Major*, de Mont-Orcier.

FOREST, 1. bataillon M. le Marquis de Montmorin, *Lieutenant Colonel*, M. du Pleſſis, *Major* M. de Champelois.

TOURNAISIS, 1. bataillon M. le Marquis de la Chetardie, *Lieutenant Colonel*, M. de Blancheton, *Major*, M. de Plauſole.

CAMBRESIS, 1. bataillon M. le Comte de Pont-Chavigny, *Lieutenant Colonel*, M. de Gaſtineau de Sainte Catherine, *Major*, M. de Salnove.

FOIX, 1. bataillon M. le Marquis de Boudeville, *Lieutenant Colonel*. M. de la Caze, *Major* M. de la Saigne.

Les Regimens ſuivant ont été créez le 5. Septembre 1684.

BRESSE, 1. bataillon M. le Marquis de Kercado, *Lieutenant Colonel* M. de Lompré, *Major* M. de Baudory.

LA MARCHE, 1. bataillon M. Gigault Marquis de Bellefonds, *Lieutenant Colonel* M. Vaillant, *Major*, M. d'Aſton.

QUERCY, 1. bataillon M. de Saulx comte de Tavannes, *Lieutenant Colonel*, M. Deſarmans Brigadier, *Major* M. de Payan.

NIVERNOIS, 1. bataillon M. de Be-

ziade, Marquis d'Avarey, *Lieutenant colonel* M. Gondoin, *Major*, M. de S. Vincent.

BRIE, 1. bataillon M. le Marquis du Bellay Brigadier. *Lieutenant colonel* M. de Saubade, *Major* M. de Chateauneuf.

SOISSONNOIS 1. bataillon M. de Montmorency comte de Luſſe, *Lieutenant colonel* M. de Boiras, Brigadier; *Major* M. de la Cour.

L'ISLE DE FRANCE, 1. bataillon M. le Marquis de Meurcey Brigadier, *Lieutenant colonel* M. du Terme du Saux, *Major* M. d'Abſac.

VEXIN, 1. bataillon M. Meſgrigny, Comte d'Aunay Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Brugnac, *Major* M. de Monmouton.

AUNIX, 1. bataillon M. de Brancas-Courbons, Chevalier de Malte, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Poilly, *Major* M. des Guers.

BEAUCE, 1. bataillon M. le Duc de Caumont, *Lieutenant colonel*, M. de Morlan, *Major* M. de Chevert.

DAUPHINE', 1. bataillon M. de Rochechouart comte de Mortemart, *lieutenant colonel* M. de Maranne, *Major* M. de S. Etienne.

VIVARAIS 1. bataillon, M. le Comte de Berenger Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Carery, *Major* M. de Marſeilhas.

Digitized by Google

LUXEMBOURG, 1. bataillon M. le Marquis de Broglie, *Lieutenant colonel* M. du Molmont, *Major* M. de Vaudeuvre.

BASSIGNY, 1. bataillon M. de Riotor de Villemeur, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. d'Aubreſpy de la Farelle, *Major*, M. de la Riviere.

BEAUJOLLOIS, 1. bataillon créé le 17. Juin 1685. M. Bazin Chevalier de Bezons, *Lieutenant colonel* M. de Fillancourt, *Major* M. de Goulas.

PONTHIEU, 1. bataillon créé en Septembre 1685. M. Neyret de la Ravoye Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. Landry, *Major* M. de S. Martin.

LA MARCK, Allemand 3. bataillons, à 6. Compagnies par bataillon de 100. hommes chacune ſuivant les dernieres Ordonnances du Roy, des 1. Avril & 1. Juillet 1734. Prevoté & Grand Etat Major, *colonel* M. le Comte Louis de la Marck, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. Maes *Major* M. Vankeſſel.

LA VALLIERE, 1. bataillon créé en Octobre 1688. M. le Duc de Vaujours *Lieutenant colonel*, M. de Beauregard, *Major* M. de Boyſſiere

MONTMORENCY, 1. bataillon créé en Octobre 1688. M. de Montmorency, comte de Ligny Brigadier, *Lieutenant colonel*

M. de Larnage, *Major* M. de Monteils.

DIESBACK, Suiſſe 3. bataillons, créé en Novembre 1689. M. le Comte de Dieſback Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Salutz, *Major* M. Baltazard.

COURTEN, Suiſſe 3. bataillons, créé en Novembre 1689. M. Courten, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Courten, *Major* M. de Fenetz.

APPELGREHN, Allemand 3. bataillons, à 6. Compagnies de 100. hommes chacune créé en Août 1690. M. Appelgrehn, *Lieutenant Colonel* M. de Rouvroy, *Major* M. de Tunderfeltz.

BULKELEY, Irlandois 1. bataillon créé en Mars 1690. M. de Bulkeley Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel* M. Henesy, *Major* M. Meagher.

CLARE, Irlandois même création 1. bataillon M Milord de Clare Brigadier, *Lieutenant colonel* Othagnuſly, *Major*, M. Shortall.

DILLON, Irlandois 1. bataillon même création M. le Comte de Dillon, *Lieutenant colonel* M. de Lally, *Major* M. de Gaidon.

ROSNYVINEN, ci-devant Noailles, & Picquiny créé en Juin 1691. 1. bataillon M. le Marquis de Roſnyvinen, Brigadier *Lieutenant colonel*, M. Damont, *Major* M. d'Arnault.

LA FERTE' IMBAULT, 2. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major, cy-devant Chartres & Eſtampes, créé en Novembre 1691. M. le Marquis de la Ferté Imbault, *Lieutenant colonel* M. de Brezé, *Major* M. Pineton de Chambrun.

Les Regimens ſuivans ont été créez en Novembre 1692

BLAISOIS 1. bataillon M. le Bauyn, Marquis de Pereuſe, *Lieutenant colonel* M. le Baron de Tairy, *Major* M. le Chevalier de Bellegarde.

GASTINOIS, 1. bataillon M. le Comte de Rouſſillon Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Coſtegiraud, *Major*, M. Clairac d'Alais.

CONTY, 2. bataillons Prevoté & Grand Etat Major M. le Prince de Conty, *colonel Lieutenant* M. le Chevalier de Cauzan, *Lieutenant colonel*, M. le Prévôt, *Major* M. de Bondoire.

AUXERROIS, 1. bataillon M. le Marquis de Conflans, *Lieutenant colonel* M. de Marſillac, *Major* M. d'Amours.

AGENOIS, 1. bataillon M. le Comte de Malauſe, *Lieutenant colonel* M. de Ligny, *Major* M. d'Anteroche.

SANTERRE, 1. bataillon M. de Cler-

mont d'Amboiſe, Marquis de Reſnel, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Courcelle, *Major* M. Deſpinault.

DES LANDES, 1. bataillon créé en Janvier 1693. M. le Marquis de Brun, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Mailly, *Major* M. de Beauſéjour.

ROTH Irlandois 1. bataillon Prevoté & Grand Etat Major créé en 1692. M. Roth, Lieutenant General, *Lieutenant colonel* M. Arthur *Major* M. de Macarty.

BERWICK, Irlandois 1. bataillon, Prevoté & Grand Etat Major M. Mylord Edouard de Berwick Comte de Fitz james, *Lieutenant colonel* M. de Barry *Major* M. Stapleton.

ENGUIEN, 2. bataillons, Prevoté & Grand Etat Major créé en Février 1706. M. le Comte de Clermont, *colonel Lieutenant* M. le Marquis de L'aigle, *Lieutenant colonel* M. Chamborent de la Claviere, *Major* M. du Bouſquet.

ROYAL-BAVIERE, 3. bataillons, à 6. Compagnies par bataillon de 100. hommes chacune, Prevoté & Grand Etat Major créé en Janvier 1709. M. le Comte de Baviere, Grand d'Eſpagne, Maréchal de Camp, *Lieutenant colonel*, M. Zaſtro Brigadier, *Major* M. de la Feuillade.

Digitized by Google

TRAVERS GRISONS, 3. bataillons à 3. Compagnies par bataillon de 200. hommes chacune créé le 1. Juin 1734. *colonel* M. le Baron de Travers Dorſtenſtein, *Lieutenant colonel* M. de Salis de Marchelins, *Major* M. Cleric.

Suivant les Ordonnances du Roy, des 1. Avril 25. Août & 1. Août 1734. il y a 40. Regimens à 2. bataillons 13. à un bataillon & 29. bataillons ſeparés qui font 122. bataillons de Milices, chacun compoſé d'une Compagnie, de 48. Grenadiers, & de 12. Compagnies de 46. Fuſiliers. Chaque Regiment de deux & d'un bataillon, porte le nom de ſon Colonel, & de ſa Province; ainſi que chaque bataillon ſeparé porte celuy de ſon Commandant, & de ſa Province. Ils ſont payés par les deux Treſoriers Generaux de l'extraordinaire des Guerres, années paire & impaire.

Generalité de Paris 7. bataillons.

BONNEVAL, 2. bataillons *colonel*, M. de Bonneval, *Lieutenant colonel* M. Boüillant, *Major* M. de S. Cyr d'Etrancourt.

TORCY, 2. bataillons *colonel* M. de Torcy, *Lieutenant colonel* M. de Champluiſant, *Major*, M. d'Agoult.

D'OMBREVAL, 1. bataillon, *Colonel* M. d'Ombreval *Ayde-Major* M. Boudelin.

MORTAIGNE, 1. bataillon, *Commandant* M. Mortaigne, *Ayde-Major* M. du Pleſſis.

GUIGNARD 1 Bataillon *Commandant* M. de Guignard, *Ayde-Major* M. de Murat.

Generalité de Picardie 4. Bataillons.

AUMALE 2. bataillons, *Colonel* M. le Comte d'Aumale, *Lieutenant Colonel* de Lumbre, *Major* M. de Villers.

CLERMONT 1. Bataillon, *Colonel* M. le Chevalier de Clermont, *Ayde-Major* M. Beloy.

VILLEBRUN. 1. Bataillon, *Colonel* M. le Chevalier de Villebrun, *Ayde-Major* M. le Correur.

Generalité de Soiſſons 4. bataillons.

CAYLUS. 2. Bataillons, *Colonel* M. le Comte de *Caylus* Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Buſſy, *Major* M. de Moria.

S. MAURICE. 1. Bataillon, *Colonel* M. de S. Maurice de S. Rome, *Ayde-major* M. de Driencourt.

AUSBOURG 1. Bataillon *Colonel* M. d'Auſbourg de la Bauve, *Aydemajor* M. de Caſle.

Generalité de Rouen 6. Bataillons.

USSEL 2. Bataillons *Colonel* M. d'Uſſel; *Lieutenant Colonel* M. le Mercier, *Major* M. d'Arbaucourt.

LONGUERUE 2. Bataillons *Colonel* M. de Longueruë, *Lieutenant Colonel* M. Seguier de Liancourt, *Major* M de Sulpont.

KERMOYSAN 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Kermoyſan, *Lieutenant Colonel* M. de Boniface, *Major* M. de Champdollent.

Generalité de Caen 4. Bataillons.

LAYE. 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Laye, *Lieutenant Colonel* M. de la Belliere, *Major* M. Heraut.

SEBBEVILLE. 2. Bataillons *Colonel* M. le Chevalier de Sebbeville Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Chenault, *Major* M. du Meſnil Baudrap.

Generalité d'Alençon 4. Bataillons.

HERSAN. 2. Bataillons *Colonel* M. Herſan, *Lieutenant Colonel* M. de Launay *Major* M. de Conches.

Digitized by Google

VARENNES. 2. Bataillons *Colonel* M. de Varennes de Mondaſſe *Lieutenant Colonel* M. de Montreuille, *Major* M. de Bonniere.

Generalité de Chalons 6. Bataillons.

BERGERET. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Bergeret, *Lieutenant Colonel* M. de Bergeret Frere, *Major* M. de Merbion.

HUGUES. 2. Bataillons *Colonel* M. d'Hugues, *Lieutenant Colonel* M. de Fiennes, *Major* M. le Perdrix.

CHOISEUL-Beaupré 2. Bataillons. *Colonel* M. de Choiſeul Beaupré, *Lieutenant Colonel* M. de la Pauze, *Major* M. de Freſne.

Generalité de Bourgogne 6. Bataillons

D'AUXY. 2. Bataillons. *Colonel* M. d'Auxy de Villefort, *Lieutenant Colonel* M. Damoiſeau, *Major* M. de Villeſan

DAMAS. 2. Bataillons. *Colonel* M. Damas de Marcilly, *Lieutenant Colonel* M. Janthial, *Major* M. Terradoux Monluzin.

BOUHIER, 2. Bataillons. *Colonel* M. de Bouhier Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Faverolles, *Major* M. Donot.

Digitized by Google

Generalité d'Orleans 5. Bataillons.

LA MOTTE, 2. Bataillons *Colonel* M. le chevalier de la Motte, *Lieutenant Colonel* M. de Maſſiez, *Major* M. de Vieuge.

MORTIERES 2. Bataillons. *Colonel* M. de Mortieres, *Lieutenant Colonel* M. de la Carbonniere, *Major* M. Bailly de Montou.

FARVILLE 1. Bataillon. *Colonel* M. Garnier de Farville, *Aydemajor* M. Bordas de Lautriniere.

Generalité de Moulins 3, Bataillons.

LESTRANGES 2. Bataillons. *Colonel* M. de Leſtranges, *Lieutenant Colonel* M. de de Givry, *Major* M. de Mars de Baleine.

GINESTON 1. Bataillon. *Commandant* M. de Gineſton des Eſpinoiſe, *Aydemajor* de S. Georges.

Generalité de Tours 5. Bataillons.

MURAT 2. Bataillons. *Colonel* M. de Murat, *Lieutenant Colonel* M de Melanger Gaujat, *Major* M. Ruillé de Valtrembert.

DES HAYES 2. Bataillons. *Colonel* M. des Hayes, *Lieutenant Colonel* M. Tudert

la Bournaliere, *Major* M. le Beuf.

GUENAND 1. Bataillon *Commandant* M. de Guenand *Ayde-major* M. du Mouchet de la Mouchetiere.

Generalité de Bretagne 8. *Bataillons.*

MONCAMP 2. Bataillons. *Colonel* M. de Moncamp, *Lieutenant Colonel* M. de Cadaran, *Major*, Trevelac.

REVOL 2. Bataillons, *Colonel* M. de Revol, *Lieutenant Colonel* M. du Pleſſis de Mauduit, *Major* M. Carré de Kermeſelec.

LANNION 2. Bataillons. *Colonel* M. le Vicomte de Lannion, *Lieutenant Colonel* N. *Major* M. le Chevalier de Vaucouleur.

VILLEMENEUST 1. bataillon *Colonel* M. de Villemeneuſt, *Aydemajor* M. de la Proueſſe.

FERRIERE 1. Bataillon. *Colonel* M. de Ferriere Lentivy, *Aydemajor* M. de Villanbois.

Generalité de Poitiers 3. *Bataillons.*

FUMÉE 1. Bataillon, *Commandant* M. de Fumée *l'aîné*, *Ayde major* M. Jourdain de Marmagne.

FUMÉE 1. Bataillon *Commandant* M.

de Fumée *le cadet*, *Aydemajor* M. Milon.

DU BESSAY 1. Bataillon *Commandant* M. du Beſſay *Aydemajor* M. de Preſſac.

Generalité de Limoges 3. Bataillons.

PAYSAC 2. Bataillons. *Colonel* M. de Payſac Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de la Morelie, *Major* M. de la Prebautiere.

DE BRIE 1. Bataillon *Commandant* M. de Brie, *Aydemajor* M. de la Foreſt.

Generalité de Riom 3. Bataillons.

CHAMBAUD. 2. Bataillons *Colonel* M. de Chambaud de Mongon, *Lieutenant Colonel* M. Haudigier, *Major* le Chevalier de Belair

HAUDIGIER. 1. Bataillon *Commandant* M. Haudigier le cadet, *Aydemajor* M. de Leſcang de Mazerat.

Generalité de Lyon 3. Bataillons.

LASBORDES. 2. Bataillons *Colonel* M. de Laſbordes, *Lieutenant Colonel* M. de Joſſeland, *Major* M. de Ramey.

DORE'. 1. Bataillon *commandant* M. de Doré, *Aydemajor* M. de Boiſſiere.

Digitized by Google

Generalité de Dauphiné 3. Bataillons

DE BLACONS. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Blacons Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. Hamard de Chevrigny, *Major* M. Morlon.

VILLENEUVE. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Villeneuve, *Aydemajor* M. de Vignolle le Cadet

Generalité de Provence. 2. Bataillons.

BERARD. 2. Bataillons. *Colonel* M. de Berard, *Lieutenant Colonel* M. de la Roque, *Major* M. de Berard le Cadet.

Generalité de Montauban 5. Bataillons.

VASSAN 2. Bataillons. *Colonel* M. de Vaſſan, *Lieutenant Colonel* M. Teulier d'Arzac, *Major* M. de la Coſte Bartac.

GISSAC. 1. Bataillon. *Commandant* M. de Giſſac, *Aydemajor* M. de Balsat.

S. MARTIN. 1. Bataillon. *Commandant* M. de S. Martin *Aydemajor* M. Petit.

FONTAINILLES 1. Bataillons. *Commandant* M. de Fontainilles, *Aydemajor* M. Conſtant.

Digitized by Google

Generalité d'Anch 4. Bataillons.

D'ANTIN de S. Pé 1. Bataillon. *Colonel* M. d'Antin de S. Pé, *Aydemajor* M. de Sort.

BELSUNCE 1. Bataillon. *Commandant* M. de Belſunce, *Aydemajor* M. du Plax.

MONTEGUT, 1. Bataillon *Commandant*, M. de Montegut *Aydemajor* M. de Samaſan.

SARIEUX, 1. Bataillon. *Commandant* M. de Sarieux, *Aydemajor* M. de Meritens.

Generalité de Bourdeaux 7. Bataillons.

FONTANGES. 2. bataillons. *Colonel* M. le marquis de Fontanges, *Lieutenant Colonel*, M. de Barit ault, *Major* M. le chevalier de la Prade.

SEGUR 1. Bataillon. *Colonel* M. le chevalier de Segur, *Aydemajor* M. du Cros.

RIBERAC 1. Bataillon. *Colonel* M. de Riberac *Aydemajor* M. de la Boulbenne.

MONTAZEAU. 1. Batallion. *Colonel* M. de Segur de Montazeau, *Aydemajor* M. Mezailles.

LE SAIGE, 1. Bataillon. *Commandant* M. de le Saige, *Aydemajor* M. Barberin.

SAUBAC 1. Bataillon. *Commandant* M. de Saubac de Caparthos, *Aydemajor* M. Bouſquet Ebrard.

Generalité de Bourges 2. Bataillons.

HERZELLES 1. Bataillon *Colonel* M. d'Herzelles, *Aydemajor* M. de Chavanne.

MANOU. 1. Bat. *Commandant* M. de Manou du Mée, *Aydemajor* M. du Mont.

Generalité de Bezançon 7. Bataillons.

MASSELIN 2. Bataillons. *Colonel* M. de Maſſelin Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. des Michel, *Major* M. de Crevoiſeret.

SORRANS 2. bataillons, *colonel* M. de Sorrans, *Lieutenant Colonel* M. de Suaucourt, *Major* M. le Chevalier de Bougaud.

S. GERMAIN 1. bataillon, *Commandant* M. de S. Germain, *Aydemajor* M. du Bourgneuf.

GUICHARD 1. bataillon, *Commandant* M. de Guichard *Aydemayor*, M. de Cermonieres.

LAMBERT 1. bataillon, *Commandant*, M. de Lambert, *Aydemajor*, M. de Menut.

Digitized by Google

Generalité de Languedoc 8. bataillons.

S. SERNIN 2. bataillons. *colonel* M. le Chevalier de S. Sernin, *Lieutenant colonel* M. du Puy, *Major* M du Clos.

CALVISSON, 2. bataillons *colonel* M. le Marquis de Calviſſon, *Lieutenant colonel*, M. de Puech, *Major* M. de S. Victor.

DU BOURG, 2. bataillons *colonel* M. du Bourg, *Lieutenant colonel* M. de la Fare, S. Privat, *Major* M. de Vernelly.

VIDAL, 1. bataillon *commandant*, M. de Vidal, *Ayde Major* M. de S. Paul.

DARNAUD, 1. bataillon *commandant* M. de Darnaud, *Ayde Major* M. Tondut.

Generalité de la Rochelle, 2. bataillons.

LABADIE, 2. bataillons *colonel* M. de Labadie, *Lieutenant colonel* M. de Gobert, *Major* de Leſtanderis de la Limaudiere.

Province d'Artois 2. bataillons.

DES VAZIERES 2. bataillons *colonel* M. des Vazieres *Lieutenant colonel* M. de Renaucourt, *Major* M. Jouve.

Digitized by Google

Province des 3. Evêchez 2. bataillons.

DOMBAL, 1. bataillon. *commandant* M. Dombal, *Ayde Major* M. Myon.

BLAISE, 1. bataillon. *commandant* M. de Blaiſe, *Ayde Major* M. de Cachette.

Province d'Alſace 2. bataillons.

PAYEN, 1. bataillon *commandant* M. de Payen, *Ayde Major* M. du Freſne.

HANNICQ, 1. bataillon. *commandant* M. de Hannicq, *Ayde Major* M. Richard.

Provinces de Flandres, & de Haynault 2. bataillons.

VALORY, 2. bataillons *colonel* M. de Valory, *Lieutenant colonel* M. d'Avance, *Major* M. d'Ay.

Le Roy par l'Ordonnance du mois de May 1734. a créé 60. Compagnies d'Arquebuſiers, qui forment 4. bataillons de 600. hommes chacun, *colonel* M. d'Ortaffa, Brigadier; Commandant du premier bataillon, M. de Torres, du ſecond, M. de Belair, du troiſieme M. Brunet, du quatriéme, M. Joly, *Major*, M. Aigouin.

Digitized by Google

II CAVALERIE.

Ce n'eſt que depuis environ l'an 1635. que la Cavalerie eſt enregimentée en France. Avant ce temps-là les Chevaux-Legers (ainſi nommez, parce qu'ils étoient armez à la légere, au lieu que les Gendarmes l'étoient de pied en cap,) étoient diviſez en Compagnies Franches, & n'étoient commandez, en l'abſence du Colonel & du Meſtre de Camp General, que par le plus ancien Capitaine.

On les réünit vers l'an 1635. en Regimens, commandez par des Meſtres de Camp, qui ſe nommerent d'abord Colonels, pour les differencier de l'Infanterie, dont les Chefs des Regimens s'appelloient Meſtres de Camp. Les Etrangers qui entrerent alors au ſervice du Roy, furent cauſe du changement qui ſe fit dans la Cavalerie. Bien des gens traitent encore aujourd'huy les *Meſtres de Camp* de *colonels*, mais c'eſt parler improprement, & ce titre n'appartient plus qu'au Colonel General.

On a parlé cy-devant, page 424. de la charge de *colonel General de la Cavalerie Legere de France.*

Aprés lui eſt un *Meſtre de Camp Ge-*

neral, qui exiſtoit avec ce titre en 1553. Il a toujours commandé de droit la Cavalerie dans une armée, en l'abſence du Colonel General; & pour marque de ſa dignité, il met quatre Cornettes derriere ſes armes.

Commiſſaire General de la Cavalerie, qui la commande dans une armée, en l'abſence des deux précedens. Cette charge fut créée en 1655. & celui qui en eſt pourvû met pour marque de ſa dignité deux Cornettes derriere ſes armes.

Maréchal General des Logis de la Cavalerie, charge, qui dans ce corps a preſque les mêmes fonctions que le Major General dans l'Infanterie; elle exiſtoit ſous le Roy Charles IX.

M. Guiſelin de la Vieruë, a ſuccedé à ſon pere, mort Lieutenant General, & commandant de l'ordre de S. Louis.

Il y a outre cela deux *Maréchaux des Logis de Cavalerie*, pour remplir les fonctions du Maréchal General dans les armées, où il ne peut ſe trouver. Ces deux Offices ont été créez par le Roy Louis XIV. M. de Tilly, Meſtre de Camp reformé dans Clermont Cavalerie, & M. de Montmort.

Les Regimens de Cavalerie ſont diſtinguez en Royaux, ſous lequel nom ſont

ſont compris tous ceux qui portent le nom *du Roy*, ou de *Royal*, ou de la *Reyne*: ou des *Princes du Sang* & *legitimez*. Les autres ſont Regimens de Gentilshommes. Ceux de la premiere eſpece ont le rang de leur dignité. Ceux de la ſeconde, conſervent depuis l'Ordonnance du 1. May 1699. le rang dans lequel ils ſe trouverent alors, ſans plus avoir égard, comme l'on faiſoit aupparavant, à l'ancienneté de reception des Meſtres de Camp.

Cette fixation de rang pour les Regimens, n'empêche pas que les Meſtres de Camp ne marchent & ne commandent entr'eux, ſuivant l'ancienneté de leur commiſſion. Il en eſt de même des Capitaines de Cavalerie; mais non des Lieutenans, qui ſuivent le rang de leur Regiment, & de la Compagnie où ils ſervent.

Chaque Regiment eſt compoſé de 12 ou huit Compagnies; ce qui fait 2. ou 3. Eſcadrons, ayant chacun deux étendars. Chaque Compagnie, depuis l'Ordonnance de 1733. eſt de 40. maîtres, y compris deux Brigadiers, le Trompette, & le Timballier.

Le Regiment Colonel General étan le premier de tous, & exiſtant depuis l'an

1635. il eſt juſte de dire ici quelque choſe de ſes prérogatives, avant que de parler des autres.

Il campe toujours à la droite de l'armée, & occupe les premiers poſtes dans les marches, c'eſt-à-dire, l'avant garde, ou l'arriere garde ſuivant la poſition des ennemis, ſi la maiſon du Roy ne s'y trouve pas. Quand elle s'y trouve, il n'occupe que le ſecond poſte.

Il a de grandes préferences pour les livraiſons de pain & de fourage; & dans ces occaſions il coupe les Brigades de Cavalerie, quoiqu'arrivés devant luy; obſervant ſeulement de laiſſer achever le Regiment que l'on aura commencé de fournir.

Dans tous les endroits où ſe trouvent pluſieurs Regimens avec lui, après que les majors ont fait les lots des Logemens ou Cazernes, il choiſit celui qu'il veut, au lieu que les autres tirent au ſort; il n'a point d'autre Inſpecteur que ſon Colonel General, & en ſon abſence ſon Meſtre de Camp Lieutenant.

Son étendart blanc, que l'on appelle *la Cornette blanche*, ne ſalue que le Roy, les Princes du Sang, le Colonel General, & les Generaux d'armée Maréchaux de France. Lorſque l'armée eſt rangée pour

marcher, & que le Regiment Colonel ſe mettant en marche, paſſe devant la ligne de Cavalerie, les Regimens montent à Cheval, & ſaluent de leur étendart la Cornette blanche.

Toute la Compagnie Colonelle eſt montée ſur des Chevaux Gris blancs; & elle ſeule a ce droit dans la Cavalerie. Le Meſtre de Camp du Regiment en eſt le Capitaine & le Lieutenant, & il en tire les appointemens. On le nommoit autrefois, *Lieutenant colonel de la Cavalerie legere.* Il la commandoit en l'abſence du Colonel & du Meſtre de Camp, & choiſiſſoit aprés eux le corps d'armée, où il vouloit ſervir. On préſume qu'il a ceſſé de jouir de ces prérogatives, lorſque le Commiſſaire General fut inſtitué en 1655. Aujourd'hui ſes proviſions ſont de *Meſtre de Camp Lieutenant* du Colonel General.

Ce Regiment eſt de douze Compagnies, qui font trois Eſcadrons.

La charge de *porte Cornette Blanche*, du Colonel General eſt unique, & a toujours été poſſedée par des perſonnes de conſideration. Auſſi quoiqu'elle ne donne que le rang de dernier Capitaine, qui y eſt attaché & qu'elle tombe au caſuel du Colonel General, elle ne laiſſe pas d'être vendue

plus cher qu'un Regiment.

C'eſt M. le marquis de Rochefort, du nom & des armes de l'ancienne & illuſtre Maiſon de Rochefort en Franche-Comté, qui poſſede cette charge.

Le Cornette commande dans la compagnie Colonelle generale, en l'abſence du Meſtre de camp Lieutenant, & du Lieutenant Colonel, préférablement aux deux ſous-Lieutenans de cette compagnie, quoique ſouvent ils ayent commiſſion de Capitaine; mais c'eſt que ceux-ci n'ont été créez qu'au commencement de la guerre de 1689. Dans les détachemens où il ne ſe trouveroit que le Cornette & le ſous-Lieutenant, celui-ci ayant commiſſion de Capitaine, commanderoit préferablement au Cornette, à moins qu'il n'eût auſſi une pareille commiſſion; en ce cas celui des deux dont la commiſſion ſeroit de plus ancienne datte, commanderoit à l'autre.

Le Maréchal des logis de cette compagnie marche auſſi de droit comme Cornette, quoiqu'il n'en ait pas le brevet; & le premier Brigadier marche comme maréchal des logis dans tous les détachemens.

Regimens de Cavalerie.

COLONEL GENERAL, trois eſcadrons,

M. le Comte d'Evreux Lieutenant general, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Gendre de Lormoy, *Lieutenant-Colonel*, M. des Gravieres, *Major* M. de Lamigny.

MESTRE DE CAMP GENERAL, 3. eſcadrons, M. le Comte de Châtillon ſur Marne, Lieutenant general, Chevalier des Ordres du Roi, grand Bailli de la préfecture Royale de Haguenau, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Lanty, *Major* M. de Biencourt.

COMMISSAIRE GENERAL, 3. eſcadrons, M. Gaſpard, Comte, de Clermont Tonnerre, Lieutenant general, Chevalier des Ordres du Roi, *Lieutenant Colonel* M. le marquis de Clermont, *Major* M. Peurier.

ROYAL, 3. eſcadrons, eut ce titre après la mort du Cardinal de Richelieu, dont il étoit le Regiment, le Roi Louis XIII. l'ayant fait Royal, *Meſtre de Camp Lieutenant* M. le Comte de Melun Prince d'Epinoy, *Lieutenant Colonel* M. Fayart de S. Seny, *Major* M. le Chevalier de Montbarrey.

DU ROI, 3 eſcadrons, M. le Comte de Fournez Faret, *Lieutenant Colonel* M. de Montredon, *Major* M. du Corail.

ROYAL ETRANGER, 3. eſcadrons, M.

le Marquis de Sainte Maure Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. le Chevalier de Combrey, *Major* M. d'Urville de Saint Maurice.

ROYAL DES CUIRASSIERS, 3. eſcadrons, M. le marquis d'Havrincourt, *Lieutenant Colonel* M. d'Heronval, *Major* M. le Chevalier de Maillac.

ROYAL DES CRAVATES, 3. eſcadrons, M. le Comte de Pont S. Pierre, *Lieutenant Colonel* M. de Chaſtenet de Puiſegur, *Major* M. de Fauville.

ROYAL ROUSSILLON, 3. eſcadrons, M. le Tellier, marquis de Courtanvaux, Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. le Chevalier d'Ailly, *Major* M. Felſin de Loſtange.

ROYAL PIEMONT, 3. eſcadrons, M. le marquis de Coſſé, *Lieutenant Colonel* M. de Maziere Brigadier, *Major* M. Blondel de Siſſonne.

ROYAL ALLEMAND, 3. eſcadrons, levé en 1671, M. Quadt, Lieutenant general; *premier Lieutenant Colonel* M. Ribin, *ſecond Lieutenant Colonel*, M. Streiff, *premier Major* M. de Mortagne, *ſecond Major* M. de Genette.

ROYAL DES CARABINIERS, M. le Duc du Maine, Prince légitimé. En 1690 le

Roi Louis XIV. créa dans chaque Régiment de Cavalerie une compagnie de trente hommes choisis dans tout le Régiment. Il les fit armer de carabines rayées, d'où ils furent nommez Carabiniers. Quatre ans après Sa Majesté forma un Régiment de toutes ces compagnies, qu'il distribua en cinq brigades, de 20. compagnies chacune; ce qui faisoit quatre escadrons dans chaque brigade. M. le Duc du Maine fut nommé Commandant de ce Régiment Royal des Carabiniers; & pour marquer que ce corps étoit de la Cavalerie, il prit l'attache du Colonel general de la Cavalerie legere, & ne se qualifia que *Mestre de Camp Lieutenant.* Le Roi mit à chaque brigade un Mestre de camp, un Lieutenant colonel, un Major & un Aide-Major, & attacha des pensions à chacun de ces emplois.

Les brigades, en changeant de chef, changent de rang, & reviennent à la queuë; mais la compagnie de M. le Duc du Maine est toujours de celle qui est, ou qui devient la premiere brigade.

En 1698. on reforma 60. compagnies de ce Régiment, qu'on réduisit à 40. de 20. Carabiniers chacune, huit compagnies à chaque brigade. Ils sont

habillez de bleu, doublé de rouge.

Ce Régiment eſt à préſent compoſé de 141. Officiers, de 5. brigades, de 10. eſcadrons, de 40. compagnies à 8. par brigade, de 40. Maréchaux des logis, & de 1600. Carabiniers, compris 80. Brigadiers, 40. Trompettes & 5. Timballiers, avec 20. Etendarts de ſoye bleüe, un ſoleil d'or au milieu, deviſe du feu Roi, *Nec pluribus impar*, ornez de Fleurs de Lys brodées en or & frangées d'or; plus, un Aumônier & 5. Chirurgiens Majors.

I. *Brigade*, M. de la Motte Maréchal de Camp, *Lieutenant Colonel* M. de Girault, *Major* M. le Comte de Guiry de Chaumont.

II. *Brigade*, M. de Baudean Parabere Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. du Hamel, *Major* M. de Maiſons.

III. *Brigade*, M. de Valcourt Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Bavais, *Major* M. de Valcourt de Marcilly.

IV. *Brigade*, M. Vichy de Champron Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Chieze, *Major* M. de Prudamont.

V. *Brigade*, M. de Premont, *Lieutenant colonel* M. Bovet, *Major* M. Cotton de Sarry.

LA REINE, 3. eſcadrons, M. le Mar-

quis de Beauvau, *Lieutenant colonel* M. de Girou, *Major* M. le Chevalier du Cayla.

STANISLAS ROY, 3. eſcadrons, *Meſtre de Camp Lieutenant* M. le Chevalier de Wiltz, *Lieutenant colonel* M. de Cauliere, *Major* M. de la Penche.

DAUPHIN, 3. eſcadrons, M. le Ragois, marquis de Bretonvilliers, Comte d'Avon, Lieutenant de Roi de la Ville de Paris, Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Chillois Brigadier, *Major* M. le Chevalier de Meſplex.

DAUPHIN ETRANGER, 3. eſcadrons, M. Bazin, Marquis de Bezons Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Montier Brigadier, *Major*, M. de la Neuville.

BRETAGNE, 3. eſcadrons, auparavant *Bourgogne*, M. de Forbin, marquis de Janſon Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de Tocqueville, *Major*, M. de Rouſſe.

ANJOU, 3. eſcadrons, prit ce nom en 1688. M. le marquis de Biſſy, *Lieutenant colonel* M. de Loſtange, *Major* M. de la Routiere.

BERRY, 3. eſcadrons, auparavant *Rouſſillon*, parce que cette Province l'avoit levé, eut le nom qu'il porte en 1690. M.

Riquet, marquis de Caraman Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Parcou, *Major* M. de Lon.

ORLEANS, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant*, M. le marquis de Graville Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Montauban Brigadier, *Major* M. le Chevalier de Crevy.

CONDE', 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le marquis de Gouffier Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Bormans, *Major* M. de Soulet de S. Germain.

BOURBON, jadis *Anguyen*, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de Cruſſol Uzès, marquis de Montauzier, *Lieutenant colonel* M. de Neuilly, *Major* M. le Chevalier de Bar.

CLERMONT, 3. eſcadrons, *Meſtre de cam Lieutenant* M. le Chevalier de Villefort, *Lieutenant colonel* M. de Feruſſac, *Major* M. de Maiſonſel.

CONTY, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de la Cropte, marquis de Bourzac, *Lieutenant colonel* M. Rambuteau Brigadier, *Major* M. de Chambon.

DU MAINE, 3. eſcadrons, ainſi nommé en 1688. *Meſtre de camp Lieutenant* M. le marquis de S. Simon Brigadier, *Lieutenant colonel* M. du Sauſſoy, *Major* M. le Chevalier de Saulſoye.

Digitized by Google

TOULOUSE, 3. eſcadrons, *Meſtre de camp Lieutenant* M. d'Hautefort, marquis d'Ajat, *Lieutenant colonel* M. le Chevalier de Vignacourt Brigadier, *Major* M. le Chevalier d'Eſtourmel.

D'ANCEZUNE, 3. eſcadrons, M. le marquis d'Ancezune Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de S. Paul du Cheyla, *Major* M. d'Apchier.

ROHAN, 3. eſcadrons, M. le Vicomte de Rohan, *Lieutenant colonel* M. de Valinye Meſtre de camp, *Major* M. le Chevalier de Rumain.

BEAUCAIRE, 3. eſcadrons, M. le marquis de Beaucaire Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Bonbée, *Major* M. de Gaſſendy.

CHEVREUSE, 3. eſcadrons, M. le Duc de Chevreuſe, *Lieutenant colonel* M. de Vigier, *Major* M. le Chevalier de Marinais.

RUFFEC, 3. eſcadrons, M. de Rouvroy S. Simon, marquis de Ruffec Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Pipanne, *Major* M. le Chevalier de Champagne.

GESVRES, 3. eſcadrons, M. le Comte de Treſmes Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Saigne, *Major* M. le Chevalier d'Aultanne.

LA TOUR, 3. eſcadrons, M. Louis-René Sandrier de la Tour Brigadier,

Lieutenant colonel M. d'Arbon, *Major* M. de Voſſey.

LORDAT, 3. eſcadrons, M. le Comte de Lordat Brigadier, *Lieutenant colonel* M. le Baron de Lordat, *Major* M. le Chevalier du Bois.

S. AIGNAN, 3. eſcadrons, M. le marquis de S. Aignan Beauvillier, *Lieutenant colonel* M. du Vivier, *Major* M. des Andrieux.

GRAMMONT, 3. eſcadrons, M. le marquis de Grammont, *Lieutenant colonel* M. le Bacle de Beauregard, Comte de Loches Brigadier, *Major* M. Damiette.

CHASTELLERAUD, 2. eſcadrons, M. de la Trimoille Duc de Chaſtelleraud, *Lieutenant colonel* M. du Cup d'Iſſel Brigadier, *Major* M. du Bourg.

BEUVRON, 2. eſcadrons, M. d'Harcourt, marquis de Beuvron Brigadier, *Lieutenant colonel*, M. de Campaignol, *Major* M. de Montfort.

SASSENAGE, 2. eſcadrons, M. le marquis de Saſſenage Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Mareſt, *Major* M. Touloufe de Lautrec.

VOGUE', 2. eſcadrons, M. le marquis de Vogué, *Lieutenant colonel* M. d'Egletin, *Major* M. de Peyrelongue.

Digitized by Google

DE PEYRE, 2. eſcadrons, M. Aymar-Henry de Moret de Grolée de Peyre, Comte de Peyre, *Lieutenant colonel* M. de Creſſet, *Major* M. le Chevalier de Gleſy.

BRISSAC, 2. eſcadrons, M. le Duc de Briſſac Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Couronneau, *Major* M. de Martel.

D'AUMONT, 2. eſcadrons, M. le Duc d'Aumont, *Lieutenant colonel* M. de Montigny, *Major* M. Chambouline de S. Jal.

VASSE', 2. eſcadrons, M. de Vaſſé Vidame du Mans, *Lieutenant colonel* M. d'Oros, *Major* M. le Chevalier de Caniſy.

LA FERONNAYS, 2. eſcadrons, M. le marquis de la Feronnays Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Syrty, *Major* M. de la Noüe de Vair.

RANDAN, deux eſcadrons, M. de Durfort, Duc de Randan Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Caupene Brigadier, *Major* M. de Monteſquiou.

HEUDICOURT, 2. eſcadrons, M. Sublet, Comte d'Heudicourt, *Lieutenant colonel* M. Marſay de Rollat, *Major* M. le Chevalier de la Borde.

CHEPY, 2. eſcadrons, M. Grouches, Comte de Chepy, *Lieutenant colonel* M. d'Herbemont, *Major* M. le Chevalier de Luynes.

Digitized by Google

FIENNES, 2. eſcadrons, M. le marquis de Fiennes, *Lieutenant colonel* M. du Gono, *Major* M. de Mauleon.

LEVIS, 2. eſcadrons, M. le Comte de Levis Châteaumorand, *Lieutenant colonel* M. de Cheyladet, *Major* M. de Boiſot.

BARBANÇON, 2. eſcadrons, M. le marquis de Barbançon, *Lieutenant colonel* M. de S. Maur Brigadier, *Major* M. de Luweaune.

PUYSIEUX, 2. eſcadrons, M. de Brulart, marquis de Puyſieux, *Lieutenant colonel* M. de la Touche, *Major* M. le Chevalier de Marteville.

ROZEN, 3. eſcadrons, M. le Comte de Rozen, *Lieutenant colonel* M. Cointet de Fillain, *Major* M. de la Touche.

NOAILLES, 2. eſcadrons, M. de Noailles, Comte d'Ayen, *Lieutenant colonel* M. de Champeron, *Major* M. de Châteaubodot.

PONS, 2. eſcadrons, M. le Vicomte de Pons, *Lieutenant colonel* M. d'Hezeques, *Major* M. de Belchamp.

FILTSJAMES, Irlandois, 3. eſcadrons, M. le Comte de Filtzjames-Berwick, *Lieutenant colonel* M. Coghlan, Meſtre de camp, *Major* M. de Nugent, Meſtre de camp.

MONCHY, 2. eſcadrons, M. le marquis

de Monchy d'Hocquincourt Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Barbavara, meſtre de camp, *Major* M. Parent.

RATTKY, Huſſarts, 3. eſcadrons, M de Rattky, Maréchal de camp, *Lieutenant colonel* M. Derſoffy, *Major* M. Haumont.

BERCHINY, 3. eſcadrons, Huſſarts, Mr. le Comte de Berchiny Brigadier, *Lieutenant Colonel* M. de Bonnaire, *Major* M. David.

III. *Dragons.*

On attribuë l'origine des Dragons à Charles de Coſſé, Maréchal de Briſſac I. du nom, qui inventa cette milice, pendant qu'il commandoit les armées du Roi Henry II. en Piémont. Les étrangers en leverent après cela pour leur ſervice. Il y en avoit encore dans nos troupes au commencement du regne d'Henri IV. & en 1622. lorſqu'on commença à bloquer la Rochelle. Ils furent abolis après la priſe de cette Ville; mais on les rétablit en 1635. Le Cardinal de Richelieu en eut auſſitôt un Régiment de 1200. hommes. Le Cardinal Mazarin en avoit un en 1658. M. de la Ferté Senneterre, depuis Maréchal de France, en leva un en 1645. Le Roi en fit lever un en 1657.

dont il donna le commandement à M. de Peguilhin, depuis Duc de Lauzun ; mais quand le Roi créa la charge de Colonel general des Dragons, on fit deux Régimens de celui du Roi ; l'un fut le Colonel General, l'autre le Royal.

Lors de l'inſtitution des Dragons en 1635. il fut dit qu'ils combattroient à pied, ou à cheval, ſelon que le ſervice le requereroit.

Mais par l'Ordonnance du 25. Juillet 1665. il eſt porté qu'ils ſeront réputez du corps de l'Infanterie, & tiendront rang avec elle.

Par une autre Ordonnance de 1689. il a été reglé que les Officiers de Cavalerie & de Dragons de pareil garde, tiendront rang entr'eux de la datte de leurs commiſſions ; de maniere cependant, que lorſqu'elles ſe trouveront de même jour, l'Officier de Cavalerie commandera à celui de Dragons.

Enfin, par celle du 30. Juillet 1693. il a été ordonné, que lorſque les Officiers d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons ſe trouveront enſemble, ceux d'Infanterie à grade égal, commanderont préférablement à ceux de Cavalerie & de Dragons dans une Ville fermée ; & que ceux de Cavalerie & de Dragons comman-

Digitized by Google

deront préférablement à ceux d'infanterie, lorſqu'ils ſeront en campagne, ou dans des lieux ouverts.

La charge de Colonel general fut créée en 1668. mais publiée ſeulement en Mai 1669. pour le Comte depuis Duc de Lauzun. Il eut pour ſucceſſeur le marquis de Ranes-Argouges; le marquis de Bouflers, depuis Maréchal, Duc & Pair de France; le Comte de Teſſé, depuis Maréchal de France; le Duc de Guiche; le marquis de Coigny, par proviſions du 7. Décembre 1704. aujourd'hui Maréchal de France, auquel a ſuccédé le Comte de Coigny ſon fils Maréchal de camp, par proviſions du 20 Janvier 1734.

Il met derriere l'écu de ſes armes ſix étendarts, pour marque de ſa dignité, & le Meſtre de camp en met quatre.

Le grand Etat-Major des Dragons fut inſtitué en 1669. avec attribution aux Officiers qui le compoſent des mêmes honneurs, autorités, privileges, franchiſes, exemptions & immunités, dont joüiſſent ceux qui ſont pourvûs des charges de l'Etat-Major de la Cavalerie, & qu'ils ſerviront en celles dudit Etat-Major des Dragons, en la même forme & maniere que ceux de la Cavalerie.

Nota. Le plus ancien Major des Régi-

mens de Dragons qui ſervent dans chaque armée, fait toujours la fonction de Major general des Dragons.

Tout le corps des Dragons n'eſt compoſé preſentement que de quinze Régimens, à 16. compagnies chacun, ce qui fait 4. eſcadrons par chaque Régiment. Ils ſont armez de fuſils & de bayonnettes, comme l'Infanterie; mais ils ont des Cornettes comme la Cavalerie. Ils ne portent que des bottines.

Chaque compagnie, outre les Officiers ordinaires, a un Maréchal des logis, & eſt de 41. hommes, y compris deux Brigadiers & un Tambour.

Quinze Régimens de Dragons.

COLONEL GENERAL, 4. eſcadrons & 16. compagnies, M. Jean-Antoine-François de Franquetot, marquis de Coigny, Colonel general des Dragons de France, Maréchal de camp, *Meſtre de camp Lieutenant* M. de Fremur, *Lieutenant colonel* M. de Silly, ayant commiſſion de Meſtre de camp Brigadier, *Major* M. le Chevalier d'Ingouville.

MESTRE DE CAMP GENERAL, 4. eſcadrons, créé en 1673. devenu Meſtre de camp en 1684. M. Fouquet, Comte de Belle-Iſle, Lieutenant General, *Lieute-*

nant colonel M. des Combes, *Major* M. de Cherval.

ROYAL ou DU ROI, 4. eſcadrons, créé en 1669. M. le marquis de Fleury, *Lieutenant colonel* M. de Sainte Marie, *Major* M. de la Courneuve.

LA REINE, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Chabannes Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Peroux, *Major* M. Lich Deſtreans.

DAUPHIN, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Vaſſé Brigadier, *Lieutenant colonel* M. des Plaſſons, *Major* M. de Montroux.

ORLEANS, 4, eſcadrons, créé en Avril 1718. a eu ce rang par Ordonnance du Roi du 23. Avril de cette même année, *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Chevalier de Caſtelanne Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Tude, *Major* M. de Montfort.

CONDE', 4. eſcadrons, ci-devant *Goësbriant*, créé en Octobre 1676. a ce rang par Ordonnance du Roi du 12. Décembre 1724. *Meſtre de camp Lieutenant* M. le Comte de Goësbriant Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Maſſauve, *Major* M. d'Aubigny.

BAUFREMONT, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. le marquis de Baufremont, *Lieutenant colonel* M. de Romecourt, *Major* M. Marmier.

Digitized by Google

ARMENONVILLE, 4. eſcadrons, créé en Septembre 1673. M. Fleuriau marquis d'Armenonville, *Lieutenant colonel* M. de Pontdelarne, *Major* M. de la Matte.

VIBRAYE, 4. eſcadrons, créé en Décembre 1674. M. le marquis de Vibraye, *Lieutenant colonel*, M. de Grainville, *Major*, M. le Chevalier de Mailly.

VITRY, 4. eſcadrons, créé en Janvier 1675. M. Paul-François, marquis de l'Hôpital Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de la Porte, *Major* M. de Boiſſecq.

HARCOURT, 4. eſcadrons, créé en Février 1675. M. le Chevalier d'Harcourt, *Lieutenant colonel* M. d'Aldiguier, *Major* M. le Chevalier Puget.

Ce Régiment eſt le ſeul dans le corps des Dragons qui ait des timbales, depuis que ſous la conduite de M. de la Bretêche, pour lors ſon Colonel, il ſurprit un quartier des ennemis, & y enleva deux paires de timbales.

NICOLAI, 4. eſcadrons, créé en Novembre 1675. M. le Chevalier de Nicolai, *Lieutenant colonel* M. de la Lande, *Major* M. de la Coſté-Maillac.

LA SUZE, 4. eſcadrons, créé en Mars 1676. M. Chamillart, Comte de la Suze, Grand Maréchal des logis, *Lieutenant colonel* M. de Viſſecq Brigadier, *Major* M. de Longuemore.

Digitized by Google

LANGUEDOC, 4. escadrons, créé en Octobre 1683. M. Crozat, marquis du Châtel Brigadier, *Lieutenant colonel* M. de Châteaurenard, *Major* M. de Tiers.

Il y a encore 12. compagnies franches de Dragons.

ARTICLE VII.

Troupes de la Maison du Roi, appellées LA MAISON DU ROI.

LEs premieres troupes de France à cheval, sont celles de la Maison du Roi; sçavoir, les Gardes du Corps, les Gendarmes, les Chevaux Legers de la Garde du Roi, les Mousquetaires à cheval: ce qui s'appelle *Maison du Roi*. Nous en avons parlé au second Volume, page 1. & suivantes.

Ceux qui les commandent, sont

Noailles. M. le Maréchal Duc de Noailles.
Villeroy. M. le Duc de Villeroy.
Charrost. M. le Duc de Charrost.
Harcourt. M. le Duc d'Harcourt.
Gendarmes. M. le Prince de Rohan Soubise.
Chevaux Legers. M. le Duc de Chaulnes.
Mousquetaires gris. M. Bannes-d'Avejan,

Digitized by Google

Mousquetaires noirs. M. de Montboisier Canillac.

On y a joint à la fin de l'année 1676. une compagnie de Grenadiers à cheval, qui sont commandez par un *Capitaine Lieutenant*, M. le marquis de Creil, Maréchal de camp & des armées du Roi, cidevant Mestre de camp du Régiment de Bassigny. Cette compagnie des grenadiers à cheval a un *Commissaire à la conduite*, M. de Surcour. Trois *Lieutenans*, M. de Gault Brigadier, M. de Liez, M. de Combes. Trois *sous-Lieutenans*, M. de Cateron, M. de la Fontaine, M. d'Astier. Trois *Maréchaux des Logis*, M. de Gonidet, M. le Comte de Creil, M. de Jonbert; elle est composée de 3. brigades & d'un escadron, elle monte à 150. Grenadiers à cheval depuis l'Ordonnance du Roi du 1. Novembre 1733. d'augmentation de 15. Grenadiers, compris 6. Sergens, 3. Brigadiers, 6. sous-Brigadiers, 1. porte étendart, 2. fouriers, 6. appointés & 4. tambours.

L'Etendart de cette compagnie est blanc, & a pour devise une carcasse en broderie d'or qui creve en l'air, avec ces mots, *Undique terror, undique lethum*, pour faire entendre que cette troupe, semblable à une carcasse d'artifice qui fait son effet, porte par tout la terreur & la mort.

Digitized by Google

ARTICLE VIII.

Gendarmerie.

LA Gendarmerie comprend. 1. Les Gendarmes Ecoſſois. 2. Les Gendarmes Anglois. 3. Les Gendarmes Bourguignons. 4. Les Gendarmes Flamands. 5. Les Gendarmes de la Reine. 6. Les Chevaux-Legers de la Reine. 7. Les Gendarmes Dauphins. 8. Les Chevaux-Legers Dauphins. 9. Les Gendarmes de Bretagne. 10. Les Chevaux-Legers de Bretagne. 11. Les Gendarmes d'Anjou. 12. Les Chevaux-Legers d'Anjou. 13. Les Gendarmes de Berri. 14. Les Chevaux-Legers de Berri. 15. Les Gendarmes d'Orleans. 16. Les Chevaux-Legers d'Orleans.

Tout ce corps forme huit eſcadrons; chaque compagnie eſt compoſée de 75. Gendarmes, ou Chevaux-Legers, ce qui forme deux brigades, ſuivant les Ordonnances du 1. Novembre 1733. & 1. Janvier 1735. Le Capitaine Lieutenant prend ſoin de la premiere brigade; le ſous-Lieu-

Digitized by Google

tenant de la ſeconde. Chaque brigade a deux Maréchaux des Logis, un Brigadier, un ſous-Brigadier, un Fourier & un Trompette. Mais il n'y a que les huit compagnies des chefs d'eſcadron, qui ayent un Timbalier. Chaque compagnie a ſon étendart diſtinct.

Les *Chevaux-Legers* ſont ainſi nommez, parce que autrefois ils n'avoient qu'une cuiraſſe à la difference des *Gendarmes*, qui portoient une armure complete, c'eſt-à-dire, cuiraſſes, cuiſſars & braſſars, en un mot qu'ils étoient armés de pied en cap.

Ces ſeize compagnies ſont cenſées compagnies d'Ordonnances, & être de la Maiſon du Roi à l'armée, parce qu'elles y ſont de la brigade de la Maiſon du Roi: Les Capitaines Lieutenans des Gendarmes ſont inſtalez par l'un des Maréchaux de France, à qui le Roi les renvoye. Mais ceux des Chevaux-Legers prennent le *Viſa* & l'attache du Colonel general de la Cavalerie legere de France, ſous l'autorité duquel, & ſous celle du Meſtre de camp general de la même Cavalerie, il eſt dit dans leur commiſſion qu'ils doivent ſervir.

Depuis l'Ordonnance du Roi du 1. Janvier & du 1. Mars 1718. les Officiers

ciers de la Gendarmerie, tant qu'ils ſont pourvûs de leurs charges, ont des prérogatives ſingulieres, dont voici le détail.

Les Capitaines Lieutenans des quatre premieres compagnies, ont le rang de premiers Meſtres de camp de Cavalerie, & en cette qualité ils commandent dans les détachemens à tous Meſtres de camp. Ceux des autres compagnies ont rang de Meſtre de camp, & commandent à tous les Meſtres de camp dont la commiſſion eſt moins ancienne. Les ſous-Lieutenans de toutes les compagnies de Gendarmerie, ainſi que l'Enſeigne & le Guidon de celle des Gendarmes Ecoſſois, ont auſſi rang de Meſtre de camp du jour de cette Ordonnance. L'Aide-Major de tout ce corps a rang de ſous-Lieutenant, & en conſéquence celui de Meſtre de camp. Les Enſeignes & Guidons de toutes ces compagnies (excepté de celle des Gendarmes Ecoſſois, dont il a été parlé ci-deſſus) & le ſous Aide-Major de la Gendarmerie, joüiſſent du rang de Lieutenant colonel. Les Maréchaux des logis des Gendarmes Ecoſſois ont rang de Capitaines de Cavalerie, ceux des autres compagnies n'ont que celui de derniers Capitaines. Enfin les Brigadiers & ſous-Brigadiers des Ecoſſois ont

celui de Lieutenans de Cavalerie.

On donnera la datte de la création de chaque compagnie.

I. GENDARMES ECOSSOIS DU ROI, 1442.

Leur étendart a pour deviſe un chien courant dans une plaine où il y a des arbres, avec ces mots : *In omni modo fidelis*, pour marquer l'attachement & la fidelité avec leſquels les Ecoſſois ont toujours ſervi nos Rois.

Capitaine Lieutenant, M. Louis de Mailly, marquis de Rubempré, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Choiſeul, *Enſeigne*, M. de Bethiſy, marquis de Maiſieres, *Guidon*, M. le marquis de Chabanois, *Maréchaux des Logis*, MM. le Voyrier, de Belle-fontaine, de Cabana & Bidier.

Quand le Roi eſt à l'armée, cette compagnie monte la garde pour Sa Majeſté, après celle des Chevaux-Legers de la garde, & avant les deux des Mouſquetaires. Elle a été toujours commandée par des Seigneurs Ecoſſois; preſque tous de la maiſon de Stuart, & enſuite par les Princes d'Ecoſſe, fils-aînez ou freres des Rois de la Grande Bretagne;

Digitized by Google

ce qui a duré jusqu'en 1667. que Jacques Duc d'Yorck, depuis Roi d'Angleterre II. du nom, s'en demit entre les mains du Roi, qui s'en fit Capitaine. Le Capitaine Lieutenant est le premier Mestre de camp de Cavalerie de France, après les Capitaines Lieutenans des Gendarmes, & des Chevaux-Legers de la garde.

II. GENDARMES ANGLOIS DU ROI, 1667.

Il y a dans leur étendart un soleil & huit aiglons qui s'élevent de terre pour voler vers lui, avec ces mots qui expriment leur courage à exécuter les ordres du Roi, dont le soleil est le simbole, *Tuus ad te nos vocat ardor.*

Capitaine Lieutenant, M. Phelypeaux, marquis de Pontchartrain Brigadier, *sous Lieutenant*, M. le Comte de la Marche, *Enseigne*, M. le Comte de Relingue, *Guidon*, M. le Chevalier de Polignac, *Maréchaux des logis* M. Vargnier, M. Renard, M. d'Arimont, M. Popincourt.

III. GENDARMES BOURGUIGNONS DU ROI, 1668.

Ils ont dans leur étendart cinq sau-

toirs, ou croix de Bourgogne, une grande dans le milieu, & quatre petites aux quatre coins ſans inſcriptions.

Capitaine Lieutenant, M. de Belſunce de Caſtelmoron, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Dromenil, *Enſeigne*, M. le Comte de Pons, *Guidon*, M. le chevalier de Baufremont, *Maréchaux des logis*, M. de Belval, M. de Villedieu, M. de Chanroc, M. Goiſlard.

IV. GENDARMES FLAMANS DU ROI, 1673.

Ils ont la deviſe du feu Roi, un ſoleil rayonnant, avec ces paroles: *Nec pluribus impar.*

Capitaine Lieutenant, M. le chevalier d'Agueſſeau, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de la Chaiſe, *Enſeigne*, M. le Comte de Vauban, *Guidon*, M. le Vicomte de Laval, *Maréchaux des Logis*, M. de la Maury, M. Kaizergues, M. du Grez, M. Foueſt. Le Roi eſt Capitaine des Compagnies ci-deſſus.

V. GENDARMES DE LA REINE, 1660.

Il y a dans leur étendart les armes du Roi & de la Reine, chacune dans leur

Digitized by Google

cartouche en ovale & qui ſe joignent. Ces deux écuſſons ont au-deſſus la couronne de France, & ſont ſoutenus de deux palmes croiſées, & attachées par un ruban avec ces mots: *Seu pacem, ſeu bella gero.*

La Reine par un brevet du 26. Octobre 1725. a accordé 4000 livres de penſion ſur ſa caſſette, & les entrées chez elle, à chacun des Capitaines Lieutenans de ſes compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Legers.

Capitaine Lieutenant, M. le Comte des Monſtiers de Merinville Brigadier, *ſous-Lieutenant*, M. le Marquis de Courtebourne, *Enſeigne*, M. le Comte du Chaſtelet, *Guidon*, M. le marquis de Bourdeilles, *Maréchaux des logis*, M. de S. Martin, M. de Bellecombe, M. de Chateaurivet, M. Griſard.

VI. CHEVAUX-LEGERS DE LA REINE, 1660.

Leur étendart eſt de même que celui des Gendarmes.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis de Surgeres, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Faudoas, *Cornettes*, M le marquis de Sourdis, & M. le Comte de Bou-

ville, *Maréchaux des logis*, M. le Boucher, M. de Vareſt, M. Gambier & M. le Clair.

VII. GENDARMES DAUPHIN, 1666.

Leur étendart eſt une mer agitée, ſur laquelle eſt un navire au milieu de la tempête, & trois Dauphins qui ſemblent ſe joüer; l'ame de cette deviſe eſt, *Pericula ludus*; ce qui exprime que cette compagnie ſe fait un jeu des dangers de la guerre.

Capitaine Lieutenant. M. Bouchard Aubeterre d'Eſparbez, Comte de Jonſac Brigadier, *ſous-Lieutenant* M. le marquis de Colbert, *Enſeigne*, M. le marquis du Chatelet-Lomont, *Guidon*, M. le chevalier d'Antragues, *Maréchaux des logis*, M. Druet, M. le chevalier du Laux, M. Lamiral, M. Plet.

VIII. CHEVAUX-LEGERS DAUPHINS, 1662. ou 1663.

Leur étendart de même que celui des Gendarmes.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis d'Argouges, Brigadier d'armée, *ſous-Lieutenant*, M. le Comte de Choiſeul,

Digitized by Google

Cornettes, M. le Comte de Barentin, & M. le marquis de Folleville, *Maréchaux des logis*, M. Hennon, M. Charpentier, M. Faujeux, M. Grincourt.

IX. GENDARMES DE BRETAGNE, 1690.

Comme cette compagnie fut créée pour le Duc de Bourgogne, fils aîné de feu Monseigneur, qui venoit de faire de grandes conquêtes dans le Palatinat; on leur donna pour devise un grand arbre & un petit à côté, avec ces mots, *Triumphali è stipite surgit*. Etant passez par la suite au fils aîné de M. le Duc de Bourgogne, devenu Dauphin, ils furent surnommez *de Bretagne*, du nom que portoit ce jeune Prince.

Capitaine Lieutenant, M. Beaupoil, marquis de Lanmari Brigadier, *sous-Lieutenant*, M. de l'Isle, marquis de Marivault, *Enseigne*, M. le Comte de Merinville, *Guidon*, M. de Trudaine, *Maréchaux des logis*, M. Hurly, M. de la Rocquette, M. de Saint Georges, M. de Sainte-Foy.

X. CHEVAUX-LEGERS DE BRETAGNE, 1690.

Ils ont eu le même sort que les Gen-

darmes précédens ; ainſi on mit dans leur étendart un oiſeau en l'air les aîles étenduës, & un autre à terre les aîles auſſi étenduës, faiſant un effort pour s'élever, avec cet ame : *Votis ſectatur euntem* ; ce qui ſignifioit l'ardeur du jeune Duc de Bourgogne, pour ſuivre ſon pere à la victoire.

Capitaine Lieutenant, M. le Veneur, marquis de Tillieres, *ſous-Lieutenant*, M. le chevalier de Martel Brigadier, *Cornettes*, M. le chevalier le Bret, & M. le chevalier de Varé, *Maréchaux des logis*, M. de Bonnechoſe, M. de Villeneuve, M. de Margenvillle, M. le Maire.

XI. GENDARMES D'ANJOU, 1690.

Ayant été créez pour le ſecond fils de feu Monſeigneur, ils eurent pour deviſe deux arbres dans une plaine. Sur le plus grand des deux, eſt une étoile rayonnante qui lance un gros trait de rayons, avec ces mots : *Virtute authorem refert* ? Cela faiſoit alluſion à la valeur du Prince leur pere.

Capitaine Lieutenant, M. le Baron de Montmorency, *ſous-Lieutenant*, M. le marquis de Mouſſy, *Enſeigne*, M. le Comte du Poulpri, *Guidon*, M. le Comte

de Martel, *Maréchaux des logis*, M. Beguin, M. Guittaut, M. Buckent & M. Precour.

XII. CHEVAUX-LEGERS D'ANJOU, 1690.

Le même étendart que les précédens.

Capitaine Lieutenant, M. de Saint Quintin, Comte de Blet, *sous-Lieutenant*, M. le Marquis de Cernay, *Cornettes*, M. le marquis Dauvel, & M. le Comte de Lutzbourg, *Maréchaux des logis*, M. de Verey, M. de Montegus, M. de Mortcheval & M. de Manſigny.

XIII. GENDARMES DE BERRY, 1690.

La deviſe de leur étendart eſt un puiſſant lyon en poſture arrêté, montrant la face en plein, avec ces mots : *Veſtigia magna ſequetur*, pour marquer que le jeune Duc de Berry marcheroit ſur les traces de ſon pere & de ſon ayeul.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis du Muy, *ſous-Lieutenant*, M. Andrault, Comte de Langeron, *Enſeigne*, M. Prunier, marquis de S. André, *Guidon*, M. le marquis de Caſtelmor, *Maréchaux des logis*, M. Garnier, M. de S. Gilles, M. d'Angerval & M. de Guain.

XIV. CHEVAUX LEGERS DE BERRY, 1690.

Ils ont dans leur étendart un aigle seul volant en l'air, & pour ame de la devise, *Quò non feret insita virtus*; c'étoit un présage fondé sur la vivacité du Duc de Berry dès son enfance.

Capitaine Lieutenant, M. de Bernage de Chaumont, *sous-Lieutenant*, M. de Mailly de Haucourt, *Cornettes*, M. le Chevalier de Pont-Saint-Pierre, M. le Chevalier d'Esclignac, *Maréchaux des logis*, M. Dumont, M. de la Barre, M. Violart & M. Godet.

XV. GENDARMES D'ORLEANS, 1647.

Il y a dans leur étendart la devise de feu Monsieur, une bombe en l'air qui creve & jette le feu par quatre endroits, avec ces mots pour ame : *Alter post fulmina terror*; cela signifioit que ce Prince étoit après le Roi, dont il se trouvoit frere unique, la terreur des ennemis.

Capitaine Lieutenant, M. le marquis d'Estrehan, *sous-Lieutenant*, M. le marquis de la Carte, *Enseigne*, M. le marquis

de Jonſac, *Guidon*, M. le marquis de Bacqueville, *Maréchaux des logis*, M. de Gontard, M. de Mijollet, M. de Bellair & M. de Chatenay.

XVI. CHEVAUX-LEGERS D'ORLEANS, peut être en 1647.

La même deviſe que les Gendarmes.

Capitaine lieutenant, M. le marquis de Refuge Brigadier, *ſous-Lieutenant*, M. le Comte de Caſteja, *Cornettes*, M. le Chevalier de Martel, M. le Marquis de Torcy, *Maréchaux des logis*, M. Auxœufs, M. d'Avanture, M. Cirbon & M. Roche.

Ces deux compagnies furent depuis leur création juſqu'en 1677. cenſées de la maiſon de feu Monſieur, & avoient rang avec ſes Gardes du Corps : mais après la bataille de Caſſel, où elles combattirent à la ſuite de ce Prince, elles furent unies à la Gendarmerie. Les Officiers de ces deux compagnies n'ont commencé à rouler avec ceux des autres compagnies de la Gendarmerie qu'en Novembre 1716. Elles appartiennent au Roi, comme leur Capitaine, depuis la mort de M. le Duc d'Orleans, petit fils de France, & en conſéquence d'une Ordonnance du 5. Janvier 1724.

Etat Major de la Gendarmerie, établi en 1690.

Major general de la Gendarmerie; cette charge avoit été supprimée par une Ordonnance du 1. Septembre 1724. qui avoit réuni ses fonctions à celles de l'Inspecteur qui a été supprimée; mais elle a été rétablie par l'Ordonnance du Roi du 1. Janvier 1735. avec rang de premier sous-Lieutenant, M. le marquis du Châtelet.

Aide-Major, M. le Baron du Laux, avec rang de premier Enseigne.

Sous Aide-Major, M. le Chevalier de Beauvissy, avec rang de premier Maréchal des logis.

Quatre *Commissaires à la conduite*, MM. de Flobert, de Perseville, Renaud & de Toutteville.

Aumôniers, MM. le Nepveu, Chevalier de S. Lazare & Hinard.

Chirurgien Major, le Sr. Sorbier.

Payeur des Tréseriers généraux de la Maison du Roi & de la Gendarmerie, M. Bourcier.

ARTICLE VII.

Des Commissaires ordinaires, Provinciaux des Guerres.

CEs Officiers sont dispersez en differens départemens du Royaume, & leurs fonctions sont de veiller à ce que les troupes qui y sont en quartier, ou qui y passent, ayent à y observer les Ordonnances du Roi, pour leur conduite, leur police & discipline militaire. Voici leurs départemens & leurs noms.

MESSIEURS.

Paris, Planteroſe.
Soiſſons, Dalmas.
Amiens ou *Picardie*, Perrin de Flacourt.
Arras ou *Artois*, Maralde de Fontenay.
Châlons, du Bois de Crancey.
Sedan, Galand.
Tours, ...
Grenoble ou *Dauphiné*, le Chevalier de Murard.

Poitiers, du Bois de la Chevalerie.

La Rochelle ou *Pays d'Aunix*, Portail.

Limoges, le Chevalier de Malon de Croiches.

Bourdeaux & *Guyenne*, Subtil.

Normandie, Titon du Tillet.

Rennes, Piveron de Morlat.

Nantes, le Gros de Princé.

Toulon, de la Villeurnoy.

Marseilles, l'Enfant.

Montpellier, Marmier de Prignan.

Bayonne, du Barbier.

Perpignan ou *Roussillon*, de la Niverdiere.

Dijon ou *Bourgogne*, de Colmont.

Franche-Comté, Petit de Marivas.

Metz, Robin, Comte en Castille.

Thionville, Roynod.

Strasbourg, Gayot.

Huningue, Baudoüin.

Lille, ...

Dunkerque, de Sainte-Marie.

Valenciennes, de Valicourt de Mortrie.

Maubeuge, Seigneur.

Philippeville, Gautru du Coudras.

Il y a encore plusieurs autres *Commissaires des Guerres* dispersez en differentes Places, au nombre de 127.

Digitized by Google

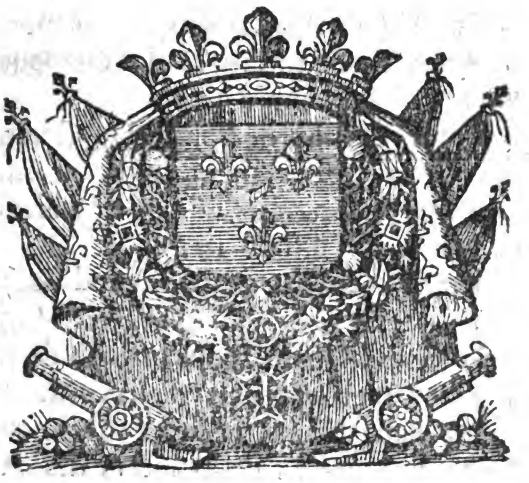

CHAPITRE VII.

Du Grand-Maître de l'Artillerie.

LE Grand-Maître & Capitaine general de l'Artillerie de France eſt Louis Auguſte de Bourbon, Prince légitimé de France, Souverain de Dombes, Duc du Maine & d'Aumale, Comte d'Eu, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Colonel general des Suiſſes & Griſons, Gou-

Digitized by Google

verneur & Lieutenant general du haut & bas Languedoc, Lieutenant general des armées de Sa Majesté. Il a été pourvû le 10. Septembre 1694.

Louis-Charles de Bourbon, Comte d'Eu son fils, fut reçû en survivance de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie de France le 16. Mai 1710.

Voyez ci-devant dans le second Volume.

Le Grand-Maître, pour marque de sa dignité, met au-dessus de l'écu de ses armes deux canons sur leurs affuts, des caques de poudre, des boulets, des gabions.

Avant l'invention de la poudre, dont l'époque est fixée environ l'année 1354. il y avoit des machines de guerre pour l'attaque & la défense des Places, sur lesquelles le *Maître des Arbalétriers* avoit inspection. Cet office étoit considérable. Ses principales fonctions étoient de commander les gens de pied, qui combattoient avec l'arbalête, lesquels étoient les plus estimez parmi l'infanterie. Celui qui étoit pourvû de cette charge, portoit derriere l'écu de ses armes une arbalête posée en pal, ou il en mettoit deux à côté de son écu, pour marque

de ſa dignité, ainſi qu'il ſe trouve ſur pluſieurs ſceaux anciens. Il commandoit auſſi les *Cranequiniers*, ſoldats qui portoient des arbalêtes legeres, & qui pour l'ordinaire étoient à cheval. Leur dénomination vient d'un inſtrument appellé pied de biche, ou *cranequin*, qu'ils portoient à la ceinture, & avec lequel ils bandoient leurs arbalêtes. Enfin le Maître des Arbalêtriers avoit la Surintendance ſur tous les Officiers qui étoient chargez des machines de guerre. La preuve eſt rapporté par Joinville, dans ſon Hiſtoire de S. Louis; il fait mention d'*Arc*, d'*Arbalête*, de *Trait* & d'*Artillerie*, & appelle *Maître de l'Artillerie*, celui qu'il nomme peu après *Maître des Arbalêtriers*. On peut voir ce qu'en a dit Caſeneuve, ſous le mot *Artillerie*, dans ſes *Origines de la Langue Françoiſe*, & l'Hiſtoire des Grands Officiers, édition de 1733.

Le Roi Henry IV. ayant pourvû de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie Maximilien de Bethune, depuis Duc de Sully, Pair & Maréchal de France, par lettres du 13. Novembre 1599. érigea cette charge en office de la Couronne au mois de Janvier 1601.

Dans chacune des armées de France,

il y a un *Lieutenant general de l'Artillerie*, qui ſous les ordres du Grand-Maître y a le commandement ſur tous les Officiers de l'Artillerie, Capitaine de charois, canoniers, pionniers, charrons, cordiers, & autres petits officiers; ce que l'on nomme l'équipage d'Artillerie, de la conduite duquel il prend ſoin: ils ſont auſſi aux ordres de ceux qui commandent l'armée.

C'eſt le Grand-Maître de l'Artillerie qui fait faire les travaux de l'armée, tant aux ſieges des Villes, que dans la marche; c'eſt lui qui fait faire les poudres, fondre l'Artillerie, & qui a pouvoir ſur tous les Arcenaux de France. Il a auſſi le ſoin des tentes & pavillons de l'armée, ou au moins preſque de toutes. Il a ſa juriſdiction à l'Arcenal de Paris, & eſt toujours Colonel du Régiment Royal-Artillerie.

Le Grand-Maître de l'Artillerie a ſous lui les Officiers ſuivans.

Quatorze *Lieutenans Generaux de l'Artillerie*, dont il n'y en a que deux qui ſoient en *charge*, leſquelles tombent dans le caſuel du Grand Maître: les douze autres reçoivent leurs commiſſions du même Grand-Maître, ainſi que tous les autres Officiers de l'Artillerie.

Le poſſeſſeur de la premiere des charges, laquelle étoit unique autrefois, a

le titre de *premier Lieutenant general de l'Artillerie*, mais il n'a point de département : le poſſeſſeur de la ſeconde en a un particulier attaché à ſa *charge*, & les douze autres ont leur département dans les differentes Provinces du Royaume.

Premier Lieutenant general de l'Artillerie, M le Comte de Borſtel.

Autre charge, M. Louis-François de Thiboutot, Sire & Marquis de Thiboutot, par érection faite en Juin 1720. de ſa terre de Thiboutot, ſiſe au pays de Caux en Marquiſat. Il a le département de *l'Iſle de France & Arcenal de Paris.*

Départemens des autres Lieutenans Generaux d'Artillerie.

Flandres, Haynaut, Boulonnois & Soiſſonnois, M. de S. Perier Lieutenant general des armées du Roi.

Alſace, Duché & Comté de Bourgogne, M. de Malezieux, Maréchal de camp.

Trois Evêchez, M. de Bois-Loger, Maréchal de camp.

Dauphiné & Provence, M. Borſtel.

Rouſſillon & Languedoc, M. le Chevalier de Groſſolles.

Aunix, Guyenne & Bearn, M. Hunault de Montigny.

Bretagne, M. Jaunay.

Normandie, M. Sevin, marquis de Quincy, Brigadier d'armée, Lieutenant de Roi dans la baſſe Auvergne.

Picardie & Artois, M. de la Chabruere Brigadier.

Lyonnois, *Beaujollois*, *&c.* M. le Chevalier de Mazis.

Champagne, M. le Baron de Meſlay.

Touraine, *Anjou & Maine*, M. le Chevalier le Maître.

Il y a encore les Lieutenans Provinciaux d'Artillerie, leſquels outre la Ville de leur principale réſidence, ont preſque tous inſpection ſur l'Artillerie de quelques autres Places circonvoiſines, dans leſquelles il n'y a que des Commiſſaires.

Il y a dans le corps de l'Artillerie, autant de Commiſſaires qu'il y a de Places, dont les uns ſont Provinciaux, les autres ordinaires, & les autres extraordinaires, qui reſident, les uns durant toute l'année, les autres durant ſept mois, & les derniers durant cinq; ce qu'on appelle grand & petit ſemeſtre. Leurs appointemens ſont à proportion du tems fixé pour leur réſidence.

De tous ces Officiers d'Artillerie, il y en a cent un, y compris le Grand-Maître, qui ont droit de *Committimus*, au grand

Sceau. Ils ſont tirez indiſtinctement de tout le corps, à la volonté du Grand-Maître.

Tréſorier general de l'Artillerie, M. Hocquart de Murville.

Contrôleur general, M. Garnier de Montigny.

Secretaire general, M. le Boilteux de Gourmont.

Commiſſaire general des poudres & ſalpêtres, M. Micault.

Inſpecteur general des fabriques & du magazin Royal des armes, M. Louis Titon de Villegenou, Sr. de Châteauneuf, S. Gervais, la Tourette, &c.

Inſpecteur des poudres, M. Adelbert-d'Urgiay.

Aumônier, M. l'Abbé Ranquinot.

Premier Medecin, M. Seron.

Chirurgien Major, M. Jallet.

Apotiquaire Major, M. Clauvés.

La juriſdiction de l'Artillerie s'étend dans tout le Royaume: elle a tenu jadis ſon ſiege au Louvre, d'où elle fut tranſferée à l'Arcenal en 1572. L'apel de ſes Jugemens reſſortit au Parlement.

Elle eſt compoſée des Officiers ſuivans.

Un *Bailly d'Epée*, M. des Champs, dit *Morel*, marquis de Creſſy, Brigadier de Cavalerie.

Un *Lieutenant general*, M. Coſſin.
Avocat du Roy, M. du Bos.
Procureur du Roi, M. du Foys.
Subſtitut, M. Thurin.
Greffier, M. le Gras.
Garde-Scel, M. Dauger.
Receveur des Conſignations, M. du Val.
Huiſſier Audiancier, M. Bochet.

Prévôté de l'Artillerie.

Prévôt, M. François Cramailles.
Lieutenant, M. Adrien-Pierre de S. Etienne.
Greffier, M. Touſſaint de la Chapelle.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

De l'Amiral & de la Marine.

L'Amiral de France eſt M. le Comte de Toulouſe, Louis-Alexandre de

Bourbon, légitimé de France, Duc de Penthievre, de Château-Vilain, & de Ramboüillet, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, & de la Toiſon d'or, Gouverneur de Bretagne, Lieutenant general des armées du Roi. Il eut cette charge d'Amiral au mois de Novembre 1683. & M. le Duc de Penthievre ſon fils la ſurvivance le 1. Janvier 1734.

Voyez ci-devant, tome 2. à l'article des Princes legitimez, où l'on a rapporté ſes titres, qualitez & armoiries.

L'Amiral porte pour marque de ſa dignité une ancre poſée en pal derriere l'écu de ſes armes, dont la trabe eſt d'azur fleurdeliſée d'or.

Par Edit donné à Paris au mois de Janvier 1627. régiſtré le 13. Mars ſuivant, les charges de Connêtable & d'Amiral furent ſupprimées; celle de Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant general de la navigation & commerce de France, avoit été créé par autre Edit donné à S. Germain en Laye, au mois d'Octobre 1626. qui fut régiſtré le 18. Mars 1627. & enfin par un autre Edit donné à S. Germain en Laye au mois de Novembre 1669. régiſtré au Parlement le 27. Janvier 1670. cette charge de Grand-Maître, Chef & Sur-Intendant general de la

de la navigation & du commerce de France fut supprimée, & celle d'Amiral rétablie avec le titre d'Officier de la Couronne.

Le Roi Louis XIV. en rétablissant cette charge, se reserva le choix & la provision de tous les Officiers de guerre & de finance, qui ont emploi & fonction dans la Marine; sçavoir, des Vice-Amiraux, Lieutenans generaux & Chefs d'Escadre; des Capitaines, Lieutenans, & Enseignes des Vaisseaux, Fregates & Brulots; des Capitaines & Officiers des ports & gardes côtes; des Intendans, Commissaires, Contrôleurs generaux & particuliers, Gardes magazin, & generalement de tous les autres Officiers de guerre & de finance, ayans emploi & fonction dans la Marine. Ensemble tout ce qui peut concerner les constructions & radoubs des Vaisseaux, l'achat de toutes sortes de marchandises & munitions pour les magazins, Arcenaux de marine, & armement de mer; l'arrêté des états de toutes les dépenses faites par les Tresoriers de la marine.

L'on ne peut mieux representer le pouvoir, les fonctions, & les droits dont joüit presentement l'Amiral, qu'en rap-

portant les mêmes paroles du Reglement fait par le Roi Louis XIV. le 12. Novembre 1669. à S. Germain en Laye.

Toute la Juſtice de l'Amirauté, ainſi qu'elle eſt réglée & établie par les Ordonnances, appartiendra, & ſera renduë au nom de l'Amiral.

Il pourvoira de plein droit aux offices des ſieges des Amirautez dans tous les lieux où ils ſeront établis.

Il joüira pareillement de tout & tel droit de nomination & proviſion, dont les Amiraux de France ont bien & dûëment joüi, ſur les offices de l'Amirauté auſdits ſieges & Table de marbre.

Des amendes, confiſcations, & tous autres droits de Juſtice, dans tous les ſieges particuliers, & de la moitié dans ceux des Tables de Marbre.

Du droit de dixiéme ſur toutes les priſes & conquêtes faites à la mer.

Du droit d'ancrage, ainſi qu'il eſt reglé par les Ordonnances, & que les précedens Amiraux en ont joüi.

Du droit de congé ſur tous les Vaiſſeaux qui partent des ports & des havres du Royaume.

Le nom d'Amiral a été emprunté des Arabes, qui vinrent par mer fondre en

Europe ſur les Chrétiens, & après avoir couru toutes les mers de ces Provinces, conquirent l'Eſpagne, & de-là deſcendirent aux côtes de France par la Guyenne & le Poitou. Pendant de ſi longues guerres, les François eurent ſouvent communication avec eux : & comme celui à qui obéiſſoient les autres chefs de cette armée ſi puiſſante ſur mer, étoit communément appellé en leur langue arabeſque, *Amir al Muſilmin*, c'eſt-à-dire, le Prince des vrais Croyans : (On ſçait aſſez que ces infideles ſe qualifient du titre de vrais Croyans) les François qui retinrent les premieres ſyllabes de ce nom, à cette imitation ont appellé celui qui commande l'armée ſur mer leur *Amiral*.

Le premier que l'on trouve avoir exercé la charge d'Amiral de France, fut Florent de Varennes en l'année 1270. au paſſage d'outre mer.

Il y a eu pluſieurs Amiraux au tems que les Rois de France ne poſſedoient pas toutes les Provinces maritimes de ce Royaume; à ſçavoir, l'Amiral de Bretagne, de Guyenne & de Provence, ou des mers du Levant.

Le Cardinal de Richelieu obtint l'Edit du mois d'Octobre 1626. par lequel

l'office de *Grand-Maître, Chef & Surintendant general de la navigation & commerce de France*, fut créé, & duquel il ſe fit pourvoir. Il fit ſupprimer celui d'Amiral par un autre Edit du mois de Janvier 1627. Après ſa mort le Duc de Fronſac fils du Maréchal de Brezé lui ſucceda; mais ayant été tué au ſiege d'Orbitelle, cette charge fut exercée au nom de la Reine Regente, ſous le titre de Grand-Maître de la navigation.

L'on peut voir un ample détail de ce qui concerne l'Amirauté dans la *nouvelle deſcription de la France*, par M. Piganiol de la Force.

Auprès de l'Amiral de France, & pour recevoir ſes ordres, réſide toujours le *Secretaire general de la marine*, qui eſt M. Michel-René l'Enfant, qui en cette qualité a ſéance & voix délibérative au Conſeil des priſes : il eſt en outre Secretaire des commandemens de S. A. S. M. le Comte de Toulouſe.

En 1669. le Roi a créé deux charges de Vice-Amiral.

Vice-Amiral du Levant, pour commander dans tous les ports, & dans l'étenduë de la mer mediterranée, ſous l'autorité & en l'abſence de l'Amiral, M.

le Marquis de Sainte Maure le 8. Juin 1730.

Vice-Amiral du Ponant, qui commande dans tous les ports & dans l'étenduë de la mer Oceane, ſous l'autorité & en l'abſence de l'Amiral.

M. Le Marquis d'Antin le 21. Avril 1731. ſut la démiſſion du Maréchal Duc d'Eſtrées, auquel Sa Majeſté a conſervé les fonctions de cette charge pendant dix ans.

Lieutenans generaux des armées navales du Roi.

Ils commandent ſuivant leur ancienneté en l'abſence du Vice-Amiral, dans les ports où ils ſont départis.

MESSIEURS,

1. Mars 1727. De Briqueville, Comte de la Luzerne.

27. Mars 1728. Du Guay Trouyn.

Idem. De Court de la Bruyere, premier Maître-d'Hôtel de M. le Duc d'Orleans premier Prince du Sang, ci-devant ſon ſous Gouverneur.

8. Juin 1730. Le Comte de la Roche-Alard.

Chefs d'eſcadre qui commandent en l'abſence des Lieutenans generaux.

MESSIEURS,

27. Mars 1728. Sallaberry de Benneville.
Idem. Achilles, Chevalier de Broglia.
Idem. Le Comte de Chavagnac.
Idem. Le Bailly de Vatan.
Idem. Le Chevalier de la Roche-Alard.
Idem. Le Comte de Roquefeuil.
10. Mars 1734. De Sainte Hermine.
Idem. Charles de la Blandiniere.
Idem. Polignac Deſcoyeux.
Idem. De Bretel, Marquis de Lanquetot.
Idem. De Blouet, Chevalier de Camilly, Chevalier de Malte.
Idem. De Beauquaire.

Capitaines des Vaiſſeaux qui roulent avec les Colonels lorſqu'ils ſervent ſur terre.

MESSIEURS,

1696. Bouthillier de Rancé.
1703. Raoul de la Guibourgere.

Digitized by Google

Le Comte de Volvire.
De Francine.
Damas de Marillac.
1705. Guymont du Coudray.
Droüard.
De Beſſac.
De Valette Laudun, Commiſſaire general d'Artillerie en 1728.
De Gabaret.
De Genetien.
1706. De la Grange, Comte d'Arquien.
De Radoüay, Commiſſaire general d'Artillerie 1734.
1707. De Querquelen, Capitaine de Port à Breſt,
De Grenonville.
Le Comte de S. Quentin.
1708. Le Marquis de Beauharnois, Gouverneur du Canada en 1726.
1709. Le Marquis Dars
1710. De Rouſſelet, Comte de Château-Regnault.
1712. De Rochambeau.
Le Marquis de Praſlin.
Le Marquis de la Vieſville.
Perrot de Fercourt.
De Saint Legier la Sauzaye.
Bart.

Le Commandeur de Voiſins.
De Thomas de la Valette.
De la Duz, de Vieuxchamps.
De Saint Germain, Inſpecteur à Toulon 1734.
1718. De Bauve, Inſpecteur à Breſt 1731.
1720. De Serigny.
1721. De Barailh, Commiſſaire general d'Artillerie 1732.
1722. Fondelin, Inſpecteur à Rochefort 1734.
1726. De Fayet, Gouverneur des iſles ſous le vent. 1732.
1727. S. Perrier de Bandeville.
De Sorgues.
De Chaon.
Le Comte des Nots.
De Montlaur.
De Gand.
Le Comte de Ligondez.
Bochart, Comte de Champigny-Noroy, Gouverneur & Lieutenant general des iſles du vent de l'Amerique 1727.
Le Chevalier de Neſmond.
De Beauharnois de Beaumont.
Le Chevalier d'Eſpinay.
La Ferriere Vincelles.
La Duz de Vieuxchamps.
D'Avaugour, Commandant des Gar-

des Marines à Breſt. 1731.

Dorves.

Le Comte de Marqueſe.

Le Chevalier de Foüilleuſe.

Des Herbiers de l'Eſtanduere.

De l'Iſle Kerlo.

de Marandé.

La Jaille.

Le Chevalier de Pioſens, Commandant des Gardes Marines à Toulon.

Le Chevalier de Rochechoüart de Montpipeau.

Le Chevalier d'Eſtourmel.

Le Chevalier de Caylus.

1728. le Chevalier de Châteauneuf Thomas.

1730. De S. Ovide Gouverneur de l'Iſle Royale en 1717.

1731. Desguille.

Le Comte du Queſne.

La Chaize Beaupoirier.

De Galiffet.

De Kermadec Huon.

De Ravenel.

De Cheylus *Major*.

Le Chevalier de Sabran Bagnols.

Bidaud de Salnove.

De Joganville.

De Baraudin.

de Breugnon.

Le Chevalier de S. Clair.

La Maiſonfort du Bois des Cours.

Le Chevalier de Sainte Hermine.

Forant.

Le Comte des Gouttes Commandant des Gardes Marine à Rochefort.

De Villevieille, *Major*.

La Jonquiere de la Pomarede.

De Coulombe.

Mauclerc du Peré, Capitaine de Port à Toulon.

Du Queſnel.

Le Chevalier d'Albert du Cheſne.

De Pardaillan, Commandant des Gardes du Pavillon. 1734.

1732. Gravier, Capitaine de Port à Rochefort.

De la Mirande, Gouverneur de Cayenne. 1729.

1733. Le Chevalier de Creſnay.

Des Cours.

Du Deffand.

1734. Jamain.

Des Gouttes la Sale.

Le Comte de Plœuc.

Beauharnois de Beauville.

De Beauvais Thomas.

Des Combes.

Marnemara.

De Conflans Briennne.

Digitized by Google

Le Marquis d'Uzés.

Intendans de la Marine.

MESSIEURS,

Robert, *Intendant à Breſt*, depuis 1703.

Beauharnois, *Intendant à Rochefort*, depuis 1710.

Raudot, *Intendant des Claſſes à la Cour*, en 1710.

Cartigny, *Intendant des armées navales*, en 1716.

Mitton de Senneville, *Intendant à Toulon*, en Octobre 1720.

De Ricouart, *Intendant à Dunkerque*, en Octobre 1720.

Michel Begon, Sèigneur de la Picardiere, S. Sulpice, &c. *Intendant au Havre*, en 1724.

Intendans des Colonies.

MESSIEURS,

Panier d'Orgeville, *à la Martinique*, en 1728.

Du Clos, *à S. Domingue*, en 1729.

Hocquart, *au Canada*, en 1735.

Commissaires Generaux de la Marine

MESSIEURS,

Bigot de la Mothe, *à Brest*, en 1716.
De la Fossinguant, *à S. Malo*, en 1722.
Charron, *à Lyon*, en 1729.
De Clieu d'Erchigny, *à Bayonne*, en 1729.
Le Vasseur de Villeblanche, *à Toulon*, en 1729.
De la Croix, *à Rochefort*, en 1729.
De la Chapelle, *à la Guadeloupe*, en 1729.
Gourdan, *à la Cour*, en 1730.
D'Aubenton, *à la Cour*, en 1731.

Tréſoriers generaux de la Marine.

M. Barthelemi Mouffle de la Tuillerie.
M. Marſolin Florent de Selle.

Pour fournir d'Aumônier ſur les vaiſſeaux du Roi, Sa Majeſte a établi une Communauté ou Séminaire de Prêtres ſeculiers à *Breſt*.

A *Rochefort*, un pareil Séminaire de Miſſionnaires.

Autre Séminaire à *Toulon*, établi ſur

la fin de l'année 1686. pour l'inſtruction de vingt Prêtres ſeculiers, deſtinez pour ſervir d'Aumôniers ſur les vaiſſeaux.

Le Roi entretient trois compagnies de cent *Gardes de marine*, tous Gentilshommes; ſçavoir, une à Toulon, une à Rochefort, & la troiſiéme à Breſt. Elles ſont commandées par des Capitaines de Vaiſſeaux : Le Roi entretient auſſi à l'Amiral une compagnie de Géntilshommes, nommez *Gardes du Pavillon Amiral* : Elle a eté créé par Ordonnance du 18. Avril 1716. & eſt commandée par un Capitaine de Vaiſſeau, depuis fait Chef d'Eſcadre. Ces quatre compagnies ſont inſtruites dans les Arcenaux de la Marine, aux dépens de Sa Majeſté, dans toutes ſortes d'exercices, & en l'art de la navigation.

La compagnie des Gentilshommes *Gardes du Pavillon Amiral*, eſt de 80. perſonnes; compris dans ce nombre dix Officiers ſubalternes : elle a outre cela un Capitaine, tiré du corps des Capitaines de vaiſſeau; c'eſt aujourd'hui M. de Pardaillan, un Enſeigne, deux Maréchaux des Logis. Les fonctions de ces gardes ſont de ſervir dans les Ports & à la mer près de la perſonne de l'Amiral de Fran-

Digitized by Google

ee, & pour ſervir auſſi ſous ſes ordres, ſur les principaux vaiſſeaux de guerre, tant en Levant qu'en Ponant : faire la garde à la porte de ſa chambre ſur mer, & à ſon appartement ſur terre, & le ſuivre quand il ſort. Le détachement qui eſt embarqué avec le Vice Amiral en doit faire autant à la porte de ſa chambre ſur mer, & dans ſon appartement ſur terre, quand l'Amiral n'y eſt pas.

Digitized by Google

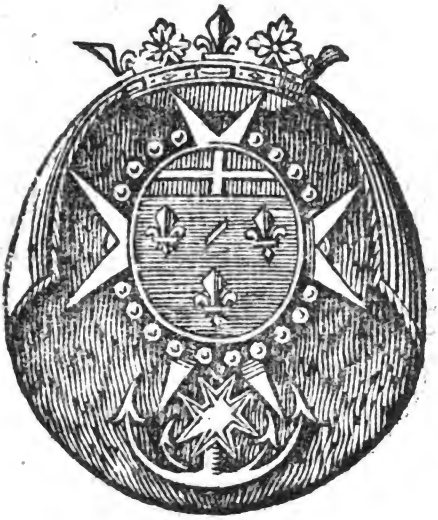

CHAPITRE IX.

Du General des Galeres.

LE Royaume de France eſt bordé de deux mers, d'un côté de la grande mer Océane, & de l'autre qui eſt au midi de la mer Mediterranée, ſur la-

Digitized by Google

quelle ſont entretenuës les Galeres de France, qui ſont preſque toujours dans le Port de Marſeille.

Elles ont un General, qui dans des tems a été connu ſous le titre de *Capitaine general des Galeres*, & dans d'autres ſous celui d'*Amiral de Provence & de Levant.*

Le premier que l'on trouve avoir été pourvû de cette dignité, eſt Jean de Chambrillac, Seigneur de Sauzet en Perigord, & Sénechal de cette Province, établi Capitaine general des Galeres & autres Vaiſſeaux, pour faire la guerre aux Genois en 1410. Mais Antoine de Ruffy, Auteur de l'Hiſtoire de la Ville de Marſeille, prétend que cette charge n'a commencé que depuis la réünion du Comté de Provence à la France ; & il commence la liſte des Generaux des Galeres par Pregent de Bidoux, Grand Prieur de S. Gilles, ordre de S. Jean de Jeruſalem, pourvû de cette charge en 1497. Le Roi Charles IX. par ſon Ordonnance renduë à Amboiſe le 6. Avril 1562. avant Pâques, regiſtrée au Parlement le 8. Juin ſuivant, que l'on comptoit 1563. regla le pouvoir & les fonctions du General des Galeres.

Digitized by Google

Le General des Galeres & Lieutenant general és mers du Levant, eſt

M. Jean-Philippes, dit le Chevalier d'Orleans, Chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jeruſalem, Grand Prieur de France, General des Galeres du Royaume, dont il prêta ſerment entre les mains du Roi le 29. Août 1716. Il commande la *Reale*, & eſt né à Paris en 1702. il fut légitimé par lettres patentes du mois de Juillet 1706. regiſtrées à la Chambre des Comptes, le 18. Septembre ſuivant, & au Parlement le 27. du même mois.

Il porte pour Armoiries d'azur à trois fleurs de lys d'or, au lambel d'argent à trois pendans, qui eſt d'*Orleans*, & pour briſure, un bâton d'argent péri en barre, au chef couſu de la Religion, qui eſt de gueules à la Croix d'argent, l'écu poſé ſur la Croix de l'Ordre, dont on voit les extrêmitez, & environné d'un chapelet, d'où pend une pareille Croix, qui eſt donnée à tous les Chevaliers de Malte; & en qualité de General des Galeres, il porte derriere l'écu de ſes armes un Grapin, (c'eſt-à-dire, une ancre à quatre bras) poſé en pal, & garni de ſa trabe, ſurmontée de ſon anneau.

Digitized by Google

Le General des Galeres a 12000 liv. d'appointemens ordinaires, 6000 liv. d'appointemens extraoadinaires, 6000 liv. de penſion, 12000 liv. pour ſa table, 3000 livres pour l'avantage qu'il avoit autrefois ſur les Felouques & Brigantins de garde, ſervans près ſa perſonne, & autres appointemens, le tout montant à 48000 liv.

Il a un Sécretaire general près de lui pour recevoir ſes ordres, c'eſt M. Kerdrain.

Lieutenant general des Galeres, M. de la Rochefoucaud, Marquis de Roye, a été reçû le 1. Janvier 1704. Il commande la *Patronne*.

Chefs d'Eſcadres des Galeres.
3. *Septembre* 1720.

M. de Cambis, Marquis de Velleron; il commande *la Gloire*.

1731.

M. Cheyladet de Monvellier.

1733.

M. Bailly de Laubepin.

Capitaines de Galeres.

MESSIEURS.

1716. Andraut, Comte de Maulevrier.

1721. Le Marquis d'Eſpennes.

1722. Le Chevalier de Levy-Gaudiez, Inſpecteur.

1725. Le Commandeur de Trans.

Idem. Du Laurens du Bruée.

Idem. Barras de Chantarcier.

Idem. Le Comte de Neuvy Duchon.

Idem. Le Chevalier de la Gratianne.

1728. Le Marquis de Caſtellane.

Idem. De Villeneuve Bargemont.

Idem. Le Chevalier de Pilles.

1730. De Gardane,

1732. De Soiſſans

Idem. De Mazan-Sabran.

Idem. Le Chevalier de Fontette.

1733. Le Marquis de Tournon Pontevez.

Idem. De Langerie, Capitaine de Port.

Le Chevalier de la Farre, Commandant des Gardes de l'Etendart réal des Galeres.

Digitized by Google

Intendant des Galeres.

1729. M. d'Hericourt.

Commiſſaires Generaux.

1722. De Bellecour.
Idem. Ranché.

Fin du troiſiéme Tome.

Digitized by Google

TABLE DE L'ETAT DE LA FRANCE.

TOME TROISIE'ME.

CHAPITRE PREMIER.

DEs *Pairs de France*, page 1

ARTICLE I. *Pairies de France, suivant l'ordre de leur érection*, 4

ARTICLE II. *Rangs des Pairs de France*, 106

ARTICLE III. *Pairs de France, avec leurs noms, titres, généalogies & armoiries*, 118

ARTICLE IV. *Fonctions des Pairs de France au Sacre du Roi*, 261

Digitized by Google

CHAPITRE II.

DEs *Duchez*, page 267
ARTICLE I. *Duchez qui ne ſont pas Pairies, tant ceux qui ſont éteints, que ceux qui exiſtent*, 269
ARTICLE II. *Grands d'Eſpagne François*, 290
ARTICLE III. *Ducs & Comtes Pairs*, 296
Ducs & Grands d'Eſpagne, ſuivant l'ancienneté de leurs Duchez, ou de leurs Grandeſſes, 298

CHAPITRE III.

DEs *Ordres du Roi*, 302
ARTICLE I. *Chevaliers de l'Ordre & Milice du S. Eſprit*, 312
Chevaliers & Commandeurs admis & non encore reçûs, 319
Officiers des Ordres du Roi, ibid.
Anciens Officiers auſquels le Roi a conſervé les honneurs, 320
Droit du marc d'Or, 321
Treſoriers du marc d'Or en titre d'office, 323
ARTICLE II. *Chevaliers de l'Ordre de S.*

Digitized by Google

Michel, 323
ARTICLE III, *De l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis*, 331
Grands Croix, à 6000 liv. chacun, 338
Commandeurs à 4000 liv. ibid.
Commandeurs à 3000 liv. ibid.
Officiers de l'Ordre de S. Louis, 340

CHAPITRE IV.

ART. I. *Chevaliers de la Toison d'or*, 344

CHAPITRE V.

De l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jerusalem, 346
Chevaliers laïcs, 357
Ecclesiastiques, 388
Freres servans d'Armes, 390
Officiers de l'Ordre, 392
Officiers & Chevaliers qui composent le Conseil de l'Ordre, qui se tient chez M. le Grand-Maître, 393

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

DU *Connêtable, des Maréchaux de France, & des autres Officiers de Guerre,* 394
ARTICLE I. *Maréchaux de France,* 400
ARTICLE II. *Des Colonels Generaux,* 423
ARTICLE III. *Officiers Generaux d'armée,* 426
Lieutenans Generaux des Armées du Roi, 431
ARTICLE IV. *Maréchaux de camp,* 440
ARTICLE V. *Brigadiers d'Armée,* 446
I. *Brigadiers d'Infanterie,* ibid.
II. *Brigadiers de Cavalerie & de Dragons,* 455
ARTICLE VI. *Regimens d'Infanterie, de Cavalerie & de Dragons,* 464
I. *Infanterie,* ibid.
Regimens d'Infanterie, avec les noms des Meſtres de Camp, Lieutenans Colonels & Majors, 468
II. *Cavalerie,* 503
Regimens de Cavalerie, 550
III. *Dragons,* 560
Regimens de Dragons, 563

ARTICLE

ARTICLE VII. *Troupes de la Maiſon du Roy, appellées* la Maiſon du Roy, 525
ARTICLE VIII. *Gendarmerie*, 527
Gendarmes Ecoſſois du Roy, 530
Gendarmes Anglois du Roy, 531
Gendarmes Bourguignons du Roy, ibid.
Gendarmes Flamands du Roy, 532
Gendarmes de la Reine, ibid.
Chevaux Legers de la Reine, 533
Gendarmes Dauphins, 534
Chevaux Legers Dauphins, ibid.
Gendarmes de Bretagne, 535
Chevaux-Legers de Bretagne, ibid.
Gendarmes d'Anjou, 536
Chevaux-Legers d'Anjou, 537
Gendarmes de Berry, ibid.
Chevaux-Legers de Berry, 538
Gendarmes d'Orleans, ibid.
Chevaux-Legers d'Orleans, 539
Etat major de la Gendarmerie, 540
ARTICLE IX. *Des Commiſſaires Provinciaux de guerre*, 541

CHAPITRE VII.

DU grand-maître de l'Artillerie, & des Officiers qui en dépendent, 543

CHAPITRE VIII.

DE l'Amiral, & de la Marine, 551
Lieutenans géneraux des armées navales du Roy, 557
Chefs d'Eſcadre, qui commandent en l'abſence des Lieutenans Generaux. 558
Capitaines de Vaiſſeaux, qui roulent avec les Colonels, lorſqu'ils ſervent ſur terre, 558
Intendans de la Marine, 563
Intendans des Colonies, ibid.
Commiſſaires Generaux, 564
Treſoriers generaux de la Marine, ibid.

CHAPITRE IX.

DU General des Galeres, 567
Chefs d'Eſcadre des Galeres, 570
Capitaines des Galeres, 571
Intendans des Galeres, 572
Commiſſaires Generaux ibid.

Fin de la Table du troiſiéme Volume

Permiſſion du Vicaire Géneral des Auguſtins Déchauſſez.

NOus F. Barthelmy de Ste Catherine, Vicaire General des Auguſtins Déchauſſez, permettons au Pere Simplicien de Ste Baſiliſſe, Prêtre Profès, de faire imprimer l'*Etat de la France*, avec les Additions & Corrections qu'il y a faites, & qu'il jugera à propos d'y inſerer. En foi de quoi nous avons fait expedier les Preſentes, ſignées de notre main, ſcellées de notre Sceau, & contreſignées par le Secretaire General de notre Congregation. Fait à Paris en notre Couvent Royal de N. D. des Victoires le 7. Fevrier 1736. *Signé*, Barthelmy de Ste Catherine Vicaire General.

F. Paul-Antoine, Secretaire General.

APPROBATION.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux l'*Etat de la France*, plus complet que les précedens, & n'y ai rien trouvé qui puiſſe empêcher l'impreſſion. A Paris le 15. Fevrier 1736.

CLAIRAMBAULT.

Digitized by Google

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre, à nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: Salut. Notre bien-amé Charles Oſmont, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer que les Lettres de Privilege que Nous avons ci-devant accordées pour l'impreſſion d'un Livre intitulé l'*Etat de la France*, étoient prêtes à expirer, il déſireroit continuer à donner ce Livre au Public, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege ſur ce neceſſaires. A ces cauſes, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de continuer à faire réimprimer ledit Livre intitulé l'*Etat de la France, contenant les Princes, Ducs & Pairs, Maréchaux de France, & Grands de la Couronne, &c.* en tels volumes, forme, marge, caractere, conjointement ou ſéparément autant de fois que bon lui ſem-

Digitized by Google

blera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de vingt années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes : faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelle qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Etat de la France d'autre composition ou impression que de celle qui aura été faite par les soins de l'Exposant ou de ses ayans cause en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, même de Privileges ci-devant obtenus pour ledit Livre, que nous révoquons & déclarons nuls à l'effet de ces Présentes, avec défenses à ceux qui les auroient obtenus de s'en servir; le tout à peine de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, un autre tiers à l'Exposant, & l'autre au Dénonciateur, & de confiscation des Exemplaires, & de tous

Digitized by Google

dépens, dommages & interêts : à condition que chaque édition dudit Livre qui paroîtra en vertu du préſent Privilege, ſera approuvée par un Examinateur qui aura été commis à cet effet : & que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la date d'icelles : que l'impreſſion de ce Livre ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs en bon papier & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de Copie pour l'impreſſion dudit Livre, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur d'Argenſon, & qu'il en ſera enſuite mis deux Exemplaires de chaque Edition dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur d'Argenſon: le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'Expoſant ou

ſes ayans cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original. Commandons au premier Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires, ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le 7. jour du mois de Juillet l'an de grace 1718. & de notre Regne le troiſiéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

De S. Hilaire.

Regiſtré ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 337. N. 361. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 12. Juillet 1718.

DELAULNE, *Syndic.*

Digitized by Google

Ledit Charles Oſmont a fait part du preſent Privilege aux ſieurs Cavelier pere, Goſſelin, Prudhomme, Gannau, Charpentier, Cavelier fils, Theodore le Gras, Mouchet & David Freres, pour en jouir ſuivant les traitez faits entr'eux. A Paris ce 1. Octobre 1722.

Regiſtré ſur le Regiſtre V. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, la preſente Ceſſion, page 214. conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le 6. Octobre 1722.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05867 5995
BUHR A
a39015 0180755